



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



IBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BD 910

BD 9.10-



A. C. Vogel del.

B. Picart sculpsit.

HISTOIRE

DE

L'ACADEMIE ROYALE

DES

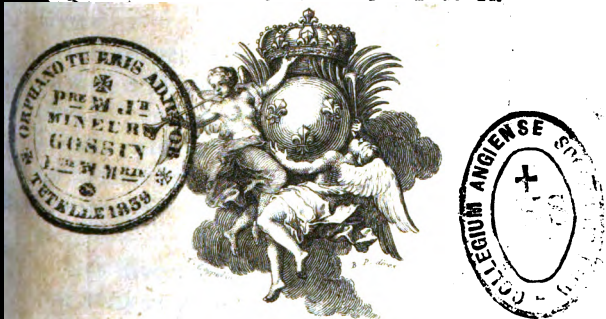
INSCRIPTIONS

ET

BELLES LETTRES,

DEPUIS SON ETABLISSEMENT
JUSQU'A PRESENT.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,

Chez la Veuve d'ABR. TROYEL, Libraire.

M. DCC. XVIII.



P R E F A C E.



Objet de cette Préface n'est point de reléver l'importance des Travaux de l'Académie. S'ils méritent quelque réputation, ils la feront eux-mêmes,

sans rien devoir à la hardiesse qu'ont la plupart des hommes, de rendre témoignage dans leur propre cause. Hardiesse d'ailleurs, que, dans le tems même qu'elle paroît enlever rapidement des approbations vulgaires, ne fait qu'irriter davantage ces Critiques déterminés, dont il est naturellement si rare d'obtenir le suffrage.

Il n'est peut-être pas plus à propos ou du moins plus nécessaire, de s'étendre sur l'utilité générale des Académies. On doit supposer que cette utilité est aujourd'hui parfaitement connue, ou renoncer de bonne grace à pouvoir jamais la démontrer.

Les divers Etablissements de ce genre que nous voyons répandus dans l'Europe, & qui commencent à gagner les extrémités du Nord, à mesure que les peuples qui
* 2 *
l'habi-

P R E F A C E.

l'habitent entrent dans un plus grand commerce de Connoissances & d'Humanité , prouvent sans doute mieux que tous les discours, que, dès que nous nous sentons une Ame, c'est-à-dire, un Esprit, une Intelligence capable de contribuer à nôtre bonheur, nous nous croyons obligez de la cultiver & de satisfaire à ses besoins comme à ceux du Corps; que nous avons le même empressement, le même plaisir à lui fournir les aliments convenables; & que cet avantage met presque autant de différence entre les Nations polies & les Nations barbares, que la Nature en a mis entre l'Homme & les autres Animaux.

On se propose uniquement ici de rendre compte de la disposition & de l'arrangement des Morceaux Littéraires que l'on donne au Public, qui sur la foi de l'ancien Titre de l'Académie, a crû long tems & croit peut-être encore, qu'elle ne s'occupe qu'à déchiffrer des Inscriptions & des Médailles antiques, ou à en faire de nouvelles, au lieu qu'elle embrasse presque tous les genres d'Erudition; ce que l'Histoire ancienne & moderne a de plus obscur ou de plus singulier; ce que la Critique renferme de plus solide ou de plus agréable; ce que la Chronologie a de plus embarrassant ou de plus utile, & ce que les Monuments qui
nous

P R E F A C E

nous restent de différents Siècles & de différents Païs , offrent de plus instructif & de plus ingénieux.

Ces Ouvrages sont comme distribuez en quatre classes. La première roule sur les points les plus généraux de l'Histoire ancienne , & contient les Pièces qui ont rapport à l'Origine des Sciences chez divers Peuples , au Culte de leurs Divinités , au détail de leurs Jeux & de leurs Exercices , à la connoissance de leurs Loix , de leurs Usages , de leurs Systèmes , &c.

La seconde comprend des Caractères & des Paralleles d'Auteurs , des Dissertations critiques & grammaticales , des Corrections ou des Restitutions de Textes , des Notices de Manuscrits , des Fragments inconnus , des Interprétations de passages difficiles , des Discussions chronologiques , &c.

On trouvera dans la troisième l'Explication de plusieurs Monuments singuliers , Inscriptions , Médailles , Pierres gravées , &c.

La quatrième enfin , est composée de Traitez & d'Eclaircissements sur divers points de l'Histoire du moyen âge , particulièrement de celle de notre Monarchie , de nos premiers Poètes , de nos vieux Romanciers & d'autres Auteurs.

P R E F A C E.

Tel est le fonds & l'arrangement des **M E M O I R E S**, c'est-à-dire, des pièces mêmes que l'on a jugé à propos d'imprimer tout au long, & telles qu'elles ont été lûes à l'Académie par les Académiciens dont elles portent le nom.

On a suivi le même ordre dans cette partie de l'**HISTOIRE**, qui consiste en différents Extraits d'autres Pièces qu'on n'a voulu ni donner en entier ni perdre totalement; & dans le précis de quelques Entretiens Académiques qu'on a crû valloit la peine d'être recueillis.

Il eût été facile de pousser jusqu'à trois & quatre volumes de la grosseur de ceux-ci, les Mémoires de l'Académie depuis le Renouveau de 1701. jusqu'en 1710. si les Régistres des cinq ou six premières années avoient été tenus dans la vûe de les publier. On se contentoit alors d'y mettre le Titre des Ouvrages & le nom des Auteurs; & le peu de Pièces qu'on a fait imprimer de ces premières années a été très-difficile à recouvrer. C'est par cette raison-là-même qu'on ne s'est pas assujéti à dater en marge la Lecture de chaque Discours, comme on le fera dans la suite. Le vuide auroit été trop remarquable, & on auroit pû l'attribuer à l'inaction de la Compagnie, ou à la médiocrité des Pièces. Cc-

P R E F A C E.

Cependant celles même dont on n'a fait aucun usage, ne sont pas à beaucoup près toutes dignes d'oubli. Mais les unes ne sont que des Ébauches ou des Commencements qui ont besoin de toute leur suite avant que de pouvoir paroître. D'autres se sont trouvées trop semblables à celle qu'on avoit déjà destinées à l'impression. D'autres enfin ont paru trop étrangères à l'objet principal de l'Académie, soit que la Physique pût les disputer à la Littérature ordinaire, soit qu'elles appartenissent plutôt à la Jurisprudence ou à la Politique qu'à l'Histoire, soit enfin qu'elles fussent plus du ressort de la Théologie que de la simple Critique.

Telles sont encore quantité de Poësies Latines & Françoises, qui après avoir agréablement rempli quelques Séances, & avoir fourni à des Conversations, ou, ce qui est à peu près la même chose dans une Académie, à des Contestations sçavantes sur le Tour & les Idées Poétiques, sur les Termes & les Phrases, ont cependant été nommément excluses de ce Recueil, dans la crainte que cette espèce de Travail dont le charme est si séduisant, ne prévâlût un jour à un Travail plus sérieux & plus utile.

Des personnes qui ont quelque Connois-

P R E F A C E.

sance des Livres , & à qui cette Connoissance tient ordinairement lieu de toute autre Etude , ne manqueront pas d'observer fastueusement qu'il y a dans ces Mémoires quelque sujets déjà traités ailleurs , & d'en faire un crime à l'Académie. A peine voudront-ils bien convenir que c'est quelque chose que de transporter heureusement dans nôtre Langue des Matières intéressantes , & cependant inaccessibles à la multitude par la seule différence du Langage. Ils n'iront jamais jusqu'à dire que c'est en quelque sorte les créer une seconde fois , que de leur donner , en les transportant ainsi d'une Langue dans une autre , cet air de précision & de méthode si généralement inconnu aux Antiquaires des deux derniers Siècles.

Combien donc seront-ils plus éloignez encore d'examiner & de pouvoir sentir tout ce que l'on a joint à l'ordre & à la netteté que l'on désiroit dans les premiers Auteurs , les Réflexions qui dévelopent , qui étendent ou qui réforment , qui confirment ; qui détruisent ou qui concilient les nations différentes & souvent opposées qu'ils nous avoient laissées sur un même point d'Histoire ou de Critique ?

Si l'on ne devoit avoir que des Lecteurs
d:

P R E F A C E.

de ce caractère, on écriroit peu, ou, ce qui seroit mieux encore, on n'écriroit point. Ils sçavent tout, & a preuve qu'ils en donnent, c'est qu'ils n'aprouvent rien.

Mais une Compagnie qui se dévouë de bonne foi à l'avancement des Lettres, & qui ne mesure pas le Sçavoir des Hommes au ton qu'ils prennent, n'en va pas moins tranquillement à son but. Loin de blâmer ceux qui, pressés par l'utilité publique, remettent sans cesse la faux dans l'héritage commun des Sciences, elle ose dire que cette liberté est presque l'unique source d'où se répandent jusques sur le Peuple ces Connoissances générales, ce Goût & ce Discernement qui établissent la prééminence des Nations.

Le Public sçait, & il n'est cependant pas inutile de le répéter, qu'aucune Académie, pas même celles dont l'objet semble tenir de tous côtez à l'Expérience & à la Démonstration, ne garantit en son nom les Opinions contenues dans les divers Mémoires qu'elle fait imprimer; qu'elle n'en adopte même les raisonnements qu'avec toutes les restrictions d'un Pyrrhonisme; Mais que chaque Académicien en particulier répond seul de son Ouvrage à

* 5

cer-

P R E F A C E.

certains égards, & que l'espèce d'Aprobation que l'Académie lui donne en le publiant, n'est pas un engagement à le défendre.

TABLE



TABLE

POUR

L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, depuis son Etablissement jusqu'en l'année 1717. *Pag. 1.*

Reglement ordonné par le Roi Louis XIV. *Pag. 12*

Lettres Patentes qui confirment l'Etablissement de l'Académie. *29*

Table Chronologique des changements arrivés dans l'Académie depuis le Règlement du 16. Juillet 1701. jusqu'à la fin de l'année 1717. *36*

Liste des Académiciens. *41*

HIS-

T A B L E.

HISTOIRE.

Des Ouvrages de l'Académie ,
depuis son Renouvellement jus-
qu'en 1710.

<i>Des Expiations chez les anciens Grecs & Romains.</i>	pag. 49
<i>Des Victimes Humaines.</i>	57
<i>Des Présages.</i>	66
<i>Des Néocores.</i>	74
<i>Des Censeurs Romains.</i>	78
<i>De la Politesse des Romains.</i>	86
<i>De l'Ancienneté de la Peinture.</i>	94
<i>Sur la Gymnastique des Anciens.</i>	113
<i>De l'Origine & de l'usage de la Trompette chez les Anciens.</i>	132
<i>De l'Origine du Verre & de ses différens Usages chez les Anciens.</i>	138
<i>Des Récompenses & des Marques d'honneur que les Grecs & les Romains accordoient à ceux qui se distinguoient dans les Sciences ou dans l'Art Militaire.</i>	144
<i>Des Acclamations.</i>	146
<i>Des Jeux de Hazard en usage parmi les Romains.</i>	152
<i>Sur les Géants.</i>	158
	Ex-

T A B L E.

Explication d'un Endroit de la G  n  se. 163
Sur un Endroit du 10. livre de l'Odyss  e. 168

Explication d'un Endroit d'Horace. 173

Explication d'un Vers de Juvenal. 178

Conjectures sur un Passage de Joseph  . 181

Examen d'un passage de Suetone. 188

Sur le nom de BYRSA donn      la Citadelle de Carthage b  tie par Didon. 191

Du Titre d'ASPHALIEN donn   par les Grecs    Neptune. 194

Sur les Noms des Romains. 197

Sur les Mots de PLEBS & de PATRICIUS. 203

Sur le Mot de SPORTULA. 206

De la Signification du Mot REGNUM dans quelques Historiens du bas-Empire, sur tout dans ceux qui ont   crit de la Monarchie Fran  oise. 208

Sentiment de Platon sur la Po  sie. 215

Consid  rations sur l'En  ide de Virgile. 220

Sur la Querelle entre les Partisans d'Hom  re & ceux de Virgile. 227

Sur la P  riode Julienne. 231

Sur les diff  rentes Mani  res de dater une m  me Ann  e suivant Censorin. 241

Epoque de la Nudit   des Athl  tes dans les Jeux de la Gr  ce. 246

Des Ob  lisques. 249

Des Temples de l'ancienne Rome. 259
 Re-

T A B L E.

<i>Remarques sur quelques Inscriptions en Langues Etrusque, Punique & Palmyrénienne,</i>	263
<i>Sur l'Inscription d'une Urne antique,</i>	269
<i>Sur une Inscription de l'Empereur Albin.</i>	273
<i>Sur un Sceau antique de l'Empereur Gordien Pie.</i>	277
<i>Réflexions sur les Médailles d'Athènes.</i>	282
<i>Réflexions sur les Médailles de Lacédémone.</i>	293
<i>Réflexions sur les Médailles de Croton.</i>	303
<i>Des Chars représentés sur les Médailles Consulaires,</i>	307
<i>Des Allocutions marquées sur les Médailles des Empereurs Romains.</i>	309
<i>Des Congiaries marquées sur les Médailles des Empereurs Romains</i>	335
<i>Sur une Médaille d'Hélène avec cette Inscription HELENA N. F.</i>	341
<i>Sur les Médailles de Domitius Domitianus, de Constantinus Junior & de Constantius Gallus.</i>	345
<i>Sur quelques autres Médailles antiques.</i>	354
<i>Sur la différente Signification de cette Formule S. C. ou EX S. C. Senatûs consulto, sur les Médailles antiques.</i>	356
<i>Sur les lettres CONOB ou COMOB qui se</i>	

T A B L E.

<i>se trouvent à l'exergue des Médailles d'or du bas-Empire.</i>	360
<i>Sur une Cornaline du Cabinet du Roi, qu'on appelle LE CACHET DE MICHEL- ANGE.</i>	370
<i>Remarques sur une Agathe du Cabinet du Roi,</i>	374
<i>Sur deux autres Agathes du même Cabie- net.</i>	377
<i>Conjectures sur une Pierre gravée antique.</i>	381
<i>Des Monnoyes Obsidionales.</i>	386
<i>Sur quelques autres Monnoyes, ou Médail- les modernes singulières.</i>	392
<i>Découverte de l'ancienne Ville des Vidu- cassiens.</i>	395
<i>De l'ancienne Ville des Curiosolites.</i>	401
<i>Sur l'Epoque de la Monarchie Françoisé.</i>	407
<i>Apologie pour cette Partie des Ouvrages de Frédégair qui concerne l'Histoire de France.</i>	411
<i>De l'Histoire de la Poësie Françoisé.</i>	420
<i>Extrait du Catalogue des Livres de la Bi- bliothèque des Roi Charles V. Charles VI. & Charles VII.</i>	421
<i>Observations sur le Titre singulier d'un Li- vre indiqué dans l'ancien Inventaire de la Bibliothèque du Roi Charles le Sage.</i>	433
<i>Devises, Inscriptions & Médailles arrê- tées dans l'Académie.</i>	439

T A B L E.

E L O G E S

Des Académiciens morts, depuis
le Renouveaulement de l'Académie
jusqu'en M. DCCX.

<i>Avertissement.</i>	447
<i>Eloge de M. le Duc d'Aumont.</i>	449
<i>Eloge de M. Pavillon.</i>	454
<i>Eloge de M. Duché.</i>	461
<i>Eloge de M. Pouchard.</i>	462
<i>Eloge de M. Barat.</i>	465
<i>Eloge de M. Vaillant le Pere.</i>	466
<i>Eloge de Dom Mabillon.</i>	477
<i>Eloge de M. Vaillant le Fils.</i>	495
<i>Eloge du P. de la Chaize.</i>	501
<i>Eloge de M. le Président de Lamoignon.</i>	509
<i>Eloge de M. Corneille.</i>	518

HIS.

HISTOIRE

DE

L'ACADEMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

ET

BELLES LETTRES.



QUELQUE DEGRÉ de gloire que la France fut parvenue sous les derniers Régnes, & particulièrement après la paix des Pyrenées & le mariage de Louis XIV. elle n'avoit pas encore été assez occupée du soin de laisser à la Postérité une juste idée de sa grandeur. Les Actions les plus brillantes, les Evenements les plus mémorables étoient oubliés, ou couroient risque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en consacrer le souvenir sur le marbre & sur le bronze. Enfin, on voyoit peu de Monuments publics & ce petit nombre même avoit été jusques-là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiscretion de quelques particuliers.

Le Roi regarda donc comme un avantage pour la nation, l'Etablissement d'une Académie

Hist. Tome I.

A

mie

2 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE.

mie qui travailleroit aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & qui répandroit sur tous ces Monuments le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette Compagnie d'un petit nombre d'hommes choisis dans l'Académie
En 1663. François, qui commencèrent à s'assembler dans la Bibliothèque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majesté.

Le jour des Assemblées n'étoit pas déterminé, mais le plus ordinaire, au moins pendant l'Hyver, étoit le Mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert, qui s'y trouvoit presque toujours. En Eté ce Ministre menoit souvent les Académiciens à Sceaux pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers Travaux de l'Académie le sujet des Dessesins des Tapisseries du Roi, tels qu'on les voit dans le Recueil d'Estampes & de Descriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la Description du Carrousel, & après qu'elle eût passé par l'examen de la Compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les figures.

On commença à faire des devises pour les Jettons du Trésor Royal, des Parties Casuelles, des Bâtimens & de la Marine; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin, on entreprit de faire par Médailles une Histoire suivie des principaux Evenemens du Règne du Roi. La matière étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la
bien

bien mettre en œuvre. Les anciens, dont il nous reste tant de médailles; n'ont laissé sur cela d'autres règles que leurs médailles mêmes, qui jusques-là n'avoient guère été recherchées que pour la beauté du travail, & étudiées que par rapport aux connoissances de l'Histoire. Les modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux siècles, s'étoient peu embarrassés des règles; ils n'en avoient suivi, ils n'en avoient prescrit aucune; & dans les recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre pièces où le génie eût heureusement suppléé à la méthode.

La difficulté de pousser tout d'un coup à la perfection un art si négligé, ne fut pas la seule raison qui empêcha l'Académie de beaucoup avancer sous M. Colbert l'Histoire du Roy par Médailles. Il appliquoit à mille autres usages les lumières de la Compagnie. Il y faisoit continuellement inventer ou examiner les différents desseins de Peinture & de Sculpture dont on vouloit embellir Versailles. On y régloit le choix & l'ordre des statues. On y consultoit les ornemens des fontaines & des bosquets, & tout ce que l'on proposoit pour la décoration des appartemens & pour l'embellissement des jardins.

On avoit encore chargé l'Académie de faire graver le plan & les principales vues des Maisons Royales, & d'y joindre des descriptions. Les gravures en étoient fort avancées & les descriptions étoient presque faites, quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan

4 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

& les vûes des Places conquises, & y joindre une histoire de chaque ville & de chaque conquête; mais ce projet n'eût pas plus de suite que le précédent.

Quand M. Quinault fut chargé de travailler pour le Roy aux tragédies en musique, S. M. lui enjoignit expressement de consulter l'Académie. C'estoit-là qu'on déterminoit les sujets, qu'on régloit les Actes, qu'on distribuoit les Scènes, qu'on plaçoit les Divertissements. A mesure que chaque pièce avançoit, M. Quinault en montrait les morceaux au Roy, qui demandoit toujours ce qu'en avoit dit la *petite Académie*, car c'est ainsi qu'il l'appelloit. *Alceste*, *Thésée*, *Atthis*, *Isis*, *Phaëton*, &c. ont été le fruit de cette attention. On n'en avoit pas moins à soumettre au jugement de l'Académie les différents ouvrages sur lesquels elle étoit en état de prononcer: & ce n'est qu'après avoir subi ce jugement qu'ont paru le Dictionnaire des Arts de M. Félibien le pere, & ses Entre-tiens sur la Peinture.

Les premiers Académiciens n'étoient qu'un nombre de quatre, & tous de l'Académie Françoisse. M. Chapelain, M. l'Abbé de Bourzeis, M. Charpentier & M. l'Abbé de Castlignes.

M. Perrault Controlleur des Bastiments, & homme de confiance de M. Colbert, fut admis dans les assemblées, sans être du nombre des Académiciens. Il y tenoit même la plume, pour être toujours en état de rendre compte au Ministre de ce qu'on avoit arrêté. Mais ayant été reçu quelque temps après à l'Académie Françoisse, il le fut aussi dans

dans la petite Académie, & il y remplaça M. l'Abbé de Cassagnes.

M. l'Abbé de Bourzeis mourut en 1672. & M. Chapelain en 1674. Leurs places furent remplies par M. l'Abbé Tallemant le jeune, & par M. Quinault, l'un, & l'autre de l'Académie Française.

Au commencement de l'année 1682. M. Perrault quitta la commission des Bâtimens; & moins écouté de M. Colbert qu'il ne l'étoit auparavant, il cessa de se trouver aux assemblées de la petite Académie. M. l'Abbé Gallois y parut chargé du portefeuille & des ordres du Ministre. Quelquefois même il y amena un de ses amis nommé M. l'Abbé Michaut, homme d'esprit, & qui avoit quelque connoissance des monumens antiques. Mais l'absence de M. Perrault qui étoit très au fait des travaux de la petite Académie; les occupations de M. l'Abbé Gallois, & plus que tout cela les affaires importantes dont M. Colbert étoit comme surchargé, firent languir pendant près de dix-huit mois les exercices de la Compagnie, & rendirent ses assemblées moins fréquentes.

M. Colbert mourut, & M. le Marquis de Louvois luy succéda dans la charge de Surintendant des Bâtimens. Ce Ministre ayant sçu que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des inscriptions qu'on devoit mettre au dessous des Tableaux de la Gallerie de Versailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roy, le manda aussi-tôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choses.

M. l'Abbé Tallemant luy en rendit compte, & luy monstra les inscriptions qui étoient toutes prestes. M. de Louvois le présenta ensuite au Roy, qui luy donna luy-même l'ordre d'aller incessamment faire placer ces inscriptions à Versailles. Elles ont depuis éprouvé divers changements.

M. Charpentier & M. Quinault arrivèrent le lendemain à Fontainebleau, & se présentèrent à M. de Louvois, qui leur demanda d'abord des nouvelles de la petite Académie, & de combien de personnes elle étoit composée. Ils luy dirent qu'ils n'étoient que quatre, n'y ayant avec eux que M. l'Abbé Tallemant & M. Perrault. M. de Louvois qui étoit bien instruit, & qui n'avoit apparemment aucun dessein d'employer M. Perrault, leur répondit qu'ils sçavoient bien qu'il n'en étoit plus depuis longtemps, & les pressa de nommer leur quatrième confrère. Pressés & surpris, ils ne se souvinrent nullement de M. l'Abbé Gallois, encore moins de M. l'Abbé Michaut; mais voyant auprès d'eux M. Félibien le père, qui étoit effectivement venu quelquefois aux assemblées de l'Académie, quand on y examinoit ses ouvrages, ils le nommèrent à M. de Louvois, qui en fut content, & qui leur dit de retourner à Paris, où ils recevraient bientôt des ordres sur la continuation de leurs travaux.

M. le Marquis de Louvois tint d'abord quelques assemblées de la petite Académie chez luy à Paris & à Meudon. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le même lieu où se tiennent celles de l'Académie Française,

&

& il régla qu'on s'assembleroit deux fois la semaine, le Lundi & le Samedi, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

M. de la Chapelle, devenu Contrôleur des Bâtimens, comme l'avoit été M. Perrault, fut de même chargé de se trouver aux assemblées, pour en écrire les délibérations, & devint par là le cinquième Académicien. Bien-tôt M. de Louvois y en ajouta deux autres, dont il jugea le secours très-nécessaire à l'Académie pour l'Histoire du Roy. C'étoient M. Racine & M. Despreaux. Il en vint enfin un huitième, M. Rainfant, homme versé dans la connoissance des Médailles, & qui étoit Directeur du Cabinet des Antiques de Sa Majesté.

Sous ce nouveau ministère on reprit avec ardeur le travail des Médailles de l'Histoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les dernières années de M. Colbert. On en frappa plusieurs de différentes grandeurs, mais presque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées depuis; ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande Histoire*. La Compagnie commença aussi à faire des devises pour les jettons de l'Ordinaire & de l'Extraordinaire des Guerres, sur lesquels elle n'avoit pas encore été consultée.

M. Quinault mourut au mois d'Octobre 1688. & M. Rainfant se promenant dans le parc de Versailles, le long de la pièce d'eau qu'on appelle *la Pièce des Suisses*, y tomba malheureusement & s'y noya le 7. de Juin 1689. Ces deux places ne furent remplies qu'en 1691. après la mort de M. le Marquis de Louvois.

8 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

La charge de Surintendant des Bâtimens fut donnée à M. de Villacerf ; mais le Roi en sépara le soin des Académies. Sa Majesté en chargea M. de Pontchartrain , alors Contrôleur général & Secrétaire d'Etat , ayant le département de la maison du Roi , & depuis Chancelier de France.

M. de Pontchartrain né avec beaucoup d'esprit , & avec un goût pour les lettres qu'aucun emploi n'avoit pû ralentir , donna une attention particulière à la petite Académie , qui devint plus connue sous le nom d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain son fils se rendît souvent aux assemblées , qu'il fixa exprès au Mardi & au Samedi. Enfin il donna l'inspection de cette Compagnie à M. l'Abbé Bignon son neveu , dont le génie & les talents étoient déjà universellement reconnus.

Les places vacantes par la mort de M. Rainssant & de M. Quinault furent remplies par M. De Turreil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les médailles dont on avoit arrêté les desseins du tems de M. de Louvois , celles même qui étoient déjà faites & gravées , furent revûes avec soin. On en reforma plusieurs ; on en ajoûta un grand nombre ; on les réduisit toutes à une même grandeur ; & l'Histoire du Roi fut ainsi poussée jusqu'à l'avènement de Monseigneur le Duc d'Anjou son petit-fils à la Couronne d'Espagne.

M. Coypel , qui est présentement premier Peintre du Roi , exécuta avec un succès digne de toute la réputation qu'il s'est acquise ,
les

les différents desseins de médailles que l'Académie avoit imaginez. On employa les plus habiles graveurs de l'Europe pour les coins d'acier & pour les gravures en taille-douce. Les Académiciens partagèrent entr'eux & revirent ensemble la description des événements marquez sur les médailles ; & pour en rendre l'impression plus belle, on grava de nouveaux caractères ; & chaque médaille avec son explication fut enfermée dans un cartouche d'une beauté singulière.

Pendant le cours de ce travail, l'Académie perdit trois Académiciens, M. de la Chapelle, qui tenoit la plume, M. Félibien & M. Racine.

M. de la Chapelle fut remplacé par M. de la Loubere, & M. l'Abbé Tallemant lui succéda dans l'emploi de Secrétaire. M. Dacier fut nommé à la place de M. Félibien ; celle de M. Racine fut donnée à M. Pavillon, & l'Académie se retrouva comme au tems de son institution, toute composée de sujets choisis dans l'Académie Françoisse. L'accroissement de la Colonie en fit toute la différence.

Au mois de Septembre 1699. M. de Pontchartrain fut nommé Chancelier. M. le Comte de Pontchartrain son fils entra en plein exercice de sa charge de Secrétaire d'Etat, dont il avoit depuis long-tems la survivance, & les Académies demeurèrent dans son département. Mais M. le Chancelier qui avoit extrêmement à cœur l'Histoire du Roi par Médailles, qui l'avoit conduite & avancée par ses propres lumières, retint l'inspection de cet ouvrage, & eût l'honneur de présen-

10 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

ter à Sa Majesté les premières suites que l'on en frappa , & les premiers exemplaires du livre qui en contenoit les desseins & les explications.

L'établissement de l'Académie des Inscriptions ne pouvoit manquer de trouver place dans ce livre fameux , où aucune des autres Académies n'a été oubliée. La Médaille qu'on y trouve sur ce sujet, représente Mercure assis , & écrivant avec un stile à l'antique sur une table d'airain. Il s'appuye du



bras gauche sur une urne pleine de médailles; il y en a d'autres qui sont rangées dans un carton à ses pieds. La légende RERUM GESTARUM FIDES , & l'Exergue ACADEMIA REGIA INSCRIPTIONUM ET NUMISMATUM INSTITUTA M. DC. LXXIII. signifient que l'Académie Royale

le des Inscriptions & Médailles établie en 1663. doit rendre aux siècles à venir un témoignage fidele des grandes actions.

Presque toute l'occupation de l'Académie sembloit devoir finir avec le Livre des Médailles ; car les nouveaux événements & les devises des Jettons de chaque année n'étoient pas un objet capable d'occuper huit ou neuf personnes qui s'assembloient deux fois la semaine. M. l'Abbé Bignon prévint les inconvénients de cette inaction , & scût en tirer avantage. Mais pour ne trouver aucun obstacle dans la Compagnie, il cacha une partie de ses vûes aux Académiciens , que la moindre idée de changement auroit peut-être allarmez. Il se contenta de leur représenter que l'Histoire par Médailles étant achevée, déjà même sous la presse, & que le Roi ayant été fort content de ce qu'il en avoit vû, on ne pouvoit choisir un tems plus convenable pour demander à Sa Majesté qu'il lui plût assurer l'état de l'Académie par quelque acte public émané de l'autorité Royale. Il leur cita l'exemple de l'Académie des Sciences, qui formée peu de tems après celle des Inscriptions par ordre du Roi , & n'ayant de même aucun titre authentique pour son établissement , venoit d'obtenir de S. M. un Règlement signé de sa main , qui fixoit le tems & le lieu de ses assemblées, qui déterminoit ses occupations, qui assureroit la continuation des pensions, &c.

La proposition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée. On dressa aussi-tôt un mémoire. M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent suppliez de l'appuyer

12 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

puyer auprès du Roi ; & ils le firent d'autant plus volontiers , que parfaitement instruits du plan de M. l'Abbé Bignon , ils n'avoient pas moins de zèle pour l'avancement des Lettres.

Le Roi accorda la demande de l'Académie , & peu de jours après elle reçût le Règlement qui suit.



R E G L E M E N T

ORDONNE' PAR LE ROY

POUR L'ACADEMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET MEDAILLES.

LE ROY voulant continuer à donner des marques de son affection à l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles ; Sa Majesté a résolu le présent Règlement , lequel Elle veut & entend être exactement observé.

I.

L'ACADEMIE Royale des Inscriptions & Médailles demeurera toujours sous la protection du Roi , & recevra ses ordres , ainsi que l'Académie Royale des Sciences , par celui des Secrétaires d'Etat qui aura le département de la Maison du Roi.

II.

L'ACADEMIE sera toujours composée de quarante Académiciens , dix Honoraires , dix Pensionnaires , dix Associez , & dix Elèves : Et nul n'y sera admis que par le choix ou l'agrément de Sa Majesté.

III.

III.

LES-Honoraires seront tous recommandables par leur érudition dans les belles Lettres, & leur intelligence en fait de Monuments, desquels l'un sera Président, & aucun d'eux ne pourra devenir Pensionnaire : deux d'entre-eux pourront être Etrangers.

IV.

LES Pensionnaires & les Elèves seront tous établis à Paris ; & lorsqu'il arrivera que quelqu'un d'entre-eux sera appelé à quelque Charge ou Commission demandant résidence hors de Paris, il sera pourvu à sa place, de même que si elle avoit vaqué par décès : quatre des Associez pourront être Etrangers ; l'un des Pensionnaires sera Secrétaire : un autre Trésorier.

V.

POUR remplir les Places d'Honoraires, l'Assemblée élira à la pluralité des voix, un sujet qu'elle proposera à Sa Majesté pour avoir son agrément.

VI.

POUR remplir les places des Pensionnaires, l'Académie élira trois Sujets, desquels il ne pourra y avoir que deux Associez ou Elèves ; & ils seront proposés à Sa Majesté, afin qu'il lui plaise en choisir un.

VII.

POUR remplir les places d'Associez, l'Académie élira deux Sujets, desquels il ne pourra être pris qu'un du nombre des Elèves ; & ils seront proposés à Sa Majesté, afin qu'il lui plaise en choisir un.

VIII.

POUR remplir les places d'Elèves, chacun des Pensionnaires s'en pourra choisir un, qu'il

14 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

présentera à la Compagnie qui en délibérera ; & s'il est agréé à la pluralité des voix , il sera proposé à Sa Majesté.

I X.

NUL ne pourra être proposé à Sa Majesté pour remplir aucune desdites places d'Académicien , s'il n'est de bonnes mœurs & de probité reconnue.

X.

NUL ne pourra être proposé de même , s'il est Régulier , attaché à quelque Ordre de Religion ; si ce n'est pour remplir quelque place d'Académicien Honoraire.

X I.

NUL ne pourra être proposé à Sa Majesté pour les places de Pensionnaire ou d'Associé , s'il n'est connu par quelque Ouvrage considérable.

X I I.

NUL ne pourra être proposé pour les places de Pensionnaire ou d'Associé , qu'il n'ait au moins vingt-cinq ans.

X I I I.

NUL ne pourra être proposé pour les places d'Elève , qu'il n'ait vingt ans au moins.

X I V.

LES Assemblées ordinaires de l'Académie se tiendront au Louvre , les Mardis & les Vendredis de chaque semaine ; & lorsqu'esdits jours il se rencontrera quelque Fête , l'Assemblée se tiendra le jour précédent ou le suivant.

X V.

LES Séances desdites Assemblées seront au moins de deux heures ; sçavoir , depuis trois heures à cinq.

X V I.

X V I.

LES vacances de l'Académie commenceront au 8. de Septembre, & finiront le 11. de Novembre ; & elle vaquera en outre pendant la quinzaine de Pasques, la semaine de la Pentecoste, & depuis Noël jusqu'aux Rois.

X V I I.

LES Académiciens seront assidus à tous les jours d'Assemblées ; & nul des Pensionnaires ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particulières, hors le temps des vacances, sans un congé exprès de Sa Majesté.

X V I I I.

OUTRE les Ouvrages auxquels toute l'Académie pourra travailler en commun ; chacun des Académiciens choisira quelque objet particulier de ses études ; & par le compte qu'il en rendra dans les Assemblées, il tâchera d'enrichir de ses lumières tous ceux qui composent l'Académie ; & de profiter de leurs remarques.

X I X.

L'ACADEMIE s'appliquera incessamment à faire des Médailles sur les principaux événements de l'Histoire de France sous tous les règnes, jusqu'à l'origine de la Monarchie ; & à composer les Descriptions historiques desdits événements par rapport auxquels les Médailles auront été faites. Elle travaillera encore sans délai à l'explication de toutes les Médailles, Médaillons, Pierres & autres raretés antiques & modernes du Cabinet de Sa Majesté ; comme aussi à la description de toutes les Antiquitez & Monuments de France.

X X.

LADITE Académie étant principalement établie pour travailler aux Inscriptions & autres

16 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

tres Monuments qui ont été faits, ou que l'on pourra faire, pour conserver la mémoire des hommes célèbres & de leurs belles actions, elle continuera de travailler à tout ce qui regarde lesdits ouvrages : tels que sont les Statues, les Mausolées, les Epitaphes, les Médailles, les Jettons, les Inscriptions & Edifices publics, & tous autres ouvrages de pareille nature. Elle veillera à tout ce qui peut contribuer à la perfection de ceux qui se feront, tant pour l'Invention & les Dessains, que pour les Inscriptions & les Légendes ; comme aussi à la description de tous ces Ouvrages faits ou à faire, & à l'explication historique des sujets par rapport auxquels ils auront été faits : Et comme la connoissance de l'antiquité Grecque & Latine, & des Auteurs de ces deux Langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux ; les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espèce d'érudition, comme un des objets le plus digne de leur application.

XXI.

DANS chaque Assemblée il y aura quelques Académiciens Pensionnaires obligés à tour de rôle, d'apporter quelques écrits de leur composition. Les Honoraires, les Associez & les Elèves y seront invitez de même ; & chacun de ceux qui seront présents, feront leurs remarques sur ce qui aura été proposé.

XXII.

TOUS les écrits que les Académiciens apporteront aux Assemblées, seront par eux laissés le jour même entre les mains du Secrétaire, pour y avoir recours dans l'occasion.

XXIII.

XXIII.

TOUTES les nouveautez qui seront rapportées par quelque Académicien, seront vérifiées par lui dans les Assemblées, s'il est possible : ou du moins elles le seront en particulier en présence de quelques Académiciens.

XXIV.

L'ACADEMIE veillera exactement, à ce que dans les occasions où quelques Académiciens seront d'opinions différentes, ils n'employent aucun terme de mépris ni d'aigreur l'un contre l'autre, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits ; & lors même qu'ils combattront les sentiments de quelques Sçavants que ce puisse être, l'Académie les exhortera à n'en parler qu'avec ménagement.

XXV.

L'ACADEMIE aura soin d'entretenir commerce avec les divers Sçavants, soit de Paris & des Provinces du Royaume, soit même des Païs Etrangers ; afin d'être promptement informée de ce qui s'y fera de curieux, par rapport aux objets que se doit proposer l'Académie : & dans les élections pour remplir les places d'Académiciens, elle donnera beaucoup de préférence aux Sçavants qui auront été les plus exacts à cette espèce de commerce.

XXVI.

L'ACADEMIE chargera quelqu'un des Académiciens de lire les Ouvrages importants dans le genre d'étude auquel elle doit s'appliquer, qui paroîtront, soit en France, soit ailleurs : & celui qu'elle aura chargé de cette lecture, en fera son rapport à la Compagnie, sans en faire la critique, en marquant seulement s'il y a des vûes dont on puisse profiter.

XXVII.

XXVII.

L'ACADEMIE examinera de nouveau les découvertes considérables qui se seront faites par tout ailleurs, & marquera dans ses Registres la conformité ou la différence des siennes, à celles dont il sera question.

XXVIII.

L'ACADEMIE examinera les Ouvrages que les Académiciens se proposeront de faire imprimer : elle n'y donnera son approbation qu'après un examen & rapport fait par ceux que la Compagnie aura commis à cet examen : & nul des Académiciens ne pourra mettre aux Ouvrages qu'il fera imprimer, le titre d'Académicien, s'ils n'ont ainsi été approuvez par l'Académie.

XXIX.

LORSQUE le Roi ou quelques particuliers voudront faire travailler à quelques Inscriptions ou Mouuments, & que l'Académie sera consultée, elle s'appliquera très-particulièrement à donner une prompte & entière satisfaction.

XXX.

LES Académiciens Honoraires, Pensionnaires, Associez & Elèves auront voix délibérative, lorsqu'il ne s'agira que de Sciences.

XXXI.

LES seuls Académiciens Honoraires, Pensionnaires & Associez auront voix délibérative, lorsqu'il s'agira d'Elections ou d'Affaires concernant l'Académie; & lesdites délibérations se feront par scrutin.

XXXII.

CEUX qui ne sont point de l'Académie ne pourront assister, ni être admis aux Assemblées ordinaires, si ce n'est quand ils y seront conduits.

duits par le Secrétaire pour y proposer quelques découvertes nouvelles.

XXXIII.

TOUTES personnes auront entrées aux Assemblées publiques, qui se tiendront deux fois chaque année, l'une le premier jour d'après la Saint Martin, & l'autre le premier jour d'après Pâques.

XXXIV.

LE Président sera au haut bout de la Table avec les Honoraires : les Pensionnaires & les Associez seront aux deux côtés de la table, & les Elèves au bas bout.

XXXV.

LE Président sera très-attentif à ce que le bon ordre soit fidèlement observé dans chaque Assemblée, & dans ce qui concerne l'Académie : il en rendra un compte exact à Sa Majesté, ou au Secrétaire d'Etat chargé du soin de ladite Académie.

XXXVI.

DANS toutes les Assemblées, le Président fera délibérer sur les différentes matières, prendra les avis de ceux qui ont voix dans la Compagnie, selon l'ordre de leur séance, & prononcera les résolutions à la pluralité des voix.

XXXVII.

LE Président sera nommé par Sa Majesté au premier Janvier de chaque année : mais quoique chaque année il ait ainsi besoin d'une nouvelle nomination, il pourra être continué tant qu'il plaira à Sa Majesté : & comme par indisposition, ou par la nécessité de ses affaires, il pourroit arriver qu'il manqueroit à quelque Assemblée, Sa Majesté nommera en même tems quelques autres Académiciens, pour présider en l'absence dudit Président.

XXXVIII.

XXXVIII.

LE Secrétaire sera exact à recueillir en substance tout ce qui aura été proposé , agité , examiné & résolu dans la Compagnie ; à l'écrire sur son registre par rapport à chaque jour d'Assemblée , & à y insérer les écrits dont il aura été fait lecture : il signera tous les actes qui en seront délivrez , soit à ceux de la Compagnie , soit à autres qui auront intérêt d'en avoir ; & à la fin de Décembre de chaque année il donnera au public un extrait de ses registres , ou une histoire raisonnée de ce qui se sera fait de plus remarquable dans l'Académie.

XXXIX.

LES Registres , Titres & Papiers , concernant l'Académie , demeureront toujours entre les mains du Secrétaire , à qui ils seront incessamment remis par un nouvel Inventaire que le Président en dressera : & au mois de Décembre de chaque année , ledit Inventaire sera par le Président recolé , & augmenté de ce qui s'y trouvera avoir été ajouté durant toute l'année.

XL.

LE Secrétaire sera perpétuel ; & lorsque par maladie ou par autre raison considérable , il ne pourra venir à l'Assemblée , il y commettra tel d'entre les Académiciens qu'il jugera à propos , pour tenir en sa place le registre.

XLI.

LE Trésorier aura en sa garde , tous les Livres , Meubles , Marbres , jettons ou autres curiositez appartenant à l'Académie : lorsqu'il entrera en charge , le Président les lui remettra par inventaire , & au mois de Décembre de chaque année , ledit Président recolera ledit inventaire , pour l'augmenter de tout ce qui aura été ajouté toute l'année.

XLII.

X L I I.

LORSQUE des sçavants demanderont à voir quelque une des choses commises à la garde du Trésorier, il aura soin de les leur montrer; mais il ne pourra les laisser transporter hors des salles où elles seront gardées, sans un ordre par écrit de l'Académie.

X L I I I.

LE Trésorier sera perpétuel; & quand par quelque empêchement légitime, il ne pourra satisfaire à tous les devoirs de sa fonction, il nommera quelque Académicien pour y satisfaire.

X L I V.

POUR faciliter l'impression de divers ouvrages que pourront composer les Académiciens, Sa Majesté permet à l'Académie de se choisir un Libraire, auquel en conséquence de ce choix, le Roi fera expédier les privilèges nécessaires pour imprimer & distribuer les ouvrages des Académiciens, que l'Académie aura approuvez.

X L V.

POUR encourager les Académiciens à la continuation de leurs travaux, Sa Majesté continuera à leur faire payer les pensions ordinaires, & même des gratifications extraordinaires suivant le mérite de leurs ouvrages.

X L V I.

POUR aider les Académiciens dans leurs études, le Roi continuera de fournir aux frais nécessaires pour les diverses recherches que chaque Académicien pourra faire.

X L V I I.

POUR récompenser l'assiduité aux assemblées de l'Académie, Sa Majesté fera distribuer à chaque assemblée quarante Jettons, à tous ceux des Académiciens qui seront présents.

X L V I I I.

XLVIII.

IL y aura toujours une union particulière entre l'Académie Royale des Sciences, & celle des Inscriptions & Médailles ; & chacune des premières séances d'après les assemblées publiques, ces deux Académies se tiendront ensemble, pour apprendre des Secrétaires l'une de l'autre ce qui se sera fait dans chacune.

XLIX.

VEUT Sa Majesté que le présent Règlement soit lu dans la prochaine assemblée, & inscrit dans les Registres, pour être exactement observé suivant sa forme & teneur ; & s'il arrivoit qu'aucun Académicien y contrevint en quelque partie, Sa Majesté y pourvoira suivant l'exigence du cas. Fait à Versailles le 16. de Juillet mil sept cens un. Signé LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX.

Ce Règlement qui donnoit une face toute nouvelle au corps & aux occupations de l'Académie, étoit accompagné d'une lettre de M. le Comte de Pontchartrain qui expliquoit plus particulièrement ce qui concernoit la nomination des officiers annuels & le choix des Elèves. Il est nécessaire de la mettre ici pour la suite de l'Histoire.

LET-

L E T T R E

*De M. le Comte de Pontchartrain
à M. l'Abbé Bignon.*

MONSIEUR,

Le Roi désirant continuer à donner des marques de son affection à l'Académie Royale des Inscriptions, & lui témoigner la satisfaction qu'il a du Travail auquel elle s'est appliquée jusqu'à présent, a bien voulu lui accorder le Règlement que je vous envoie, par lequel elle se trouve plus autorisée qu'elle n'a été, & reçoit une forme plus noble & plus stable. Sa Majesté m'a chargé en même tems de vous marquer qu'Elle vous confirme, en tant que besoin est, en la qualité d'Académicien Honoraire, & qu'Elle a choisi pour remplir les autres places d'Honoraires, neuf personnes de distinction à chacune desquelles j'ai écrit par son ordre; qu'Elle désire que vous restiez **PRESIDENT** pour le courant de cette année & pour la suivante, & qu'Elle a nommé M. l'Abbé de Caumartin **VICE-PRESIDENT** pendant le même tems. Pour les places de Pensionnaires, Sa Majesté conserve, en tant que de besoin MM. Charpentier, l'Abbé Tallemant, Despreaux, de Tournel, l'Abbé Renaudot, de la Loubere, Dacier & Pavillon; & nomme pour les deux autres places MM. l'Abbé Boutard & Félibien, M. Despreaux **DIRECTEUR**, M. de Tournel

SOUS-

24 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
SOUS-DIRECTEUR, pour cette année
& la suivante; M. l'Abbé Tallemant SECRE-
TAIRE, & M. Félibien TRESORIER.

A l'égard des places d'Associez, Sa Majesté
a choisi dix sujets d'une Erudition singulière, à
chacun desquels j'ai écrit suivant ses ordres.

Pour les Places d'Elèves, Sa Majesté m'a
ordonné de vous recommander d'en faire faire
incessamment la nomination à l'Académie.

Je vous prie de dire à Messieurs les Acadé-
miciens en général, & à tous en particulier,
que je suis très-aise, que le Roi m'ait chargé de
l'expédition de ce Règlement, que j'ai dressé
avec plaisir & avec une intention très-sincere
de rendre mes services dans les occasions à cette
Académie, que j'honore parfaitement. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
affectionné serviteur,

PONTCHARTRAIN

A Versailles le 16. Juillet 1701.

Les Académiciens Honoraires nommez par
le Roi, outre M. l'Abbé Bignon & M. l'Ab-
bé de Caumartin dont il est parlé dans la
lettre de M. le Comte de Pontchartrain, é-
toient,

MESSIEURS

Le Prince ARMAND GASTON DE
ROHAN, Coadjuteur & depuis Evêque de
Strasbourg & Cardinal.

FA-

DES INSCRIPT. ET BELLES LETT. 25
FABIO BRUSLART DE SILLERY,
Evêque de Soissons.

Le R. P. FRANÇOIS DE LA CHA-
ZE, Confesseur du Roi.

JACQUES MARQUIS DE BERIN-
GHEN, Chevalier des Ordres du Roi, &
premier Ecuyer de Sa Majesté.

Le R. P. D. JEAN MABILLON, Be-
nedictin.

LOUIS MARIE DUC d'AUMONT,
Pair de France, premier Gentilhomme de la
Chambre du Roi.

MICHEL LE PELETIER DE SOU-
ZY, Conseiller d'Etat ordinaire & au Con-
seil Royal.

NICOLAS JOSEPH FOUCAULT,
Intendant de la Généralité de Caën, & de-
puis Conseiller d'Etat ordinaire.

La Liste de ces Académiciens Honoraires,
fut faite par l'ordre alphabétique de leurs
noms de baptême, de même que celle des
dix Associez, qui étoient.

M E S S I E U R S.

ANTOINE OUDINET, Directeur du
Cabinet des Antiques de Sa Majesté.

BERNARD DE FONTENELLE, de
l'Académie Française, & Secrétaire de celle
des Sciences.

CHARLES ROLLIN, Ancien Recteur
de l'Université de Paris, & Professeur Royal
en Eloquence.

HONORÉ DE QUIQUERAN DE
BEAULEU, depuis Evêque de Castres.

JEAN-BAPTISTE COUTURE, an-
Hist. Tome I. B cien

26 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
cien Recteur de l'Université , & Professeur
Royal en Eloquence.

JEAN FOY-VAILLANT, Docteur en
Médecine , & antiquaire de M. le Duc du
Maine.

JEAN MARIE DE LA MARQUE
TILLADET.

JULIEN POUCHARD , Professeur
Royal en langue Grecque.

RENÉ D'AUBER DE VERTOT, Doc-
teur en droit Canon.

THOMAS CORNEILLE , de l'Acadé-
mie Françoisé.

Les huit anciens Pensionnaires restèrent dans
l'ordre de leur réception ; les deux autres eu-
rent le rang suivant lequel ils étoient nom-
mez dans la lettre de M. le Comte de Pont-
chartrain.

Chaque pensionnaire se choisit un Elève
comme il étoit ordonné par le Règlement ;
& ces Elèves, furent,

MESSIEURS.

ANTOINE GALLAND , Professeur
Royal en langue Arabe.

FRANÇOIS BOURDELIN, Conseil-
ler au Châtelet.

JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

JEAN FRANÇOIS SIMON, Docteur
en Droit, & depuis Directeur du Cabinet des
Antiques de Sa Majesté.

JEAN PREVOST , Chanoine de Ger-
beroy.

JEAN RENÉ ALLANEAU DE LA
BONNODIERE.

Jo-

JOSEPH DUCHÉ.

LOUIS BOIVIN, Avocat au Parlement.

NICOLAS HENRION, Avocat au
Parlement, & depuis Docteur agrégé de la
Faculté de Droit.PHILIBERT BERNARD MORBAU
DE MAUTOUR, Auditeur des Comptes.

M. Coypel qui avoit si-bien mérité de l'Académie, n'y eût aucune place marquée, mais M. de Pontchartrain écrivit à la Compagnie, que l'intention du Roi étoit que M. Coypel y eût toujours une séance agréable; & les Académiciens y ajoutèrent d'un consentement unanime qu'il participeroit aussi à la distribution des Jettons. Sa place a été fixée depuis à la suite des Pensionnaires.

Le Règlement ordonné par le Roi le 16. de Juillet 1701. commença à être exécuté le 19. du même mois, que l'Académie tint sa première assemblée particulière dans la forme prescrite. Celle du 15. de Novembre suivant, qui étoit la première d'après la Saint Martin, fut une assemblée publique en exécution de l'article XXXIII. du même Règlement; & quelque difficulté qu'il parut y avoir à mettre tout d'un coup en mouvement un corps composé en apparence de trop de parties différentes, pour oser espérer que l'esprit Académique s'y répandit également, les exercices de la Compagnie n'ont depuis ce tems-là souffert aucune interruption sensible. Il est vrai que pour prévenir cette interruption, il fallut dans les premières années faire des changements assez considérables parmi les Académiciens. Quelques-uns

d'entre ceux qui étoient de l'Académie avant son renouvellement, & qui n'avoient point du tout compté d'être jamais assujettis à un plus grand travail, demandèrent à être faits Vétérans, & on le leur accorda. On fut obligé d'en user de même à l'égard de quelques-uns des nouveaux qui n'avoient pas compris toute l'étendue de leurs engagements, ou qui se trouvoient d'ailleurs hors d'état d'y satisfaire. D'autres places furent déclarées vacantes; & c'est ainsi que peu à peu on parvint à n'admettre dans la Compagnie que des personnes dévouées à ses occupations, & libres de tout soin plus important.

Ces changements font sans doute partie de l'histoire de l'Académie; mais comme c'en est la partie la moins essentielle, il suffira de les marquer dans une espèce de table chronologique, après avoir rendu compte de ce qui regarde plus absolument l'Académie en général, & avant que d'entrer dans aucun détail particulier de ses ouvrages.

L'Académie n'avoit eu jusqu'au Règlement de 1701. d'autre lieu d'assemblée que la salle même de l'Académie Française. Le Roi lui assigna dans le Louvre un logement particulier, commode & spacieux, qui a été orné de bustes & de tableaux, & accompagné d'une petite bibliothèque où sont la plupart des anciens auteurs, & les meilleurs livres de médailles & d'antiquitez.

Dans les premières séances il fut question d'arrêter le sceau & la devise du Jetton de l'Académie.

Pour le sceau, le Roi trouva bon que l'Académie prit les armes même de France

avec

DES INSCRIPT. ET BELLES LETT. 29
avec une médaille d'or au milieu ; où seroit
gravée la tête de Sa Majesté.

A l'égard du Jetton , rien ne parait plus
convenable que d'y représenter une Muse te-
nant à la main une couronne de laurier , &
ayant derrière elle des cippes & des obélis-
ques ; & pour ame ce mot d'Horace , VET-
TAT MORI.

En 1713. l'establissement de l'Académie
des Inscriptions & celui de l'Académie des
Sciences furent confirmez par un titre plus
authentique. encore que tous ceux qui l'a-
voient précédé. Ce fut par des Lettres Pa-
tentes données à Marly au mois de Février,
& registrées ensuite au Parlement & à la
Chambre des Comptes. On les mettra ici
dans leur entier, parce qu'il seroit difficile
de les abréger.



LETTRES PATENTES DU ROY.

Qui confirment l'Etablissement
de l'Académie Royale des In-
scriptions , & de celle des
Sciences.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU
ROI DE FRANCE ET DE NA-
VARRE: A tous présents & à venir,
B 3. S A-

SALUT. Le *soin des Lettres & des beaux Arts* ayant toujours contribué à la *splendeur des Etats*, le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Pere, ordonna en 1635. l'établissement de l'Académie Française pour porter la *Langue, l'Eloquence & la Poësie* au point de perfection où elles sont enfin parvenues sous notre Règne. Nous choisîmes en 1663. parmi ceux qui composoient cette Académie, un petit nombre de Sçavants les plus versés dans la connoissance de l'Histoire & de l'Antiquité, pour travailler aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & pour répandre sur tous les monuments de ce genre, le goût & la noble simplicité qui en font le prix. Tournant ensuite plus particulièrement nos vûes du côté des Sciences & des Arts, Nous formâmes en 1666. une Académie des Sciences, composée de personnes les plus habiles dans toutes les parties des Mathématiques & de la Physique. Et en 1667. Nous fîmes construire le fameux Edifice de l'Observatoire, où ceux d'entre-eux qui s'appliquent à l'Astronomie, ont déjà fait de si célèbres & de si utiles découvertes. Ces deux Académies assemblées par notre protection, & soutenues par des bienfaits, que la difficulté des temps n'a jamais interrompus, remplirent si dignement nos espérances, que quand la Paix de Ryswick eût rendu le calme à l'Europe, Nous songeâmes à leur donner un témoignage authentique de notre satisfaction: Nous leur accordâmes des Réglemens signez de notre main pour déterminer l'objet, l'ordre & la forme de leurs exercices; & par une distinction encore plus singulière, Nous voulûmes que leurs Conférences se tinssent au Louvre. L'estime &

la

la réputation que ces Compagnies ont acquise depuis ce temps-là, Nous engageant de plus en plus à donner une forme stable & solide à des établissements si avantageux. A CES CAUSES, de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces présentes signées de notre main, permis, approuvé & autorisé, permettons, approuvons & autorisons les Assemblées & Conférences des membres qui composent lesdites deux Académies, que Nous avons d'abondant, en tant que besoin est ou seroit, instituées & établies, comme par ces présentes Nous les instituons & établissons, l'une sous le titre d'Académie Royale des Inscriptions & Médailles, & l'autre sous celui d'Académie Royale des Sciences; lesquelles continueront d'être dirigées par le Secrétaire d'Etat, ayant le département de notre Maison. Voulons pareillement qu'elles continuent de tenir leurs Assemblées dans les Appartemens que Nous leur avons assignez au Louvre, aux jours & heures portez par nosdits Régléments des 26. Janvier 1699. & 16. Juillet 1701. dont copies sont ci-attachées sous le contre-scel de notre Chancellerie, & que Nous entendons être exécutez selon leur forme & teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenants notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à ces dites présentes. DONNÉ à Marly au mois de Février, l'an de grace mil

32 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

sept cens treize, & de nôtre Regne le soixante-dixième. Signé LOUIS; & sur le repli, Par le Roi, PHELYPEAUX. Visa, PHELYPEAUX. Et scellé du grand Sceau de cire verte en lacs de soye rouge & verte.

Registrées, Oüi, & ce requerant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, le troisième Mai mil sept cens treize.

Signé DONGOIS.

Registrées en la Chambre des Comptes, Oüi, & ce requerant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur. Ce trente Mai mil sept cens treize.

Signé NOBLET.

Il y avoit long-temps que des Etrangers d'un mérite distingué souhaitoient de se trouver dans une étroite relation avec l'Académie, & d'être admis au nombre de ses membres. Quelque avantage que l'on dût espérer d'une pareille liaison, il étoit difficile, & même peu convenable, de la vouloir former, pendant que la guerre agitoit si violemment toute l'Europe. C'est ce qui avoit empêché d'y mettre, lors du renouvellement de 1701. des Associez Etrangers, comme on en avoit mis en 1699. dans l'Académie des Sciences. Dès que la Paix eût concilié l'esprit & les différents intérêts des peuples voisins, le Roi donna aux Lettres cette nouvelle marque de son attention. Il permit à l'Académie d'ajouter à la Classe de Hono-
raires.

raires quelques Académiciens étrangers célèbres par leur érudition, afin que par ce moyen la Compagnie pût répandre plus aisément au dehors la gloire de ses travaux, & qu'elle fut en même temps à portée de recueillir le premier fruit des découvertes qui se pouvoient faire dans les pays les plus éloignés. En conséquence de cette permission, l'Académie choisit en 1715. trois Acedémiciens Honoraires étrangers, dont le premier fut M. le Cardinal Gualterio, le second Dom Anselme Banduri Bibliothécaire du Grand Duc, & le troisième M. Cuper Bourguemaître de Déventer.

Peu de tems après cette augmentation, le Roi mourut ; & si quelque chose pût consoler l'Académie de la perte de son Auguste Fondateur, ce fut de voir sous une Minorité tranquille & pleine d'espérances, la souveraine administration de l'Etat entre les mains d'un Prince à qui elle sembloit appartenir autant par le mérite personnel que par les droits de la naissance ; & qui déjà Protecteur déclaré des Lettres & des beaux Arts, ne laissoit rien à désirer de ce qui pouvoit y joindre le titre de Pere de la Patrie.

Par surcroît de bonheur, le soin de l'Académie fut donné à M. le Duc d'Antin, comme il l'avoit été à MM. Colbert & de Louvois Surintendants des Bâtimens ; & elle a trouvé dans ce nouveau Mécène tous les secours qui pouvoient rendre ses travaux plus célèbres, plus utiles & plus dignes des bienfaits du Prince.

M. le Duc d'Antin se mit à la tête de la Compagnie quand elle alla rendre ses pré-

miers hommages à Monsieur le Duc d'Orléans. S. A. R. les reçût avec bonté, & si on ose le dire, avec tendresse. Il sembloit faire accueil aux Moles mêmes. Instruit de toutes les occupations de l'Académie, il en parla d'une manière à exciter l'admiration des Académiciens. Il connoissoit non seulement les principaux d'entr'eux, mais encore ceux qui le plus retirez du commerce du monde, se flattoient en secret d'une précieuse obscurité.

Dans cette audience que la bonté du Prince avoit presque changée en un entretien familier, S. A. R. fit entendre à la Compagnie que le titre d'*Académie des Inscriptions & Médailles*, n'exprimant qu'une petite partie de son objet ; en pouvoit faire naître à ceux qui ne la connoitroient pas, une idée très-imparfaite, peut-être même désavantageuse. Cette observation donna lieu à un Arrêt rendu au Conseil d'Etat du Roi le 4. Janvier 1716. par lequel le titre d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles* fut changé en celui d'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES. On pouvoit encore supprimer le titre d'*Inscriptions* qui n'ajoute rien à celui de *Belles Lettres*, dont les Inscriptions font partie ; mais on ne fut pas tâché de conserver un ancien nom qui indiquoit plus particulièrement l'origine de l'Académie ; & elle sçavoit bien que le public qui supprime volontiers les titres, sur-tout lorsqu'ils sont inutiles ou indifférents ; ne la nommeroit guères autrement que l'*Académie des Belles Lettres*, comme il paroît que c'est déjà l'usage.

L'Ar.

L'Arrêt du Conseil du 4. Janvier 1716. fit un autre changement dans l'Académie. Par cet Arrêt, le Roi supprima la Classe des *Elèves*, dont le seul nom rebutoit les personnes d'un certain mérite. S. M. ordonna que la Classe des *Affociés* seroit augmentée de dix sujets, qui lui seroient présentés par l'Académie dans la forme ordinaire; sçavoir, qu'on nommeroit pour chaque place, par voye de scrutin, deux sujets dont S. M. se reservoit le choix: ce qui fut aussitôt exécuté.

Enfin, le 23. Mars suivant, il y eût un autre Arrêt rendu au Conseil d'Etat, concernant les Académiciens *Vétérans*. Leur nombre passoit le tiers des Académiciens actuellement en place; & le feu Roi jugeant que cette multitude de Vétérans pouvoit nuire à la discipline de la Compagnie, avoit déjà ordonné en 1714. qu'ils n'auroient voix délibérative dans les élections & les autres affaires particulières de l'Académie qu'au nombre de quatre seulement, les plus anciens de ceux qui se trouveroient à l'assemblée. Pour prévenir encore plus efficacement tous les inconvénients qui en pouvoient arriver, le Roy, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Régent du Royaume, ordonda par ce nouvel Arrêt; Que le titre de *Vétérans* ne pourroit désormais être accordé qu'à ceux des Académiciens actuellement en place, qui après avoir utilement travaillé dans l'Académie pendant dix années au moins, se trouveroient hors d'état & dans une espèce d'impossibilité d'y continuer leurs travaux; Que pour assurer la vérité d'un tel exposé, ceux d'entre les Académiciens qui

36 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

voudroient obtenir le titre de Vétéran, s'adresseroient d'abord à l'Académie même, qui en délibéreroit par voye de scrutin comme pour une élection; & que les deux tiers des suffrages se trouvoient favorables à celui qui postule la vétérance, la délibération de l'Académie seroit envoyée à Sa Majesté pour y être statué ce qu'Elle jugeroit à propos. Et à l'égard de l'assistance des Vétéran aux assemblées de l'Académie, Sa Majesté ordonna qu'il n'y auroit que les quatre plus anciens d'entr'eux qui pourroient y avoir voix délibérative dans les élections & autres affaires particulières de la Compagnie, sans qu'aucun autre Académicien Vétéran moins ancien pût leur être substituée, quand ils ne se trouveroient pas aux assemblées.

Après que tout ce qui avoit quelque rapport au bon ordre, ou à l'honneur de la Compagnie fut réglé, on songea à l'impression de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie, qui vont suivre immédiatement la table chronologique des changements arrivez dans la liste des Académiciens, depuis le Règlement du 16. de Juillet 1701. jusqu'à présent.

EN M. DCCII.

M. Charpentier Académicien Pensionnaire mourut, & M. Vaillant lui succéda.

M. Boivin fut nommé Associé à la place de M. Vaillant, & M. Vaillant fils à celle d'Elève qu'occupoit M. Boivin.

EN M. DCCIV.

M. le Duc d'Aumont Académicien Honoraire.

DES INSCRIPT. ET BELLES LETT. 37
raire mourut, & fut remplacé par M. le Pré-
sident de Lamoignon.

EN M. DCCV.

M. Pavillon Académicien Pensionnaire mourut.

MM. Despreaux, de Toureil & de la Lou-
here, qui étoient aussi Pensionnaires, furent
déclarez Vétérans.

M. Pouchard Académicien Associé mourut.
MM. Corneille & Rollin, M. l'Evê-
que de Castres & M. de Fontenelle, qui é-
toient aussi Associez, furent déclarez Vétérans.

Le Sr. Duché Elève mourut.

Les Srs. Bourdelin & Rousseau, qui é-
toient aussi Elèves, furent déclarez Vété-
rans, & la place d'Elève qu'occupoit le Sr.
de la Bonnodiére, fut déclarée vacante.

MM. l'Abbé de Tilladet, Couture & de
Vertot furent nommez Pensionnaires.

M. Simon fut nommé dans la même année
Associé, & ensuite Pensionnaire.

MM. Moreau de Mautour, l'Abbé Fra-
guier & Baudelot, furent nommez Associez.

Les Sieurs Danchet, de Boze, Massieu,
de Valois, Boivin le cadet & Burette entré-
rent Elèves.

EN M. DCCVI.

MM. de Boze, Massieu, Boivin le cadet,
Prévôt & de la Neuville furent nommez aux
places d'Associez qui restoient à remplir; &
les Srs. de Villefore, l'Abbé Nadal, Barat
& Boindin entrèrent Elèves.

B. 7.

M.

38 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

M. l'Abbé Tallemant Académicien Pensionnaire & Secrétaire de l'Académie fut déclaré Vétéran.

M. Vaillant le pere , qui étoit aussi Pensionnaire , mourut.

Le Sr. Barat nouvel Elève mourut aussi.

M. de Boze succéda à la place de Pensionnaire de M. l'Abbé Tallemant , & à l'emploi de Secrétaire.

M. l'Abbé Fraguier devint Pensionnaire à la place de M. Vaillant le pere.

MM. Danchet & Galland eurent les places d'Associés de MM. de Boze & Fraguier.

Les Sieurs Morin , Abbé Pinart , & le Roi furent nommez Elèves.

EN M. DCCVIII.

Le Pere Mabillon qui étoit Académicien Honoraire , mourut , & fut remplacé par M. l'Abbé de Louvois.

Le Sr. Vaillant fils , qui étoit Elève , mourut. La place d'Elève qu'occupoit M. de Villefore fut déclarée vacante par la démission qu'il en fit , à cause de son peu de santé.

Les Srs. Roi & Abbé Mongault entrèrent Elèves.

EN M. DCCIX.

Le P. de la Chaize & M. le Président de Lamoignon , l'un & l'autre Académiciens Honoraires moururent. Le premier fut remplacé par M. Bignon Conseiller d'Etat & Prévoit des Marchands ; le second par le P. le Tellier Confesseur du Roi.

EN

EN M. DCCX.

M. l'Abbé Boutard Pensionnaire fut déclaré Vétéran, & M. l'Abbé Massieu lui succéda.

M. Henrion fut nommé Associé à la place de M. l'Abbé Massieu, & M. l'Abbé de Boissy entra Elève.

Peu de tems après, M. Henrion fut déclaré Vétéran, & M. l'Abbé Anselme eût la place d'Associé.

EN M. DCCXI.

M. Despreaux Pensionnaire Vétéran mourut. M. l'Abbé Renaudot Pensionnaire fut déclaré Vétéran. M. Baudelot succéda à M. l'Abbé Renaudot. M. l'Abbé Mongault eût la place d'Associé de M. Baudelot, & M. Sevin celle d'Elève qu'occupoit M. l'Abbé Mongault.

Peu de tems après, M. l'Abbé Mongault & M. Oudinot furent déclarés Vétéran; MM. de Valois & Burette eurent leurs places d'Associés, & les Sieurs Blanchard & Hardion entrèrent Elèves.

EN M. DCCXII.

M. l'Abbé Tallemant Pensionnaire Vétéran & M. Oudinot Associé, aulli Vétéran, moururent.

M. Simon Académicien Pensionnaire fut déclaré Vétéran.

La place de M. Prevôt Associé, & celle du Sr. Roi Elève, furent déclarées vacantes.

M.

40 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

M. Moreau de Mautour succéda à la place de Pensionnaire de M. Simon ; M. l'Abbé Nadal à celle d'Associé de M. de Mautour & M. Boindin à celle de M. Prévôt.

Les Sieurs de Fanières , Godeau & de Mandajors entrèrent Elèves.

EN M. DCCXIII.

M. Danchet Associé fut fait Vétéran , & M. Pinart eût la place d'Associé.

Peu de tems après , le même M. Pinart fut déclaré Vétéran , & sa place d'Associé fut donnée à M. Morin.

Les Sieurs Bannier & Fourmont entrèrent Elèves.

M. Kuster fut nommé Associé surnuméraire.

EN M. DCCXIV.

M. l'Evêque de Soissons , Académicien Honoraire mourut , & M. de Bercy Intendant des Finances fut élu à sa place.

M. de Toureil Pensionnaire Vétéran mourut.

M. de la Neuville Associé fut déclaré Vétéran , & remplacé par M. Kuster qui étoit Associé surnuméraire.

MM. Boindin , Abbé Nadal & de Boissy furent déclarés Vétéran.

MM. Sevin & Blanchard devinrent Associés.

La place d'Elève de M. Godeau fut déclarée vacante , sur la démission qu'il en fit , après avoir été nommé Recteur de l'Université.

Les

Les Sieurs Fréret , Abbé de Fontenu & Goulley entrèrent Elèves.

EN M. DCCXV.

M. l'Abbé de Tilladet Pensionnaire mourut , & M. Burette fut nommé à sa place.

M. Galland Associé mourut.

MM. Fourmont & de Mandajors eurent les places d'Associés de MM. Galland & Burette.

Peu de tems après , M. de Mandajors fut déclaré Vétéran , & M. Hardion fut nommé à sa place d'Associé.

Le Sr. Sallier entra Elève.

EN M. DCCXVI.

La Classe des Elèves fut supprimée , & celle des Associés fut augmentée de dix Sujets , dont on trouvera les noms dans la Liste.

M. l'Abbé Anselme fut déclaré Pensionnaire surnuméraire , & succéda quelque tems après au Sr. Felibien , dont la place fut déclarée vacante.

M. Kuster Associé mourut , & M. l'Abbé d'Antin fut nommé à sa place.

M. Cuper Académicien Honoraire Etranger mourut.

EN M. DCCXVII.

M. le Cardinal de Polignac a été nommé Académicien Honoraire Surnuméraire.

M. Bourdelin Associé Vétéran est mort.

M. Pinart autre Associé Vétéran est mort.

LIS-



LISTE

*De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres ,
en l'année 1717.*

HONORAIRES.

MESSIEURS,

CAMILLE LE TELLIER DE LOUVOIS Abbé de Bourgneil & de Vauluisant , de l'Académie Française & de celle des Sciences, Bibliothécaire du Roi, PRÉSIDENT.

JEAN FRANÇOIS PAUL LE FÈVRE DE CAUMARTIN, nommé à l'Evêché de Vannes, l'un des Quarante de l'Académie Française, Abbé de Notre-Dame de Buzay; VICE-PRÉSIDENT.

JEAN PAUL BIGNON, Abbé de St. Quentin; Doyen de Saint Germain l'Auxerrois, Conseiller d'Etat ordinaire, l'un des Quarante de l'Académie Française, Président de celles des Sciences.

LE PRINCE ARMAND GASTON CARDINAL DE ROHAN, Commandeur des Ordres du Roi, Grand Aumônier de France, Evêque & Prince de Strasbourg, l'un des Quarante de l'Académie Française.

JACQUES DE BERINGHEN Chevalier

DES INSCRITS ET BELLES LETT. 43
lier des Ordres du Roi, Comte de Château-Neuf, Premier Ecuyer de Sa Majesté, Gouverneur des Citadelles de Marseille.

MICHEL LE PELETIER DE SOUZY, Conseiller d'Etat ordinaire.

NICOLAS JOSEPH FOUCAULT, Conseiller d'Etat ordinaire.

JERÔME BIGNON, Conseiller d'Etat ordinaire, ancien Prévôt des Marchands.

MICHEL LE TELLIER de la Compagnie de JESUS, Confesseur du Roi Louis XIV.

CHARLES HENRY MALON DE BERCY, ancien Intendant des Finances.

MELCHIOR CARDINAL DE POLIGNAC, l'un des Quarante de l'Académie Française.

PENSIONNAIRES.

MESSIEURS,

ANDRÉ D'ACIER, Secrétaire perpétuel & Trésorier de l'Académie Française, Garde des Livres du Cabinet du Roi, **DIRECTEUR.**

JEAN-BAPTISTE COUTURE, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur Royal en Eloquence, Directeur du Collège Royal, **SOUS-DIRECTEUR.**

RENÉ D'AUBERT DE VERTOT, Prêtre, Docteur en Droit Canon.

CLAUDE GROS DE BOZE, de l'Académie Française, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, **SECRÉTAIRE & TRÉSORIER.**

CLAU-

44 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

CLAUDE FRANÇOIS FRAGUIER,
de l'Académie Française.

GUILLAUME MASSIEU, de l'Académie Française, Professeur Royal en Langue Grecque.

CHARLES CÉSAR BAUDELOT,
Avocat au Parlement, de l'Académie des Ricovrati de Padouë.

PHILIBERT BERNARD MOREAU
DE MAUTOUR, Conseiller du Roi, Auditeur de la Chambre des Comptes.

PIERRE JEAN BURETTE, Docteur Régent en la Faculté de Paris, Professeur Royal en Médecine.

ANTOINE ANSELMF, Abbé de Saint Sever Cap de Gascogne, Prédicateur ordinaire du Roi.

ANTOINE COYPEE, premier Peintre du Roi & de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans.

ASSOCIEZ.

MESSIEURS.

LOUIS BOIVIN, Avocat au Parlement,
JEAN BOIVIN DE VILLENEUVE, Professeur Royal en Langue Grecque, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi.

CHARLES DE VALOIS DE LA MARE, Antiquaire du Roi.

HENRY MORIN.

FRANÇOIS SEVIN.

ELIE BLANCHARD.

Es-

ETIENNE FOURMONT , Professeur
Royal en Langue Arabeque,

JACQUES HARDION.

NICOLAS MAHUDEL , Docteur en
Médecine.

- ANTOINE BANNIER , Licentié en
Droit.

LOUIS FRANÇOIS DE FONTENU,
Docteur en Théologie.

NICOLAS FRERET.

ALEXANDRE GOULLEY DE BOIS-
ROBERT , Bibliothécaire de M. le Maré-
chal d'Estrées.

CLAUDE SALLIER.

PIERRE PAUL LORMANDE, Prê-
tre Docteur en Théologie , Prieur de Puy-
Chevrier, &c.

JEAN-BAPTISTE HENRY DU-
TROUSSET DE VALINCOURT , de
l'Académie Française & de celle de la Cruf-
ca , Secrétaire Général de la Marine & des
Commandemens de Monseigneur le Comte
de Toulouse.

NICOLAS GEDOYN, Chanoine de
la Sainte Chapelle.

CAMILLE FALCONNET , Docteur
en Médecine de la Faculté de Paris.

CHARLES DE RIENCOURT , Avo-
cat au Parlement.

PIERRE DE PARDAILLAN DE
GONDRAIN D'ANTIN , Chanoine de
Strasbourg, Abbé de Lyre & de Montiramé.

HO-

HONORAIRES ETRANGERS.

M. LE CARDINAL GUALTERIO.
DOM ANSELME BANDURI, Béné-
dictin, Bibliothécaire du Grand Duc.

PENSIONNAIRES VETERANS.

M. L'ABBÉ RENAUDOT.
M. DE LA LOUBERE.
M. L'ABBÉ BOUTARD.
M. SIMON.

ASSOCIEZ VETERANS.

M. L'EVEQUE DE CASTRES.
M. ROLLIN.
M. DE FONTENELLE.
M. HENRION.
M. DANCHET.
M. L'ABBÉ MONGAULT.
M. L'ABBÉ NADAL.
M. L'ABBÉ DE BOISSY.
M. DE LA NEUFVILLE.
M. BOINDIN.
M. DE MANDAJORS.

HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE L'ACADEMIE
DEPUIS SON RENOUVELLEMENT
JUSQU'EN M. DCCX.

THE
HOLLAND
DE
THE



DES EXPIATIONS

C H E Z

LES ANCIENS GRECS
ET ROMAINS.

LE culte des fausses Divinitez ayant usurpé la place de celui du vrai Dieu, la pureté de la Religion fut bien-tôt altérée. Comme on se forma des Dieux tels que les inspiroient ou la crainte, ou l'espérance, on établit à leur honneur un culte où ces deux Passions trouvèrent leur compte; mais l'idée de la Providence ne put s'effacer. On demeura persuadé que les Dieux étoient attentifs aux actions des hommes, qu'ils étoient offensez de leurs crimes, & que leur colere étoit suivie de calamitez publiques & particulières. Ainsi tout ce qui sembloit arriver contre l'ordre de la Nature, prodiges, monstres, signes célestes, tout étoit regardé comme autant de marques du courroux des Dieux; & pour en éviter l'effet, on inventa des cérémonies religieuses qu'on crut capables de l'éloigner. Si quelque mortel enflé d'orgueil, dit Homère, *Iliad. 9.* est tombé malheureusement dans le crime, *v. 495.* ne sçait-il pas que les Dieux se laissent fléchir par l'encens, par les prières & par les victimes! C'est sur ce fondement, & peut-être

Hist. Tom. I. C aussi

auſſi ſur la connoiſſance des cérémonies de la Loi de Moïſe, que les Païens établirent leurs différentes ſortes d'expiations, dont M. l'Abbé de Boſſy a entrete-
 En 1701. nu la Compagnie à plu-
 1710. ſieurs reprises.

A parler exactement, les ſeuls crimes méritoient d'être expiez. Cependant on employoit les ſacrifices expiatoires dans mille occasions différentes, & l'on ne trouve preſque aucune partie de la vie, ſoit publique, ſoit privée, qui n'y ait été ſoumiſe. Qu'on prît le commandement d'une Armée, ou qu'on voulût célébrer des jeux; dans les Fêtes, dans les aſſemblées, on faiſoit toujours précéder les cérémonies de l'expiation. Si l'on veut deſcendre dans le détail de la vie privée, on trouvera que les anciens ſe purifioient ſcrupuleuſement non ſeulement pour les plus petites fautes, mais encore à l'occasion de tous les objets que la folle ſuperſtition préſentoit comme de ſiniftres préſages. Ainſi *expiare*, *luſtrare*, *purgare*, *februare*, ne ſignifioient ſouvent autre choſe que faire des actes de Religion, dans la vue d'éloigner quelque malheur, dont on ſe croyoit menacé par des ſignes céleſtes, ou par le rencontre de quelque objet de mauvais augure; quoique dans ſa plus étroite ſignification ce mot ne dû être employé que pour l'expiation des crimes.

De toutes les ſortes d'expiations celles qu'on employoit pour l'homicide étoient les plus ſolemnelles, & quand le coupable étoit homme de diſtinction, les Rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Ainſi, dans Apollodore, Copréus qui avoit tué Iphite,

te, est expié par Eurythée Roi de Mycènes. Dans Hérodote Adraste, se vint faire expier par Crésus Roi de Lydie. Ainsi Hercule, Thésée, & quelques autres Héros ne manquèrent pas de se soumettre aux cérémonies de l'expiation.

Apollodore est le seul qui en fait un grand *Argonaute* détail. Jason Chef des Argonautes, après ^{l. 4.} avoir enlevé la Toison d'Or avec Médée, fut poursuivi par le jeune Absirthe Frère de cette Princesse. La crainte qu'elle eût de tomber entre ses mains, lui fit prendre la cruelle résolution de le faire assassiner. Ainsi l'ayant attiré par de flatteuses promesses dans une Ile voisine, Jason qui s'y étoit caché, attaqua tout à coup ce jeune Prince qui n'étoit point sur ses gardes, & le tua. Aussitôt il coupa les extrémités du cadavre; il l'écha trois fois le sang qui en sortoit, selon la coutume des meurtriers, qui prétendoient par là s'expiers, comme le remarque le même Poète. Après cette cruelle action, Jason & Médée abordèrent dans l'Ile d'Ala, pour être expiez par Circé qui en étoit souveraine. Cette Princesse Tante de Médée, les reçut avec bonté sans les connoître. Ils s'avancèrent l'un & l'autre les yeux baissés, & sans proférer aucune parole, selon la coutume des suppliants, jusques au foyer, où Jason ficha en terre l'épée dont il avoit tué son Beaufrère. Leur silence & leur situation firent aisément connoître à Circé qu'ils étoient fugitifs & coupables de quelque homicide, & elle se prépara à les expier. Elle fit d'abord apporter un petit cochon qui étoit encore, & l'ayant égorgé, elle frotta de son sang les mains de Jason

& de Médée. On fit ensuite quelques libations à l'honneur de Jupiter expiateur. Après quoi ayant fait jeter dehors les restes du Sacrifice, elle brûla sur l'Autel des gâteaux pétris de farine, de sel & d'eau, & accompagna ces actions de prières propres à fléchir la colère des cruelles Euménides. Dès que la cérémonie fut achevée, Circé fit asseoir ses hôtes sur des sièges magnifiques, pour les traiter splendidement. Il est inutile de dire ici qu'ayant reconnu sa Nièce, elle la chassa de son Palais, sans oser pourtant lui faire aucun mauvais traitement, parceque Médée avoit imploré sa protection en état de suppliante.

Telles étoient les cérémonies de l'expiation de l'homicide, qui n'avoient pas toujours été si incommodes, puisque dans les premiers tems, il suffisoit de se laver simplement dans une eau courante, comme nous l'apprenons d'Ovide. Ce Poète, après avoir parlé de plusieurs Héros qui avoient été purifiés de cette manière, condamne cet usage, où l'on croyoit laver dans les eaux le sang dont les homicides s'étoient souillés :

*Ab! nimium faciles qui tristia crimina cadis
Flumineâ tolli posse putatis aquâ!*

Les Romains avoient une expiation particulière, dont on peut voir le détail dans Denys d'Halicarnasse, qui parle de celle qu'on employa pour le meurtre que commit Horace après la victoire. On employoit sur-tout cette sorte d'expiation après les batailles. Achille, comme le témoigne Athenée, se purifia ainsi à Milet, après avoir tué Strambelus Roi des

des Léléges. Enée au sortir du sac de Troye, n'osa se charger de ses Dieux jusques à ce qu'il se fut purifié dans de l'eau :

Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque Penates. Enëid.

Me bello à tanto digressum & cape recentis l. 2.

Attrectare nefas,

Au formulaire de l'expiation de l'homicide; M. l'Abbé de Boissy joint ce qui se pratiquoit à celle des Mystères d'Eleusis. Comme on étoit persuadé que ceux qui participoient à ces Mystères faisoient profession d'une vie innocente, sainte & tranquille, qu'ils mou-
roient dans l'espérance d'une condition heu-
reuse, & que les premières places des Champs Elysées leur étoient réservées; & qu'au con-
traire ceux qui n'étoient pas initiez à ces Mystères étoient condamnés à d'éternelles ténèbres: il étoit juste qu'il en coûtât quelque chose pour les biens dont on se flatoit de jouir par cette initiation. D'ailleurs rien ne paroissoit plus raisonnable que de commencer une nouvelle vie par l'expiation des fautes passées. C'étoit là aussi le premier degré par lequel il falloit passer. D'abord un Sacrificateur qui, suivant Hésychius, se nommoit dans cette fonction *Ydranos*, immoloit à Jupiter une truie pleine: & après en avoir étendu la peau à terre, on faisoit mettre dessus celui qui devoit être purifié. Les prières accompagnoient cette cérémonie, qu'un jeûne austère devoit avoir précédé. Ensuite, après quelques ablutions qu'on faisoit avec de l'eau de la mer, on couronnoit d'un chapeau de fleurs, qu'Hésychius nom-

*Aristoph-
ranis Pla-
to 2. de
Rep.*

me *litéra*, celui qui étoit ainsi purifié. Après ces diverses épreuves on pouvoit aspirer à la qualité de *Miste*, qu'on donnoit à ceux qui étoient initiez aux pieux Mystères.

Pausanias.

Les expiations & les autres cérémonies qu'on employoit avant que d'aller consulter l'oracle de Trophonius, étoient encore plus fatigantes que celles des petits Mystères de Cérès. Il en étoit toujours plus à la curiosité qu'à la dévotion. Trophonius & Agamédès étoient frères & fils d'Erginus Roi des Orhomoniens. Leur talent pour l'Architecture les fit rechercher de plusieurs Princes, par l'ordre desquels ils bâtirent des Temples & des Palais. Dans celui qu'ils construisirent pour Hyménus, ils ajustèrent une pierre de manière qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par-là pour aller voler les trésors qui y étoient renfermez. Le Prince qui voyoit diminuer son or, sans que les serrures ni les cachets fussent rompus, dressa des pièges autour de ces coffres; & Agamédès s'y trouvant arrêté, Trophonius luy coupa la tête, de peur qu'il ne le découvrit dans les tourments qu'on luy auroit fait souffrir, si on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit englouti au même endroit, l'impie superstition alla jusques à mettre ce sacrilège au rang des demi-Dieux & des Héros, & à consulter son oracle avec des cérémonies également pénibles & mystérieuses.

Il falloit d'abord passer dans une chapelle consacrée au bon Génie quelques jours qui étoient employez à différentes purifications.

On.

On jeûnoit & on s'abstenoit de vin, & même d'eau chaude. On se levoit souvent dans les eaux du fleuve Hercyna. On offroit plusieurs Sacrifices à Trophonius & à ses fils, à Apollon, à Jupiter & à Junon. Cependant les Aruspices consultoient exactement les entrailles des victimes, pour voir si le Dieu étoit appaisé. Enfin, la nuit même que l'on devoit consulter l'oracle, on immoloit un bœuf à Agamède, & ce Sacrifice devoit encore donner d'heureux présages. Les Prêtres menant ensuite le consultant au fleuve voisin, où deux jeunes garçons appelés pour cela *Mercurus*, c'est-à-dire, Ministres, après l'avoir frotté d'huile, & luy avoir lavé tout le corps, le conduisoient aux sources du fleuve qui n'étoient guères éloignées; & après l'avoir fait boire dans l'une de l'eau de Lethé ou d'Oubli, on luy faisoit boire à l'autre de l'eau de Mnémoïne, afin qu'il pût se ressouvenir de ce qu'il alloit voir & apprendre. Enfin le consultant étoit habillé de lin, & ceint avec des bandelettes. Il avoit une chaussure faite à la manière du pais, & dans cet équipage il étoit introduit dans l'autre de Trophonius, de la manière que le raconte Pausanias.

La quatrième sorte d'expiations publiques étoient celles dont on se servoit pour purifier les villes. La plupart avoient un jour marqué pour cette cérémonie. Elle se faisoit à Rome le 5. de Février. Le Sacrifice qu'on y offroit se nommoit *Amburbale* ou *Amburbium* selon Servius, & les victimes que l'on y employoit *Amburbiales*, au raport de Festus. Outre cette Fête, il y en avoit

une tous les cinq ans pour expier tous les citoyens de la ville, & c'est du mot *lustrare*, expier, que cette espace de temps a pris le nom de *Lustrum*. Il y avoit encore d'autres occasions où ces expiations solennelles étoient employées, comme il arriva lorsque les Tarquins furent chassés, ainsi que nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse. Ce n'étoit pas seulement les villes entières qu'on soumettoit à l'expiation; on l'employoit pour des lieux particuliers, lorsqu'on les croyoit souillees. Celle des carrefours se nommoit *Compitalia*.

Les Athéniens avoient poussé encore plus loin la superstition que les Romains. Outre le jour marqué pour l'expiation de la ville, où ils avoient la barbare coutume d'immoler un homme & une femme, ils en avoient encore établi pour les théâtres & pour les lieux où se tenoient les assemblées publiques. La campagne étoit aussi sujette à ces expiations qui se nommoient *Ambarvalia* chez les Romains.

Enfin, la cinquième sorte d'expiation étoit celle des armées, qu'on purifioit avant & après le combat: c'est ce qui lui fit donner le nom d'*Armilustrum*. Homère décrit au premier livre de l'Iliade, la solennelle expiation qu'Agamemnon fit de son armée. Le nombre de ces sortes d'expiations publiques n'égale pas celles que chaque particulier employoit, & l'on n'auroit jamais fait, si l'on vouloit s'étendre sur ce sujet. Il n'y avoit ni nêces ni funérailles, ni presque aucune démarche de quelque conséquence, qui ne fussent précédées par la cérémonie de l'expiation.

piation. Tout ce qui étoit réputé de mauvais augure, la rencontre d'une belette, d'un corbeau, ou d'un lièvre, un orage imprévu, un songe, & mille autres accidents obligeoient à recourir aux cérémonies de l'expiation.

*At natum in curas hominum genus omnia noctis
Fare pio placant & saliente sale.*

Mais il est bon de remarquer que pour ces sortes d'expiations particulières, on n'avoit pas toujours recours au Sacrifice, & qu'il suffisoit quelquefois de se laver ou de changer d'habits. L'eau de la mer étoit toujours préférée à celle des rivières, & l'eau courante à celle qui étoit sans mouvement. Procope de Gaze nous apprend en général que dans ces sortes d'expiations particulières, on employoit l'eau, le sel, l'orge, le laurier & le feu par lequel on faisoit passer ceux qu'on vouloit purifier. *In Deut.*



DES VICTIMES HUMAINES.

IL n'est pas étonnant que sur des matières purement conjecturales, il y ait parmi les gens de lettres un infinité de sentiments différents, souvent même de très-oppoſez; mais cette diversité d'opinions est fort rare à l'égard de certains points d'Histoire que les anciens auteurs ont rapportez unanimement, & que tous les modernes semblent avoir suppoſez comme des faits constants. Tels ſont les Sacrifices où l'on

En 1710. l'on immoloit des victimes humaines. Cependant ce sujet a valu à l'Académie deux dissertations contradictoires.

Dans l'une M. l'Abbé de Boissy a rassemblé un nombre prodigieux de témoignages sur l'établissement de ces Sacrifices, dont la coutume s'étoit répandue dans presque toutes les parties du monde, parmi les Grecs, cette nation si sçavante & si polie, comme parmi les Scythes féroces & sanguinaires, parmi les Romains si sages & si judicieux, aussi bien que parmi les peuples les plus grossiers & les plus barbares.

Dans l'autre, M. Morin n'a rien oublié pour sauver l'honneur du genre humain sur un article de cette importance.

M. l'Abbé de Boissy n'a pas eu beaucoup de peine à produire ses témoins. Ils se présentoient en foule. Ce sont Manéthon, Sanchoniaton, Hérodote, Pausanias, Joséphe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Cicéron, Jules-César, Macrobe, Pline, la plupart des Poètes Grecs & Latins, & après eux une partie des Pères de l'Eglise.

De toutes ces dépositions jointes ensemble, il résulte que les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Cananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, ceux d'Athènes & de Lacédémone, les Ioniens, tous les Grecs du continent des isles, les Romains, les Scythes, les Albanois, les Allemans, les Anglois, les Espagnols & les Gaulois, étoient également plongez dans cette cruelle superstition, dont on peut dire ce que Pline disoit autrefois de la Magie, qu'elle avoit parcouru toute la terre, & que ses habitans, tout inconnus qu'ils étoient les uns aux

aux autres, & si différents d'ailleurs d'idées & de sentiments, s'étoient réunis dans cette pratique malheureuse : *Ista tota mundo confeserit quanquam discedit & sibi ignoto.*

Lib. xxx.

C. I.

M. l'Abbé de Boissy ne s'est pas contenté d'établir la vérité de ces Sacrifices. Il en a recherché l'origine, & il n'hésite point à la rapporter à une connoissance imparfaite du Sacrifice d'Abraham. Les Cananéens, dit il, les Ammorriéens, & les autres peuples voisins des lieux où le Patriarche avoit passé sa vie entendirent sans doute vanter le zèle & la fermeté de ce saint homme, qui n'écouta pas un moment les sentiments de sa tendresse pour un fils unique. Ils scûrent quelque chose des récompenses que Dieu promit à sa fidélité, & jugèrent que l'imitation d'une action si héroïque leur attireroit les même bénédictions du Ciel, ils ignorèrent que le Seigneur, satisfait de l'obéissance d'Abraham, avoit substitué un bélier à la victime humaine; ou ils crûrent enchérir sur l'action de ce Patriarche, en immolant réellement leurs propres enfants.

C'est Saturne, selon les poètes & les historiens, qui introduisit la détestable coutume de sacrifier des hommes. Le Saturne des Païens, est, au jugement des meilleurs critiques, l'Abraham de l'Ecriture. Un fragment de Sanctionation rapporté par Eusebe, semble mettre la chose hors de doute dans l'espèce particulière. Saturne, dit-il, que les Phéniciens nomment Israël, fut mis après sa mort au rang des Dieux, sous le nom de l'Astre qui s'appelle encore Saturne. Dans le tems que ce Prince régnoit en Phénicie, il eût d'une Nymphé nommée *Anobret*, un

Bochart
Vossius
M. Huet.

Prép.
Evang.
L. 1.

C. 6.

,, fils

„ fils unique qu'il nomma *Jeud*, terme qui
 „ signifie encore aujourd'huy fils unique chez
 „ les Phéniciens. Son pais le trouvant enga-
 „ gé dans une guerre dangereuse, il para son
 „ fils des Ornaments Royaux, & l'immola sur
 „ un Autel qu'il avoit dressé lui-même. On
 „ trouve dans un autre fragment de Sancho-
 „ niaton, que ce même Saturne se circoncît,
 „ & obligea tous ceux de sa suite à suivre son
 „ exemple.

Nicolas de Damas, Justin & d'autres au-
 teurs, donnent à Abraham la qualité de Roi.
 L'Ecriture même marque qu'il fit des allian-
 ces, & traita d'égal avec des Rois, outre que
 les Patriarches avoient tous les droits de la
 Royauté dans leur famille. Bérofe dans Jo-
 séphe ajoute qu'Abraham avoit une grande
 connoissance de l'Astronomie, & Eupolème
 dans Eusèbe le fait inventeur de la science
 des Chaldéens. Il n'en faut pas davantage
 pour se persuader que les Phéniciens ont pu
 le mettre au rang des Dieux & des Astres. Ils
 l'appelloient *Israël*, soit qu'ils eussent con-
 fondu l'aïeul & le petit-fils, soit qu'ils lui
 eussent donné le nom du peuple qui étoit
 sorti de lui. Le nom de *Jeud*, fils unique,
 est le même que celui d'Isaac. *Anobret* si-
 gnifie, suivant la remarque de Bochart, *ex*
gratia concipiens, & l'application de ce nom
 à Sara est sensible. Enfin, pour dernier trait
 de conformité, Saturne se circoncît, & obli-
 ge ceux de sa suite à en faire autant; cir-
 constance remarquable, qui convient unique-
 ment à Abraham.

Pour effacer, s'il étoit possible, du corps
 de l'Histoire des faits aussi odieux, dont la
 honte

honte semble rejaillir sur l'humanité, M. Morin rejette ou affoiblit ce grand nombre de témoignages, qu'il est si facile de rassembler sur les victimes humaines.

1. Il refuse d'admettre des faits de cette nature, sans une preuve manifeste : il voudroit des témoins oculaires, dignes de foi, & en quelque sorte la confession même des accusez. Or est-il qu'entre tant d'auteurs qui attestent la vérité de ces Sacrifices, aucun ne dit en avoir vû. Ils ne font que se citer les uns les autres. Les plus anciens n'alléguent que ces traditions éloignées. Tous en parlent avec horreur.

2. Les Egyptiens sont disculpez de cette abomination par Horus, qui assure que loin de sacrifier des hommes, à peine osoient-ils dans les premiers tems sacrifier des animaux, & que ce ne fut que sous la domination des Ptolemées qu'ils commencèrent à en égorger à l'honneur de Sérapis.

3. Si c'est Abraham qui a donné lieu à cette superstition, comme il n'immola pas son fils, & que le Seigneur se contenta d'un bœuf, le Sacrifice de Saturne étant le même que celui d'Abraham, il n'aura pas été plus inhumain, & M. Morin ne peut croire qu'aux dépens des objets les plus sensibles, les copistes d'Abraham ou de Saturne aient voulu aller plus loin que leur original. Ils pouvoient amener leurs enfans au pied de l'Autel, & les racheter ensuite par l'offrande de quelques animaux, comme les Israélites rachetoient leurs premiers nez. L'antiquité profane fournit d'autres exemples de cette espèce d'échange. Un oracle, dit Plutarque,

ayant ordonné aux Lacédémoniens affligés de la peste, d'immoler une vierge, & le sort étant tombé sur une jeune fille nommée Hélène, un aigle enleva le coiffeau sacré, & le posa sur la tête d'une genisse, qui fut immolée à sa place. Un changement à peu près semblable arriva en Italie chez les Phalériens en la personne de Valéria Lupercula ; & Pélolidas chef des Athéniens ayant été averti en songe, à la veille d'une bataille contre les Lacédémoniens, de sacrifier une vierge blonde aux manes des filles de Scedafus, qui avoient été violées & massacrées dans ce même lieu par de jeunes Lacédémoniens ; ce commandement, dit Plutarque, lui parut cruel & barbare : la plupart des Officiers de l'Armée en jugèrent de même, & soutinrent qu'une oblation si abominable ne pouvoit être agréable au père des Dieux & des hommes, & que s'il y avoit des intelligences qui prissent plaisir à l'effusion du sang humain, c'étoient des esprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rousse s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'étoit-là l'Hostie que les Dieux demandoient. Elle fut immolée, & le Sacrifice fut suivi d'une victoire complète. Enfin, dans la plupart des lieux où l'on prétend que ces sortes de victimes avoient été en usage, elles ont toutes fini par des substitutions semblables. En Egypte par ordre d'Amosis, qui, au lieu d'hommes, voulut que l'on se contentât d'offrir des figures humaines. Dans l'isle de Chypre par Diphilus, qui leur substitua des Sacrifices de bœufs. En Italie par Hercule, lequel en interpretant l'o-

l'oracle d'Apollon qui les avoit induits en erreur,

καὶ κεφαλὰς αἰδῶ καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε
φῶτα.

Leur fit entendre que ces termes équivoques désignoiént, le premier des têtes de cire, connus depuis sous celui d'*Oscilla*, & le second des flambeaux, qui firent après lui un des principaux ornemens de la fête des Saturnales. Si les anciens ne sacrifioient des hommes que de cette manière, la chose ne valoit pas la peine d'en faire tant de bruit.

La Fable est sur ce sujet d'accord avec l'Histoire. De l'aveu des plus fameux Mythologues, le Sacrifice prétendu d'Iphigénie tant chanté par les Poètes, fut éludé par un artifice semblable aux précédents.

*Suppositum fuma est quondam pro virgine
servant.* Mart.

Et si le Sacrifice de Jephté est l'original de celui d'Iphigénie, il y a lieu de présumer qu'il ne fut pas exécuté plus réellement, & que son vœu ne fut accompli que par la clôture de sa fille, suivant l'opinion la plus commune des commentateurs & Juifs & Chrétiens. L'exemple du Roi des Moabites, qui poignarda lui-même son fils sur les murs de sa capitale à la vûe des Rois d'Israël & de Juda, paroît plus précis. Mais c'est l'action d'un homme réduit au désespoir, dont l'historien sacré n'explique point la véritable raison. Ce pouvoit être une punition de la trahison.

bison de son fils , dont il avoit découvert l'intelligence avec ses ennemis , ou pour leur faire connoître la résolution déterminée où il étoit , de tout souffrir jusqu'à la dernière extrémité. Le succès fit voir que ces prétendus Sacrifices n'étoient pas alors si ordinaires qu'on le suppose , puisque ces deux Rois en furent tellement effrayez , qu'ils levèrent aussitôt le siège.

A l'égard des fameux Sacrifices de Bahal & de Moloch , dans lesquels la prévention commune veut que les peres offroient eux-mêmes leurs enfants en holocauste , les Rabins Jarki , Kimki & Maimonides , sur la tradition du Talmud , les expliquent d'un simple passage au travers du feu , *Non quod comburebant ipsos , sed tantum traducebant illos per ignem.*

Que si dans certaines rencontres les Païens faisoient quelque chose de plus , & qu'il leur arrivât quelquefois d'ensanglanter effectivement leurs Autels de sang humain , ce n'étoit , selon M. Morin , que par asperision , & sans qu'il en coûtât la vie à personne. L'Ecriture nous représente les Prêtres de Bel psalmodiant à haute voix en présence de leur idole , & se faisant des incisions : *Glamabant ergo voce magnâ & incidebant se , juxta ritum suum , cultris & lanceolis , donec perfunderentur sanguine.*

Les Scythes & les Grecs en usoient de même à l'égard de leur Diane *Taurique* , au rapport de Pausanias & de Plutarque , qui nous assurent que les peres fouettoient eux-mêmes leurs enfants en sa présence jusqu'au sang ; que de ce sang ils arrosoient l'Autel de la Déesse , soit pour les châtier solennellement des

III. Reg.
XVIII.
28.

des fautes qu'ils avoient faites, ou seulement pour les former à la patience.

Enfin, s'il faut trancher le mot, & avouer qu'il leur arrivoit aussi quelquefois d'immoler des hommes à leurs Dieux ; en approfondissant les faits, on trouvera, dit M. Morin, que c'étoient des prisonniers de guerre qu'ils immoloient par vengeance, par représailles, ou pour appaiser les manes de ceux qui étoient morts dans la bataille : encore ne les égorgoient-ils pas tous. Les Scythes, tout Scythes qu'ils étoient, se contentoient du centième, suivant le témoignage d'Hérodote : les autres peuples en augmentoient ou diminueoient le nombre à proportion de la perte qu'ils avoient faite.

Si ce n'étoient pas des ennemis que l'on sacrifioit, c'étoient souvent des criminels condamnés par la Justice. Et l'usage ordinaire des anciens, quand ils punissoient les criminels, étoit de s'y préparer des Sacrifices aux Dieux Vengeurs, pour détourner de dessus leurs têtes le sang des innocens. Les Ministres des Autels intervenoient à ces actes mixtes de Religion & de Police, soit pour disposer les patients à la mort, soit pour y faire de certaines prières, *supplicia*, à *supplicando*, disent tous les Etymologistes, ou pour y remettre eux-mêmes entre les mains des exécuteurs les instruments du supplice : *Veteres enim eodem gladio victimas & nocentes immolabant* : soit enfin pour consulter leurs entrailles & en tirer des inductions augurales. Il est aisé de comprendre, ajoute M. Morin, comment des voyageurs étrangers, témoins de toutes ces cérémonies extérieures, ont pu
s'y

s'y figurer de véritables Sacrifices. Il ne feroit pas étonnant qu'un Iroquois ou un Chinois qui assisteroit à un de ces *Autas di fê*, qui se font de tems en tems en Espagne & en Portugal avec tant de pompe, & avec l'intervention de tant de personnes religieuses, en jugeât de cette manière.

C'est ainsi, conclut M. Morin, qu'en examinant de près les faits qui paroissent le mieux prouver, on trouve que la malignité, la prévention, ou l'ignorance ont répandu, & en quelque sorte établi dans la plupart des Historiens des idées peu exactes, & que la seule horreur devoit faire rejeter.



DES PRESAGES.

LA passion que les hommes ont toujours eue de connoître l'avenir que la providence leur a sagement caché, les a fait tomber en divers égarements, qui découvrent bien la foiblesse de leur esprit. La plupart des anciens philosophes reconnoissant une intelligence suprême à qui tous les tems sont présents, mais ne pouvant se persuader que la distance infinie qui l'élevoit au dessus des hommes, lui permît de s'abaisser jusqu'à eux, lui subordonnoient des Divinités éclairées immédiatement de ses lumières, qu'elles répandoient sur des génies inférieurs placez au dessous d'elles dans tous les éléments. Ceux-ci plus à portée d'entretenir commerce avec les hommes, se plaisoient, disoient-ils, à leur com-

communiquer ce qu'ils sçavoient de l'avenir, & à leur donner des pressentiments de ce qui devoit leur arriver.

Le peuple suivoit à peu près les mêmes idées ; si ce n'est que ne s'élevant qu'avec peine jusqu'à la connoissance d'un premier Être, il borroit presque toute sa Religion au culte des Dieux appelez immortels, qu'il regardoit comme les auteurs des oracles, des sorts, des auspices, des prodiges, des songes & des présages.

C'est cette dernière espèce de divination que M. Simon a entrepris de traiter dans une dissertation qu'il a lûe à l'Académie sur la fin de l'année 1710.

Dans l'idée générale du mot de *présage* il comprend non seulement l'attention particulière que l'on donnoit aux paroles fortuites, soit qu'elles parussent venir des Dieux, soit qu'elles vinssent des hommes, & qu'on regardoit comme des signes des événements futurs ; mais il y comprend encore les observations que l'on faisoit sur quelques actions humaines, sur des rencontres inopinées, sur certains noms, sur certains accidents dont on tiroit des préjuges pour l'avenir.

Il y a quatre parties dans la dissertation de M. Simon sur les présages. La première roule sur leur origine ; la seconde sur leurs diverses espèces ; la troisième sur les occasions où l'on y avoit recours, & la quatrième sur les conditions nécessaires pour les faire valoir ou pour les détruire.

Il est vrai-semblable que la science des présages est aussi ancienne que l'idolâtrie, & que les premiers auteurs du culte des idoles
font

sont aussi les auteurs de l'observation des présages. Il est certain du moins que les anciens habitans de la Palestine étoient infectez de cette superstition dès le tems de Moïse, qui défend aux Israélites de suivre l'exemple des nations dont ils alloient posséder le pais, qui écoutoient, disoit-il, les augures & les devins. Une des principales causes de cette observation est la curiosité & l'inquiétude des hommes, lorsque dans certaines conjonctures difficiles & périlleuses, leur prudence se trouvoit en défaut, & qu'ils étoient obligez d'avoir recours à une intelligence supérieure capable de fixer leur incertitude. C'est ainsi qu'Ulysse, dans Homère, ne sçachant si les Dieux sont satisfaits de tout ce qu'il a souffert dans ses *erreurs*, & si c'est de leur consentement qu'il est revenu dans sa patrie, demande à Jupiter qu'il lui fasse entendre la voix de quelque homme dans son Palais, & qu'au dehors il daigne lui envoyer quelque prodige qui le rassure. De pareils signes que le hazard a fait apparaitre quelquefois comme à point nommé, lorsqu'on les attendoit, ont confirmé les hommes dans l'erreur, & les ont convaincus que les Dieux étoient attentifs à répondre à leurs consultations. Les Egyptiens ont excellé sur toutes les autres nations dans la science des présages: jusques-là même, qu'ils l'avoient réduite en art, & en avoient composé des règles sur les observations qu'ils avoient recueillies. Il y a tout lieu de croire que les prénières colonies Egyptiennes portèrent cet art dans la Grèce, où il étoit fort en vogue du tems de la guerre de Troye. Les

Etruf-

Etrusques , ancien peuple de l'Italie , très-habile dans les présages comme dans toutes les autres espèces de divination , disent qu'un certain Tages leur enseigna le premier à expliquer les présages. Les Romains avoient appris des Etrusques ce qu'ils en sçavoient ; & pendant plusieurs siècles le sénat de Rome envoya en Toscane des jeunes gens des premières familles , pour y étudier une science qu'ils croyoient importante à la conservation de l'état.

Ces présages étoient de plusieurs espèces , qu'on peut réduire à sept principales : sçavoir.

1. Les paroles fortuites que les Grecs appelloient *φήμην* ou *κλήδονα* , & les Latins *omen* pour *orimen* , selon Festus. Ces paroles fortuites étoient appelées Voix Divines , lorsqu'on en ignoroit l'auteur. Telle fut la Voix qui avertit les Romains de l'approche des Gaulois , & à qui l'on bâtit un temple sous le nom d'*Aius loquutus*. Ces mêmes paroles étoient appelées Voix Humaines , lorsqu'on en connoissoit l'auteur , & qu'elles n'étoient pas censées venir immédiatement des Dieux. Avant que de commencer une entreprise , on sortoit de sa maison pour recueillir les paroles de la première personne que l'on rencontroit , ou bien l'on envoyoit un esclave écouter ce qui se disoit dans la rue , & sur des mots proférez à l'aventure , & qu'ils appliquoient à leurs desseins , ils prenoient quelquefois des résolutions importantes.

2. Les tressaillements de quelques parties du corps , principalement du cœur , des yeux &c

& des fourcils. Les palpitations du cœur passioient pour un mauvais signe , & présageoient particulièrement , selon Melampus , la trahison d'un ami. Le tressaillement de l'œil droit & des fourcils étoit au contraire un signe heureux. L'engourdissement du petit doigt , ou le tressaillement du ponce de la main gauche ne signifioit rien de favorable.

3. Les tintements d'oreille & les bruits que l'on croyoit entendre. Les anciens disoient , quand l'oreille leur tintoit , comme on dit encore aujourd'hui , que quelqu'un parloit d'eux en leur absence.

4. Les éternuements. Ce présage étoit équivoque , & pouvoit être bon ou mauvais suivant les occasions. C'est pourquoi l'on saluoit la personne qui éternuoit , & l'on faisoit des souhaits pour sa conservation , dont la formule étoit *Zed' oarov* , & cela , afin de détourner ce qu'il pouvoit y avoir de fâcheux. Les éternuements du matin , c'est-à-dire , depuis minuit jusqu'à midi n'étoient pas réputés bons. Ils étoient meilleurs le reste du jour. Entre ceux de l'après midi , on estimoit davantage ceux qui venoient du côté droit ; mais l'amour les rendoit toujours favorables aux amans , de quelque côté qu'ils vinssent , si l'on en croit Catulle.

5. Les chûtes imprévûes. Camille , après la prise de Veïes , voyant la grande quantité de butin qu'on avoit faite , prie les Dieux de vouloir bien détourner par quelque légère disgrâce l'envie que sa fortune , ou celle des Romains pourroit attirer. Il tombe en faisant cette prière , & cette chûte fut regardée

dée dans la suite comme le présage de son exil, & de la prise de Rome par les Gaulois. Les statues des Dieux domestiques de Neron se trouvoient renversées un premier jour de Janvier, & l'on en tira le présage de la mort prochaine de ce Prince. Si l'on heurtoit le pied contre le seuil de la porte en sortant, si l'on rompoit le cordon de ses souliers, ou qu'en se levant de son siège, l'on se sentit retenu par la robe, tout cela étoit pris à mauvais augure.

6. La rencontre de certaines personnes & de certains animaux. Un Ethiopien, un eunuque, un nain, un homme contrefait qu'ils trouvoient le matin au sortir de leur maison, les effrayoit & les faisoit rentrer. Il y avoit des animaux dont la rencontre étoit heureuse. Par exemple, le lion, les fourmis, les abeilles. Il y en avoit dont la rencontre ne présageoit que du malheur, comme les serpents, les loups, les renards, les chiens, les chats, &c.

7. Les noms. On employoit avec soin dans les cérémonies de la Religion, & dans les affaires publiques & particulières, les noms dont la signification marquoit quelque chose d'agréable. On vouloit que les enfants qui aidoient dans les sacrifices, que les Ministres qui faisoient la cérémonie de la dédicace d'un Temple, que les soldats qu'on envoie les premiers, eussent des noms heureux. On détestoit au contraire les noms qui signifioient des choses tristes & désagréables.

On peut joindre à tous ces présages l'observation

servation de la lumière de la lampe dont on tiroit des pronostics pour les changements de tems, & même pour le succès des entreprises. On y peut joindre aussi l'usage puerile de faire claquer des feuilles dans sa main, ou de presser des papins de pomme entre ses doigts & de les faire sauter au plancher, pour éprouver si l'on étoit aimé de sa maitresse.

Pour ce qui est des occasions où l'on avoit recours aux présages, il n'y avoit aucun tems où l'on crût pouvoir les négliger impunément : mais on les observoit sur tout au commencement de tout ce qu'on faisoit. C'est delà qu'étoit venue la coutume observée à Rome, de ne rien dire que d'agréable le premier jour de Janvier, de se faire les uns aux autres des souhaits obligeants, qu'on accompagnoit de petits présents, sur tout, de miel & d'autres douceurs. Cette attention pour les présages avoit lieu dans toutes les cérémonies de Religion, dans les actes publics, qui pour cette raison, commençoient tous par ce préambule : *Quod felix, faustum, fortunatumque sit.* On avoit le même soin de les observer dans les actions particulières, comme dans les mariages, à la naissance des enfants, dans les voyages, dans les repas, &c.

Mais il ne suffisoit pas d'observer simplement les présages. Il falloit de plus les accepter, lorsqu'ils paroissoient favorables, afin qu'ils eussent leur effet. Il falloit en remercier les Dieux qu'on en croyoit les auteurs, leur en demander l'accomplissement, & même leur demander de nouveaux présages qui

con-

confirmassent les premiers. Au contraire, si le présage étoit fâcheux, on en rejettoit l'idée avec horreur, on prioit les Dieux d'en détourner les effets, lorsque ce présage s'étoit présenté fortuitement; car s'ils l'avoient demandé, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de se soumettre à la volonté des Dieux.

On remédioit aux présages en bien des manières. Une des plus ordinaires pour détourner l'effet d'un discours ou d'un objet desagréable étoit de cracher promptement, & l'on croyoit par cette action rejeter en quelque façon le venin que l'on avoit respiré. Quand on ne pouvoit éviter de se servir de certains mots de mauvais augure, on prenoit la précaution de renoncer par une détestation expresse à tout ce qu'ils pouvoient présager de mauvais. L'expédient le plus ordinaire étoit d'adoucir les termes, en substituant des expressions qui présentassent à l'esprit des images moins tristes & moins affreuses. Ainsi au lieu de dire qu'un homme étoit mort, on disoit qu'il avoit vécu. Ainsi les Athéniens appelloient la prison, la maison, *οἴκημα*; le bourreau, l'homme public; les Furies, les Eumenides, ou Déeses pitoyables, & ainsi du reste.



DES NÉOCORES.

Peu de gens ignorent qu'on appelloit Néocores chez les Grecs, ceux qui étoient chargés de la garde, & sur tout de la propreté des Temples comme l'explique le nom même de Νεωκόρ composé de Νεὸς *Templum*, & de κορῆν, *verro*. On sçait encore que cet emploi bas & servile dans son origine, se releva insensiblement, & devint enfin très-considérable, lorsque la richesse des offrandes demanda des dépositaires distinguez, que la dépense des Fêtes & des jeux publics intéressa des nations entières, & que l'adulation des Grecs pour les Empereurs Romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des Temples, & à s'honorer du titre de Néocores de ces mêmes Temples. Ils ne furent plus de simples Valets des Temples, ou même des Sacristains ordinaires; on en fit des Ministres du premier ordre, à qui seuls appartenoit le droit d'offrir les Sacrifices, dans les Temples consacrez à la Divinité tutélaire du Pais, ou dans ceux qu'on avoit élevez non seulement aux Empereurs Romains déjà mis au rang des Dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui régnoient actuellement.

Tant d'Auteurs ont écrit sur les Néocores, qu'on se croyoit parfaitement instruit de leurs différentes fonctions, & qu'il sembloit que la seule difficulté qui restoit encore parmi les Sçavants étoit réduite à ce point, sçavoir comment

ment on doit entendre & expliquer le nombre des Néocorats attribuez sur les Médailles à une même Ville. Si les Peuples qui s'y disent Néocores pour la seconde, pour la troisième & pour la quatrième fois, ont été revêtus de cette dignité par un même Prince, ou s'ils ne l'ont reçûe que successivement par différents Empereurs. M. Vaillant le Père, qui avoit particulièrement étudié cette matière, donna en 1703. une Dissertation sur les Néocores, où après avoir discuté les différentes opinions des Antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les Villes Grecques se disoient sur leurs Médailles Néocores des Empereurs Romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux décrets du Sénat pour pouvoir bâtir des Temples à leur honneur. Nous ne nous dispensons d'entrer ici dans le détail des preuves du Système de M. Vaillant, que parcequ'on trouvera sa Pièce imprimée en entier dans le second volume des Mémoires. Mais nous devons dire quelque chose d'une autre Dissertation sur le même sujet, donnée en 1706. par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoissance de celle de M. Vaillant. Ces deux Auteurs se sont rencontrés dans la difficulté principale. Ils rapportent l'un & l'autre les différents Néocorats des Villes Grecques à différents Sénatusconsultes qui leur en avoient accordé la prérogative. Ils prouvent par les mêmes autorités, & à peu près par les mêmes observations, que les Villes ou les Peuples, qui sur les Médailles se qualifient du titre de Néocores pour la seconde, pour la troisième, & pour la quatrième fois, ne l'ont fait que suc-

Pag. 545

cellivement, & sous différents Empereurs.

Mais la Dissertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des Néocores qui avoient jusqu'à présent échappé aux recherches des critiques.

La première de ces fonctions des Néocores, étoit de jeter de l'Eau lustrale sur ceux qui entroient dans le Temple.

La seconde étoit de faire l'aspersion de cette même Eau lustrale sur les Viandes qu'on servoit sur la table du Prince, & de lui tenir en quelque sorte lieu d'Aumôniers.

C'est dans Théodoret que M. de Valois a déterré ces deux fonctions. Voici le passage qui indique la première.

L. 3. c. 16 Théodoret parlant de Valentinien I., qui n'étoit encore que Capitaine des Gardes de l'Empereur Julien, louë le zèle qu'il fit paroître pour le Christianisme dans une occasion célèbre, & en présence même de l'Empereur. „ Un jour, dit-il, ce Prince insensé „ (c'est Julien l'Apostat) alloit entrer en „ grande cérémonie dans le Temple du Génie public de la Ville d'Antioche ; *Et les* „ Néocores debout des deux côtez de la porte „ du Temple jettoient de l'Eau lustrale sur ceux „ qui entroient, prétendant par là les justifier. „ Or Valentinien, qui en qualité de Capitaine des Gardes de Julien, marchoit immédiatement devant lui, s'étant aperçû „ qu'une goutte de cette Eau étoit tombée „ sur son habit, donna un coup de poing à „ un des Néocores, se plaignant qu'il l'avoit souillé, au lieu de le purifier. Un tel procédé ne pouvoit manquer de lui attirer la haine d'un pareil Maître; aussi en „ re-

„ reçût-il sur le champ des marques. Il fut
 „ relégué dans un Château situé au milieu
 „ des déserts, où après avoir demeuré un an
 „ & quelques mois, on lui défera l'Empire
 „ pour récompense de sa piété.

L'endroit qui marque la seconde fonction *L. 3. c. 14.*
 des Néocores, est celui où Théodoret ra-
 contant l'Histoire d'un jeune Néocore qu'un
 Diaconisse convertit à la Foi, sous l'Em-
 pire du même Julien, s'explique en ces ter-
 mes. „ Peu de jours après que ce jeune
 „ homme eût promis à la Diaconisse de ve-
 „ nir s'instruire chez elle, & de lui confier
 „ le soin de son âme, Julien l'Apostat alla à
 „ Daphné, où il devoit donner un Festin
 „ public. Le Père du jeune homme, qui
 „ étoit Prêtre, & qui suivoit ordinairement
 „ l'Empereur, fut du voyage, & emmena
 „ avec lui notre jeune homme & un de ses
 „ Frères, parcequ'ils étoient tous deux Néo-
 „ cores: *Et qu'en cette qualité ils avoient ac-*
 „ *coûtumé de jeter de l'Eau lustrale sur les*
 „ *viandes qu'on servoit devant le Prince.* Cette
 „ Fête de Daphné duroit sept jours; & dès
 „ le premier, notre jeune Néocore debout
 „ auprès du Siège de l'Empereur, ayant se-
 „ lon la coutume jetté de l'Eau lustrale sur
 „ ses Viandes, se retira secrètement, & re-
 „ tourna à Antioche chez la Diaconisse, &c.



DES CENSEURS ROMAINS.

QUOI-QUE la qualité de Censeur fut très-considérable à Rome , cependant personne n'a encore Traité assez à fond de l'établissement & des fonctions de cette Magistrature , pour dégoûter M. de Valois d'une pareille entreprise. Il en a donné à l'Académie en 1707. une Histoire complète , & voici ce qu'elle contient de plus essentiel.

Ce fut Servius Tullius sixième Roi des Romains , qui , au commencement de son règne , institua le Cens ou dénombrement , l'an de Rome 1707. & cela pour deux raisons également sages & utiles : l'une , pour connoître d'un coup d'œil les forces de son Royaume : l'autre , pour engager ses sujets à fournir chacun selon son pouvoir , de quoi subvenir aux besoins de l'Etat. Il ordonna à tous les Citoyens de venir inscrire leurs noms , de déclarer leur âge , la qualité de leurs Pères & Mères , les noms de leurs femmes & de leurs enfants , & de faire un dénombrement exact de tous les biens qu'ils possédoient. Et afin que ses ordres fussent exécutés plus ponctuellement , il publia une Loi , qui portoit que celui qui ne seroit pas venu s'inscrire dans le jour marqué , seroit battu de verges , & vendu comme esclave. Les Romains se hâtèrent d'obéir aux ordres de Servius Tullius. Ce Prince les distribua par clas-

classees & par centuries ; & les chargea de payer chacun , à proportion de son revenu ; une certaine somme pour les nécessitez de l'Etat. Il leur enjoignit ensuite de se trouver tous en armes au point du jour dans le Champ de Mars , la Cavalerie & l'Infanterie séparées par centuries : puis y ayant lui-même rangé cette Armée en Bataille , il en fit la revûe , & la purifia par le Sacrifice nommé *Solitaurlia* ou *Suovetaurlia* , qui se faisoit en l'honneur de Mars , & dans lequel on immoloit un Taureau , un Bélier & un Porc , après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'Armée : cérémonie qui s'est toujours observée depuis à la clôture du dénombrement , puisque Denys d'Halicarnasse assure que de son tems encore , les Censeurs avoient coutume de purifier de cette sorte les Romains , après avoir fini le dénombrement , & que cela se nommoit en leur langue *Lustrum*.

Quand Brutus eût chassé les Rois , le pouvoir de faire le Cens passa avec toutes les autres Fonctions Royales en la personne des Consuls. Ces premiers Magistrats furent pendant 67. ans en possession de faire le dénombrement des Citoyens. Mais comme le peuple Romain vint à se trouver dans la suite embarrassé de guerres continuelles , & que les Consuls obligés d'être à la tête des Armées , ne faisoient presque plus de résidence dans Rome , l'on commença à négliger le dénombrement , & on fut 17. ans entiers sans le faire. En 312. de Rome , M. Géganius Macérinus & T. Q. Capitolinus Consuls proposèrent de créer un Magistrat exprès pour

faire le dénombrement des Citoyens. Leur proposition fut agréée , & le Sénat ordonna que l'on éliroit pour cet effet deux personnages de probité , de Maison Patricienne , & le plus souvent même des Consulaires. Ce qui se pratiqua jusques à l'an 402 que C. Martius Rutilus , le premier d'entre les Plebéïens , qui fut parvenu à la Dictature , demanda la charge de Censeur , l'obtint , & eût pour collègue Cn. Manlius Imperiosus personnage Consulaire. Mais pour revenir à la création de cette Magistrature , L. Papius Mugillanus & L. Sempronius Atratinus personnages Consulaires, en furent les premiers revêtus par les suffrages du peuple ; & comme ils étoient particulièrement créés pour faire le Cens , ils furent appelez Censeurs.

Les premiers de Rome tintent d'abord cette charge comme au-dessous d'eux. Cependant elle devint bien-tôt l'une des plus grandes Magistratures , parce que le pouvoir des Censeurs s'étendoit jusques à placer ou déplacer qui bon leur sembloit , tant dans le Corps du Sénat , que dans celui des Chevaliers ; qu'ils étoient en quelque façon les Maîtres des revenus publics , des entrées & des fermes du peuple Romain ; qu'ils avoient la Surintendance de tous les Bâtimens & Edifices publics ; qu'ils avoient inspection sur la manière de vivre & sur les mœurs de tous les états , & que l'honneur ou le deshonneur de chacun en particulier sembloit être absolument à leur disposition.

Plusieurs sçavants ont distingué le lieu où se faisoit le Cens d'avec celui où se faisoit la clôture , prétendant que les Censeurs fai-

soient.

soient le dénombrement dans la grande place de Rome , *in Foro* , & la clôture dans le Champ de Mars. D'autres au contraire ont crû que tant le Cens que le Lustre se faisoient dans le Champ de Mars. M. de Valois se contente de rapporter ce que dit là-dessus Tite-Live : sçavoir , que l'an 319. de Rome , les Censeurs C. Furius Pacilus & M. Gégnius Macérinus firent pour la première fois le dénombrement des Citoyens dans un grand Hôtel qu'ils avoient fait bâtir exprès pour cela dans le Champ de Mars , & qu'ils nommèrent *Villa publica*. Le peuple donc séparé par tribus , s'assembloit dans le champ de Mars ; & le crieur public les faisoit avancer l'un après l'autre au pied du tribunal des Censeurs , en présence desquels ils faisoient leur déclaration , qui étoit sur le champ enregistrée par les Greffiers dans les registres publics. Mais , pour peu qu'il parut aux Censeurs que quelqu'un leur eût déguisé la vérité en quelque circonstance , ils refusoient de recevoir sa déclaration. Les Citoyens absents avoient la faculté de faire leur déclaration par Procureur , pourvû qu'ils eussent soin de choisir pour cela un homme de probité , & qu'ils apportassent une cause raisonnable de leur absence.

Varron nous a conservé dans son cinquième livre sur la Langue Latine la formule dont se servoient les Censeurs , & il dit l'avoir tirée des tables Censoriennes. Le Cens fini , les Censeurs assembloient dans le Champ de Mars l'Armée de la Ville , c'est-à-dire , les Soldats Prétoriens destinez à la garde de Rome ; la rangeoient par Centuries , & en fai-

D 5,

foient.

soient la revûe , qui étoit suivie du Sacrifice appelé *Suovetaurilia* , par lequel se terminoit la clôture du Lustre. On ne doit pas oublier deux choses par rapport à ce Sacrifice. La première est , que l'on avoit grand soin de choisir toujours pour conduire les victimes , des gens qui portaient un nom heureux , afin que cela fut d'un bon augure pour la Fête. La seconde est , que l'on faisoit des vœux pour la conservation & pour la prospérité du peuple Romain ; c'est-à-dire , que l'on y aquittoit les vœux faits dans le Lustre précédent , & que l'on y en formoit d'autres pour le Lustre suivant.

Après l'accomplissement de ces vœux solennels , celui des Censeurs à qui il étoit échû par le sort de faire la clôture du Lustre , vêtu d'une *Prétexte* & couronné de fleurs , donnoit lui-même le coup de hache aux victimes , comme nous l'apprend Athénée. Enfin , le Sacrifice du Lustre achevé , le Censeur étoit obligé de remener les *Prétoriens* dans Rome sous leur Etendart. Pour ce qui est des Tables Censoriennes , Tite-Live assure qu'elles étoient conservées dans le Trésor des chartes de la République , auprès du Temple de la Liberté , sur le mont Aventin.

Si quelqu'un avoit fait un faux serment , si un Juge étoit accusé d'avoir reçu de l'argent pour juger un procès ; si tel Citoyen avoit aliéné ou engagé mal à propos ses biens , si tel autre faisoit une trop grosse dépense , tous ces cas étoient de la compétence des Censeurs , qui en jugeoient souverainement. Les fiançailles , *sponsalia* , étoient encore de leur ressort , aussi-bien que les mariages.

riâges. On ſçait que dans le tems du dénombrement , les Cenſeurs avoient coûtume d'interroger chaque Citoyen ſ'il étoit marié. La demande qu'ils faiſoient en cette rencontre étoit conçûe en ces termes : *Et tu , ex animi tui ſententiâ uxorem habes , libertim quaerendorum cauſâ !* Celui qui n'avoit point de femme , payoit pour amende une certaine ſomme , qui s'appelloit *as uxorium*. Et celui qui avoit épouſé une femme qui ſe trouvoit ſtérile , étoit obligé de la répudier , & d'en prendre une autre dont il pût avoir des enfans.

La fonction la plus éclatante des Cenſeurs étoit le droit qu'ils avoient non ſeulement de faire choix de ceux qui devoient compoſer le Sénat , mais encore de nommer celui qui devoit être à la tête , & qu'on appelloit *Princeps Senatus* ; auſſi-bien que de punir ceux d'entre les Sénateurs qui avoient fait quelque faute , en leur faiſant perdre leur rang de Sénateur. Lorsque la faute du Sénateur étoit plus grande , il n'en étoit pas quitte à ſi bon marché , car alors le Cenſeur , non content de l'exclurre du Sénat , le faiſoit encore paſſer de ſa tribu dans une tribu moins honorable , en le rangeant au nombre de ceux qu'on appelloit *Ærarii* , ou Tributaires. La revûe des Chevaliers Romains appartenoit de même aux Cenſeurs. La punition la plus ordinaire qu'ils impoſoient aux Chevaliers qui ſe trouvoient en faute , c'étoit de leur ôter le Cheval que la République leur entretenoit & l'Anneau d'or , ſeules marques de leur dignité ; c'eſt-à-dire , de les exclurre du corps des Chevaliers. Mais lorsque la faute étoit

plus griève, le Chevalier ne perdoit pas seulement son Cheval & son Anneau, il étoit placé dans une tribu inférieure, & devenoit simple Tributaire.

Tous les Chevaliers Romains, appelez par le crieur public, étoient donc obligez de venir se présenter devant les Censeurs, pour leur rendre compte de leur conduite, & leur faire voir si leur Cheval étoit en bon état. S'il s'en trouvoit de maigres & mal pansez, les Censeurs, pour punir la négligence du Chevalier, lui otoient la paye nommée *as hordearium*. Cette note étoit la moins infamante, & s'appelloit *Impolitia*, comme qui diroit punition du manquement de soin. A ce propos Aulu-Gelle rapporte que Scipion Nasica & M. Pompilius étant Censeurs, & faisant la revûe des Chevaliers Romains, il s'en présenta un devant eux d'un embonpoint surprenant, mais dont le Cheval n'avoit que la peau & les os: surquoi ce Chevalier ayant été interrogé par les Censeurs, pourquoi il étoit si gros & si gras, pendant que son Cheval étoit si maigre; la raison, leur répondit-il, est aisée à deviner. C'est parce que je prends le soin de me panser moi-même; au lieu que mon Cheval n'est pansé que par mon valet. Cette réponse peu respectueuse le fit chasser de l'ordre des Chevaliers & devenir simple Tributaire; au lieu que, sans cela, il en auroit été quitte pour perdre la paye destinée à l'entretien de son Cheval.

Il n'y avoit, par rapport aux Censeurs, qu'une seule punition pour les fautes que commettoit le peuple. A la vérité c'étoit la

la plus grande que l'on pût lui imposer ; puisqu'en lui ôtant le droit de suffrage , on lui ôtoit en même tems le moyen de pouvoir jamais parvenir aux charges. Ainsi , celui d'entre le peuple , que les Censeurs faisoient , pour quelque faute , inscrire sur les registres nommez *tabula Caritum* , devenoit Tributaire , & n'étoit plus Citoyen que par le seul endroit qu'il payoit la taxe qui lui étoit imposée , comme la payoient les autres Citoyens.

Dans les colonies , dans les municipales & chez les alliez du nom Latin , chaque Ville avoit ses Censeurs particuliers , qui faisoient enregistrer dans les registres publics les noms & les biens de tous les habitants.

La charge de Censeur fut d'abord une dignité quinquennale. Elle fut ensuite restreinte à un an & demi par le Dictateur Mamer-cus Emilius , l'an de Rome 320. c'est-à-dire , huit ans après la création de cette Magistrature , qui subsista près de 400. ans , & ne prit fin que lorsque Jules César , s'étant rendu maître de l'Empire Romain , joignit à la Dictature perpétuelle la charge de Censeur sous le nom de *Præfectura morum*. Néanmoins Dion rapporte qu'Auguste , devenu plus puissant & plus absolu que ne l'avoit été Jules César , fut nommé Censeur pour cinq ans : ce qui , selon les apparences , se renouvelloit à chaque Lustre pendant le reste de sa vie ; puisque nous ne voyons point que sous les Empereurs il y ait eu d'autres Censeurs que les Empereurs eux-mêmes : ces Princes n'ayant pas jugé à propos de souffrir un Magistrat si puissant dans un Etat Monarchique.

chique. On ne connoît que trois Empereurs qui ayent pris sur leurs monnoyes le nom de Censeur ; Vespasien & ses deux fils Tite & Domitien.



DE LA POLITESSE DES ROMAINS.

DE's que les hommes commencèrent à s'assembler dans les villes pour y mener une vie plus commode & moins sauvage, la raison leur inspira d'avoir réciproquement certains égards les uns pour les autres, & chaque nation les diversifia suivant son génie.

Les Orientaux, dont l'imagination étoit vive, le cœur tendre & l'esprit souple, étoient tout à la fois expressifs, affectueux & humbles dans leurs honnêtetez. La réception qu'Abraham & Lot firent aux Anges qu'ils prenoient pour des hommes ; les soumissions d'Abigaïl à David pour calmer sa colére, & les protestations de ce Prince à Saül, après l'avanture de la caverne, sont des exemples de cette Politesse Orientale qui fut poussée à l'excès par les Chaldéens, les Médes & les Perses élevez dans la dépendance sous une Domination absolue, & réservée jusqu'à l'adoration.

Les peuples de l'Europe qui avoient l'esprit plus grave, l'ame plus fière, l'humeur plus indocile, & qui ne s'accommodoient pas si aisément du Gouvernement despotique, ex-

pri-

primoient leurs sentiments d'amitié, d'estime & de respect d'une manière plus simple & moins rampante.

Ainsi les anciens Grecs accoutumés à l'égalité qui régné dans les états libres & populaires, rejettoient comme des bassesses insupportables ces respects humiliants qu'exigeoient d'eux les Rois de Perse, pour le service desquels ils venoient si courageusement exposer leur vie.

Quoi-que les mœurs des peuples d'Italie eussent été fort adoucies par le mélange de diverses colonies Grecques, il paroît qu'ils vivoient entr'eux avec plus de probité que de cérémonie.

Rome formée de l'amas confus de ces nations peu polies, fut aussi assez grossière dans ses commencements. Les travaux de la guerre & de la vie champêtre entretenrent long-tems leur rusticité naturelle. La politique commença à les civiliser. La nécessité rendit le petit peuple soumis & respectueux. L'ambition rendit les grands affablés. Enfin, l'abondance, le luxe & l'étude des Lettres joints au commerce des Grecs, dont l'ancienne vertu avoit dégénéré en politesse, porta vers la fin de la République & sous les premiers Empereurs l'urbanité Romaine à sa perfection. Elle déchût insensiblement, & tomba dans la fadeur & la bassesse pendant la décadence de l'Empire.

M. Simon jugeant un tel sujet aussi susceptible d'agrément que propre à instruire, le choisit en 1709. & le traita à diverses reprises. Mais considérant que de ces différentes époques de la Politesse Romaine, la première

mière fourniroit trop peu à ses recherches, & que la troisième n'auroit pas assez de dignité, il s'attacha à la seconde, la plus favorable sans doute à la vraie urbanité. Pour le faire avec un certain ordre, il décrivit d'abord les marques ordinaires de respect & de soumission des inférieurs à l'égard de leurs supérieurs; ensuite, les témoignages d'humanité & de condescendance des supérieurs envers les inférieurs; enfin, les règles d'honnêteté & de bienséance qui s'observoient entre égaux: point que nous nous contentons de toucher ici légèrement, parce qu'ils sont pour la plupart très-détaillez dans les trois discours sur la vie privée des Romains, que l'on trouvera dans ce premier tome des Mémoires de l'Académie.

Les Grands qui, au tems de la fondation de Rome, n'avoient été distinguez des Petits que pour en être les protecteurs, & qui ne se les attachoient que par les liens de la reconnoissance, devinrent à la fin de la République les maîtres d'une infinité d'esclaves volontaires, de Citoyens avarés, & de clients intéressez. Alors la bassesse de ceux-ci & la hauteur de ceux-là donnèrent au cérémonial une grande étendue.

C'étoit une obligation presque indispensable d'aller tous les matins au lever des personnes de qualité à qui on étoit, ou à qui on vouloit paroître attaché. Le Citoyen, souvent même le Magistrat, couroit de porte en porte souhaiter le bonjour à un Grand, qui alloit à son tour rendre le même hommage à un plus Grand que lui.

En souhaitant le bon jour, on mettoit la main :

main sur la bouche , & on l'avançoit vers celui qu'on saluoit ; d'où vient le mot d'adorer , car c'est ainsi qu'on saluoit aussi les Dieux , avec cette différence qu'on ne se découvroit point pour les Dieux , & qu'il falloit être nuë tête devant les Grands.

C'étoit pareillement une marque de respect de baiser la main de celui qu'on saluoit. Les gens de guerre saluoient en baissant leurs armes , quand ils les avoient ; mais on ne voit pas que le salut ordinaire fut accompagné d'aucune inclination de corps , ou d'aucune genuflexion. Ces sortes d'abaissements ne s'introduisirent que long-tems après la ruine de la République.

On venoit aux salutations du matin en Robe de Cérémonie , c'est-à-dire , avec la *Toge* blanche , qui étoit l'habit propre des Romains. Le vestibule étoit le lieu d'assemblée où les clients préludoient d'honnêteté entre eux , jusqu'à ce que le Patron fut visible , ou qu'ils eussent appris qu'il s'étoit dérobé à leurs civilitez par une porte de derrière. Que s'il sortoit publiquement , le cortège des Clients se répandoit autour de sa chaise ou de sa litière. Le zèle des uns se signaloit à écarter la foule ; celui des autres à se tenir le plus près du Patron , à le voir & à en être vu. Généralement parlant , un inférieur ne manquoit point à se lever quand un Grand paroissoit dans quelque assemblée , à se tenir découvert en sa présence , à lui laisser la place du milieu , qui étoit la plus honorable , à lui donner la droite en marchant avec lui , à s'arrêter quand il passoit , à lui laisser le chemin libre & le haut du pavé ,
quand.

quand il le rencontroit dans les ruës.

Si l'on rendoit une visite , il falloit se faire annoncer sous une certaine formule , & être admis dans la chambre par une espèce d'Introduitèur en titre d'office. On n'étoit dispensé de cette contrainte que par les droits d'une grande familiarité , ou par le privilège de certains jours solennels , comme étoit le premier de Janvier , & celui de la naissance du Patron ; parce qu'alors il s'offroit de lui-même au compliments de tout le monde. Il est inutile de parler des attentions ordinaires en ces occasions , soit pour l'extérieur , qui devoit être propre & composé , comme le témoignage muet du dessein qu'on a de plaire , soit pour les bienféances de la conversation , dont Cicéron a donné de si sages loix dans le premier livre des Offices.

Les repas n'étoient pas moins soumis aux règles de l'urbanité que les autres actions de la vie , & les loix établies à cet égard , sont trop connues pour les rappeler ici. Si l'on avoit l'honneur de traiter un Grand , on lui laissoit le choix des conviez. On les prioit en son nom. Si l'on étoit invité chez lui , on s'y rendoit en Robe de Cérémonie. La civilité ne consistoit point à le vouloir mettre à la dernière place , mais à prendre celle que le Maître avoit marquée pour chacun. Un Ecuyer tranchant coupoit les viandes avec art , souvent même au son des instrumens , & les distribuoit ainsi aux conviez , à qui Ovide prescrit la manière de les prendre délicatement avec les doigts , parce qu'on n'avoit pas encore l'usage des fourchettes.

Les bienféances générales que la raison ou
l'usage

l'usage avoient introduites dans le commerce des personnes constituées en dignité, se pratiquoient pareillement dans les lettres qu'on leur écrivoit. On trouve dans celles de Cicéron, de Sénèque & de Pline de parfaits modèles de cette urbanité si particulière aux Romains. On y remarque avec combien de délicatesse ils tâchoient de se concilier l'estime & l'affection de ceux dont ils recherchoient les bonnes grâces; le tour adroit & poli avec lequel ils recommandoient leurs amis; les termes honnêtes, respectueux & flatteurs dont ils se servoient pour leur demander leur protection, pour les féliciter de leur succès, ou pour les consoler dans leurs disgrâces. Cependant l'ombre de liberté qui sembloit rapprocher encore tous les Citoyens, malgré l'extrême distance que l'autorité & les richesses mettoient entre eux, conserva longtems dans leurs lettres un air de simplicité, qui nous reprocheroit peut-être ces expressions outrées & ridicules, qui font souvent tout le mérite des nôtres. Un souhait agréable au commencement, un tendre adieu à la fin en remplissoient tout le cérémonial.

Il faut ajouter à l'honneur des Romains, qu'ils rendoient aux Vieillards le même respect qu'aux Grands; & que celui qu'ils avoient pour leurs Parents à un certain degré, étoit si grand, qu'on ne voyoit jamais un Pere ou un Beupere se baigner avec son gendre, ou avec son fils.

Comme on ne parvenoit aux charges que par les suffrages du peuple, qui ne se laissoit pas toujours éblouir par le nom & la qualité,

lité, les grands étoient nécessairement affables. L'ambition, la vanité même rendoient humble & complaisant.

Les prétendants étoient obligez de caresser jusqu'aux moindres Citoyens. Après avoir agréablement reçu le matin tous ceux qui étoient venus les saluer, ils alloient solliciter par la Ville, habillez de blanc, accompagnez de leurs proches, de leurs amis, & de leurs clients. Les plus illustres Magistrats qui prenoient intérêt à un candidat, le conduisoient & le recommandoient au Peuple. De son côté le Candidat, averti par ses *nommencateurs*, saluoit chacun par son nom, & embrassoit tous ceux qu'il rencontroit en chemin, ou qu'il trouvoit dans la place publique. C'étoit principalement par ces manières honnêtes & polies qu'on s'élevoit aux charges, & qu'on s'y maintenoit avec agrément. Les premiers Empereurs se firent un mérite de cette affabilité. Auguste refusa avec des marques d'indignation le titre de Seigneur que le Peuple lui déferoit. Il admit indifféremment tous les Citoyens aux salutations du matin, & trouvoit si mauvais qu'on l'abordât avec quelque apparence de crainte, qu'un jour en plaisantant, il reprocha à un suppliant, qu'il lui presentoit son placet comme s'il eût offert une pièce de monnoye à un Eléphant.

La place publique étoit le rendez-vous où les Citoyens faisoient entre eux un commerce assidu d'honnêteté, de caresses & de protestations de service. L'intérêt & la bienfaisance entretenoient ce commerce; l'avantage & la gloire de la République s'y meloient quel-

quelquefois, ou en étoient le prétexte; car la bonne foy n'y régnoit guères plus qu'aillieurs. Ceux qui s'embrassoient, qui se bai-foient le plus affectueusement, n'étoient pas pour cela meilleurs amis.

Cette manière de saluer, qui étoit la manière ordinaire, devint à la fin si incommode par le nombre de gens dégoûtants à qui on étoit exposé, & que la civilité ne permettoit pas de rebuter, que Tibere fut enfin obligé de la défendre par un Edit. Mais la défense ne subsista sans doute pas long-tems, puisque Martial se plaint encore de cette coutume comme d'une étrange vexation, & qu'il dit librement à un certain Postumus, qu'il préfère un peu moins d'honneur à une politesse si désagréable.

Les autres devoirs que la bienfiance avoit introduits dans la vie civile, consistoient à envoyer des présents à ses amis le jour de leur naissance, à le passer avec eux dans la joye & les plaisirs, à leur rendre des visites sérieuses, & à leur faire des compliments particuliers dans toutes les occasions qui le demandoient, à se trouver aux assemblées de famille, aux mariages & aux festins, quand on y étoit invité, à boire réciproquement, & souvent dans le même verre, à la santé les uns des autres, à se porter celles de ses amis présents ou absents.

Le respect qu'on avoit à Rome pour les Dames, fait juger de tous les raffinements de la politesse à leur égard: & M. Simon se contente d'indiquer sur cela les principales prérogatives dont elles jouissoient, comme celle de se faire porter par la ville en litière, les places distinguées

guées qui leur étoient assignées dans les spectacles, & le droit d'Oraison Funébre dont il étoit permis de les honorer après leur mort.



DE L'ANCIENNETÉ

DE LA PEINTURE.

Tous ceux qui parlent de quelque art, commencent ordinairement par en rechercher l'origine. L'ordre naturel le veut ainsi. Car outre que la connoissance des commencements de quelque chose que ce soit, contente l'esprit, & jette un grand jour sur la matière que l'on veut éclaircir, elle sert beaucoup à en découvrir le véritable prix.

C'est par-là que M. l'Abbé Fraguier a crû donner un nouvel éclat à un art si brillant par lui-même, à la Peinture; sur l'ancienneté de laquelle il a lû à l'Académie en 1709. une Dissertation que Madame Dacier a citée avec éloge dans ses Notes sur le troisième livre de l'Illiade d'Homère.

Il est moralement vrai que plus un art est ancien, plus il est excellent, soit que l'on fasse consister cette excellence dans un rapport & dans une proportion avec la Nature, dont tout art est une imitation & comme un supplément, soit que ce rapport & cette proportion regarde les besoins de la vie, ou n'ait pour objet que le plaisir. Or on ne sauroit douter que la Nature d'elle-même ne se soit portée aux choses qui lui étoient nécessaires
ou

ou agréables, & qu'elle ne s'y soit portée avec plus ou moins de promptitude & d'ardeur, selon que le besoin qu'elle en avoit, ou le plaisir qu'elle en ressentoit, ont été plus ou moins grands. De même que par le besoin que les hommes ont de certaines choses, ou par le plaisir qu'ils en ressentent, on peut presque à coup sûr juger de leur ancienneté; ainsi quand on trouve que tel ou tel usage a été pratiqué dès les premiers tems, on peut raisonnablement penser que cet usage est très convenable aux dispositions naturelles des hommes; qu'il leur a été ou très-nécessaire pour la vie, ou très-agréable.

C'est sous ce dernier genre qu'on doit, ce semble, placer la Peinture, c'est-à-dire, parmi les choses purement agréables; puisque la Peinture, n'ayant aucun rapport avec ce qu'on appelle précisément les nécessitez de la vie, est toute entière pour le plaisir des yeux & de l'esprit. Le plaisir, qui vient de l'imitation, & comme d'une espece de reproduction & de multiplication des mêmes objets, a sa source dans nous mêmes, mais cette source n'est pas aisée à démêler. Peut-être tient elle en quelque sorte à ce désir secret & si naturel de l'immortalité que la Providence Divine a si fortement imprimée, non seulement dans l'homme, mais encore dans tous les Etres qui sont capables de sentiment.

La Poésie, Fille du plaisir, ainsi que la Peinture, n'a, comme elle, pour objet que le plaisir même. Si dans la suite des tems la Vertu, pour faire sur les hommes une impression plus douce & plus vive, a emprunté les charmes de l'une & de l'autre, de même
que

que la Junon d'Homère emprunta la ceinture de Vénus pour paroître plus aimable aux yeux de son Jupiter : si la Vertu a entrepris d'ennoblir par-là & de relever le mérite de la Poësie & de la Peinture, c'est un bien-fait que ces deux arts tiennent d'elle, & qui dans le fonds leur est absolument étranger.

Elles ont toutes deux le même objet. D'elles-mêmes elles ne songent qu'à plaire l'une & l'autre. Aussi n'est-ce point le besoin qui leur a donné naissance. Elles ne lui doivent point leur origine ; si ce n'est que, par une réflexion très-certaine, on ne dise que le besoin du plaisir n'est pas moins fort ni moins efficace dans nos ames, que ce qui s'appelle besoin dans une acception moins noble & plus précise de ce mot. Et c'est sans doute suivant cette vûë, que, dans le Banquet de Platon, Socrate donne l'Indigence pour Mere à l'Amour.

Cette ressemblance, cette association si marquée, donnent lieu à l'Auteur d'examiner en passant quelle est la plus ancienne de la Poësie ou de la Peinture. On convient qu'elles sont Sœurs. Leurs intentions sont les mêmes. Les moyens qu'elles employent pour parvenir à leurs fins sont semblables, & ne different que par l'objet. Si l'une peint aux yeux, si par les yeux elle se fait un chemin pour aller toucher l'esprit & le flater : l'autre peint immédiatement à l'esprit, & le remplit tellement par la douceur de l'impression qu'elle fait sur lui, que cette impression passe jusqu'aux sens, & qu'il semble voir ce qu'il ne fait qu'imaginer. Mais la Peinture attache l'ame, & la saisit par le moyen

moyen des sens; & c'est peut-être dans le fonds le plus sûr moyen de la saisir & de l'attacher. Elle met en œuvre celui de tous les sens en qui la perception est la plus vive & la plus prompte; & par ce moyen, dès le moment qu'elle se présente, elle a produit son effet. L'effet de la Poésie est plus lent, & moins général. Une Peinture exquise plaît à tous les hommes. Les Animaux mêmes y sont sensibles à leur manière. Tout ce qui a des yeux en est touché: au lieu que la Poésie, n'ayant d'autres charmes que celui des paroles, elle ne peut toucher que ceux d'entre les hommes qui ont le plus d'esprit; & une parfaite connoissance de la langue qu'elle emploie.

Mais quelle est l'ainée de ces deux sœurs? & dans l'obscurité des tems reculez où elles ont pris naissance, par quels chemins peut-on aller sûrement à la connoissance de leur véritable Origine, pour donner ensuite à l'une de ces deux sœurs la préséance sur l'autre? Puisque les monumens de l'antiquité ne nous en apprennent rien, il faut en quelque sorte remonter jusqu'aux tems les plus inconnus, & considérer les hommes dans l'état où ils étoient, lorsqu'encore dans l'ignorance, ils commencèrent à faire des réflexions, & à réparer par l'invention les Arts, ce qui manquoit à la misère de leur nature. C'est une liberté qu'on ne doit pas se refuser dans des recherches comme celles-ci, & dont les conséquences n'intéressent en rien les choses essentielles, puisque ceux qui traitent des Loix & de la politique, commencent par considérer les hommes avant les engagements

Hist. Tome I.

E

mu-

mutuels, reſtraignant l'étendue de leur liberté, les euſſent aſſujettis au joug des loix. Uſons du même droit dans une queſtion bien moins importante, & ſur laquelle on court bien moins de danger en ſe trompant.

Le prémiér état de l'homme a ſi peu duré, que l'on peut regarder les prémiérs tems du monde comme des tems d'ignorance, & comme le règne de la Barbarie. L'homme ignoroit l'excellence de ſa nature; & ſans faire uſage de cette partie toute Divine de lui-même, & dont le mérite l'égale en quelque façon à la Divinité, il ne ſongeoit qu'à ſa propre conſervation. Ses penſées ne s'éten-
doient guéres au-de-là des néceſſitez du corps. Les Poètes, dont l'Art embellit tout, ont changé ces tems groſſiers en des tems pleins de bonheur & d'innocence. Ils en ont fait leur ſiècle d'Or. Mais, pour revenir au vrai ſimple, il y a bien de l'apparence que les hommes, qui, ſelon eux, mangeoient du gland, ne s'étoient pas encore mis fort au deſſus du reſte des animaux. En cet état, l'homme qui eſt né imitateur, & dans qui l'inclination à imiter n'eſt peut-être pas une vertu, ſe porta naturellement à l'imitation. Tout aidoit en lui ce penchant. L'ignorance le fortifioit, comme elle le fortifie encore aujourd'hui dans les enfans & dans les perſonnes en qui les lumières de l'eſprit ni le diſcernement n'ont qu'une force médiocre. Les objets qu'il avoit ſous les yeux ſembloient l'inviter au plaifir de l'imitation, & la Nature elle-même, qui par le moyen des jours & des ombres, peint toutes choſes, ou dans les eaux, ou ſur les Corps dont la ſurface eſt po-

polie, lui aprenoit à satisfaire son goût pour l'imitation. Il le satisfaisoit doublement tout à la fois, puisqu'en imitant les Corps & les retraçant, il imitoit aussi la Nature, qui les retrace & les imite en tant de façons différentes. Ainsi le Soleil, que Platon nomme ingénieusement le plus habile de tous les Peintres, aprit aux hommes les commencements de la Peinture.

Telle fut vrai-semblablement la première ébauche de cet Art. Car il ne faut pas s'arrêter à certains faits que l'on raconte ordinairement, quand on parle de l'Origine de la Peinture. On dit, par exemple, qu'une Bergere, pour conserver le Portrait de son Amant, conduisoit avec sa houlette une ligne sur l'ombre que le visage du jeune homme faisoit sur le Sable. Il y a mille petits contes semblables que chacun peut imaginer à sa fantaisie, & qui vrais ou faux ne servent qu'à confirmer ce qu'on vient de dire, & ne sont que des applications particulières d'un principe général, & comme des Apologues inventez pour l'explication d'une vérité.

Que si ces réflexions ne sont passans quelque fondement, on en peut conclure avec le même degré de certitude, que la Peinture est plus ancienne que la Poésie la sœur, & qu'elle a dû la précéder même de beaucoup. Car, suivant cette manière de penser, qui est toute fondée sur la Nature, l'imitation qui se fait par le moyen de l'ombre & de la lumière, celle qui se fait même par les divers traits, soit que ces traits fussent coloriez, ou qu'ils ne le fussent pas, a dû précéder les traits & les caractères que l'on a employez pour ex-

primer & comme pour noter les différentes inflexions de la voix ; & par-là former l'Ecriture ; qui doit être plus ancienne encore que la Poësie. On a certainement essayé de peindre les Corps ; on les a représentez en les imitant , avant que de représenter par des traits , & de peindre , pour ainsi dire , les pensées & les sentimens. La Nature observe le même ordre dans tout ce qu'elle fait. Elle commence par le plus aisé & le moins précieux. Elle s'y arrête même assez longtemps avant que de se porter à ce qui est & plus précieux & plus difficile. Nous pouvons donc prononcer en faveur de la Peinture. Nous pouvons lui donner la préférence au dessus de la Poësie. Mais cette préférence n'est due , comme souvent aux plus grandes Maisons ; qu'à l'ancienneté de son Origine ; puisque la Poësie n'a pu être que le fruit de la Politesse cultivée par le soin d'écrire : au lieu que la Peinture a pu prendre , & vrai-semblablement a pris naissance au milieu de la Barbarie ; dans des tems où les hommes n'avoient encore songé ni à l'Ecriture ni à la Politesse.

Mais c'est assez & peut-être trop parler d'une chose dont nous ne pouvons avoir aucune certitude historique. Pour venir à quelque chose de plus précis sur l'ancienneté de la Peinture , M. l'Abbé Fraguier tâche de délémer dans le plus ancien des livres profanes ce qu'on en peut apprendre. Par le plus ancien livre profane , il entend les deux Poëmes d'Homère , dont le fonds est si riche , que si l'on s'attachoit à les étudier avec soin , on trouveroit , dit-il , qu'ils fussent seuls
pour

pour faire connoître ce que c'étoit de son tems que la Religion, la Politique des Etats, la Police des Villes, l'Ordre Domestique, les Arts, tant ceux qui servent à la Guerre, que ceux qui fleurissent principalement pendant la Paix. Quand on est bien jeune, ajoute-t-il, on n'en admire que la Poésie : mais quand l'âge & l'usage des Lettres a tourné nos pensées à des choses moins brillantes & plus sérieuses, on y découvre un fonds inépuisable de richesses, & l'on regrette en quelque sorte comme perdu tout le tems où l'on n'a cherché dans Homère que le Poète, sans y chercher l'Historien.

Au reste, quand il prend Homère pour le plus ancien des Ecrivains profanes, il ne prétend point entrer en dispute avec ceux qui croient qu'Hésiode a vécu avant lui. Il sçait ce que l'on peut dire sur ce sujet. Il sçait de même que l'on pourroit tirer beaucoup de lumières de quelques endroits des Livres Saints. Mais il s'est proposé de s'en tenir uniquement à Homère, & de découvrir par divers endroits de ses poèmes si la Peinture étoit en usage de son tems ; soit qu'Homère ait vécu peu d'années après le siège de Troie dont il a raconté quelques événemens ; soit qu'il ait vécu long-tems après. Il n'est pas besoin d'avertir que sous le terme général de Peinture, l'Auteur entend parler & du Dessin & du Coloris ; car si le Dessin est l'ame de la Peinture, le Coloris en est le corps.

Selon le témoignage de Plin, dès le tems du siège de Troie, la Gravure étoit en usage ; mais il paroît ne pas croire que la Peinture fut connue alors. Sur ce principe il s'é-

tonne que cet Art, ayant commencé si tard ,
 soit par conséquent en fort peu de tems ar-
 rivé à un si haut point de perfection : *Nul-*
lam artium celerius consummatam, cum Ili-
cis temporibus non fuisse eam appareat. Nous
 n'avons pas besoin d'apprendre par Pline que
 la gravure & la Sculpture même étoient en
 usage lorsque les Grecs assiégèrent Troye.
 On n'en sçauroit douter, pour peu qu'on
 fasse d'attention à ce grand nombre d'Ouvra-
 ges gravez ou sculptez dont parle Homé-
 re. Telle est la Statue de Minerve, sur les
 genoux de laquelle les femmes Troyennes,
 par l'ordre d'Hector, posèrent un voile pré-
 tieux, qu'elles lui consacrerent, pour se la
 rendre favorable. C'est au livre sixième de
 l'Iliade, vers 302.

Ἡ δ' ἄρα πέπλον ἐλῶσα Θειὰν καλλιπάρησιν
 Θῆμεν Ἀθηναίης ἐπὶ γούνασιν ἠὲ μέσσοις

Ce que Virgile a peint dans ces vers du pre-
 mier Livre de l'Eneïde :

..... *Ad templum non equa Palladis ibant*
Crinibus Iliades passis, peplumque ferebant
Suppliciter tristes & tunc a pectora palmis.

Telles sont les Statues d'or posées dans le
 salon d'Aleïnotis, & qui tenoient dans leurs
 mains des torches pour éclairer le lieu pen-
 dant la nuit. On en voit la description dans
 le septième livre de l'Odyssée, vers. 100.

Χρύσειος

Χρύσειος δ' ἄρα κόδραι ἰϋδμήτων ἐπιβωμῶν.
 Ἔσασαν, αἰδομένας δαΐδας μετὰ χερσὶν
 ἔχοντες
 φαίνοντες γύκτας κατὰ δώματα δαιτυμόνεσσι.

Ce que Lucrèce a traduit ainsi au commencement de son second livre :

*Si non aurea sunt juvenum simulacra per ades,
 Lampadas igniferas manibus retinentia dextris,
 Lumina nocturnis epulis ut sappeditentur.*

Tel est en son genre le bouclier d'Achille, sur lequel Vulcain avoit gravé tant de choses si différentes, & dont l'union est si difficile à trouver. Telle est encore la cuirasse d'Agamemnon, & plusieurs autres Ouvrages semblables, qui nous empêchent de douter que l'Art de graver & la Sculpture ne fussent inventez & d'un grand usage dès le tems d'Homère, & même beaucoup auparavant. Comme ces deux Arts ont pour fondement le Dessin, il est manifeste que le Dessin qui a dû les précéder, est un Art très ancien. Mais la connoissance de la vraie Peinture, l'Art de colorier un Dessin, ou de dessiner avec des couleurs étoit-il en usage dans ces tems si reculez ? Pline semble le nier ; & ceux qui ont suivi Pline regardent son opinion comme une vérité incontestable. Il est vrai que les mots Grecs *γράφειν* & *ζωγράφειν* qu'on trouve si souvent dans les Poètes qui ont écrit depuis Homère, ne se trouvent ni dans l'Iliade ni

dans l'Odyssée. *Ζωγραφεῖν* n'y est point employé, & si l'on y voit *χεῖρ*, ce n'est point dans l'acception de peindre, c'est tout au plus pour signifier écrire. Mais par les réflexions que l'on peut faire sur divers endroits des deux Poèmes, il semble que l'on peut conclurre que si le nom n'y est pas, la chose même y est, & que la Peinture qui consiste en Dessin & en Couleur étoit usitée dès le tems d'Homère, & vrai-semblablement dès le tems de la Guerre de Troye. Il faut, pour s'en convaincre, faire quelques observations : premièrement, sur les choses représentées dans le Bouclier d'Achille ; secondement, sur les Ouvrages de Tapissierie qui occupoient les femmes d'alors, comme ils occupent celles d'aujourd'hui.

Voici le raisonnement de l'Auteur sur le Bouclier d'Achille. Il est vrai-semblable que l'on a peint, c'est-à-dire, que pour représenter les objets, on a employé les Couleurs ordinaires, avant que de représenter ces mêmes objets, par la Couleur que l'action du feu sur les métaux leur donne. Car l'un est beaucoup plus aisé que l'autre, & la sorte de Peinture qui se fait par l'impresion du feu, & qu'on peut en quelque sorte appeller *Emaustique*, n'est qu'une imitation de la Peinture, qui s'exécute avec le Pinceau & les Couleurs. Or on trouve sur le Métal dont le Bouclier d'Achille étoit formé, divers objets coloriez par l'Action du feu. Il s'ensuit donc assez vrai-semblablement que l'Ouvrage de Vulcain n'étoit que l'imitation de la Peinture, & par conséquent que la Peinture étoit

con-

connue & pratiquée dès le tems où Homère suppose que Vulcain a forgé ce Bouclier. L'on ne doit pas en effet s'imaginer, qu'Homère en cet endroit ait parlé d'une chose inconnue, qu'il ait fait la découverte d'un nouvel Art ; & quoi-que l'Ouvrier soit un Dieu, le Poète qui est lui-même le Dieu, n'a fait que suivre un Art déjà inventé. Il n'est pas maintenant mal-aisé de prouver que plusieurs des choses qu'on voit sur ce Bouclier étoient distinguées par les Couleurs. Il suffit d'en lire la Description. L'on y remarquoit, par exemple, un laboureur qui formoit des sillons dans un Champ ; & à mesure que le coutre de la charrue fendoit la terre, cette terre, toute d'Or qu'elle étoit, sembloit devenir noire, & paroissoit telle qu'elle est effectivement quand la charrue y a passé :

Ἡ δὲ μελαίνετ' ὀπισθεν, ἀρηρομένη δὲ ἔωκει
Χρυσέῃ περ' ἑοῦσα.

Ensuite le Poète parlant d'une vigne que Vulcain y avoit représentée, dit que les grappes de raisin étoient noires, quoi-que la vigne en elle-même fut d'or.

Ἐν δ' ἐπίθεισα φυλῆσι μέγα βρίθουσαν αἰώην
καρὴν, χρυσέῃσι μέλανες δ' ἀνα βότρυες
ἦσαν.

Ce qui ne se peut faire que par le bruni de l'or mêlé avec quelque autre métal, & par l'action du feu sur l'un & sur l'autre.

E 5

Vul-

Vulcain se sert aussi de la couleur toute simple des métaux , & pour représenter des genisses au naturel , il choisit l'Or & l'Etain , c'est-à-dire , le jaune & le blanc.

Αἰ δὲ βόες χρυσοῖο τετεύχατο κασσιτέρουτε.

Deux lions déchirent un bœuf , ils en avalent le sang , & ce sang est noir , μέλαν αἷμα λαφύσσοντες , soit que cette couleur fut formée par l'action du feu sur quelque partie du métal , soit que ce métal de sa nature tirât sur le noir.

On pourroit faire les mêmes observations sur d'autres endroits du Bouclier ; mais celles-là suffisent pour conduire à croire que comme l'Entousiasme étoit connue du tems , & avant le tems d'Homère , la Peinture l'étoit aussi.

Quoi-que cette preuve semble assez forte pour établir que l'Art de peindre est plus ancien qu'on ne pense , & que Pline lui-même ne l'a crû , il n'est pas inutile d'y joindre celle qui se tire des Ouvrages de Tapissérie , où l'on voit diverses couleurs mises en œuvre par les femmes qui faisoient leur occupation de ce travail , lequel leur est si convenable , qu'on en attribuoit l'invention à une Déesse.

Pour commencer par un endroit des plus précis , & qui sert comme de clef à tous les autres , M. l'Abbé Fraguier remarque que lorsque Paris & Ménélas sont sur le point de terminer la Guerre de Troie par un Combat singulier , ils qui dans le dessein d'en aller avertir Hélène , empruntent une figure étrangère ,

gère , la trouve occupée à un Ouvrage de Tapissierie , dans lequel elle travailloit à représenter les combats dont les charmes de sa personne avoient été la funeste occasion.

. ἡ δὲ μέγαν ἰσὺν ὕφαινε
 Δίπλακα , μαρμαρέην. πολέας δ' ἐνέπασσεν
 αἰέθλοισι
 Οἷς ἔθεν εἶναι ἐπασχον ὑπ' Ἀργῆος παλαμῶν.

Lorsque Télémaque part de chez Ménélas, Hélène lui fait présent d'un de ses ouvrages, dont elle avoit une grande quantité, & qui tous étoient l'ouvrage de ses mains.

Et il ne faut pas croire que cette espèce de Tapissierie fut toute d'une même couleur, & que l'ouvrage d'Hélène ressemblât à nos pièces de damas, ou bien à ce que l'on appelle en Peinture des camayeux; car assurément on ne se donnoit pas moins de peine pour représenter des combats, que pour représenter des fleurs. Et l'on trouve dans le 22. livre de l'Iliade, que dans le moment qu'Andromaque aprit la mort de son mari Hector, elle travailloit à un morceau de Tapissierie, où le Poëte dit expressément qu'elle formoit des fleurs avec des couleurs différentes :

Ἀλλ' ἡ γ' ἰσὺν ὕφαινε μυχῶ δόμου ὑψηλοῦ,
 Δίπλακα , μαρμαρέην. ἐν δὲ θρόνῳ ποικίλ'
 ἔπασσε.

Et si dans le 4. livre de l'Odyssée la que-
 E 6 nouil-

noùille qu'on apporte à Hélène n'est chargée que de violet.

..... ἰοδνεφὲς εἶς ἔχουσα.

Il ne s'ensuit nullement qu'elle ne travaillât qu'avec des laines de cette couleur que le Poète a choisie dans cet endroit, parce que le mot Grec ἰοδνεφὲς est un fort beau mot, & que le violet étant une espèce de pourpre, convient à une personne telle qu'étoit Hélène. Mais puisque nous voyons diverses couleurs employées dans ces sortes de Tapisseries, il faut juger des unes par les autres, & croire que ce voile précieux, qui dans le 6. livre de l'Iliade est offert à Minerve par les Dames Troyennes, & qui étoit un ouvrage des femmes de Sidon:

..... ἔργα γυναικῶν
Σιδονίων.

étoit travaillé de la même façon. Homère semble le dire en termes exprés; car parlant en général des pièces d'étoffe dont Hécube avoit une grande quantité, il dit:

Εὐθ' ἔσαν οἱ πέπλοι παμποίκιλοι.

& parlant plus particulièrement de celui qu'Hécube choisit pour l'offrir à la Déesse, il dit:

Ὅς κάλλισ' ἔην ποικίλμασιν.

Et

Et il ajoute que cet ouvrage brilloit comme un astre, *ἀστὴρ δ' ὥς ἀπέλαμπεν*. Ce qu'il répète dans l'Odyssée, au sujet de celui qu'Hélène donna à Télémaque.

Cela revient assez bien à cette espèce de bannière dans laquelle étoient représentés les combats des Dieux, & qu'on portoit en grande cérémonie par la ville d'Athènes dans la Fête des Panathénées, comme plusieurs anciens auteurs le marquent, & en particulier Platon, dans son Dialogue intitulé Euthyphron. Il faut encore dire la même chose du manteau de Junon, que Minerve elle-même avoit pris soin d'embellir, selon ce que dit Homère dans le livre 14. de l'Iliade :

Ἀμφὶ δ' αἶψ' ἀμβρόσιον ἑανὸν ἔσαθ', ὃν οἱ
Ἀθήνη

Ἔξουσ' ἀσκήσασα, τίθει δ' ἐνὶ δαίδαλα πολλὰ

du Ceste de Vénus dont on voit une si agréable description dans le même livre de l'Iliade, où en parlant de Vénus, Homère dit :

..... ἀπὸ γῆθεσφιν ἐλύσατο κεδὸν ἱμάντα,
Ποικίλον. ἔνθα δὲ οἱ θελκτήρια πάντα τέτυκ-
τα, &c.

de l'ouvrage que fait Circé dans le 5. livre de l'Odyssée :

Ἴσὸν ἐποιχομένη, χρυσεὴν κερπιδ' ὄφαιεν.

de ces tapis que Priam donna à Achille pour

FIO HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

navoir le corps de son fils Hector. C'est sans doute pour ces sortes d'ouvrages que dans le 6. livre de l'Odyssée, Arété mère de Nausicaa a ses fuseaux chargez de laines teintes en pourpre :

Ἠλάκατα σρωφῶσ' αἰλιπόρφυρα, θαυμαδέ-
σθαι.

Et dans le 18. livre du même Poëme, parmi les riches présents que les Amants de Pénélope luy envoient, il y a un voile de diverses couleurs :

• • • • • περικαλλέα πέπλον

Ποικίλον.

C'est l'art de faire de si beaux ouvrages que Minerve, selon ce que dit Homère dans le 20. livre de l'Odyssée, enseigna aux filles de Pandare :

Ἔργα δ' Ἀθηναίη δέδασε κλυτὰ ἐργάζεσθαι.

De tout ce détail des ouvrages de Tapissérie, on tire la même conclusion que des remarques sur le bouclier d'Achille. Il est vraisemblable qu'on a employé les couleurs mêmes pour peindre, avant que l'on ait de ces couleurs teint la laine, pour faire de quelque manière que ce fut les mêmes choses que fait la Peinture. Il est sans doute plus naturel & plus aisé d'employer les couleurs avec le pinceau, que d'imaginer un Art, qui par
le

le moyen des fils teints diversement, & placez avec soin l'un après l'autre, vint à bout de ce qu'avec les couleurs sur la palette on peut exécuter avec beaucoup moins de peine & d'embarras. Ce dernier Art a même dû n'être inventé que long-tems après la Peinture, dont il semble n'être qu'une pénible imitation. Cependant on le voit tout établi dans divers païs dès le tems d'Homère, qui en parle comme d'un Art connu dès le tems du siège de Troye. La Peinture est donc plus ancienne qu'Homère, & plus ancienne même que le siège de Troye. Car il n'y a point d'apparence qu'elle se soit établie dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé depuis ce siège fameux jusqu'à Homère, & que ce Poëte, par le droit que donne la Poësie d'anticiper quelquefois les événements & d'user de la prolepse, l'ait transportée dans des tems plus reculez. Les Critiques sont assez d'accord sur l'ancienneté des choses que raconte Homère. D'ailleurs il est plus probable que les femmes de ces tems-là, comme nos meilleurs Ouvriers d'aujourd'hui, avoient besoin d'un patron colorié pour travailler en Tapissierie, & y représenter des fleurs ou des figures. Si on trouve donc dès ces tems-là des Etoffes & des Tapissieries où des fleurs sont représentées, où l'on voit des combats, il faut croire que les femmes qui travailloient à ces sortes d'ouvrages, avoient sous les yeux des patrons, des Dessins coloriez. Ce qui n'est autre chose que des Tableaux. Donc la Peinture, contre le sentiment de Plin, étoit inventée dès ces tems-là, qui sont les tems les plus re-

reculez dont nous ayons quelque connoissance par le secours des Ecrivains prophanes.

La véritable origine de cet Art, ainsi que les autres Arts, est dans une grande obscurité. Il suffit d'avoir fait voir assez plausible-ment que la Peinture est si ancienne, qu'on n'en sçauroit découvrir la naissance, qui a peut-être suivi de près le commencement du monde.

L'auteur n'a employé sur l'ancienneté de la Peinture que le témoignage du plus ancien de tous les Auteurs prophanes. Car dans les Poëtes qui ont suivi Homère, on la trouve tout établie, & ce n'est pas la peine de la chercher; par exemple, dans Anacréon, dans Eschyle, dans Euripide & dans les autres qui ont fleuri depuis.

Virgile, qui avoit plus lû & plus examiné, que personne les Poësies d'Homère, n'a pas fait difficulté, en parlant des mêmes tems que lui, de supposer la Peinture déjà inventée & dans toute sa force. Il n'a pas craint de blesser la vérité & le *Costume*, lorsqu'il a mis des tableaux dans le temple de Junon à Carthage; & qu'il a supposé que son Enée s'y reconnut parmi les Héros qui y étoient peints.

Se quoque principibus permistum negavit Arbijs.

Et afin que l'on ne doutât point que ces figures ne fussent un ouvrage de Peinture, il s'en explique précisément en ces termes:

Animum picturâ pasait inani.

SUR



SUR LA GYMNASTIQUE

DES ANCIENS.

MR. Burette dans la vûe d'allier l'étude de l'Antiquité avec l'attention qu'il doit à une profession aussi sérieuse que la Médecine; s'est proposé l'ancienne Gymnastique, ou l'Art qui présidoit aux divers exercices du corps; pour objet de ses premiers travaux Académiques. Cet Art, d'un côté, par rapport aux règles qu'il prescrit sur les mouvements les plus propres à communiquer au corps humain la force, l'embonpoint, la souplesse, la légèreté, ou à perfectionner ces qualitez, paroît entièrement du ressort de la Médecine. Mais il ouvre d'ailleurs un vaste champ aux recherches & aux découvertes des Antiquaires, qui voudront s'instruire à fond des variètez & des circonstances de tous ces exercices, de la manière dont les Anciens les ont cultivez, de l'usage qu'ils en ont fait, soit pour la Religion, soit pour la Guerre, soit pour le simple divertissement. Plusieurs modernes ont déjà traité cette matière, en tout ou en partie. De ce nombre sont *a* Jérôme Mercurial, *b* Pierre du Fayr, *c* Laurent Joubert, *d* Marfilus Cagnatus, *e* Vossius le père, *f* Meursius & quelques autres. Mais outre que Joubert, Cagnatus & Vossius n'ont fait, pour ainsi dire, que l'effleurer; ceux qui l'ont approfondie avec le plus de soin, bien loin de l'avoir épuisée, ont laissé divers points à éclaircir, ont

a De arte Gymnastica.
b Agonistica.
c De Gymnasticis.
d De sapientia tuenda.
e De 4. artib. popularib.
f De Orchestra.
 omis

omis certains faits qui ne devoient pas être oubliés, en ont avancé d'autres sans citer leurs garands, ont pris le change en quelques occasions: sans compter l'extrême confusion qui régné dans quelques-uns de ces ouvrages, où l'Erudition paroît entassée, & nullement digérée, ce qui en rend la lecture aussi peu utile qu'elle est fatigante pour ceux qui ne sont point accoutumés à ce genre d'Etude. Ces considérations ont achevé de déterminer M. Burette à suivre son projet. Mais en travaillant sur la Gymnastique, il n'a pas prétendu s'engager à donner sur cela un traité complet. Son dessein a été seulement de fournir quelques mémoires plus exacts & mieux ordonnés que ne le sont la plupart de nos compilations modernes, sur ce qu'un pareil sujet offre de plus intéressant, & en même tems de plus nécessaire pour l'intelligence plus parfaite, soit des auteurs Grecs ou Latins, soit des Inscriptions, des Médailles, des Pierres gravées, des Bas-reliefs, des Edifices & des autres Monuments qui nous restent de ces anciens peuples.

Il a crû devoir entamer cette matière par une dissertation sur la Gymnastique en général, où il s'occupe à rechercher l'origine de cet Art, à en suivre les progrès, à marquer les époques du partage qui s'en fit entre trois professions différentes, l'Art Militaire, la Médecine & l'Athlétique; à décrire les lieux publics destinez aux exercices, à indiquer les fonctions des Officiers qu'on y préposoit, & à faire un dénombrement des diverses sortes d'exercices connus des Grecs & des Romains.

Il est persuadé que la Gymnastique doit être presque aussi ancienne que le monde. Car tous les exercices qui en font l'objet, se rapportant à trois fins principales, qui sont la défense du corps humain & de tout ce qui en dépend, la conservation de la santé, & le simple amusement; il n'y a pas lieu de douter, que dans tous les tems, les hommes ne se soient portez d'eux-mêmes à tout ce qui pouvoit leur procurer ces avantages. Ainsi il y a beaucoup d'apparence, que dès l'établissement des premières Societez, les hommes sentant le besoin qu'ils avoient des exercices Militaires pour repousser les insultes de leurs voisins, instituèrent des jeux & proposèrent des récompenses pour animer la jeunesse à ces sortes d'exercices. Mais ce qui n'étoit dans sa première institution qu'un passe-tems & un jeu, devint enfin une affaire si importante, qu'elle intéressoit des Villes fameuses & des Peuples tous entiers. En effet, on regardoit comme le plus grand honneur qu'on pût recevoir, celui d'être proclamé Vainqueur dans ces jeux publics, & couronné en présence de ses Concitoyens. On alla même jusqu'à croire que les Dieux & les Héros pourroient être sensibles à ce qui flattoit les hommes si agréablement; en sorte que l'on introduisit dans les Cérémonies de la Religion, c'est-à-dire, dans le Culte Divin & dans les Honneurs funébres rendus aux Mânes des Défunts, la plupart de ces exercices, qui n'avoient servi jusques-là qu'à disposer les hommes au métier de la Guerre. Or comme il étoit difficile de perfectionner tous ces exercices, sans les assujettir à certaines loix, où les

les renfermer dans certaines règles, on forma de l'assemblage de toutes ces choses un Corps de Doctrine, à laquelle on donna le nom de Gymnastique, parce qu'elle enseignoit tout ce qui concernoit les exercices du corps.

M. Burette trouve des traces de cet Art dès le tems de la Guerre de Troye; ce qu'il justifie par divers endroits d'Homère, & sur-tout par le 23. livre de l'Iliade, où ce Poète décrit les jeux célèbres aux funérailles de Patrocle. Il résulte de cette description, qui est le plus ancien Monument qui nous reste de la Gymnastique des Grecs, que ces Peuples s'exerçoient dès lors à la course des Chars, au Pugilat, à la Lute, à la course à Pied, au Combat à outrance ou à fer émoulu, à jeter le Disque ou Palet, à tirer de l'Arc & à lancer le Javelot. Il paroît même par le détail qu'Homère fait de chacun de ces exercices, qu'il manquoit dès ce tems-là très peu de choses à la Gymnastique, pour mériter le nom d'Art: d'où M. Burette conclut que lorsque Galien avance, Que la Gymnastique n'existoit point encore du tems d'Homère, & qu'elle n'a commencé à se former que vers le siècle de Platon; il n'a voulu désigner par-là que la Gymnastique médicinale.

Celle-ci prit naissance plus tard que la Militaire; c'est-à-dire, lorsque les maladies, qui sont le fruit de l'intempérance & de l'oisiveté, eurent réduit les hommes à la triste nécessité d'avoir recours aux Médecins. Ceux-ci persuadés que rien ne contribuoit tant à la conservation & au rétablissement de la santé, qu'un exercice proportionné aux différences des complexions, des âges & des sexes; & con-

connoissant d'ailleurs le penchant des Peuples à tout ce qui étoit du ressort de la Gymnastique, ne balancèrent point à s'emparer de tout ce que cet Art pouvoit leur fournir d'avantageux; pour les conduire au but qu'ils se propoisoient. Ce fut, suivant le témoignage de Platon, le Médecin Hérodicus, qui, peu de tems avant Hippocrate, introduisit le premier la Gymnastique dans la pratique de la Médecine. Les Médecins qui vinrent ensuite, convaincus par expérience de l'utilité qu'on tiroit de cette union, s'appliquèrent à la perfectionner. Hippocrate nous en a laissé des preuves dans les livres *du Régime*, où il traite des exercices en général, & où il particularise les effets de la promenade, par rapport à la santé; ceux des différentes sortes de Courses, soit à pied, soit à cheval, des Sauts, de la Lute, de l'exercice de la Balle suspendue appelée *Corymbus*, de la Chironomie, des Onctions, des Fric-tions, de l'Action de se rouler dans le sable, &c.

M. Burette observe que les Médecins n'ayant pas universellement adopté tout ce qui étoit des dépendances de la Gymnastique; il s'en fit un partage entr'eux & les maîtres qui faisoient profession d'enseigner le métier de la Guerre, ou d'instruire les Athlètes; & que c'est cette dernière sorte de Gymnastique, que Galien appelle *viciense*, avec d'autant plus de raison, que bornant les soins à former de bons Athlètes, en leur prescrivant un régime capable d'augmenter à l'excès leurs forces & leur embonpoint, elle se mettoit peu en peine de maintenir le corps dans une santé parfaite, en le mettant à couvert des maladies.

Après

Après avoir suivi les progrès des trois espèces de Gymnaſtiques, c'eſt-à-dire, de la Militaire, de l'Athlétique & de la Médicinale, chez les Grecs; M. Burette explique de quelle manière ils communiquèrent ces deux dernières ſortes de Gymnaſtiques aux Romains; comment ceux-ci renchérirent ſur les Grecs dans tout ce qui regardoit les exercices du corps, les Jeux & les Spectacles, qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection & de magnificence; en un mot, comment la décadence de l'Empire entraîna la ruine des Beaux Arts, & entr'autres celle de la Gymnaſtique & de la Médecine, qui laiſſa perdre inſenſiblement les droits qu'elle avoit ſi juſtement acquis ſur la première; & qu'elle a négligé de revendiquer depuis ſon rétabliſſement.

M. Burette paſſe enſuite à la description des Edifices publics, où ceux qui vouloient ſ'inſtruire & ſe perfectionner dans les exercices, trouvoient tous les ſecours néceſſaires. Ces lieux ſe nommoient *Gymnaſes*, à cauſe de la nudité des Athlètes; *Paleſtres*, à cauſe de la *Lute*, qui étoit un des exercices qu'on y cultivoit le plus; & quelquefois chez les Romains, *Thermes*, parceque l'appartement des bains & des étuves en faiſoit une des principales parties. M. Burette, qui a deſſein d'examiner ailleurs particulièrement la ſtructure de ces Gymnaſes, parcourt ſeulement ici d'après Vitruve & quelques autres Ecrivains qui en font mention, les différentes pièces qui compoſoient ces grands Edifices, & qui peuvent ſe réduire environ à douze; ſavoir, 1. les Portiques extérieurs, où les Philoſophes,

phes, les Rhéteurs, les Mathématiciens, les Médecins & autres savants faisoient des leçons publiques, disputoient, ou lisoient leurs ouvrages: 2. l'*Ephebeum*, où les jeunes gens s'assembloient de grand matin, pour y apprendre le exercices dans le particulier & sans avoir de spectateurs: 3. le *Coryceum*, l'*Apodyterion* ou le *Gymnasterion*, qui étoit une espèce de *Garderobe* où l'on quittoit ses habits, soit pour le Bain, soit pour les exercices: 4. l'*Eleothesium*, l'*Alipsterion* ou l'*Unctuarium*, destiné aux Onctions qui précédoient ou qui suivoient l'usage des Bains, la Lute, le Pancrace, &c. 5. le *Conisterium* ou *Conistra*, dans lequel on se couvroit de sable ou de poussière pour sécher l'huile ou la sueur: 6. la *Palestre* proprement dite, où l'on s'exerçoit à la Lute, au Pugilat, au Pancrace & à divers autres exercices: 7. le *Spharisterium* ou *Feu-de-paume*, réservé pour les exercices où l'on emploioit une balle: 8. les grandes allées non pavées, qui occupoient le terrain compris entre les portiques & les murs qui environnoient tout l'Edifice: 9. les *Xystes*, *Xysti*, qui étoient des portiques sous lesquels les Athlètes s'exerçoient pendant l'Hyver ou le mauvais tems: 10. d'autres *Xystes*, *Xysta*, qui étoient des allées découvertes, destinées pour l'Eté & pour le beau tems, & dont les unes étoient toutes nues, & les autres plantées d'Arbres: 11. l'appartement des *Bains*, composé de plusieurs pièces, & dont M. Burette renvoye le détail à une autre Dissertation: 12. le *Stade*, qui étoit un terrain spacieux, demi-circulaire, sablé & entouré de gradins pour les spectateurs des exercices.

Ce

Ce détail de ce qui regardoit les Gymnaſes, conduit fort naturellement M. Burette à dire un mot des Officiers qui en avoient l'adminiſtration, & qui étoient le *Gymnaſiarque*, ou le Surintendant de toute la Gymnaſtique; le *Xyſtarque*, ou celui qui préſidoit aux Xyſtes & au Stade: le *Gymnaſte*, ou le maître des exercices, qui en connoiſſoit les différentes qualitez, & ſçavoit les accommoder aux diverſes complexions des Athlètes; le *Pædōtriba*, ou *Prevôt-de-ſale*, employé à enſeigner mécaniquement les exercices, ſans en connoître les propriétés par raport à la ſanté. Sous ces quatre principaux Officiers ſervoit une foule de ſubalternes, dont les noms déſignoient les différentes fonctions.

M. Burette termine ſa Diſſertation par un dénombrement des diverſes ſortes d'exercices qu'il partage d'abord en deux claſſes, ſuivant qu'ils ne dépendent que des ſeuls mouvements du corps, ou qu'ils ont beſoin, outre cela, d'agens extérieurs. Il paſſe légèrement ſur cette ſeconde claſſe, mais il s'arrête d'avantage ſur les exercices de la première, qu'il raporte à deux genres principaux, l'*Orcheſtique* & le *Paleſtrique*. L'*Orcheſtique* avoit trois eſpèces, 1. la *Danſe*, 2. la *Cubiſtique*, ou l'Art de faire des culebutes; 3. la *Sphériſtique*, ou la *Panme*, qui comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſervoit d'une balle. Le genre *Paleſtrique* embraiſſoit tous ceux qui ſe pratiquoient dans les Paleſtres, tels que la *Lute*, le *Pugilat*, le *Pan-crace*, l'*Hoplomachie*, la *Courſe*, le *Saut*, l'exercice du *Diſque*, celui du *Favelot*, & celui du *Cerceau*, *Trochus*. Comme M. Burette

rette se propose de traiter à fond des plus considérables de ces exercices, à chacun desquels il destine une Dissertation entière, il se contente dans celle-ci de les parcourir, & d'en donner une légère idée.

La liaison qu'avoit l'usage des Bains avec la Gymnastique en général, & la place distinguée qu'ils occupoient dans les Gymnases, ont donné lieu à une seconde Dissertation de M. Burette, où il traite avec étendue cette matière, qu'il n'avoit fait qu'éfleurer dans la précédente. Il partage celle-ci en 4. sections, qui roulent, 1. sur l'origine des Bains; 2. sur leur structure, chez les Grecs & chez les Romains. 3. sur les ustensiles & les Officiers qui y étoient employés, & 4. sur la Police qu'on y observoit.

I. On ne peut douter dit (M. Burette) que l'usage de se laver & de se baigner ne soit très ancien, puisqu'il est fondé sur des besoins aussi naturels que ceux d'entretenir la propreté du corps, de le défendre des chaleurs excessives, & de le délasser des fatigues du travail ou des exercices violens. Dans ces premiers siècles, on ne consultoit pour cela d'autres règles que celles de la nécessité ou du plaisir; & l'on n'y cherchoit d'autre façon ni d'autre appareil, que le choix d'une eau fraîche & pure, telle que la fournissoient les fontaines, les rivières & les autres réservoirs que la Nature offroit. Ce fut elle, qui en faisant couler de divers lieux des sources d'eau chaude & même d'eau bouillante, aprit vraisemblablement aux hommes à communiquer différents degrez de

Hist. Tome I.

F

cha-

chaleur à l'eau de leurs Bains. Ils imaginèrent pour cela plusieurs sortes de Vaisseaux ou de Baignoires, dont l'utilité parut si grande, que non-seulement les Particuliers les plus à leur aise se procurèrent cette commodité domestique, mais les Princes & les Magistrats eurent soin d'établir des Bains pour le Public.

M. Burette est persuadé que l'usage des Bains a passé des Orientaux aux Peuples de l'Occident ; mais sans vouloir en suivre les progrès chez les premiers, il se borne à examiner de quelle manière les Grecs & les Romains ont travaillé à le perfectionner. La Grèce connoissoit les Bains chauds, dès le tems d'Homère ; en effet, ce Poète en fait mention en plusieurs endroits, & entr'autres dans l'Odyssée, en décrivant la vie délicieuse qu'on menoit dans le Palais d'Alcinous, & en racontant la reception que fit à Ulysse la magicienne Circé. Cette manière de se baigner consistoit pour lors à faire chauffer l'eau dans un grand Vase à trois pieds, puis à la verser à plusieurs reprises sur la tête & sur les épaules de la personne qui étoit assise dans une Baignoire, & qu'on oignoit d'huile en sortant du Bain. M. Burette observe, d'après Thucydide, que les autres Grecs empruntèrent des Lacédémoniens la coutume de paroître nus dans les jeux publics, de s'huiler & de se couvrir de sable pour les exercices, & de les terminer par le Bain ; & que les Lacédémoniens tenoient des Asiatiques ces divers usages. Il observe encore, que du tems d'Hippocrate, il étoit rare de trouver des Bains chez les Particuliers, & que

que ce Médecin avouë que cette considération l'empêchoit souvent d'employer ce remède à la guérison de plusieurs maladies, auxquelles il eut été très convenable. A l'égard des Bains publics, ils étoient ordinairement joints aux Gymnases ou Palestres, comme il est aisé de le recueillir de la description que Vitruve donne de ces Edifices.

Les Romains (continuë M. Burette) commencèrent assez tard à établir chez eux des Bains publics ou particuliers; soit qu'ils craignissent d'introduire par-là le luxe & la mollesse; soit à cause de la difficulté qu'il y avoit à conduire l'eau dans les divers quartiers d'une ville presque toute bâtie sur des colines. Ce ne fut que vers l'an 441. de la fondation de Rome, qu'on y fit venir pour la première fois l'eau du territoire de *Tusculum*, par le moyen d'un Aquéduc, construit par les soins du Censeur Appius Claudius, du nom duquel on nomma cette eau *Appia*. Les Aquéduc se multiplièrent dans la suite; & l'on bâtit en quelques endroits de la ville, des Bains & des Thermes; mais qui se ressentoient encore de l'ancienne simplicité, comme l'on en peut juger par la description que Sénèque nous a conservée des Bains que Scipion l'Africain avoit auprès de *Linternum*. Rien ne contribua d'avantage (remarque M. Burette) à la perfection & à la multiplication de ces Edifices, que la coutume qu'on prit de les unir aux Gymnases & aux Palestres, (où le concours du peuple pour les exercices rendoit les Bains d'une nécessité indispensable,) & le fréquent usage qu'en firent les Médecins pour le traitement

de plusieurs maladies. Mais ce ne fut que sous l'Empire d'Auguste , que les Romains commencèrent à donner à ces Bâtimens cet air de grandeur & de magnificence qu'on remarque encore aujourd'hui avec étonnement dans les débris qui nous en restent. L'étendue énorme de ces Edifices les fait comparer à des Provinces par Ammien Marcellin (*Potius Provinciarum instar , quam ullius Aedificii formâ ;*) & l'on n'en sera point surpris quand on sçaura qu'ils renfermoient dans leur enceinte un nombre prodigieux d'appartemens, de longues galeries , des portiques où les Athlètes avoient coutume de s'exercer , des étangs d'eau vive , des terrasses , des jardins & des bois. M. Burette fait passer en revûe les plus considérables de ces Bains ou Thermes des Romains, telles qu'étoient celles d'Agrippa gendre d'Auguste , bâties de briques , peintes en émail , selon Pline ; celles de Néron , dans lesquelles il fit conduire non-seulement des eaux douces , mais encore l'eau de la Mer ; celles de Caracalle , qui étoient ornées de 200. colonnes de marbre , & garnies de 1600. sièges de même matière ; celles de Dioclétien , qui surpassoient toutes les autres en grandeur & en somptuosité , & qui se sont conservées plus entières qu'aucunes , servant aujourd'hui de couvent aux Chartreux , sous le nom de Sainte Marie des Anges , &c.

2. A ces recherches sur l'origine & le progrès de l'établissement des Bains & des Thermes chez les Grecs & chez les Romains , M. Burette fait succéder une description exacte de ces Edifices. La structure n'en étoit

étoit pas uniforme; c'est-à-dire, qu'on donnoit aux diverses pièces qui les composoient, des situations différentes, selon qu'on destinoit ces Bains à l'usage du Public, ou à la commodité des Particuliers; selon qu'on les joignoit aux Gymnases & aux Palestres, ou qu'on les construisoit séparément. Ces variations engagent M. Burette à décrire d'abord les Bains qui faisoient partie de ces Gymnases, & qui doivent passer pour les plus considérables par rapport aux Grecs; après quoi il décrit les Bains détachés des lieux d'exercice; empruntant de Vitruve ces deux descriptions.

Il résulte de celle que ce fameux Architecte nous a laissée de la première sorte de Bains, que dans les Palestres Greques, ils étoient composez de sept pièces différentes, la plupart détachées les unes des autres, & entremêlées de quelques pièces destinées aux exercices. Ces sept pièces étoient, 1. le Bain froid, *Frigida Lavatio*, en Grec *λειτουργόν*; 2. l'*Elæotbesium*, c'est-à-dire, la chambre où l'on se frotoit d'huile; 3. le lieu de rafraichissement, *Frigidarium*; 4. le *Propniæum*, c'est-à-dire, l'entrée ou le vestibule de l'*Hypocaustum* ou du Poêle; 5. l'Etuve voutée pour faire suer, ou le Bain de vapeur, appelé *Concamerata Sudatio*, ou *Tepidarium*; 6. le *Laconique*, ou l'Etuve sèche; 7. & le Bain d'eau chaude, appelé *Calida Lavatio*.

Quant aux Bains détachés des Palestres, on peut recueillir de la description qu'en fait Vitruve, 1. Que ces Bains étoient ordinairement doubles, les uns pour les hommes

Après avoir suivi les progrès des trois espèces de Gymnaſtiques, c'eſt-à-dire, de la Militaire, de l'Athlétique & de la Médicinale, chez les Grecs; M. Burette explique de quelle manière ils communiquèrent ces deux dernières ſortes de Gymnaſtiques aux Romains; comment ceux-ci renchérent ſur les Grecs dans tout ce qui regardoit les exercices du corps, les Jeux & les Spectacles, qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection & de magnificence; en un mot, comment la décadence de l'Empire entraîna la ruine des Beaux Arts, & entr'autres celle de la Gymnaſtique & de la Médecine, qui laiſſa perdre inſenſiblement les droits qu'elle avoit ſi juſtement acquis ſur la première; & qu'elle a négligé de revendiquer depuis ſon rétabliſſement.

M. Burette paſſe enſuite à la description des Edifices publics, où ceux qui vouloient ſ'inſtruire & ſe perfectionner dans les exercices, trouvoient tous les ſecours néceſſaires. Ces lieux ſe nommoient *Gymnaſes*, à cauſe de la nudité des Athlètes; *Paleſtres*, à cauſe de la *Lute*, qui étoit un des exercices qu'on y cultivoit le plus; & quelquefois chez les Romains, *Thermes*, parceque l'appartement des bains & des étuves en faiſoit une des principales parties. M. Burette, qui a deſſein d'examiner ailleurs particulièrement la ſtructure de ces Gymnaſes, parcourt ſeulement ici d'après Vitruve & quelques autres Ecrivains qui en font mention, les différentes pièces qui compoſoient ces grands Edifices, & qui peuvent ſe réduire environ à douze; ſavoir, 1. les Portiques extérieurs, où les Philoſophes,

phes, les Rhéteurs, les Mathématiciens, les Médecins & autres savants faisoient des leçons publiques, dispu-toient, ou lisoient leurs ouvrages: 2. l'*Ephebeum*, où les jeunes gens s'assembloient de grand matin, pour y apprendre le exercices dans le particulier & sans avoir de spectateurs: 3. le *Coryceum*, l'*Apodyterion* ou le *Gymnasterion*, qui étoit une espèce de *Gardero-be* où l'on quittoit ses habits, soit pour le Bain, soit pour les exercices: 4. l'*Elæothesium*, l'*Alipterion* ou l'*Unctuarium*, destiné aux Onctions qui précédoient ou qui suivoient l'usage des Bains, la Lute, le Pancrace, &c. 5. le *Conisterium* ou *Conistra*, dans lequel on se couvroit de sable ou de poussière pour sécher l'huile ou la sueur: 6. la *Palestre* proprement dite, où l'on s'exerçoit à la Lute, au Pugilat, au Pancrace & à divers autres exercices: 7. le *Spharisterium* ou *Feu-de-paume*, réservé pour les exercices où l'on employoit une balle: 8. les grandes allées non pavées, qui occupoient le terrain compris entre les portiques & les murs qui environnoient tout l'Edifice: 9. les *Xystes*, *Xysti*, qui étoient des portiques sous lesquels les Athlètes s'exerçoient pendant l'Hyver ou le mauvais tems: 10. d'autres *Xystes*, *Xysta*, qui étoient des allées découvertes, destinées pour l'Eté & pour le beau tems, & dont les unes étoient toutes nuës, & les autres plantées d'Arbres: 11. l'appartement des *Bains*, composé de plusieurs pièces, & dont M. Burette renvoye le détail à une autre Dissertation: 12. le *Stade*, qui étoit un terrain spacieux, demi-circulaire, sablé & entouré de gradins pour les spectateurs des exercices.

Ce

Ce détail de ce qui regardoit les Gymnaſes, conduit fort naturellement M. Burette à dire un mot des Officiers qui en avoient l'adminiſtration, & qui étoient le *Gymnaſiarque*, ou le Surintendant de toute la Gymnaſtique; le *Xyſtarque*, ou celui qui préſidoit aux Xyſtes & au Stade: le *Gymnaſte*, ou le maître des exercices, qui en connoiſſoit les différentes qualitez, & ſçavoit les accommoder aux diverſes complexions des Athlètes; le *Pado-triba*, ou *Prevôt-de-fale*, employé à enſeigner mécaniquement les exercices, ſans en connoître les propriétés par raport à la ſanté. Sous ces quatre principaux Officiers ſervoit une foule de ſubalternes, dont les noms déſignoient les différentes fonctions.

M. Burette termine ſa Diſſertation par un dénombrement des diverſes ſortes d'exercices qu'il partage d'abord en deux claſſes, ſuivant qu'ils ne dépendent que des ſeuls mouvemens du corps, ou qu'ils ont beſoin, outre cela, d'agens extérieurs. Il paſſe légèrement ſur cette ſeconde claſſe, mais il s'arrête d'avantage ſur les exercices de la première, qu'il raporte à deux genres principaux, l'*Orcheſtique* & le *Paleſtrique*. L'*Orcheſtique* avoit trois eſpèces, 1. la *Danſe*, 2. la *Cubiſtique*, ou l'Art de faire des culebutes; 3. la *Sphériſtique*, ou la *Panme*, qui comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſervoit d'une balle. Le genre *Paleſtrique* embraiſoit tous ceux qui ſe pratiquoient dans les Paleſtres, tels que la *Lute*, le *Pugilat*, le *Pan-crace*, l'*Hoplomachie*, la *Courſe*, le *Saut*, l'exercice du *Diſque*, celui du *Favelot*, & celui du *Cerceau*, *Trochus*. Comme M. Burette

ette se propose de traiter à fond des plus considérables de ces exercices, à chacun desquels il destine une Dissertation entière, il se contente dans celle-ci de les parcourir, & d'en donner une légère idée.

La liaison qu'avoit l'usage des Bains avec la Gymnastique en général, & la place distinguée qu'ils occupoient dans les Gymnases, ont donné lieu à une seconde Dissertation de M. Burette, où il traite avec étendue cette matière, qu'il n'avoit fait qu'éfleurer dans la précédente. Il partage celle-ci en 4. sections, qui roulent, 1. sur l'origine des Bains; 2. sur leur structure, chez les Grecs & chez les Romains. 3. sur les ustensiles & les Officiers qui y étoient employez, & 4. sur la Police qu'on y observoit.

I. On ne peut douter dit (M. Burette) que l'usage de se laver & de se baigner ne soit très ancien, puisqu'il est fondé sur des besoins aussi naturels que ceux d'entretenir la propreté du corps, de le défendre des chaleurs excessives, & de le délasser des fatigues du travail ou des exercices violens. Dans ces premiers siècles, on ne consultoit pour cela d'autres règles que celles de la nécessité ou du plaisir; & l'on n'y cherchoit d'autre façon ni d'autre appareil, que le choix d'une eau fraîche & pure, telle que la fournissoient les fontaines, les rivières & les autres réservoirs que la Nature offroit. Ce fut elle, qui en faisant couler de divers lieux des sources d'eau chaude & même d'eau bouillante, aprit vraisemblablement aux hommes à communiquer différents degrez de

Hist. Tome I. F cha-

chaleur à l'eau de leurs Bains. Ils imaginèrent pour cela plusieurs sortes de Vaisseaux ou de Baignoires, dont l'utilité parut si grande, que non-seulement les Particuliers les plus à leur aise se procurèrent cette commodité domestique, mais les Princes & les Magistrats eurent soin d'établir des Bains pour le Public.

M. Burette est persuadé que l'usage des Bains a passé des Orientaux aux Peuples de l'Occident ; mais sans vouloir en suivre les progrès chez les premiers, il se borne à examiner de quelle manière les Grecs & les Romains ont travaillé à le perfectionner. La Grèce connoissoit les Bains chauds, dès le tems d'Homère ; en effet, ce Poète en fait mention en plusieurs endroits, & entr'autres dans l'Odyssée, en décrivant la vie délicieuse qu'on menoit dans le Palais d'Alcinous, & en racontant la reception que fit à Ulysse la magicienne Circé. Cette manière de se baigner consistoit pour lors à faire chauffer l'eau dans un grand Vase à trois pieds, puis à la verser à plusieurs reprises sur la tête & sur les épaules de la personne qui étoit assise dans une Baignoire, & qu'on oignoit d'huile en sortant du Bain. M. Burette observe, d'après Thucydide, que les autres Grecs empruntèrent des Lacédémoniens la coutume de paroître nus dans les jeux publics, de s'huiler & de se couvrir de sable pour les exercices, & de les terminer par le Bain ; & que les Lacédémoniens tenoient des Asiatiques ces divers usages. Il observe encore, que du tems d'Hippocrate, il étoit rare de trouver des Bains chez les Particuliers, & que

que ce Médecin avouë que cette considération l'empêchoit souvent d'employer ce remède à la guérison de plusieurs maladies, auxquelles il eut été très convenable. A l'égard des Bains publics, ils étoient ordinairement joints aux Gymnases ou Palestres, comme il est aisé de le recueillir de la description que Vitruve donne de ces Edifices.

Les Romains (continuë M. Burette) commencèrent assez tard à établir chez eux des Bains publics ou particuliers; soit qu'ils craignissent d'introduire par-là le luxe & la mollesse; soit à cause de la difficulté qu'il y avoit à conduire l'eau dans les divers quartiers d'une ville presque toute bâtie sur des colines. Ce ne fut que vers l'an 441. de la fondation de Rome, qu'on y fit venir pour la première fois l'eau du territoire de *Tusculum*, par le moyen d'un Aquéduc, construit par les soins du Censeur Appius Claudius, du nom duquel on nomma cette eau *Appia*. Les Aquéduc se multiplièrent dans la suite; & l'on bâtit en quelques endroits de la ville, des Bains & des Thermes; mais qui se ressentoient encore de l'ancienne simplicité, comme l'on en peut juger par la description que Sénèque nous a conservée des Bains que Scipion l'Africain avoit auprès de *Linternum*. Rien ne contribua d'avantage (remarque M. Burette) à la perfection & à la multiplication de ces Edifices, que la coutume qu'on prit de les unir aux Gymnases & aux Palestres, (où le concours du peuple pour les exercices rendoit les Bains d'une nécessité indispensable,) & le fréquent usage qu'en firent les Médecins pour le traitement

de plusieurs maladies. Mais ce ne fut que sous l'Empire d'Auguste , que les Romains commencèrent à donner à ces Bâtimens cet air de grandeur & de magnificence qu'on remarque encore aujourd'hui avec étonnement dans les débris qui nous en restent. L'étendue énorme de ces Edifices les fait comparer à des Provinces par Ammien Marcellin (*Potius Provinciarum instar , quam ullius Ædificii formâ ;*) & l'on n'en sera point surpris quand on saura qu'ils renfermoient dans leur enceinte un nombre prodigieux d'appartemens, de longues galeries , des portiques où les Athlètes avoient coutume de s'exercer , des étangs d'eau vive , des terrasses, des jardins & des bois. M. Burette fait passer en revue les plus considérables de ces Bains ou Thermes des Romains, telles qu'étoient celles d'Agrippa gendre d'Auguste, bâties de briques, peintes en émail, selon Pline ; celles de Néron , dans lesquelles il fit conduire non-seulement des eaux douces, mais encore l'eau de la Mer ; celles de Caracalle, qui étoient ornées de 200. colonnes de marbre, & garnies de 1600. sièges de même matière ; celles de Dioclétien, qui surpassoient toutes les autres en grandeur & en somptuosité, & qui se sont conservées plus entières qu'aucunes, servant aujourd'hui de couvent aux Chartreux, sous le nom de Sainte Marie des Anges, &c.

2. A ces recherches sur l'origine & le progrès de l'établissement des Bains & des Thermes chez les Grecs & chez les Romains, M. Burette fait succéder une description exacte de ces Edifices. La structure n'en étoit

étoit pas uniforme; c'est-à-dire, qu'on donnoit aux diverses pièces qui les composoient, des situations différentes, selon qu'on destinoit ces Bains à l'usage du Public, ou à la commodité des Particuliers; selon qu'on les joignoit aux Gymnases & aux Palestres, ou qu'on les construisoit séparément. Ces variations engagent M. Burette à décrire d'abord les Bains qui faisoient partie de ces Gymnases, & qui doivent passer pour les plus considérables par rapport aux Grecs; après quoi il décrit les Bains détachés des lieux d'exercice; empruntant de Vitruve ces deux descriptions.

Il résulte de celle que ce fameux Architecte nous a laissée de la première sorte de Bains, que dans les Palestres Greques, ils étoient composez de sept pièces différentes, la plupart détachées les unes des autres, & entremêlées de quelques pièces destinées aux exercices. Ces sept pièces étoient, 1. le Bain froid, *Frigida Lavatio*, en Grec *λειτουργόν*; 2. l'*Eleotbesium*, c'est-à-dire, la chambre où l'on se frotoit d'huile; 3. le lieu de rafraichissement, *Frigidarium*; 4. le *Propni-geum*, c'est-à-dire, l'entrée ou le vestibule de l'*Hypocaustum* ou du Poêle; 5. l'Etuve voutée pour faire suer, ou le Bain de vapeur, appelé *Concamerata Sudatio*, ou *Tepidarium*; 6. le *Laconique*, ou l'Etuve sèche; 7. & le Bain d'eau chaude, appelé *Calida Lavatio*.

Quant aux Bains détachés des Palestres, on peut recueillir de la description qu'en fait Vitruve, 1. Que ces Bains étoient ordinairement doubles, les uns pour les hommes

& les autres pour les femmes; 2. Que les deux Bains chauds se joignoient de fort près, afin qu'on pût échauffer par un même fourneau, les lieux où étoient les Vases de l'un & de l'autre Bain; 3. Que le milieu de ces Bains étoit occupé par un grand bassin, qui recevoit l'eau par divers tuyaux, dans lequel on descendoit par le moyen de quelques degrés, & qui étoit environné d'une balustrade, derrière laquelle restoit une espèce de corridor appelé *Schola*, qui formoit un espace assez large, pour contenir ceux qui attendoient que les premiers venus sortissent du bassin; 4. Que ces Bains étoient voutez en sorte, qu'ils ne recevoient la lumière que par en haut, afin que le bassin ne fût pas obscurci par ceux qui étoient à l'entour; 5. Que les deux Etuves, appelées *Laconicum* & *Tepidarium* étoient jointes ensemble; 6. Que ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu, la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se répandoit dans toute leur cavité; 7. Qu'ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voute, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture, pour donner du jour, & on y suspendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & le baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer; 8. Que le plancher de ces Etuves étoit creux & suspendu, pour recevoir la chaleur de l'*Hypocauste*, qui étoit un grand fourneau massonné au dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autre matière combustible, & dont l'ardeur se

com-

communiquoit aux Etuves , à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers; 9. Que ce fourneau servoit non seulement à échauffer les deux Etuves , mais aussi une autre chambre appelée *Vasarium* , située proche de ces mêmes Etuves & des Bains chauds , dans laquelle l'on plaçoit trois grands Vases d'airain , apellez *Miliaria* , à cause de leur capacité , l'un pour l'eau chaude , l'autre pour la tiède , & le troisième pour la froide , lesquels Vases étoient tellement disposez , que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs siphons , & étoit distribuée par divers tuyaux ou robinets dans les Bains voisins , suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Ces deux descriptions empruntées de Vitruve peuvent servir (dit l'Auteur) à faire entendre quelle étoit , dans les Thermes des Romains , la disposition & l'arrangement des divers appartemens des Bains. On y voyoit d'abord un grand bassin ou vivier , appelé en Grec *κολυμβήθρα* ou *βαπτιστήριον* , en Latin *Natatio* & *Piscina* , qui occupoit le côté du nord , & où l'on pouvoit non seulement se baigner , mais même nager très-commodément. M. Burette observe que les Bains des particuliers avoient quelquefois de ces Piscines , & que ceux de Cicéron & de Pline le jeune étoient de ce nombre. L'Edifice des Bains , dans les Thermes , étoit ordinairement exposé au midi , & avoit une face très-étendue , dont le milieu étoit occupé par le Poêle ou l'*Hypocauste* , qui avoit à droite & à gauche une suite de quatre pièces conformes des deux côtes , & disposées

de manière, qu'on pouvoit passer facilement des unes dans les autres. Ces pièces, nommées en général *Balnearia*, étoient l'Etuve, le Bain chaud, le Bain froid & le *Tepidarium*. M. Burette fait sur la forme & sur l'usage de ces différentes pièces, plusieurs observations. Il remarque, par exemple, que la salle du Bain chaud, comme on en peut juger par ce qui nous reste de ces Bâtimens, étoit une fois plus grande que les autres, à cause du grand concours de peuple qui y abordoit, & du long séjour qu'on y faisoit d'ordinaire: Que le goût des Romains a varié sur le degré de chaleur de ces Bains; qu'anciennement ils se contentoient que l'eau fût médiocrement chaude, mais que dans la suite ils la voulurent presque bouillante: Que les Bains froids, employez avec succès comme remède par Antonius Musa Médecin d'Auguste, qui s'en étoit servi heureusement pour la guérison de ce Prince, tombèrent dans le décri, après la mort de Marcellus causée par ce même remède, puis se remirent en vogue sur la fin de l'Empire de Néron, par les soins d'un Médecin de Marseille nommé Charmis: Que l'endroit qui servoit de garderobe, appelé *Apodyterion* & *Tepidarium*, paroissoit d'une structure magnifique dans les Thermes de Diocletien avant sa démolition; que c'étoit un grand Salon octogone, de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voute étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire. M. Burette observe encore que le luxe & la magnificence éclatoient, non seulement dans ces

ces Thermes publics , mais aussi dans les Bains des particuliers ; où les glaces , les marbres & les métaux les plus précieux étoient prodiguez ; ce qu'il prouve par divers passages de Sénèque , de Pline , de Martial , de Stace , de Lucien , &c.

3. M. Burette vient ensuite au détail des Vaisseaux & des autres ustensiles que la nécessité ou la volupté avoient introduits dans les Bains. Les Baignoires y tenoient le premier rang ; il y en avoit de fixes & de mobiles ; & parmi ces dernières , on en trouvoit qui étoient faites exprès pour être suspendues en l'air , & dans lesquelles on joignoit le plaisir de se baigner à celui d'être balancé & comme berfé , par le mouvement qu'on imprimoit à la Baignoire. M. Burette après avoir parcouru les Vaisseaux moins considérables , dont les uns étoient destinez à faire chauffer l'eau , & les autres à la puiser & à la verser ; s'attache à d'écrire certains instruments nommez *Strigiles* , qui étoient d'un très-grand usage , non seulement dans les Bains , mais aussi dans les Gymnases , pour froter ou racler la Peau des Athlètes & de ceux qui se baignoient. La matière de ces instruments étoit la corne , l'ivoire ou le métal. On y distinguoit deux parties ; le manche (*capulus*) qui formoit ordinairement un Parallélépipède rectangle , creux & oblong , dans le vuide duquel on pouvoit par les côtes engager la main dont on empoignoit l'instrument ; & la Languette , (*ligula*) courbée en demi-cercle , creusée en façon de gouttière , & arrondie dans son extrémité la plus éloignée du manche ; ce qui faisoit une

espèce de canal pour l'écoulement de l'eau, de la Sueur, de l'Huile, & des autres impuretez qui se séparoient de la peau par le mouvement de cette sorte d'étrille. Cette Description amène fort naturellement celle des Onctions & des Frictions pratiquées dans les Bains, ainsi que celle des Drogues, soit simples, soit composées qu'on y employoit; ce qui est terminé par l'énumération des Officiers qui servoient dans ces sortes de lieux.

4. M. Burette achève la discussion de ce qui regarde les Bains, par l'examen de ce qu'on pourroit en nommer la *Police*, c'est-à-dire, certaines Loix, que l'autorité des Magistrats ou la coutume avoient établies, par rapport aux bienséances, aux distinctions des rangs, des âges & des Sexes, aux tems & aux heures de se baigner, au prix qu'on payoit aux Baigneurs, &c. Il observe que les Lacédémoniens furent les seuls d'entre les Grecs qui introduisirent l'usage des Bains & des Gymnases communs aux deux Sexes: Que les anciens Romains ne les imitèrent point en cela, puisqu'ils ne croyoient pas même que la pudeur permît à un Père de se baigner avec ses fils ou avec ses gendres; mais que s'étant relâchez dans la suite sur cet Article, les Empereurs furent obligez de tems-en-tems de faire des réglemens qui défendoient la communauté des Bains pour les deux Sexes: Qu'il régnoit dans ces lieux publics une si grande liberté, par rapport aux rangs & aux qualitez, qu'on y admettoit des gens de toutes conditions, & que les Empereurs qui vouloient se rendre populaires, se baignoient quelquefois publiquement avec le Peuple:

Que

Que l'heure du Bain la plus ordinaire chez les Romains , étoit environ la 8. ou la 9. heure du jour , peu éloignée du souper , & annoncée par une sorte de cloche , qui appelloit les Athlètes & tous ceux qui usoient des Bains chauds ; car , passé cette heure-là , on étoit réduit à l'eau froide : Qu'outre la servitude de l'heure dans les Bains publics , il y avoit celle du prix qu'il falloit payer pour y entrer ; mais qui étoit si modique , que chacun en étoit quitte pour la quatrième partie d'un *As* , appelée *Quadrans* , qui valoit à peu près un liard de notre monnoye : Que le Bain gratuit étoit du nombre des largesses que les Empereurs faisoient au Peuple , à l'occasion de quelque réjouissance publique ; & que dans les calamitez on avoit soin de lui retrancher cette commodité , ainsi que le plaisir des Spectacles , &c.

Après cette dissertation , M. Burette en a donné ^a deux sur la Danse , ^b une sur la Sphéristique ou la Paume , ^c & trois sur l'Histoire des Athlètes en général , pour servir de Préliminaire ou d'introduction aux recherches qu'il a dessein de faire touchant les exercices Athlétiques , tels que la Lute , le Pugilat , la Course , &c. Nous ne dirons rien ici de ces six pièces , sur lesquelles nous renvoyons aux Mémoires contenus dans ce premier volume.

a V. les
Mémoires , p. 93.
& 117.
b V. les
Mémoires , p. 153.
c V. les
Mémoires , p.
211. 237.
& 258.



DE L'ORIGINE ET DE L'USAGE

DE LA TROMPETTE

CHEZ LES ANCIENS.

CE sujet ayant paru à M. Galland très-digne des recherches d'un Antiquaire , il en composa un ample Traité, dont il fit plusieurs lectures à l'Académie en 1706. 1707. & 1708. L'Ouvrage est divisé en trois parties principales.

Dans la première, que l'Auteur avoit particulièrement destinée à établir l'Origine de la Trompette & ses différentes espèces , il fait voir que cet instrument étoit connu avant le tems de Moïse. La preuve s'en tire du dixième Chapitre des Nombres, où Dieu ordonne à Moïse de faire deux Trompettes d'argent sur le divers son desquelles les Chefs & le Peuple régleront leurs mouvements. Or comme dans ce passage Dieu ne parle à Moïse que de la matière des Trompettes & des différents signes qu'elles doivent donner, sans rien prescrire sur leur forme , il est naturel d'en conclurre que cette forme lui étoit connue aussi-bien qu'aux Israélites. Et où avoient-ils pu puiser cette connoissance que dans l'Egypte? D'où il s'ensuit , dans le Système de M. Galland , que ce fut sans doute en.

en ce païs-là que la Trompette fut inventée, ou par *Mefraim*, ou par quelqu'un de ses premiers descendants. Ce qui sert encore à appuyer ce sentiment, c'est que les Grecs mêmes ont reconnu qu'Osiris, un des premiers Rois Egyptiens, en étoit l'inventeur. A la vérité, quelques autres ont attribué l'invention de la Trompette à Minerve. Mais si l'on examine la chose historiquement, il s'en faut beaucoup que l'usage de la Trompette soit aussi ancien chez les Grecs que chez les Egyptiens & les Israélites, puisqu'il ne paroît pas qu'elle ait seulement été connue du tems du siège de Troye. Pour ce qui est du tems d'Homère, il est constant que l'on se servoit de Trompettes dans les combats, comme on le justifie par le Poëme ingénieux sur le Combat des grenouilles & des rats: ce qui nous fait connoître que, si Homère n'a point donné de Trompettes aux Grecs & aux Troyens, c'est parce qu'on ne s'en servoit pas encore alors, & que ce grand Poëte ne vouloit pas s'exposer à la censure de ceux de son siècle, qui sçavoient aussi-bien que lui, combien l'usage de la Trompette étoit nouveau dans la Grèce.

Virgile n'a pas eû à cet égard la circonspection d'Homère, qui comme plus ancien, étoit aussi beaucoup mieux informé des coutumes de ces tems-là. Car on trouve dans l'Eneïde, que Misène fils d'Eole avoit été au siège de Troye un Trompette fameux, qui s'étoit souvent distingué aux côtez d'Hector. Les Tyrrhéniens, suivant quelques Auteurs Grecs, sont les inventeurs de la Trompette. Athénée dit formellement que ces Peuples

inventèrent τὰ κέρατα ἢ σαλπικτας; c'est-à-dire, la Trompette courbée & la Trompette droite. D'autres, comme Pausanias, en attribuent l'invention, non aux Tyrrhéniens, mais à leur Chef Tyrrhénius fils d'Hercule & frère de Lydus.

L'origine de la Trompette paroît la même chez les Grecs & chez les Romains, & l'usage de cet instrument dans l'une & dans l'autre nation ne remonte point au de-là du tems d'Hercule. Cet exercice faisoit partie des jeux solennels qui se célébroient dans la Grèce, & y avoit un prix.

Les Auteurs Grecs ne fournissent rien de particulier sur la Trompette de leur País. On trouve plus de choses sur celle des Romains, qui, à la différence des Grecs, en ont eue de trois sortes.

La première étoit celle qu'on appelloit *Tuba*, de *Tubus*, à cause de sa ressemblance à un Tuyau. Cette Trompette étoit droite & se nommoit *Tuba directa*, *Æs rectum*. Elle étoit étroite par son embouchûre, s'élargissant insensiblement & se terminant par une ouverture circulaire & proportionnée, & toute semblable à celle qui est aujourd'hui en usage parmi nous.

La seconde sorte de Trompette Romaine étoit plus petite que la première. Elle étoit courbée vers l'extrémité, à peu près comme le Bâton Augural, duquel elle avoit aussi emprunté le nom de *Lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *Tuba curva*.

La troisième espèce de Trompette en usage chez les Romains étoit appelée *Buccina* ou *Buccinum*. Celle-ci étoit presque entièrement courbée en cercle. Elle passoit par des-

deffous le bras gauche du Trompette qui l'embouchoit , & se recourboit de manière , que l'ouverture de l'extrémité , de la même forme que celle de la Trompette droite , se faisoit voir en devant par deffus l'épaule ; comme si elle eut été se rejoindre à son embouchûre.

Dans la deuxième partie de ce Traité, M. Galland examine quel étoit l'usage le plus ordinaire de la Trompette droite apellée par les Grecs *σάλπιγξ* , & *Tuba* par les Latins. On s'en servoit à la guerre pour animer les Soldats au combat , ou pour les rapeller à leur Drapeau, lorsque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartez.

La Trompette droite dans les Armées étoit particulièrement destinée à l'Infanterie ; & ceux qui en sonnoient , *Tubicines* , étoient aulli à pied , si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires où on les faisoit monter à Cheval. Quand les Armées étoient en présence , les Trompettes sonnoient la Charge , c'est-à-dire , donnoient le signal du Combat. Mais de même qu'un certain son de la Trompette signifioit qu'il falloit donner sur l'Ennemi , par un autre son elle faisoit entendre qu'il falloit se retirer.

C'étoit une ancienne coûtume chez les Romains de raser les Murailles des Villes au son des Trompettes. Un des usages particuliers de la Trompette droite étoit encore de donner dans le Camp les signaux qui indiquoient aux Soldats leurs différents devoirs.

C'étoit au son de ces mêmes Trompettes que triomphoient les Dictateurs, les Consuls. les Préteurs & les autres Généraux. Elles étoient

étoient à la tête de cette marche pompeuse , & elles faisoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joye du Peuple. Au reste , la Trompette droite n'étoit pas si particulièrement destinée à la Guerre , qu'elle ne fût encore employée à quelques usages qui n'y avoient aucun raport. A l'imitation des Grecs , les Romains s'en servoient dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux sacrez , & entr'autres dans celle des jeux Flo-raux.

On s'en servoit aussi quelquefois dans les cérémonies lugubres , c'est-à-dire , dans la marche des Pompes Funébres , & tant que duroient les jeux , qui se célébroient autour du bucher d'un défunt , pour honorer ses Funérailles. Selon Servius , on ne se servoit de la Trompette droite que dans les Pompes funébres des Personnes d'un âge avancé , à la différence des jeunes gens , dont la Pompe n'étoit précédée que de Flutes. Cependant malgré la distinction de ce Grammairien , il est constant qu'on méloit assez souvent le son des Flutes à celui des Trompettes dans les Pompes Funébres des Grands & des Empereurs. On pourroit même dire , généralement parlant , que dans toutes les cérémonies funébres des Romains , de quelque âge & de quelque qualité qu'ils fussent , il y avoit toujours des Flutes , puisque dans toutes les funérailles on chantoit de ces Chants lugubres appelez *Nenia* , qui demandoient nécessairement l'accompagnement des Flutes.

La Trompette droite étoit encore d'usage dans la célébration de quelques Sacrifices ; entr'autres à la fête de la *Lustration* des Armes.

Dans

Dans la troisi me & derni re partie, M. Galland Traite de la Trompette courbe nomm e *Lituus*, & de celle qui s'apelloit *Buccina*, les deux derni res esp ces de Trompettes qui ont  t  particuli res aux Romains. Le *Lituus* ou *Trompette courbe* apartenoit   la Cavalerie. Ce qu'Horace dans les deux premiers livres de ses Odes marque assez clairement pour ne pas laisser lieu d'en douter. Lorsque les Empereurs Romains  toient   l'Arm e, & qu'ils vouloient Haranguer les Soldats, ils les faisoient assembler au son de la Trompette courbe, selon le t moignage d'Ammien Marcellin. Comme la Trompette droite servoit   l'Infanterie de signal pour la Charge & pour la retraite, le *Lituus* servoit au m me usage pour la Cavalerie. Il  toit aussi employ  dans les Entr es Triomphales; ce qu'il ne faut entendre n anmoins que par rapport aux Compagnies de Cavalerie, qui embellissoient la marche des Triomphes. L'Infanterie qui marchoit   la t te de cette Pompe,  toit toujours pr c d e de ses *Tubicines*, qui jouoient de la Trompette droite, nomm e proprement *Tuba*.

A l' gard de l'autre esp ce de Trompette apell e *Buccina*, elle  toit commune   l'Infanterie comme la Trompette droite. C' toit encore au son de la *Buccina* que s'annon oient dans le Camp les diff rentes veilles de la nuit, & que la premi re sentinelle  toit relev e par la seconde, & ainsi des autres. La *Buccina*  toit employ e   cet usage pl t t que la Trompette droite & que la courbe,   cause que le son de la *Buccina*  toit plus aigu, & se faisoit entendre plus distinctement & de plus loin. Du.

Du tems de Végèce , qui vivoit sous Valentinien le jeune , les Romains se servirent d'une quatrième sorte de Trompette. Ce fut de la Corne de ces Bœufs sauvages apellez *Uri* , & fréquents alors en Allemagne. Cette Corne garnie d'argent par son embouchure , rendoit , dit cet Auteur , un son aussi distinct & aussi éclatant que celui d'aucune autre sorte de Trompettes.



DE L'ORIGINE DU VERRE ,

Et de ses differents usage chez les Anciens.

L'USAGE du Verre est très-ancien , & c'est selon Pline une invention dûë au hazard. Des Marchands de Nitre , qui traversoient la Phénicie , voulant faire cuire leurs viandes sur les bords du fleuve Bélus , & ne trouvant point de pierres pour élever leurs trépieds , s'avisèrent d'y mettre , au lieu de pierres , des morceaux de Nitre. La matière s'embrasa , s'incorpora avec le sable , & forma des petits ruisseaux d'une liqueur transparente , qui s'étant figée à quelque pas de-là , indiqua la manière de faire le Verre , qu'on a depuis infiniment perfectionnée. On conclut de ce passage de Pline , & d'un endroit du 2. acte des Nuées d'Aristophane , que cette découverte du Verre se fit environ mille ans avant la naissance de J. C. Quelques

ques Auteurs modernes ont Traité du Verre, entr'autres Antoine de Nery dans un Livre intitulé *De arte Vitrarîa*, le P. Kircher dans son *Mundus subterraneus*, & M. Saumaïse dans ses Commentaires sur Solin. Mais comme ils n'ont pas, à beaucoup près, épuisé le sujet, M. de Valois en a composé un Traité entier, dont il a lû différentes parties à l'Académie en 1709. & en 1710.

Une des principales roule sur ce point ; sçavoir, s'il y a eû du *Verre malléable*, comme Pline & quelques autres Anciens ont voulu nous le persuader. Il fait voir que comme Pline est le plus ancien qui en ait parlé ; & que les autres, qui sont Petrone, Dion Cassius & Isidore de Séville, n'ont fait que le copier, en ajoutant même à son récit des circonstances de leur crû ; ces derniers, à cet égard, ne doivent être regardez que comme les échos de Pline, qui avouë que ce bruit avoit plus de cours que de fondement. Ainsi Pline lui-même n'ajoutoit pas beaucoup de foi à cette Histoire, & la prétendue *malléabilité* du Verre est une chimère que la saine Physique dément absolument.

Ensuite, M. de Valois a donné l'Histoire des principaux Ouvrages de Verre, soit publics, soit particuliers, faits par les Anciens. Il commence par les Ouvrages publics, comme par ceux qui sont les plus considérables, & il n'en trouve que deux de cette espèce, dont l'Antiquité ait fait mention.

Le Théâtre de Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla, est le premier & le plus ancien de ces Monuments. Scaurus, dit Pline, fit faire durant son Edilité l'Ouvrage le plus superbe
qui

qui ait jamais été fait de main d'homme. Ce fut un Théâtre dont la scène avoit trois étages de hauteur, & étoit ornée de 360. colonnes. Le premier étage de la Scène étoit tout de marbre. Le second étoit entièrement Incrusté d'une Mosaïque de Verre; sorte de magnificence inconnue jusqu'alors, & inusitée même dans la suite. Le troisième & dernier étoit d'une boiserie dorée. Les colonnes du premier étage avoient de hauteur 38. pieds. Trois mille Statuës de bronze placées entre les colonnes, mettoient le comble à la magnificence de la Scène. Quand au Théâtre il étoit si vaste, qu'il pouvoit contenir 80000. hommes à l'aise.

Le second Monument public de Verre est tiré du 7. livre des *Récognitions* de Saint Clément; où on lit que Saint Pierre ayant été prié de se transporter dans un Temple de l'Isle d'Aradus, pour y voir un Ouvrage digne d'admiration (c'étoient des colonnes de Verre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire) ce Prince des Apôtres y alla accompagné de ses Disciples, & admira la beauté de ces colonnes, préférablement à d'excellentes Statuës de Phidias dont le Temple étoit orné.

Après avoir rapporté l'Histoire de ces deux Monuments publics de Verre, M. de Valois passe aux usages particuliers auxquels le Verre a servi chez les Anciens.

En premier lieu, il parle de l'usage des Glaces & des Miroirs dans les chambres des Anciens. La preuve qu'il en apporte est tirée du Chapitre 26. du 36. livre de Pline, dans lequel cet Auteur dit positivement que
la.

la Ville de Sidon étoit autrefois très célèbre par l'Art de faire le Verre, & que c'étoit elle qui avoit inventé le secret d'en faire des Miroirs. Et quelques lignes plus bas, en parlant des Verres noirs faits à l'imitation du jaïet, il ajoute que l'on en méloit exprès parmi les Glaces dont les murailles des chambres étoient couvertes, & cela, afin de tromper ceux qui venoient pour s'y mirer, qui au lieu de s'y retrouver, étoient tout étonnez de ne voir qu'une ombre.

En second lieu, il fait voir que le Verre n'étoit pas un des moindres ornements des Buffets. C'est encore Plin qui nous apprend „ cette particularité. Sous l'Empire de Néron „ l'on commença, dit-il, à faire des Vases & „ des Coupes de Verre blanc d'une grande „ transparence, & imitant parfaitement le „ Cristal de Roche; & ces Vases qui se ti- „ roient ordinairement de l'Egypte, & sur- „ tout de la Ville d'Alexandrie, étoient „ très-estimez & achetez fort cher par les „ Grands.

En troisième lieu, il montre que le Verre a tenu aussi sa place dans les Bibliothèques. La Sphère ou le Globe céleste, est le meuble de Verre le plus considérable qui ait orné les Bibliothèques des Anciens. On assure que le célèbre Archimede en fut l'inventeur; & il semble aussi, malgré l'opinion commune, qu'ils avoient comme nous, si toutefois ce n'est pas d'eux-mêmes que nous le tenons, l'Art de faire avec le Verre des Lunettes d'approche. En effet, on lit qu'un Ptolemée Roi d'Egypte, avoit fait bâtir une Tour ou un Observatoire dans l'Isle où étoit construit le

le Phare d'Aléxandrie, & qu'au haut de cette Tour il avoit fait placer des lunettes d'approche d'une portée si prodigieuse, qu'il découvroit de six cens mille les Vaisseaux Ennemis qui venoient à intention de faire quelque descente sur ses côtes.

En quatrième lieu, il observe que le Verre a été employé dans quelques-uns des jeux des Anciens. Le premier dont il parle est le jeu de la balle de Verre, ou *Vitreæ pila*. Dans ce jeu, les joueurs tenoient les deux mains levées en l'air, l'une pour recevoir la balle qu'on leur jettoit, & l'autre pour la renvoyer. Tout le mérite de ce jeu consistoit donc à être fort alerte, & à ne pas laisser tomber la balle à terre. Celui qui avoit cette adresse étoit le Victorieux. Une Inscription rapportée dans le Recueil de Gruter nous apprend que l'Inventeur de ce jeu fut un Romain nommé *Ursus Togatus*. Le second jeu est celui des Echecs, qui, selon le témoignage de nos meilleurs Auteurs, étoient ordinairement de Verre.

En cinquième lieu, il prouve que ces mêmes Anciens ont eû le secret de peindre le Verre de différentes couleurs, & d'imiter parfaitement la plupart des Pierres précieuses: ce que Pline entre autres dit en termes formels.

En sixième lieu, il fait voir que les Païens & les premiers Chrêtiens employoient aussi le Verre dans les Cérémonies Funébres. On a jusqu'ici ouvert peu de Tombeaux anciens où l'on n'ait trouvé des Urnes lacrimales, petits Vases presque toujours faits de Verre, dans lesquels les Romains, par superstition, ra-

ramassoient les larmes qu'ils répandoient pour les morts, & qu'ils avoient soin de renfermer avec ces mêmes morts dans leurs Tombeaux. Depuis l'établissement de la Religion Chrétienne, il n'est plus question de lacrimatoires. Dans les Tombeaux des Martyrs on trouve de petites phioles, ou d'autres Vases de Verre, dans lesquels les premiers Chrétiens avoient un très-grand soin de recueillir le sang que ces Saints Athlètes avoient répandu pour la Foi.

Enfin, M. de Valois a examiné ce que c'étoient que le *Lapis specularis*, dont les Romains faisoient leurs Fenêtres & les Glaces de leurs Litières. Les sçavants sont fort partagez là-dessus. Les uns soutiennent que la Pierre spéculaire des Romains est celle que les Grecs nommoient *σχιστός*. D'autres veulent que ce soit l'*ἀργυροδάμας* des Anciens, à cause qu'elle résiste à la violence du feu. Quelques-uns prétendent que c'est la pierre *σελενίτης*, à laquelle les Romains ont donné le nom de Pierre spéculaire, en égard à la transparence. M. Saumaise soutient que le *Lapis specularis* & le *φειγέτης* sont la même chose. Comme cette diversité de sentiments marque que le *Lapis specularis* n'est pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois panche fort à croire que ce n'est autre chose que ce que l'on appelle *Talc* en Allemagne & en France; non pas ce *Talc* commun qui se trouve dans la plupart de nos carrières; mais ce *Talc* parfaitement blanc & transparent, dont il y a encore aujourd'hui une si grande quantité en Moscovie.

Le principal usage auquel le *Lapis specularis*

ris étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs Fenêtres. Sénèque fait mention de ces sortes de Fenêtres comme d'une chose établie de longue main: ce qui donne lieu de présumer qu'elle étoit déjà en vogue dès le tems de la République. C'étoit de la même Pierre spéculaire que se faisoient les Glaces des littières couvertes des Dames Romaines.

A l'égard des Fenêtres de Verre, telles que sont maintenant les nôtres, elles étoient déjà en usage dans le v. siècle, puisque saint Jérôme en fait mention.



**DES RECOMPENSES ET
DES MARQUES d'honneur**
*que les Grecs & les Romains ac-
cordoient à ceux qui se distin-
guoient dans les Sciences ou dans
l'Art Militaire.*

QUELQUE estimable que soit la vertu par elle-même, on a jugé presque dans tous les tems que son nom seul & ses charmes ne suffisoient pas pour engager les hommes à la suivre. C'est ce premier aveu de la foiblesse humaine qui introduisit l'usage des récompenses, des marques extérieures de gloire & de distinction. Ainsi l'Honneur devint le chemin ordinaire de la Vertu, contre l'idée de ce sage Romain qui bâtissant un
Tem-

Temple à chacune de ces Divinités, les joignit l'un à l'autre, & les disposa de manière, qu'on ne pouvoit entrer dans celui de l'Honneur qu'en passant par celui de la Vertu.

Ce ne seroit donc pas s'engager dans une recherche inutile & sans agrément que de parcourir avec ordre les différentes espèces de récompenses ou marques d'honneur que les Grecs & les Romains accorderoient à ceux qui se rendoient célèbres par une Sagesse profonde, par un Esprit juste, ou par une Valeur éprouvée; & c'est un Traité que M. de Boze entreprit en 1705. & dont il a lu depuis divers morceaux à l'Académie.

La première partie de ce Traité contient l'Origine, & en quelque sorte l'Histoire des Statués, des Inscriptions & des Médailles.

La seconde roule sur la Pompe du Triomphe & de l'Ovation, sur les Ares de Triomphe & les Trophées, sur les différentes Couronnes Militaires, sur les distributions de Colliers, de Boucliers d'Or, de Javelines, d'Etendarts Brodez, &c.

La troisième s'étend sur l'usage des Acclamations publiques, sur les Surnoms glorieux qui en naissent, & qui passoient quelquefois aux descendants de ceux qui les avoient mérités, sur les Eloges Funébres, sur le Droit d'Images des Ancêtres, sur les Consécérations, &c.

La quatrième enfin consiste dans un Parallèle de toutes ces récompenses connues chez des Anciens, avec celles qui étoient en usage dans les derniers siècles, ou qui subsistent encore parmi nous.

DES ACCLAMATIONS.

Les Acclamations ont été de tous les tems & de tous les païs : mais elles ne furent jamais ni plus fréquentes ni plus singulières que sous les Empereurs Romains. Le Peuple de Rome qui ne subsistoit presque plus que par les libéralitez du Prince, & le Sénat, à qui il ne restoit que l'ombre de son ancienne Autorité, cherchoient à lui marquer leur dévouement par les éloges les plus flatteurs & les titres les plus Augustes. La corruption se glissa jusques dans les exercices des Gens de Lettres, qui recherchoient ces Aplaudissemens dans les Lectures publiques de leurs Ouvrages.

On peut donc réduire les Acclamations à ces trois espèces ; à celles du Peuple, à celles du Sénat, & à celles des assemblées des Gens de Lettres ; & c'est dans cet ordre que M. Simon les a Traitez à l'Académie en 1705. Il paroît par les prologues & la conclusion ordinaire des anciennes Comédies que les Acclamations n'étoient pas inconnues, même dans les Spectacles dès le commencement de la République, mais elles étoient sans Art, *Plausus tunc arte carebat*, dit Ovide. Ce n'étoit alors que des cris confus. Ce fut dans la suite des espèces de concerts. Le Cantique dont parle Rhédre, *Letare in columnis Roma salvo Principe*, qui avoit été

fait pour Auguste , & qui causa la méprise ridicule d'un joueur de flûte nommé *le Prince* , marque que les Acclamations en musique étoient en usage dès le tems de son Règne. *Revertentem ex provincia modulatis carminibus prosequantur* , dit Suétone , qui en fournit un autre exemple du tems de Tibère. La fausse nouvelle de la convalescence de Germanicus s'étant répandue à Rome , le Peuple courut en foule au Capitole avec des Flambeaux & des Victimes , en chantant ; *Salva Roma , salva Patria , salvus est Germanicus*.

Néron passionné pour la Musique jusqu'à la fureur prit soin de perfectionner celle des Acclamations. Charmé de l'harmonie avec laquelle les Alexandrins , qui étoient venus voir les jeux qu'on célébroit à Naples , avoient chanté les louanges , il en fit venir un plus grand nombre pour instruire de jeunes gens choisis entre les Chevaliers & le Peuple , & leur apprendre les différentes manières d'Acclamations en usage à Alexandrie.

Ces Acclamations en musique ne cessèrent pas à la mort de Néron. Elles ont duré jusqu'au Règne de Théodoric. Mais le Peuple ne formoit pas toujours un seul chœur. Quelquefois il s'en faisoit deux , qui se répondoient alternativement. Ainsi quand Néron jouoit de la Lyre sur le Théâtre , Burrhus & Sénèque qui étoient à ses côtes , donnoient le signal en frappant des mains. En même tems cinq mille soldats apellez *Augustales* entonnoient les louanges , que les Spectateurs , & sur-tout les Personnes de qualité ,

lité, étoient obligées de répéter. Tout cela étoit conduit par un Maître de Musique nommé *Mezochoros*, ou *Pausavins*.

Les Aplaudissemens accompagnoient les Acclamations. Il y en avoit de trois sortes. La première, qu'on apelloit *Bombi*, parce qu'ils imitoient le Bourdonnement des Abeilles. La seconde étoit appelée *Imbrices*, parce qu'elle rendoit un son semblable au bruit que fait la pluie en tombant sur des tuiles. La troisième se nommoit *Testa*, parce qu'elle imitoit le son des Coquilles ou Castagnetes. Tous ces Aplaudissemens se donnoient en cadence. Mais elle étoit quelquefois troublée par les gens de la campagne, qui venoient aux Spectacles, & qui étoient mal instruits.

Il y avoit plusieurs autres manières d'applaudir ; comme de se lever, de porter les deux mains à la bouche & de les avancer vers ceux à qui on vouloit faire l'honneur, ce qu'on apelloit *adorare*, ou *basia jactare*, de lever les deux mains jointes en croisant les Ponces, & enfin de faire voltiger un pan de sa *Togé*. Mais comme cela étoit embarrassant, l'Empereur Aurélien s'avisa de faire distribuer au Peuple des bandes d'étoffe pour servir à cet usage.

Les honneurs des Acclamations se rendoient principalement aux Empereurs, à leurs Enfants, à leurs Favoris, & aux Magistrats qui présidoient aux jeux. Les Personnes d'un mérite distingué les recevoient aussi quelquefois, comme il est arrivé à Caton & à Virgile, au rapport de Quintilien. Les formules les plus ordinaires étoient,

Fe-

Feliciter , Longiorem vitam , Amos felices. Les Acteurs même qui s'étoient signalez , & ceux qui avoient remporté le prix dans les jeux du Cirque , n'en étoient pas exclus.

On peut joindre aux Acclamations des Spectacles celles des soldats & du Peuple dans les Triomphes. L'Armée victorieuse accompagnant son Général , alloit en grande Pompe au Capitole , & parmi les vers qu'elle chantoit à sa louange , elle répétoit plusieurs fois *io Triumphe*. Le peuple y répondoit par les mêmes cris de joye.

C'étoit aussi par des Acclamations que les soldats déferoient à leur Général le titre d'*Imperator* , après quelque Victoire signalée. Il ne le gardoit que jusqu'à son Triomphe. Mais Jules César l'ayant retenu en s'emparant de l'Empire , il devint le nom propre de ses successeurs & de leur souveraine puissance.

Les Acclamations du Senat paroissent à la vérité plus sérieuses que les Acclamations populaires , mais elles viennent du même principe , c'est-à-dire , de l'envie de plaire au Prince , ou à ceux en qui il avoit confiance , & elles avoient aussi la même fin , soit pour lui marquer le consentement général & le zèle de la Compagnie , soit pour le féliciter de ses Victoires , ou enfin pour lui faire de nouvelles protestations de fidélité.

Ces sortes d'Acclamations se faisoient ordinairement après que le Sénateur qui faisoit le raport avoit parlé. Tous les autres marquoient leur consentement unanime en criant , *Omnes , Omnes* ; ou bien , *Æquum est , Justum est*. Quelquefois on commençoit par les Acclamations. Quelquefois aussi l'on finissoit

nissoit par-là sans aucune délibération. C'est ainsi que se sont faites toutes les Elections & les Proclamations des Empereurs où l'Autorité du Sénat est intervenüe. Les Historiens sont pleins de ces exemples. Les loüanges qu'on donnoit à ces Princes sont conçûes en termes magnifiques. Mais la flaterie & la nécessité des tems les faisant accorder indifféremment aux bons & aux mauvais, c'étoit des titres d'honneur pour ceux qui les méritoient, & de véritables injures pour ceux qui en étoient indignes.

On peut dire la même chose des Acclamations dont on honoroit les Auteurs qui récitoient en public leurs Ouvrages. Ces Lectures ou Déclamations se faisoient avec grand appareil dans des lieux publics, comme dans le Capitole, dans les Temples, & dans l'Athénée, qui étoit une espèce d'Académie, ou dans les Hôtels des grands Seigneurs. On envoyoit de tous côtez des Billets pour former une belle assemblée. La principale attention étoit de ramasser grand nombre d'Aprobateurs, & que les Acclamations se donnassent avec tout l'ordre & tout l'éclat possible. Les gens riches qui se piquoient de Bel Esprit, avoient de ces Aplaudisseurs à leurs gages. Ils les prêtoient à leurs amis. Les autres tâchoient de les gagner par des présents & par des repas. Philostrate rapporte d'un jeune homme nommé Varus, qu'il prêtoit de l'argent à des Gens de Lettres, & remettoit l'intérêt à ceux qui venoient applaudir à ses exercices. Il étoit dangereux de choquer ces prôneurs de profession, capables de faire échouer les meilleures pièces.

Ces

Ces Acclamations se passoient à peu près comme celles des Spectacles tant pour la Musique que pour les accompagnements. Elles devoient convenir au sujet & aux personnes. Il y en avoit de particulières pour les Philosophes, pour les Orateurs, pour les Historiens & pour les Poètes. Il seroit difficile d'en rapporter toutes les formules. Une des plus communes étoit le *Sophos*, qu'on répétoit trois fois. Martial en a renfermé plusieurs autres assez ordinaires en ce vers :

Effatè, graviter, cito, nequiter, eugè, beate.

Les Romains aussi-bien que les Grecs n'étoient point stériles sur cette matière. Ils prodiguoient même les noms des Dieux, ou au moins des Hommes illustres à ceux à qui ils vouloient applaudir. On ne se contentoit pas de le faire à chaque point du discours, principalement après l'exorde. On renouvelloit les Acclamations aux beaux endroits, souvent à chaque période, & les Auteurs en étoient quelquefois si fatiguez, qu'ils étoient obligez de demander quartier à leurs Auditeurs. Mais d'un autre côté ils étoient au désespoir quand l'Auditoire ne retentissoit pas à leur gré du bruit de leurs louanges. Plin le jeune, tout modeste qu'il étoit, s'emporte fort contre la malignité de certains esprits chagrins, qui affectoient de ne point applaudir aux autres. Paul de Samosate prenoit les choses plus à cœur, & alloit jusques aux injures, quand le Peuple qui assistoit à ses sermons ne lui applaudissoit pas, & ne faisoit pas voler les monchoirs avec assez de

zèle. C'étoit une sorte d'Aplaudissement.

Ces Acclamations n'étoient pas seulement honorables à ceux qui parloient en public, elles leur étoient encore d'un grand secours, quand la mémoire venoit à leur manquer. Car alors on les redoubloit pour leur donner le tems de se remettre.



DES JEUX DE HAZARD

en usage parmi les Romains.

BIEN que les Jeux de Hazard aient été défendus par les Loix Romaines, excepté pendant les Saturnales, il paroît que cette défense étoit mal observée, ou qu'elle ne regardoit que les lieux publics. Caton le Censeur, au raport de Cicéron, croyoit que le jeu des Dez & des Osselets étoit un divertissement convenable à la vieillesse; & l'on remarque que le fameux jurisconsulte Scévola y étoit fort attaché. La passion du jeu augmenta sous les Empereurs, qui donnoient eux-mêmes l'exemple. Auguste y perdoit en une soirée jusqu'à 20000. sesterces, & Néron en risquoit 400000. sur un coup de Dé. L'Empereur Claude aimoit le jeu à la fureur.

M. Simon donna à l'Académie en 1703. une Dissertation où il a recueilli avec soin ce que les Anciens nous ont laissé de plus curieux sur ces sortes de Jeux qui étoient en usage parmi les Romains.

Les

Les Jeux de Hazard compris sous le nom d'*Alea*, peuvent se réduire à deux espèces principales; sçavoir, les Osselets apellez *Tali*, & les Dez apellez *Tessera*.

Le Jeu des Osselets, suivant Homère, étoit *Homer.* connu des Grecs dès le tems de la Guerre de *Iliad. 23.* Troye. Ils leur donnoient le nom d'*ασφάλιοι*, d'un petit os qui est dans la jointure de quelques animaux, & qu'ils employent à cet usage.

Les Osselets n'avoient proprement que quatre côtez sur lesquels ils pussent aisément s'arrêter; les deux extrémités étant trop arrondies pour cela. Cependant la chose n'étoit pas impossible. On apelloit ce coup extraordinaire *Talus rectus*. De ces quatre cô- *Cicero. lib. 2. de Fin. 8.* tez il y en avoit deux plats & larges, dont l'un valoit fix & étoit apellé *Senio* par les Latins, & *χιῶν* par les Grecs; l'autre opposé ne valoit qu'un, & on lui donnoit le nom de *Canis* ou *Vulturius*. C'est le même que les Grecs apelloient *κυῶν* ou *χιῶν*: d'où étoit venu le Proverbe *χιῶν πρὸς χιῶν*, un à fix. Des deux côtez plus étroits, l'un étoit convexe, apellé *Suppum* ou *Supinum*, qui valoit trois; l'autre concave, apellé *Pro-num*, valoit quatre. Il n'y avoit ni deux ni cinq dans les Osselets.

On jouoit ordinairement avec quatre Osselets, qui ne pouvoient produire que 35. Coups; sçavoir, 4. dans lesquels les quatre faces étoient semblables; 18. dans lesquels il y en avoit deux de pareil nombre; 12. dans lesquels il y en avoit trois égaux, & un coup unique lorsque tous les Osselets étoient

G 5

dis-

différents , c'étoient le coup le plus favorable , appelé *Venus*. Les Grecs avoient donné les noms des Dieux , des Héros , des Hommes illustres , & même des Courtisanes fameuses à ces coups différens.

Horat. Le coup de Venus étoit aussi appelé *Basil-*
lib. 2. Od. *cus* , parce qu'il falloit l'amener pour être le
 7. Roi de la Table. Le coup opposé étoit les
Perf. 4. as , appelez *Damnosi Canes*. Entre les au-
sat. 3. tres coups il y en avoit d'heureux , de mal-
Plaut. heureux & d'indifférens. C'étoit un usage
Curcul. reçu parmi les joueurs d'invoquer les Dieux
act. 2. sc. ou leurs Maitresses avant que de jeter les Os-
 3. selets.

Mar- Pour empêcher les Tours de main , on se
tial servoit de Cornets par lesquels on les faisoit
 passer. Ils étoient ronds en forme de petites
 tours , plus larges en bas que par le haut , dont le col étoit étroit. On les ap-
Juvenal. peloit *Turris* , *Turricula* , *Orca* , *Pyrgus* , *Phymus*.
 Ils n'avoient point de fond , mais plusieurs
 degrez au-dedans , qui faisoient faire aux Os-
 selets plusieurs cascades avant que de tomber
 sur la Table ;

Ausonius. *Alternis vicibus quos precipitante rotatu*
Fundunt excussi per cava buxa gradus.

Cela se faisoit avec grand bruit ; & ce bruit
Lucian. faisoit encore donner au Cornet le nom de
Fritillus.

Les Osselets n'étoient qu'un jeu d'enfants
 parmi les Grecs. C'est pourquoi Phraates
 Roi des Parthes envoya des Osselets d'or à
 Démétrius Roi de Syrie , pour lui reprocher
 sa légèreté. Cet amusement devenoit ce-
 pendant

pendant une affaire sérieuse dans les Divinations qui se faisoient au sort des Deuz, ou des Osselets. C'est ainsi qu'on consultoit Hercule dans un Temple qu'il avoit dans l'Achaïe, & que se rendoient les Oracles de Géryon à la fontaine d'Apone proche de Padouë. Pausanias in Achaïe.

Le Jeu des Deuz, apellé *Tessera*, n'étoit pas moins en vogue à Rome que celui des Osselets. L'Origine en étoit aussi ancienne, si l'on en croit Sophocle, Pausanias & Suidas, qui en attribuent l'invention à Palamède. Hérodote la raporte aux Lydiens, qu'il fait Auteurs de tous les Jeux de Hazard, du tems d'Alis fils de Manés. Les Deuz antiques étoient des cubes comme les nôtres : c'est pourquoi les Grecs les apelloient κύβοι. Ils avoient par conséquent six faces ;

Hic mihi bissexo numeratur tessera pando. Martial.

Ce qui s'entend des deux Deuz avec lesquels on jouoit quelquefois. Le Jeu le plus ordinaire étoit à trois Deuz, suivant le Proverbe ἡ τρεῖς ἐξ, ἡ τρεῖς κύβοι, ou trois six, ou trois as, ou tout ou rien.

Il y avoit trois manières de jouer aux Deuz. La première étoit apellée πλειστοβολίνδα, dans laquelle celui qui amenoit le plus de points emportoit ce qu'il y avoit sur le jeu. Le plus beau coup étoit rasle de six. Ce mot est dérivé de ραῖς ἀφελών qui l'emporte aisément. On l'apelloit *Venus* comme aux Osselets. Le plus mauvais étoit trois as nommez aussi *Canes* ou κύβοι. C'est sur cela qu'Epicharme a dit que dans le mariage, comme

comme dans le Jeu des Dez, on amene quelquefois trois six, & quelquefois trois as. Outre ce qui étoit sur le Jeu, les perdants payoient encore pour chaque coup malheureux.

Les Dez ayant six faces, cela faisoit 56. coups; sçavoir, six rasles: 30. où il y a deux Dez semblables, & 20. où les trois Dez sont différents.

La seconde manière de jouer s'appelloit *πρωιγέσιμον*. Celui qui avoit le Dé nommoit avant que de jouer le coup qu'il souhaitoit. Quand il l'amenoit, il gagnoit le jeu, ou bien il en laissoit le choix à son adversaire, & alors il subissoit la loi à laquelle il s'étoit soumis:

Ovid. de
Arte
aman.
lib. 2.

*Et modo tres jactet numeros, modo cogitet apte
Quam subeat partem callida, quamque vocet.*

La troisième espece de jeu étoit appelée *διαγγραμίσμος* par les Grecs, & *Duodena scripta* par les Latins. La table sur laquelle on jouoit étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes, sur lesquelles on arrangeoit les Jettons comme on le jugeoit à propos, en se réglant néanmoins sur les points des Dez qu'on avoit amenez. Ces Jettons ou Dames appelez *Calculi* étoient au nombre de 15. de chaque côté, de deux couleurs différentes:

*Discolor ancipiti sub jactu calculus astat,
Decertantque simul candidus atque niger:
Ut quavis parili scriptorum tramite currant;
Is capiet palmam quem sua facta vocant.*

Ain

Ainsi la Fortune & le Sçavoir dominoient également dans ce jeu, & un joueur habile pouvoit réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenez, suivant ce passage de Terence: *Ita vita est hominum quasi cum In Adulteris tesseriis; Si illud quod maxime opus est phis. jactu non cadit; Illud quod accidit, id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raison se laisser gagner par complaisance, en jouant mal les Jettons. C'est le conseil qu'Ovide donne à un Amant qui joue avec sa Maîtresse.

*Seu ludet, numerosque manu jactabit eburnos; De Art.
Tu malè jactato, tu malè jacta dato. am.*

Lorsqu'on avoit avancé quelque Jetton, ce que l'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit, avec la permission de son adversaire recommencer le coup, ce que l'on appelloit *Reducere calculum*. C'est ce que Cicéron explique en ces termes: *Itaque tibi concedo, quod in duodecim scriptis solemus, ut calculum reducas, si te alicujus dati pœnitet.* Cicero. in fragm.
Hortens.

Les 12. lignes étoient coupées par une ligne transversale appelée *Linea Sacra*, qu'on ne passoit point sans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe *κνήσω ἀπ' ἱερᾶς*, je passerai la ligne sacrée; c'est-à-dire, je passerai par-dessus tout. Lorsque les Jettons étoient parvenus à la dernière ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*. On se servoit de cette métaphore, pour dire que des personnes étoient poussées à bout:

Plautus
Pœnulo,
Act. IV.
sc. 2.

S Y. *Profecto ad incitas lenonem rediget, si eas abduxerit;*

M I. *Quin prius disperibit faxo, quam unam calcem civerit.*

Le *διαγαμπίμος* des Grecs n'avoit que dix lignes & 12. Jettons.

On ignore les autres règles de ce jeu, que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plupart des Commentateurs, avec les jeux des Dames, des Merelles ou des Echecs qui ne dépendent point du sort des Dez. Celui-ci n'a proprement raport qu'à nôtre Trictrac, auquel il est aisé d'en faire l'application.



SUR LES GEANTS.

LA question tant de fois proposée de l'existence des Géants ne semble pas devoir être un problème si difficile à résoudre. Toute l'Antiquité fait mention de certains hommes prodigieux & d'une taille extraordinaire qui ont paru en divers tems. L'Ecriture Sainte en parle plusieurs fois. Les Historiens Profanes, les Voyageurs, & les Poëtes sur-tout, en disent des choses étonnantes. Cependant lorsqu'on vient à examiner de près tous les témoignages, à prendre dans leur signification la plus naturelle les paroles dont l'Ecriture Sainte s'est servie sur ce sujet, à réduire les exagérations Poétiques à un sens raisonnable, à ramener les

Histo-

Historiens & les Voyageurs aux choses qu'ils ont vûes eux-mêmes, ou apprises de témoins irréprochables, & à suivre la sage analogie de la Nature, presque toujours uniforme dans ses productions, on voit que la chose n'est pas si aisée à décider qu'on l'avoit crû d'abord.

M. l'Abbé de Tilladet a fait part à l'Académie de ses Réflexions sur cette matière. En 1704.
Les Auteurs qui l'ont traitée avant lui, ont embrassé différents systêmes. Quelques-uns trop crédules ont donné dans la plupart des rêveries des Poètes & des Rabins; & s'ils n'ont pas crû que les Géants aient mis le mont Ossa sur Pélion pour escalader le Ciel, ils ont du moins crû qu'il y avoit eû des hommes d'une grandeur si monstrueuse, qu'elle surpassoit plusieurs fois la stature des hommes ordinaires.

D'autres Ecrivains plus sages & plus judicieux, ne pouvant pas absolument nier qu'il n'y ait eû des hommes beaucoup plus grands que ceux avec qui nous vivons, se sont attachés à examiner avec un esprit de critique les livres qui en parlent, même les plus respectables, comme ceux de l'Ecriture Sainte, & en prenant exactement les mesures de ceux dont elle fait mention, comme de Og Roi de Bazaï, de Goliath, & de quelques autres, ils ont trouvé que les hommes monstrueux n'alloient pas à douze ou quinze pieds. Le lit de ce premier dont les Rabins ont dit tant de choses extravagantes, n'ayant, suivant les propres termes de l'Ecriture, que neuf coudées; c'est-à-dire, douze ou treize pieds. Ils ont bien vu aussi que

que les mots de *Nephilim* & de *Gibborim*, que les Septante ont traduits par celui de *Gigantes*, signifient proprement des hommes tombez dans des crimes affreux, & plus monstrueux par leurs desordres que par l'énormité de leurs tailles. C'est ainsi que les ont interprété Théodoret, Saint Chrysostome, & après eux nos plus sçavants Modernes, On voit d'ailleurs que le fondement sur lequel Joseph & quelques Pères de l'Eglise après lui, ont crû qu'il y avoit eû de véritables Géants, est manifestement faux; puisqu'ils supposent qu'ils étoient sortis du commerce des Anges avec les filles des hommes; fable fondée sur un exemplaire de la version des Septante & sur le livre d'Enoch, qui, au lieu des Enfants de Dieu, c'est-à-dire des descendants de Seth, qui avoient épousé les filles de Caïn, ont rendu le mot Hebreu par celui d'Anges.

Il n'a pas été difficile de réduire à un sens aussi raisonnable tout ce que les Auteurs rapportent des Géants: la plupart de leurs autoritez, n'étant fondées que sur des rapports incertains ou des relations infidelles.

Si M. l'Abbé de Tilladet n'avoit eû que ces vûes, sa Dissertation n'auroit peut-être rien de nouveau, mais il a sur ce sujet une idée qui lui est particulière. Il prétend non seulement qu'il y a eû des Géants, mais aussi des peuples, des villes de Géants; que nos premiers Pères ont été tels, & en particulier les principaux Conducteurs des Colonies. Dans ce système, Adam a dû être un véritable Géant. C'est aussi une prérogative qu'on lui accorde d'autant plus volontiers, qu'on

qu'on tâche de prouver par des raisons de Physique que le Père & la Mere des Géants doivent l'être eux-mêmes. On pouvoit emprunter des Rabins des idées fort singulières sur ce sujet, mais on a été assez sage pour se contenter de supposer ce fait, sans d'autre preuve, que celle de l'impossibilité qu'il y a qu'une Mere qui n'a que cinq ou six pieds de hauteur, puisse porter dans son sein un enfant, qui, étant taillé pour devenir un Géant, doit vrai-semblablement peu de jours après sa conception avoir au moins cette mesure.

Si Adam a été un véritable Géant, les autres Patriarches ont eu le même privilège, & l'on ne voit pas comment Noé, par exemple, auroit pu autrement bâtir l'Arche qui sauva le Genre Humain du déluge, qui ne se trouva même capable de contenir tous les animaux qu'il y renferma, qu'en prenant les coudées dont l'Ecriture fait mention par des coudées de Géants. On ne voit pas aussi comment les Architectes de la tour de Babel auroient pu entreprendre cet ouvrage, s'ils n'avoient été de véritables Géants. Enfin, on a besoin de ce système pour expliquer la longue vie des Patriarches, & l'on se sert de cette raison, que la vie consistant dans l'humide radical, & la mort dans son extinction, il doit durer plus longtemps dans un Géant que dans un homme ordinaire. On pourroit, à la vérité, objecter que la consommation de cet humide radical étant plus grande dans un Géant que dans un Pygmée, il ne doit pas vivre plus long-tems; comme il est vrai que les mêmes
étant

étant proportionnées, la bougie dure autant qu'un gros cierge. Mais il ne faut pas trop presser l'Auteur d'un système qui ne peut pas d'abord avoir tout prévu. Il se tire un peu plus heureusement de l'objection qu'il se fait lui-même, sur la diminution si considérable de la taille des hommes, ayant recours, pour sortir de cette difficulté, à la bonté des aliments de ces premiers tems, & à la fécondité de la nature encore toute neuve.

Des Patriarches, M. l'Abbé de Tilladet descend aux Fondateurs des Monarchies & aux Conducteurs des Colonies. Nembroth n'est pas oublié, non plus que ceux qui fondèrent la ville d'Hébron, qui est appelée la ville des Géants. C'étoient, sans doute, des hommes bien monstrueux par leur taille, puisque leurs descendants Achiman, Sifai & Tholmai, contre qui Caleb, qui alloit découvrir le pays, eût à combattre, étoient de véritables Géants. Toute cette terre, en un mot, où habitoient les descendants d'Enac, auprès desquels les Israélites se regardoient comme des sauterelles, étoit un pays de Géants, *Gigantum terra*. La Colonie qui fonda le Royaume de Bazan étoit une race de Géants. Og leur dernier Roi étoit, comme nous l'avons dit, monstrueux par sa taille. On peut, ajoute l'Auteur, dire la même chose des Ammonites & de plusieurs autres peuples; & il faut bien, selon lui, que ceux qui ont peuplé la Virginie, les terres Magellaniques & d'autres pays, où les hommes sont encore si grands, aient été eux-mêmes de vrais Géants

Géants. Car les hommes, dans ce système, peuvent bien diminuer & diminuent tous les jours, mais ils ne sçauroient croître considérablement.

Il ne tenoit qu'à l'Auteur de pousser encore plus loin ses conjectures. Il auroit trouvé d'autres Conducteurs de Colonies de la taille qu'il demande. Anthée qui s'établit dans la Lybie avoit 60. coudées de hauteur, suivant ce qu'on raporte de son cadavre qu'on fit voir à Sertorius. Pallas fils d'Evandre, qui étoit venu d'Arcadie en Italie, étoit d'une taille plus élevée que les Murailles de Rome. Hercule, qui, selon les Auteurs les plus modérez, avoit du moins sept pieds, & mangeoit un bœuf à un repas, pourroit bien passer pour un Géant. Et qui nous empêcheroit d'en croire autant de Cécrops Fondateur d'Athènes ! Le surnom de *Διφύης* qu'on lui donnoit, & le país de Phénicie d'où il sortoit, qui selon Bochart avoit pris ce nom d'Enac le Père des Géants, donneroit à cette conjecture autant de vraisemblance qu'il en faut pour marcher de pair avec les autres preuves.



EXPLICATION

D'UN ENDROIT DE LA GENESE.

IL se présente une difficulté assez considérable dans le 36. chapitre de la Genèse, où il est fait mention de quelques Rois qui ont

ont régné dans l'Idumée avant que les Enfants d'Israël eussent encore eû aucun Roi.

La question est de sçavoir si ces Rois d'Idumée ont régné avant ou après Esaü ; & , s'ils ont régné après lui , s'ils sont de sa race ou non ?

M. de Valois ayant entrepris en 1705. l'examen de cette difficulté , établit que l'esprit de Moïse dans ce chapitre étoit d'y remarquer principalement trois choses.

La première , est l'Histoire généalogique de la maison d'Esaü. La seconde , son habitation & le país que Dieu lui avoit donné en partage. La troisième enfin , les noms des Princes qui ont gouverné ce país-là.

A l'égard du premier article , c'est à sçavoir l'Histoire généalogique de la maison d'Esaü ; il est bon d'observer que Moïse , dans le dénombrement qu'il fait de la postérité d'Esaü , ne va que jusqu'au troisième degré , & ne passe point au delà. Il paroît difficile de rendre raison de cette omission de l'Auteur Sacré ; si ce n'est peut-être qu'il n'a pas jugé à propos d'entrer dans un détail exact & circonstancié de tous les descendants d'Esaü de père en fils , à cause qu'Esaü avoit été réprouvé , & que ceux de sa race devoient un jour être ou exterminés tout-à-fait , comme les Amalécites , ou assujettis au peuple d'Israël ; ce qui arriva du tems du Roi David , & long-tems après encore sous le règne d'Hircan , qui subjuga les Iduméens , & les contraignit de se soumettre à la Circoncision & à l'observation des autres Cérémonies Judaïques ; ainsi que le rapporte Jofeph.

Pour

Pour ce qui concerne le second point, c'est-à-dire, l'habitation d'Esau, Moïse nous apprend que ce Patriarche ayant cédé à son frère Jacob la terre de Chanaan, qui n'étoit plus assez grande pour les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux, alla établir sa demeure sur les montagnes de Seir, & qu'il donna à tout ce canton de terre son surnom d'Edom.

Quant au dernier point, qui est l'énumération des noms des divers Princes qui ont régné successivement dans le pais d'Edom, Moïse rapporte que l'Idumée, après avoir été conquise par Esau, fût premièrement gouvernée par des Chefs ou Princes, *Duces*, & divisée en trois Principautés : la première desquelles s'appella Eliphaz, du nom du fils aîné d'Esau ; la seconde Rahuël, du nom du second fils ; & la troisième enfin, Oolibama, du nom de la troisième femme d'Esau, de laquelle ce Patriarche avoit eû trois enfants, qui régnèrent tous trois en ce pais-là, chacun dans son canton.

Il y a ici une chose à observer : c'est que Moïse ne donne point le titre de Chef ou Prince à Eliphaz, non plus qu'à Rahuël, mais seulement à leurs enfants ; les Pères s'étant apparemment contentez de donner leur nom chacun à sa Province.

Pour ce qui est des frères cadets d'Eliphaz & de Rahuël, comme ils eurent la moindre portion, selon qu'il est à présumer, ils donnèrent à leur Province le nom de leur Mère Oolibama, & prirent le titre de Princes, leurs enfants étant encore trop jeunes pour gouverner. Moïse entre ensuite dans un pe-

ti

tit détail de l'Histoire généalogique des Enfants de Séir, qui avoient été Seigneurs de ce canton de terre, avant qu'Esaü s'en fût emparé. Or deux raisons ont engagé cet Ecrivain Sacré à donner cette généalogie de la maison de Séir. La première, parce que Séir avoit été Seigneur de ce pais-là. La seconde, parce que Oolibama troisième femme d'Esaü étoit descendue de Séir. On pourroit encore ajouter que Thamna Concubine d'Eliphaz étoit fille de Séir. Ce sont sans doute ces considérations qui ont porté Moïse à insérer dans le chapitre en question la généalogie de Séir Horréen, & les noms des Princes qui ont été maîtres de ce pais-là avant qu'Esaü y eût établi sa demeure.

Après cette digression touchant les Horréens, Moïse reprenant le fil de son Histoire, revient aux Iduméens, & remarque qu'ils furent dans la suite gouvernez par des Rois & non plus par des Chefs ou Princes, & il ajoute que ces Rois régnèrent au pais d'Edom avant que les Enfants d'Israël eussent un Roi. D'où il s'ensuit, selon l'ordre naturel de l'Histoire, que ces Rois ont régné dans l'Idumée depuis le tems d'Esaü, & qu'ils sont les descendants de ce Patriarche. La preuve qu'il y a eu des Rois dans le pais d'Edom, avant qu'il y en eût eu encore parmi les Enfants d'Israël, se tire, entre autres, du 20. chapitre des Nombres, dans lequel Moïse rapporte qu'il envoya des Ambassadeurs au Roi d'Edom pour lui demander passage sur ses terres. Or qu'en peut-on conclurre, sinon que ce Roi d'Edom étoit un des descendants d'Esaü, qui, comme on sçait,

ſçait , portoit le nom d'Edom , & l'avoit donné à ce pais , lorsqu'il en fit la conquête.

Au reſte , les Auteurs qui ont écrit ſur la Génèſe ſ'accordent tous en ce point , que les Rois d'Idumée mentionnez dans le chapitre en queſtion ſont les descendants d'Eſau. C'eſt le ſentiment de Saint Auguſtin dans ſes Queſtions ſur la Génèſe. C'eſt celui de Saint Jérôme dans ſes Traditions Hébraïques ſur les Paralipomènes. Le même Saint Jérôme dans ſes Queſtions Hébraïques ſur la Génèſe , dit que pluſieurs Auteurs ont crû que Jobab , nommé par Moïſe dans ce chapitre au rang des Rois d'Idumée , eſt le même que Job , qui , comme on ſçait , a vécu depuis le tems d'Eſau. C'eſt auſſi l'opinion de Saint Epiphane dans ſon livre premier contre les Héréſies ; & celle de Théodoret dans le 93. chapitre de ſes Queſtions ſur la Génèſe. Ce qui ſ'accorde parfaitement avec le livre de Job de l'édition des Septante , dans lequel il eſt marqué poſitivement que ce ſaint homme ſ'appelloit auparavant Jobab fils de Zara , qui étoit petit-fils d'Eſau , & qu'il fut Roy d'Idumée.

Après cela , il ne paroît pas permis de douter que ces Rois d'Idumée , dont Moïſe fait mention dans le 36. chapitre de la Génèſe , n'aient régné dans ce pais-là depuis la mort d'Eſau , & qu'ils ne ſoient les descendants de ce Patriarche.

SUR

SUR UN ENDROIT DU LIVRE X.

DE L'ODYSSEE.

81. Εὐδομάτῃ δ' ἰκόμεσθα Λάμωναίπυπλον
 λισθήρον,
 Τηλέπυλον Λαιρρυγονίην, ὅθι ποιμένα
 ποιμὴν
 Ἡΰνυει εἰσελάων, ὃ δέ τ' ἐξελάων ἔα ἀ-
 κούει.
 Ἐνθά κ' αὖπν' ὅτ' ἀνῆρ δοιοὺς ἐξηρατο μι-
 σθοῦς,
 85. Τὸν μὲν βυκολέων, τὸν δ' ἄργυφά μῃλα
 νομαεύων.
 Ἐγρὺς γὰρ νυκτός τε, καὶ ἡματός εἰσι κέ-
 λευθοί.

CE passage, qui est difficile par lui-même, avoit été assez négligé par les interprètes Latins, dont les traductions étoient plus obscures que le texte, & les Commentateurs avoient besoin eux-mêmes d'être commentez pour être bien entendus. Ces raisons avoient engagé M. Boivin le cadet à l'expliquer dans une Dissertation où il tâchoit de déterminer le vrai sens d'Homère, en éclaircissant le texte & les commentaires mêmes. Comme Madame Dacier, qui a donné depuis l'Odyssée d'Homère en François, s'est rencontrée presque en tout avec M.

M. Boivin dans sa traduction & dans les remarques qu'elle y a jointes, on a crû devoir y renvoyer les Lecteurs, & l'on se contentera de mettre ici la traduction que M. Boivin a faite du passage, & qu'il a un peu étendue, pour lui donner plus de jour. Nous

„ fîmes route, dit Ulysse, six jours entiers,
 „ & le septième nous arrivâmes à la haute
 „ ville de Lamus, à Télépyle, séjour des
 „ Lestrygons, où les Bergers se relaient les
 „ les uns les autres, & mènent paître tour-
 „ à-tour différents troupeaux, où dans un
 „ même moment l'un rentre, l'autre sort.
 „ Celui qui rentre appelle celui qui est resté
 „ dans la Bergerie, & celui-ci sortant aussi-
 „ tôt, obéit à la voix qui l'appelle. Là
 „ un homme qui pourroit se passer de dor-
 „ mir gagneroit un double salaire, l'un à
 „ garder les bœufs pendant la nuit, l'autre
 „ à mener paître les moutons pendant le
 „ jour; car il n'auroit pas loin à aller pour
 „ faire ses deux voyages, celui de jour &
 „ celui de nuit.

La principale difficulté du passage roule sur ce dernier vers:

Εὔγ' οὖς γὰρ νυκτός τε καὶ ἡματός εἰς
 ἀέλευθός,

Car les chemins du jour & de la nuit sont proches.

En expliquant les chemins du jour par les pâturages où l'on menoit pendant le jour une espèce de bétail, & par les che-

Hist. Tom. I.

H

mins

mins de la nuit, les pâturages où l'on ménoit d'autres troupeaux pendant la nuit, on comprend aisément pourquoi ces deux sortes de pâturages étant voisins, un homme qui se passeroit de dormir n'auroit pas loin à aller pour les deux voyages du jour & de la nuit, & par conséquent pourquoi il lui seroit aisé de gagner un double salaire.

Outre cette explication, M. Boivin propose sur le dernier vers un autre sens qui lui paroît fort bon, quoi-qu'il ne soit appuyé sur l'autorité d'aucun Scholiaste. Ce sens est qu'un homme pourroit gagner un double salaire, pourvu qu'il pût se passer de dormir, parce que les deux voyages qu'il auroit à faire, celui de jour & celui de nuit, se suivroient de trop près pour lui donner le tems de dormir.

M. Baudelot s'est fait un autre système sur tout le passage & sur la demeure des Lestrygons qu'Homère y décrit.

Il prétend premièrement que la ville des Lestrygons, Λάμμου ἀπὸ πολλῶν σπηλαίων, n'étoit autre chose qu'une longue rangée de cavernes contiguës; & qui perçoient les unes dans les autres, où les Lestrygons habitoient pêle-mêle avec leurs troupeaux. Que les Bergers qui revenoient des pâturages, appelloient les autres Bergers qui devoient y aller après eux, & que ceux-ci entendoient aisément quand on les appelloit, à cause de la communication qu'il y avoit d'une caverne à l'autre. Il appuye ce sentiment sur ces vers d'Homère, qui sont de la suite du récit d'Ulysse:

Εἰσην

Ἔσθη δὲ σκοπίνην ἐς παιπᾶλέεσσαν ἀνελθών.
 Ἐνθα μὲν ἔτε βοῶν, ἔτ' ἀνδρῶν φαίνετο ἔργα,
 Καπνὸν δ' οἷον ὀρώμεν ἀπὸ χθονὸς αἴτθοντα.

„ Je montai , continuë Ulyssé , sur une
 „ hauteur , d'où je ne découvris aucuns tra-
 „ vaux de bœufs ni de laboureurs ; je vis
 „ seulement de la fumée qui sortoit de la
 „ terre , c'est-à-dire , qui sortoit des deme-
 „ res souterraines des Lestrygons ; & cette
 fumée seule avoit fait juger à Ulyssé que ces
 montagnes étoient habitées ; car il ne voyoit
 point de maisons , mais seulement des mon-
 tagnes.

2. M. Baudelot place cette rangée de ca-
 vernes le long de la côte , de manière qu'il
 n'y avoit entre la Mer & les montagnes qu'u-
 ne vallée étroite , où étoient les pâturages
 des Lestrygons , & il cite sur cela un endroit
 de Silius Italicus , qui dit que la demeure
 d'Antiphate étoit fort resserrée par la mer ;

. domusque
Antiphata compressa freto.

Enfin , M. Baudelot croit qu'on doit en-
 tendre par les chemins de la nuit l'Océan ,
 où se couche le Soleil pendant la nuit , sui-
 vant l'opinion des Poètes ; & par les chemins
 du jour , la terre que le soleil éclaire de ses
 rayons pendant le jour , & pour laquelle il
 quitte l'Océan & remonte dans le Ciel , com-
 me le fait entendre Homère dans ces vers du
 3. liv. de l'Odyssée :

H 2

H 1-

Ἡ ἑλὸς δ' ἀνάρσσε, λιπὼν περικαλλέα λίμνην,
 Οὐρανὸν εἰς πολύχαλκον, ἵν' ἀθανάτοισι
 φαείνη

καὶ θνητοῖσι βροτοῖσιν, ἐπὶ ζείδωρον ἄρυσαν.

„ Le Soleil quitte le sein de l'Océan &
 „ monte dans le Ciel pour éclairer les Dieux
 „ & les hommes, & pour répandre sa lu-
 „ mière sur la terre.

Ainsi, lors qu'Homère dit que dans le
 pays des Lestrygons, les chemins du jour &
 de la nuit sont proches, il veut dire simple-
 ment que la terre & la mer sont proches, &
 pour parler plus clairement, que la terre y
 est resserrée par la mer, & que par consé-
 quent leurs pâturages n'ont pas assez d'éten-
 due pour que les Bergers s'écartent bien loin.
 De sorte qu'un homme qui pourroit se passer
 de dormir, & qui voudroit gagner double
 salaire, n'auroit pas beaucoup de chemin à
 faire pour ramener un troupeau dans la Ber-
 gerie, & pour retourner sur le champ avec
 un autre troupeau dans les pâturages : ce
 qui revient en partie au premier sens qu'à
 donné M. Boivin.

Pendant que l'Académie étoit occupée à
 examiner ces différentes explications, M.
 l'Abbé Fraguier proposa sur le champ une
 nouvelle pensée sur le dernier vers,

Εἰ γλῶς γὰρ νυκτὸς τε καὶ ἡματόν εἰσι κέλευθοι.

qu'il traduisit par ces mots Latins, *pares die-
 bus noctes sunt*, ou plus précisément, *propè,
 proxi-*

proximè accedunt noctes & dies. Il y a, dit-il, autant de jours que de nuits dans une année: & quoi-que dans un tems les nuits soient plus longues que les jours, & dans un autre tems les jours plus longs que les nuits, tout se retrouve à la fin de l'année dans une égale proportion. De sorte que le sens d'Homère pourroit être que, dans un país aussi abondant en pâturages que le país des Lestrygons, qui pouvoit fournir aux bestiaux de quoi paître le jour & la nuit, un Berger qui pourroit se passer de dormir, & qui méneroit paître le jour une espèce de bétail, & une autre espèce pendant la nuit, mériteroit au bout de l'année un double salaire, parce qu'à tout prendre, le tems des jours & des nuits est égal.



EXPLICATION

DE CET ENDROIT D'HORACE.

*Qui Musas amat impares,
Ternos ter cyathos attonitus petet, &c.*

*Carm lib:
3. Od. 19*

IL s'agit de sçavoir si celui qui buvoit *Ternos ter Cyathos*, buvoit neuf coups, ou s'il n'en buvoit qu'un. Cette question s'étant formée dans la Compagnie, M. Boivin le Cadet, pour prouver son sentiment, qui étoit le plus général, donna sur ce sujet en 1708. la Dissertation dont voici l'abrégé.

Le *Cyathus* n'étoit pas une Tasse, mais un

très-petit Gobelet , avec lequel on mesuroit le vin ou l'eau que l'on versoit dans les Tasses.

Le setier (*Sextarius*) étoit une mesure composée de douze Cyathes; & c'étoit ce qu'un homme sobre buvoit ordinairement de vin à son repas : *Sextarius* , *sexta pars Congii*. *Congius* , *octava pars Amphoræ*.

Auguste ne buvoit à la fois que deux Cyathes de vin, & sa plus grande mesure pour tout un repas étoit le setier. On ne dit pas combien il y mettoit d'eau.

Le Cyathe étoit par rapport au setier, ce que l'once étoit par rapport à l'As ou à la livre. C'est pourquoi l'on donnoit aux parties du setier les mêmes noms qu'aux parties de l'As. Ainsi

La douzième partie du Setier étoit *Cyathus* ou *Uncia*.

Deux douzièmes , *duo cyathi* , ou *sextans*.

Le quart , *tres cyathi* , ou *quadrans*.

Le tiers , *quatuor cyathi* , ou *triens*.

Cinq douzièmes , *quinque cyathi* , ou *quincunx*.

La moitié , *sex cyathi* , ou *semis*.

Sept douzièmes , *septem cyathi* , ou *septunx*.

Les deux tiers , *octo cyathi* , ou *bes*.

Les trois quarts , *novem cyathi* , ou *dodrans*.

Dix douzièmes , *decem cyathi* , ou *dextans*.

Onze douzièmes , *undecim cyathi* , ou *deunx*.

Lorsqu'Horace mangeoit seul , il avoit ordinairement sur sa table , ou plutôt sur son buffet , deux Tasses & un Cyathe :

Et

*Et lapis * albus.*
Pocula cum Cyatho duo sustinet.

* 1. e.
 Abacus ,
 le bufet ,

Le Cyathe étoit pour verser le vin & l'eau qui étoit
 dans l'une ou l'autre de ces deux Tasses. ordinairement

Torrentius, sur cet endroit, observe après de mar-
 Turnébe, *Delphicam mensam plurimis poculis bre. Ho-*
onerari solere, sed numero semper pari. Unde ra. Sat.
 & Cicero, *SCYPHORUM PARIA COM- IV. lib.*
PLURA. At Horatio, qui solus accambe-
ret, par unum satis erat, una cum Cyatho,
quo certa mensura vinum & aquam à vasis hauri-
rent, & desunderent in pocula, quod κυάθιον
 Graci appellabant : *quelque insaciebait, ad Cy-*
athos stare dicebantur.

L'usage du petit gobelet nommé *Cyathus*,
 avoit son incommodité. Celui qui versoit à
 boire étoit obligé, pour remplir une seule
 Tasse, de puiser à plusieurs reprises & jusques
 à neuf ou dix fois dans le *Crater*, qui étoit
 un grand Vaisseau plein de Vin. Le Bûveur
 s'impatientoit. Le vin même versé du *Crater*
 dans le Cyathe, & reversé du Cyathe dans
 la Tasse, pouvoit s'éventer & perdre sa force.

Pour remédier à tous ces petits inconvé-
 nients, on inventa l'usage des Tasses inégales.
 On en fit faire de petites, de moyennes &
 de grandes.

Les petites étoient

Le *sextans* qui tenoit 2. cyathes.
 Le *quadrans*. 3. cyathes.
 Le *triens*. 4. cyathes.

H 4

Les

Les moyennes.

Le quincunx.	5. cyathes.
Le semis, ou l'hémine.	6. cyathes.
Le septunx.	7. cyathes.
Le bes.	8. cyathes.

Les grandes.

Le dodrans.	9. cyathes.
Le dextans.	10. cyathes.
Le deunx.	11. cyathes.

Torrentius sur le Vers d'Horace , *poculum cum Cyatho* , &c. qui a déjà été cité , rapporte un passage d'Athénée , par où il paroît que les Grecs , aussi-bien que les Romains , ont fait usage & du Cyathe & des Tasses inégales. Athénée introduit un homme qui se fait verser dix Cyathes de vin dans une seule Tasse , & voici comme il le fait parler : πᾶσι τὴν μεγάλην δόσιν, ὑποχέας φιλίας κυάθους. τῶν παρόντων τέτταρας. τοὺς τρεῖς δ' ἔρωτος. προσαποδώσεις ὕσερον ἢ Ἀντιγόνῃ τῷ βασιλέως νίκῃς καλῶς. ἢ τῷ νεανίσκῳ κυάθον Δημήτριον. Φέρε τὸν δέκατον φίλης Ἀφροδίτης. Echanfon , apporte une grande Tasse. Verse-y les Cyathes qui se boivent à ce que l'on aime ; quatre pour les personnes qui sont ici à table ; trois pour l'Amour. Ajoute encore un Cyathe

* Le fils pour la victoire du Roi Antigonus. Holo. En-
du Roi core un pour le jeune Demetrius *. Verse pré-
Antigo- sentement le dixième en l'honneur de l'aimable
nus. Ve-

Venus. Voilà dix Cyathes versez dans une seule Tasse, pour être bûs en un seul coup.

Chez les Romains, du tems de Martial, lorsqu'on vouloit boire à un ami, ou à une amie, on demandoit autant de Cyathes qu'il y avoit de lettres au nom de la personne à qui l'on alloit boire. C'est le sens de l'épigramme de Martial :

*Navia sex Cyathis, septem Justina bibatur,
Quinque Lycas, Lyde quattuor, Ida tribus, &c.*

C'est aussi le sens de ces deux Vers du même Martial,

*Quincunces, & sex Cyathos, bessemque bibamus,
Caius ut fiat, Julius, & Proculus.*

De tout ce qui vient d'être observé, il s'ensuit que lorsqu'Horace a dit :

*Qui Musas amat impares,
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates. Tres prohibet supra
Rixarum metuens tangere Gratiâ;*

Il a voulu dire qu'un bon buveur, ami des Muses, doit en l'honneur de ces neuf Déesses boire en un seul coup neuf Cyathes : mais que les Graces ne permettent pas que l'on boive plus de trois Cyathes à la fois.

Il y a bien de la différence entre boire neuf Cyathes & boire neuf fois.

Boire neuf Cyathes, c'est ne boire qu'une Tasse. Boire neuf fois, c'est boire neuf Tasses.

H 5

EX.



EXPLICATION

D'UN VERS DE JUVENAL.

Ce Vers est le soixante-dix-septième de la quatrième Satire de Juvenal.

Pegasus attonitæ positus modo Villicus urbi.

PIERRE Pithou , Lubin , Britannicus , Grangæus , Autumnus , & Nicolas Rigault , conviennent tous d'une chose qui est certaine ; sçavoir que *Pegasus* dont Juvenal parle ici , est ce célèbre Jurisconsulte né à Albe, dont un Sénatusconsulte porte le nom, & dont Pomponius fait mention au Paragraphe dernier du titre 2. du Dig. de *Origine juris*. Il avoit été revêtu de la Préfecture de la Ville de Rome par l'Empereur Vespasien , ce qui fait dire à nôtre Poëte ,

Positus modo Villicus urbi.

Quelques-uns de ces Commentateurs expliquent le mot *Villicus* par celui de *Custos* , le même que *Præfectus* ou Gouverneur. Les autres prétendent que Juvenal employe ici Satiriquement le terme de *Villicus* , pour marquer que la cruauté & la tyranie de Domitien

avoient

avoient rendu la Ville de Rome si déserte & si dépeuplée par le meurtre d'une infinité de Personnes de qualité, que l'on pouvoit alors la regarder plutôt comme une ferme ou Maison de Campagne de ce Prince, que comme la Ville Capitale du monde: & il paroît que ces derniers entrent mieux que les autres dans l'esprit de ce Poëte.

La question est de sçavoir ce que signifient en cet endroit ces mots *urbi attonita*. Or tous les interprètes, sans exception, l'expliquent par l'Abatement & la Consternation générale de la Ville de Rome causez par le Gouvernement tirannique de cet Empereur. Mais quoique cette explication paroisse d'abord assez naturelle, M. de Valois la trouve néanmoins trop Vague & trop générale, puisqu'elle n'auroit pas été moins convenable aux régnes de Tibère, de Caligule & de Néron, qui n'avoient assurément pas été plus honnâtes gens que Domitien. Il a donc recherché dans l'Histoire une raison particulière, pour laquelle Juvenal donne ici l'épithète d'*attonita* à la Ville de Rome, & il croit l'avoir trouvée. Juvenal, dit-il, veut donner à entendre que, lorsque cet admirable Turbot, dont il fait mention au commencement de sa Satire, fut pêché dans la Mer Adriatique & porté à Domitien, Pegase Gouverneur de Rome, & qui, en cette qualité, devoit être un des premiers du Conseil, se rendit en hâte au Palais, pour y délibérer avec l'Empereur & les grands, qu'il avoit assemblez sur la manière dont on devoit faire cuire & servir ce prodigieux Poisson sur la Table du Prince. Il donne à la Ville de Ro-

En 1705.

me l'épithète d'*attonita*, abatuë, pour insinuer finement l'indolence & la lâcheté de Domitien, qui s'amusoit à tenir Conseil sur une Pareille extravagance, dans le tems que toute la Ville étoit consternée de la fâcheuse nouvelle que l'on venoit de recevoir du soulèvement de Lucius Antonius dans la Germanie Supérieure, soulèvement qui donnoit tout lieu de croire, que l'on alloit avoir une guerre considérable à soutenir de ce côté-là. Voilà, selon M. de Valois, le sens naturel de ce Vers, & le seul que l'on y doive donner, puisqu'il se trouve si heureusement d'accord avec l'Histoire. C'est à Plutarque qu'il doit cette Ouverture. Après avoir raconté, dans la Vie de Paul Emile, plusieurs Victoires, dont les nouvelles avoient été aportées comme par Miracle, il met de ce nombre celle de la Rebellion de Lucius Antonius à peu-près en ces Termes. Une chose arrivée
 „ de nôtre tems peut faire ajoûter quelque
 „ foi à tous ces Prodiges. Lorsque Lucius
 „ Antonius se souleva contre l'Empereur Do-
 „ mitien, la Ville de Rome en fut fort *con-*
 „ *sternée*, parceque l'on s'attendoit à une
 „ grande guerre du côté de la Germanie.
 „ Mais dans ce trouble & cet Abatement gé-
 „ néral, il se répandit tout à coup un bruit
 „ parmi le peuple, que Lucius Antonius avoit
 „ été tué & toute son Armée taillée en pié-
 „ ces. Ce Bruit passa pour si constant, que
 „ plusieurs Magistrats de Rome y ajoûtant
 „ foi, firent des Sacrifices aux Dieux, pour
 „ leur rendre grâces de la Victoire. Cepen-
 „ dant, lorsque l'on vint à approfondir qui
 „ avoit été le premier Auteur de ce Bruit,
 „ il

„ il ne s'en trouva point, l'un le rejetant
 „ sur l'autre; de manière qu'il se perdit dans
 „ la multitude infinie du peuple, comme
 „ dans une Mer profonde. Ainsi la nouvel-
 „ le s'envola de Rome avec la même Vitef-
 „ se, & avec aussi peu de certitude qu'elle
 „ y étoit entrée. Néanmoins Domitien s'é-
 „ tant mis en marche avec ses légions, pour
 „ aller contre Antoine, il rencontra en che-
 „ min des Lettres & des Couriers, qui lui
 „ apportoient des nouvelles certaines de la
 „ Victoire. Et il se trouva qu'elle avoit été
 „ gagnée le même jour que le bruit s'en
 „ étoit répandu à Rome, bien qu'il y eût
 „ plus de deux cens cinquante lieuës de dis-
 „ tance. C'est ainsi qu'il faut traduire les mots
 „ δις μύριους σάδιους de ce Passage de Plutar-
 „ que, où il s'agit aux yeux qu'il y a faute,
 „ puisque le rendant à la Lettre, il auroit dit
 „ qu'il y avoit de Rome en Germanie douze
 „ cens cinquante lieuës: ce qui seroit absurde.



CONJECTURES

SUR UN PASSAGE DE JOSEPHE.

CE passage est connu, il se trouve dans le
 Chapitre quatrième du second livre con-
 tre Appion, & en voici les termes, suivant la
 traduction de M. Dandilly.

„ Appion a osé dire, sur le raport de Posi-
 „ donius & d'Apollonius Molon, que les

„ Juifs avoient dans leur Sacré Trésor une,
 „ tête d'Ane qui étoit d'Or & de grand prix,
 „ laquelle ils adoroient , & qu'Antiochus la
 „ trouva lorsqu'il pillâ le Temple de Jérusa-
 „ lem , &c.

Il ne s'agit pas de réfuter cette calomnie. L'Auteur Juif l'a fait d'une manière assez solide , & bien d'autres l'ont fait après lui , en montrant que la Nation Juive , bien loin de respecter ce vil Animal , le mettoit au nombre des Bêtes immondes ; & que d'ailleurs il étoit expressement défendu par la Loi de faire ni d'adorer aucune image. Il est question seulement de rechercher l'Origine & le Fondement de cette Fable. Car, quelque malignité que l'on suppose dans les Auteurs qui ont prêté aux Juifs cette Charité , il n'est pas à présumer qu'ils aient imaginé un fait de cette nature , sans quelque prétexte. C'est ce que M. Morin s'est proposé d'examiner dans une Dissertation qu'il a lûe à l'Académie en 1706.

Plutarque , dit M. Morin , en conte une raison assez plausible , si elle étoit vraie. Il dit que ce Peuple errant dans le desert , s'y étant trouvé sans Eau , & réduit à la dernière extrémité , en avoit été tiré par un Troupeau d'Anes Sauvages , qui ayant passé à la tête du Camp , à l'heure que ces animaux ont accoutumé de chercher à boire , se retira sur un Rocher environné d'Arbres & de Buissons. Que Moïse leur général ayant jugé qu'ils ne le faisoient pas sans raison , les suivit , & qu'il y trouva une fontaine d'Eau vive qui leur fournit le remède à leurs besoins pressants ; & que dans la suite des tems , pour con-

conserver la mémoire de cet événement , ils avoient consacré dans leur Temple la tête d'un de ces Animaux en Or. Corneille Tacite rapporte la même Fable , mais il la détruit lui-même , sans y penser . en deux endroits , en reconnoissant qu'ils ne souffroient absolument aucunes Statuës ni Tableaux , soit dans leur Temple ou dans leurs Villes , ou même dans leurs Maisons. Et ailleurs , en parlant de l'expédition de Pompée qui les avoit assujettis sous la Domination des Romains , il assure que ce Général étant entré dans leur Temple par curiosité , il n'y avoit trouvé aucune figure : *Nulla intus Deum effigie , vacuum sedem & inania arcana*. Il est vrai qu'Antiochus y avoit été long-tems avant lui , & que Pompée ne pouvoit pas y trouver ce que l'autre en avoit ôté.

Lib. 3.

Lib. 8.

Le sçavant Bochart fournit sur cela deux conjectures tirées de la langue sainte & de la langue Egyptienne. La première est fondée sur le terme de **יהוה** un des attributs de Dieu qui désigne son unité , & sur celui de **בורר** dérivé de la même racine , qui désigne un Ane Sauvage , animal assez solitaire. Il prétend que la conformité de ces deux mots pouvoit avoir donné lieu à des ignorants ou à de mauvais plaisants de confondre ensemble deux significations si éloignées , pour donner un faux ridicule au peuple Juif. Mais , sans insister beaucoup sur cette explication , il passe à l'autre , qui convient véritablement mieux à l'Auteur de la calomnie qui étoit Egyptien , & dont le dessein étoit de rendre les Juifs odieux & méprisables aux habitants d'A-

d'Aléxandrie, où ils étoient établis avec tous les Privilèges des Citoyens. Il remarque donc après le P. Kirker, que dans la langue Egyptienne ΠΙΕΩ signifiôit un *Ane*, & que ce mot ayant beaucoup de rapport avec ceux de פִּי יָאֹ *Pi-iao*, c'est-à-dire la bouche du Seigneur, dont l'Ecriture se sert souvent pour désigner le Seigneur lui-même, les ennemis de cette Nation avoient pris occasion de cette conformité de leur imputer une Dévotion absurde & Souverainement méprisable.

Un autre Auteur de la même Profession que Bochart, d'une Litterature à peu-près semblable, & dont il ne semble pas qu'il soit permis à M. Morin de louer ni de blâmer la pensée, puisque c'est Etienne Morin son Père, a cru mieux rencontrer en cherchant le fondement de cet erreur populaire dans l'Urne de la Manne, qui étoit certainement d'Or, & qui étoit gardée soigneusement dans le sanctuaire. Ce vase s'appelloit en Hébreu כֶּהָנִי, & l'animal en question חֲמֹר deux termes dont l'affinité est manifeste. Il suppose après cela que la configuration de ce Vase avec ses deux anses pouvoit avoir de loin quelque rapport avec la tête & les oreilles d'un Ane.

Heinsius dans un petit Ouvrage connu sous le titre de *Laus Asini*, suposant que les Grecs ont été les premiers Auteurs de cette médifance, a jugé que quelques-uns d'entre eux, ayant lu dans les Relations de la Judée, que ces Peuples n'adornoient que τὸν ἄνον, c'est-à-dire;

à-dire, suivant leurs anciennes abréviations, τὸν ἔρανον, le Ciel, le Dieu du Ciel, ils avoient, ou par inadvertance, ou par malice, changé ce terme abrégé en celui d'όνον, qui désigne nôtre animal.

M. le Fèvre a cherché, comme l'Auteur précédent, l'origine de cet erreur populaire chez les Grecs, mais chez les Grecs d'Égypte, & il en a trouvé une fort ingénieuse dénomination, du Temple d'Onias que ce Sacrificateur Schismatique fit bâtir sur le modèle de celui de Jérusalem, proche de Memphis, avec la permission de Ptolémée Philométor & de la Reine Cléopatre. Ce Temple s'appelloit en Grec Ονίς ἱερόν, & souvent Ονιεῖον; le territoire circonvoisin qui fut abandonné aux Juifs par des Lettres Patentes, Ονίς χώρα, & la Métropole même connue auparavant sous le titre d'Héliopolis, le changea pour celui d'Ονίς μητρόπολις, autant de dénominations qui avoient un rapport manifeste avec l'animal dont il s'agit. Il n'en falloit pas davantage à un Peuple comme celui d'Alexandrie, naturellement porté à la Satire & indisposé de longue main contre les Juifs, pour lui donner lieu de tourner en ridicule l'objet de leur Dévotion, & de répandre dans le monde qu'ils n'alloient pas τὸν Ονιεῖον, que pour y adorer τὸν ὄνον. Certainement si cette conjecture n'est pas vraie, on ne peut pas nier qu'elle ne soit bien imaginée. L'illustre M. Huët, ancien Evêque d'Avranché, fournit une autre ouverture fondée sur un passage d'Élien; où après avoir remarqué que les Partisans du Dieu

Ælianus. Dieu Sérapis avoient les Anes en horreur,
de Anim. & qu'ils ne pouvoient même souffrir le son
l. 10. c. des Trompettes, parce qu'ils y trouvoient
 28. quelque ressemblance avec la voix de ces Animaux. Il ajoûte qu'un Roi de Perse nommé Ochus, irrité contre les Egyptiens, se rendit maître de leur País, & qu'après avoir tué de sa propre main le Bœuf Apis; il les obligea de lui substituer un Ane, & de lui rendre les mêmes hommages. Ce fait historique supposé, il est aisé de comprendre comment les Grecs & les Romains, qui confondoient souvent les Juifs avec les Egyptiens, auroient attribué aux premiers une Idolatrie qui ne pouvoit convenir qu'aux derniers.

Mais pourquoi tant ménager les Juifs, dit M. Morin, leurs égarements sont connus. On sçait que, malgré toutes les précautions de Moïse, & les malédictions de la Loi contre les Idolâtres, ils s'étoient échappés en mille rencontres, qu'ils avoient abandonné le vrai Dieu pour adorer le Veau d'Or, Bahal, Moloch, Astaroth, Béalzéboul, Bahalpehor. On sçait aussi que cette dernière Idole n'étoit autre chose que le Dieu infame si connu depuis sous le nom de Priape, dont l'animal en question étoit un Favori ordinairement représenté à ses côtez.

Après cela, si l'on vouloit discuter à la rigueur les rêveries des Rabins, il seroit aisé d'y trouver des chimères qui peuvent avoir donné lieu à cette accusation. N'ont-ils pas dit qu'une des dix Créatures privilégiées que Dieu trouva bon de former à la fin du sixième jour, fut l'Ane de Balaam? Que ce fut
 ce

ce même animal dont le Patriarche Abraham se servit pour porter le bois destiné au Sacrifice d'Isaac. Que long-tems après Moïse en fit usage pour porter sa Femme & son Fils dans le desert. Que cette merveilleuse Bête existe encore dans je ne sçai quels espaces imaginaires, où elle est nourrie soigneusement & gardée jusqu'à l'avènement de leur prétendu Messie, qui doit monter dessus pour subjuguier toutes les Nations de la Terre. Tous ces titres ne sont-ils pas suffisants pour l'apothéose de cette Bête?

Mais ce qui paroît plus fort, & beaucoup plus étonnant, c'est que les Gnostiques, Chrétiens Judaïsants, dans les premiers siècles de l'Eglise, représentoient effectivement leur Dieu Sabaoth sous la figure d'un Ane, & qu'ils prétendoient que ce Zacharie dont il est parlé dans les Evangiles de Saint Matthieu & de Saint Luc, qui mourut entre le Temple & l'Autel, ne fut assassiné sur le champ par le Peuple, que parce qu'étant entré dans le Sanctuaire pour y offrir l'Encens suivant la coutume, le Dieu Sabaoth s'étoit laissé voir à lui à découvert sous sa véritable forme asinine, & que ce Sacrificateur scandalisé de cette étrange vision, s'étoit crû obligé en conscience d'en informer le Peuple pour lui en donner de l'horreur, & lui déclarer que ce qu'il adoroit ne méritoit pas d'être adoré; & que les Sacrificateurs émus de zèle, & indignez de ce qu'ils révéloit leurs Mystères, l'avoient assommé aux pieds de l'Autel. Certainement, s'il y avoit des malheureux assez fous pour enseigner des absurditez de cette nature, il ne faut pas trop
s'é-

*S. Epi-
phan. de
Heresibus*

s'étonner si les Païens, qui n'étoient pas obligez d'en approfondir la vérité, ont imputé ces extravagances, tant aux Juifs qu'aux Chrétiens, qu'ils confondoient ordinairement ensemble.



E X A M E N

D'UN PASSAGE DE SUETONE,

SUETONE dans la vie de Néron, parle d'un Comédien, qui jouant à Rome du tems de cet Empereur une farce dans laquelle il y avoit; *Adieu mon Pere, adieu ma Mère*, imita par ses gestes l'action d'une personne qui boit & d'une autre qui nage, faisant allusion au genre de mort de Claude & d'Agrippine, & qui en étant à ces mots, *Orcus vobis ducit pedes*, se tourna vers les Spectateurs, comme pour leur donner à entendre que Néron les feroit aussi bien-tôt mourir.

Ces mots *Orcus vobis ducit pedes* sont rendus par ceux-ci, *Pluton conduit vos pas*, dans une traduction Françoisse imprimée à Paris en 1611. & quelqu'un de la compagnie ayant crû pouvoir se servir des mêmes termes, plusieurs autres Académiciens ne les trouvèrent ni assez expressifs, ni assez fidelles. Ce sentiment, qui devint bientôt le sentiment général, fut appuyé en particulier par des réflexions grammaticales de M. Boivin le cadet,

det, qui déterminent que pour bien rendre toute la force du Latin, *Orcus vobis ducit pedes*, il faut traduire, *Pluton vous tire par les pieds : Pluton vous allonge les pieds.*

Orcus vobis ducit pedes est une plaisanterie, une façon de parler proverbiale, qui a été dite par un Comédien dans la représentation d'une Pièce bouffonne, telles qu'étoient les farces nommées Atellanes. Quelle plaisanterie y a-t-il à dire, *Pluton conduit vos pas ?* Seroit-ce ainsi que parleroit un Comédien, un homme qui voudroit plaisanter ! D'ailleurs on dit fort bien en Latin, *pedes me ducunt*, mes pieds me conduisent. Mais diroit-on de même ; *aliquis mihi pedes ducit*, dans le sens de, quelqu'un conduit mes pas ?

Le verbe *ducere* est très élégant dans la signification d'*allonger* : *ducere collum* se dit de ceux qui se pendent, & qui par cette action violente s'allongent le cou :

... *Potes hâc ab orno*
Pendulum zonâ benè te secutû
Ducere collum.

dit Europe dans l'Ode d'Horace. On dit de même *funem ducere*, *flamina ducere*, &c.

Pluton est un Dieu souterrain, qui habite sous les pieds des vivants. L'Auteur du Proverbe, ou de la plaisanterie ainsi expliquée, voulant faire entendre aux Sénateurs que Néron les fera tous mourir dans peu, & qu'ils ont déjà un pied sur le bord de la fosse, dit que Pluton est sous leurs pieds, qu'il les leur tire, qu'il les leur allonge, pour les entraîner dans son Royaume. L'image est plai-

plaisante, & les termes Latins, *Orcus vobis ducit pedes*, l'expriment parfaitement.

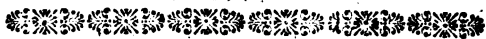
Cette expression est d'autant plus juste, qu'il est constant que les pieds des morts se roidissent & s'allongent. C'est ce que tout le monde sçait, & ce que Perse exprime d'une manière énergique, lorsqu'en parlant d'un homme mort, il dit,

*Tandemque beatulus alto
Compositus lecto, crassisque lutatus amomis,
In portam rigidos calces extendit.*

On peut objecter que *Ducere* étoit un terme usité dans les descriptions des Funérailles; & que comme l'on dit en bon Latin *Ducere Funus*, pour dire mener le deuil, ou marcher à la tête de ceux qui accompagnent le mort; de même on a pu fort bien dire de celui qui marchoit immédiatement devant la bierre, que *Ducebat Pedes*, qu'il conduisoit les pieds du mort; parce qu'en effet on portoit le mort les pieds devant: *Per pedes enim mortui efferebantur*.

Mais on ne voit pas pourquoi le Comédien supposeroit que Pluton a coûtume de marcher immédiatement devant la bierre, & de conduire les pieds du mort. D'ailleurs, supposé même que le verbe *Ducere* marquât ici l'ordonnance & la marche d'un convoi, & que l'on eût coûtume d'assigner à Pluton la place qu'on lui marqueroit dans cette supposition, il paroît que pour donner en François un tour comique & spirituel à l'expression Latine, il faudroit encore la rendre par *Pluton vous tire par les pieds*, ou *Pluton vous tient*.

tient par les pieds, & non point par cette expression vague & tragique, Pluton conduit vos pas.



SUR LE NOM DE BYRSA

Donné à la Citadelle de Carthage bâtie par Didon.

M. l'Abbé Pinart dans une dissertation lûe à l'Académie en 1708. a recherché quel pouvoit être le fondement d'une ancienne fable que presque tous les Historiens ont adoptée, & suivant laquelle on prétend que Didon s'étant réfugiée en Afrique après la mort de son mari, y acheta, ou obtint des habitants de la contrée l'espace de terrain que pourroit entourer le cuir d'un taureau, & qu'ayant ensuite fait couper ce cuir en courroyes fort déliées, elle en forma l'enceinte de tout l'emplacement de la grande & fameuse Citadelle de Carthage, à qui on donna, dit-on, par rapport à ce stratagème, le nom de BYRSA, qui en Grec signifie du cuir, ce que Virgile exprime ainsi :

*Mercatique solum, facti de nomine BYRSAM: Æneïd. I.
Taurino quantum possent circumdare tergo.*

Si ce trait ne se trouvoit que dans un Poëte & dans ses Commentateurs, ce ne seroit
sans

sans doute pas assez pour en assurer la vérité : mais Tite-Live le rapporte comme Virgile, & on le lit de même dans Appien, dans Justin, dans Hérodien & dans quantité d'autres Auteurs.

Cependant Polybe, qui étoit beaucoup plus ancien, & peut-être plus exact, Polybe qui fait une description de Carthage, qui s'étoit trouvé avec Scipion au siège de cette Ville fameuse & de sa Citadelle, ne dit rien de l'Histoire du cuir. Diodore de Sicile, Pomponius Méla, Strabon & Pausanias ont imité sur cela le silence de Polybe, quoiqu'ils aient fort parlé & de Carthage & des Carthaginois.

Donat a ouvert un nouveau sentiment sur le nom de B Y R S A. Selon lui, ce nom fût donné à la Citadelle de Carthage, parce que Didon en paya le terrain en monnoye de cuir ; mais il ne rapporte aucune preuve de son sentiment. Il ne prouve pas même que la monnoye de cuir fût en usage du tems de Didon, & moins encore que cette Princesse s'en fût chargée, elle qui dans sa fuite précipitée, eût assez de peine à embarquer l'Or & l'Argent qui avoient excité l'envie de Pygmalion :

*Ænëid. I. . . . Naves, quæ forte paratæ,
Corripiunt, onerantque auro. Portantur avari
Pygmalionis opes pelago. . . .*

circonstance qui détruit également l'opinion de ceux qui croient que le terrain de Carthage & de sa Citadelle avoit pu être échangé contre une certaine quantité de bœufs
amenez de Tyr. Le

Le scavant Bochart accoûtumé à décider par le secours des Langues Orientales, la plupart des difficultez étymologiques, a trouvé que le nom de BYRSA venoit de la Langue des Phéniciens, ou des Hébreux leurs voisins, & que les Grecs ont dit *βύρρα* pour *בִּזְרָא* *Bosra*, qui signifie simplement *Fortification*, du verbe *בָּרַא* *munire, fortifier*. C'est le génie & la douceur naturelle de la Langue Grecque, qui ne souffrant point le P précédé du Σ, a fait prononcer ΒΥΡΣΑ, au lieu de ΒΥΣΡΑ. Mais comme Bochart ne s'est pas mis en peine d'établir sa découverte autrement que par des conformitez analogiques du même genre, M. Pinart lui a prêté de nouvelles forces par ses réflexions.

Il remarque donc premièrement que, ni les Phéniciens qui ont bâti la Citadelle de Carthage, ni les Afriquains dans le territoire de qui elle a été élevée, n'ont pû lui donner un nom Grec, eux qui n'ont connu les Grecs & leur Langue que plusieurs siècles après la fondation de Carthage; mais qu'il est bien plus naturel que les Grecs qui sont venus depuis, ayent tourné à leur manière, & pour ainsi dire Grecisé un nom Phénicien qu'ils trouvoient tout établi, & qu'ils n'étoient pas les Maîtres de changer.

Il observe ensuite que, si l'on excepte le *Capitole* qui fût, dit-on, ainsi nommé, à cause de la tête d'homme qu'on trouva dans ses fondements, & qui pourroit bien avoir aussi tiré son nom, comme l'*Acropole*, de la seule prérogative de l'éminence, on ne trou-

Hist. Tom. I. I ve

ve guères dans les Auteurs , que des Fortresses ayent des noms particuliers. Elles y sont indifféremment apellées Fort, Château, Citadelle , suivant leur étendue & la différence de leur construction.

Il ajoute enfin que les Hébreux donnoient communément le nom de *Bofra* à tous les Châteaux & même aux Villes fortes ; & pour ne citer à ce sujet que l'Ecriture Sainte, elle nomme ainsi deux des principales Villes de l'Idumée, une dans l'Arabie , d'autres en Judée & dans le país des Moabites : *Judicium veniet super Carioth , & supra Bosra , & super omnes civitates terra Moab.* Jer. 48. 24.



DU TITRE D'ASPHALIEN

donné par les Grecs à Neptune.

LE Titre d'ΑΣΦΑΛΕΙΟΣ ou ΑΣΦΑΛΙΟΣ que les Grecs ont donné à Neptune , vient du mot Ασφάλης qui signifie *ferme , stable , immobile*. Il convient à celui qui communique ces sortes de qualitez , & répond au STABILITOR des Latins.

Plutarque dans la Vie de Thésée , explique les raisons Mystérieuses & numériques tirées de la Doctrine des Pythagoriciens, qui selon lui , firent donner à Neptune le surnom d'ASPHALIEN, que l'on trouve dans Cornutus, dans Oppien , & dans beaucoup d'autres Auteurs.

Cor.

Cornutus dit qu'on lui sacrifioit sous ce *De nat.*
titre, pour obtenir que la terre demeurât *Deo.*
inébranlable dans ses fondemens; & Servius
sur cet endroit de Virgile:

Neptunus muros, magnoque emota tridenti Æneïd. 2.
Fundamenta quatit.

ne manque pas de faire observer que les fondemens sont particulièrement consacrés à Neptune.

On trouve dans les Scholies Grecques sur les Acharniens d'Aristophane, que Neptune Asphalien avoit un Temple au Cap de Ténare dans la Laconie, à l'entrée de la grotte par où les Mythologues ont prétendu qu'on descendoit aux Enfers.

Strabon assure que les Rhodiens honoré-*Liv. 1.*
rent aussi Neptune sous le titre d'Asphalien,
& il rapporte l'origine de leur culte à un
événement qui s'est renouvelé depuis peu,
à la naissance subite d'une Isle de douze sta-
des de circuit dans la Mer Egée, entre les
Isles de Théra & de Théracie. La Mer,
dit Strabon, ayant été pendant quatre jours
couverte de flammes qui l'agitèrent extraor-
dinairement; du milieu de ces flammes, &
à travers la profondeur immense des eaux,
sortirent quantité de rochers ardents qui,
comme autant de parties d'un corps organi-
sé, s'arrangèrent les uns auprès des autres,
& prirent la forme d'une Isle. Les Rho-
diens qui étoient alors fort puissants sur
Mer, accoururent au bruit que l'Isle fit en
naissant: ils y débarquèrent, & y bâtirent
aussi-tôt un Temple à Neptune sous le titre
d'As-

d'Asphalien , Ποσειδῶνος Ασφαλίς ἱερὸν. M. Galland produisit à l'Académie en 1710. une nouvelle preuve de ce surnom de Neptune, & cette preuve manquoit en quelque sorte au témoignage des Historiens.

C'est un Médaillon de Bronze frappé par les Rhodiens sous Antonin Pie. On y voit d'un côté la tête de ce Prince avec l'inscription ordinaire , ΑΤΤ. ΚΑΙC. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC ΕΤC. CEB. Et au revers Neptune debout près d'un Autel, tenant un Dauphin de la main droite & son Trident de la gauche. Près du Trident est un autre Dauphin la tête en bas, & le reste du corps élevé le long du Trident. Autour de ce type on lit, ΡΟΔΙΟΝ ΠΟCΙΔΩΝ ΑΣΦΑΛΕΙΟC.

Ce Médaillon parût d'autant plus considérable, qu'on en trouve très-peu de frappés par les Rhodiens sous les Empereurs, & que c'est le seul Monument de ce genre où Neptune ait le surnom d'Asphalien, comme dans les Auteurs. On en infère avec quelque vrai-semblance que les Rhodiens ne se contentèrent pas de lui bâtir un Temple sous ce titre dans la nouvelle Isle appelée *Hiera* & *Automate*, mais encore dans leur Ville même où le culte de Neptune devoit répondre à la puissance maritime des Peuples: ΑΣΦΑΛΕΙΟC est écrit sur le Médaillon par EI, à la différence des Auteurs où il se trouve presque toujours avec un simple I.

In Achaicis,

Pausanias dit qu'auprès du Port de Patras Neptune Asphalien avoit aussi un Temple, non

non sous le titre d'Ἀσφαλῖος, mais d'Ἀσφαλιαῖος, qui signifie la même chose, & qui a la même origine. Ἀσφαλῖος a été fait de l'adjectif Ἀσφαλῆς & Ἀσφαλιαῖος du substantif Ἀσφαλία.

Enfin, Macrobe parlant de ce surnom de *Sat. L. II* Neptune, l'écrit Ἀσφαλίων, & remarque à ce sujet que les Dieux avoient souvent des titres opposés sur une même chose de leur dépendance; témoin Neptune qu'on apeloit Ἀσφαλίων, à cause du pouvoir qu'il avoit d'affermir la Terre; & qu'on nommoit en même tems Ενοσίχθων, parce qu'il pouvoit l'ébranler. *Ut Neptunum quoniam alias Ενοσίχθονα, id est, terram moventem, alias Ἀσφαλίονα, id est stabilientem vocant.*



SUR LES NOMS DES ROMAINS.

ON sçait que les Romains avoient trois sortes de noms, dont l'un servoit à marquer l'origine de leur famille, & les deux autres à en distinguer les branches & les différentes personnes. L'usage de ces noms est même si connu, que lorsqu'ils se trouvent tous trois dans leur ordre naturel & sans aucune abréviation, personne n'est embarrassé à les connoître. Mais comme il arrivoit aux Romains ou de les abréger, ou de les transposer, ou d'y ajouter plusieurs autres désignations, pour mieux déterminer leurs

leurs familles & leurs personnes, ces différents usages ont fait naître des difficultez.

En 1709. que M. Boindin s'est proposé d'éclaircir.

La première regarde l'abréviation des prénoms les moins communs. Par exemple, les prénoms *Decimus* & *Numerius* n'étoient guères en usage que dans les Familles *Junia* & *Fabia*, & s'écrivoient l'un & l'autre par une seule lettre D. N. La faute la plus ordinaire sur le premier, est de lire *Decius* pour *Decimus*, & de donner un nom de Famille pour prénom à toute la branche de *Junius Brutus Scæva*. On ne se trompe pas moins sur l'abréviation de *Numerius*. Les uns lisent *Nonus*, quoique *Nonus* n'ait jamais été un prénom. D'autres lisent *Cneus*, fondez sur un passage de *Valerius*, qui nous apprend que le prénom s'écrivoit d'abord par un G, & qu'ensuite on ôta le G pour adoucir la prononciation; mais il n'y a aucune preuve qu'on écrivit ce prénom par une N seule, & il est prouvé par un passage de *Festus*, que *Numerius* ne s'abrégeoit pas autrement. *Numeri prænomen litera N notatum est, &c.* On s'est trompé pareillement à l'abréviation du prénom *Manius* que l'on abrégeoit par un M avec une apostrophe M', pour le distinguer du prénom *Marcus* M. Comme cette apostrophe dans les lettres quarrées étoit une petite ligne droite un peu panchée sur les lettres suivantes, en cette manière *MI*, on a pris cette ligne pour la moitié d'un V. dont l'autre jambage étoit effacé, & on a lû *Mutius* qui n'a jamais été un prénom, & d'ailleurs les Histoires & les Monuments s'accordent pour *Manius*. La

La seconde erreur sur les trois noms vient de leur différent arrangement. Quoique l'usage fût de mettre d'abord le prénom, ensuite le nom & puis le surnom, quelques fois on a mis le nom avant le prénom, & d'autres fois le surnom avant les deux autres. Pour ne pas se tromper à ces transpositions, il faut observer 1. que tous les noms de Famille se terminoient en *ius*. On pourroit en excepter *Poppeus* & *Peduceus*, mais il y a toute apparence que même ces deux noms s'écrivoient originairement avec un *i*, & se prononçoient comme *Pompeius*. 2 Il y a des prénoms terminez en *ius*, mais le nombre en est si petit, qu'il est aisé de les reconnoître. Les Romains, selon Varron, n'avoient que 30. prénoms, & de ces 30. il n'y en a que 8. qui se terminent comme les noms de Famille; sçavoir, *Appius*, *Caius*, *Lucius*, *Manius*, *Numerius*, *Publius*, *Servius*, *Tiberius* & *Metius*. Ainsi tous les noms qui ne sont pas de ce nombre, & qui ne sont pas terminez en *ius*, sont nécessairement des surnoms. 3. Il y avoit des surnoms terminez en *ius*, & de plus le nombre des surnoms surpasse celui des noms de Famille. Il n'y a point de marque certaine pour les reconnoître, & l'on ne peut guères les démêler lorsqu'ils sont transposés, sans une grande connoissance des Familles Romaines.

La troisième difficulté vient de ce que les Romains avoient quelquefois deux noms de Famille, ou du moins le nom d'une Famille & le surnom héréditaire d'une autre. Cet usage avoit lieu en trois occasions; 1. lorsqu'un Citoyen passoit d'une Famille dans une

autre par l'adoption ; 2. lorsqu'un Esclave étoit affranchi par son Maître ; lorsqu'un Etranger obtenoit le droit de Bourgeoisie Romaine par le crédit de quelque Citoyen.

Dans le premier cas, celui qui étoit adopté prenoit le nom & même le prénom & le surnom de la Famille où il entroit ; mais pour conserver quelque chose de son origine, il ajoûtoit aux noms de la Famille où il étoit adopté, le nom de la famille dont il sortoit, ou un des surnoms qui servoient à en distinguer les branches. Car l'usage varia sur ce sujet. Les uns se contentèrent de joindre à leurs nouveaux noms celui de leur première Famille, en lui donnant la forme de surnom. Auguste, par exemple, qui se nommoit avant son adoption *C. Octavius*, se fit appeler *C. Julius Caesar Octavianus*. D'Autres voulurent conserver le nom de leur Famille sans aucun changement ; par exemple, *C. Cacilius*, que *C. Plinius Secundus* adopta, se nomma depuis *C. Plinius Cacilius Secundus* & non pas *C. Plinius Secundus Cacilianus*. D'autres enfin ne retinrent de leur première Famille que le surnom de la branche dont ils sortoient : témoin *P. Cornelius Scipio*, adopté par *Q. Cacilius Metellus Pius* qui se nomma *Q. Metellus Scipio*.

Dans le cas de l'affranchissement, les Esclaves, qui, outre leur dénomination générale tirée du nom de leurs Maîtres *Lucipores*, *Marcipores*, *Quintipores*, avoient encore une espèce de surnom qui servoit à les distinguer entre eux, conservoient ce surnom & les joignoient au nom & au prénom de leur Maître. Ainsi le Poëte Andronicus affran-

affranchi de M. Livius Salinator, fût appellé *M. Livius Andronicus*. Lorsqu'ils avoient été affranchi à la sollicitation de quelqu'un ils joignoient quelquefois au nom de Famille de leur Maître le prénom de celui qui leur procuroit la liberté ; témoin le M. Pomponius Dionysius affranchi d'Atticus, dont il est parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus. *Liv. 4.*

Enfin, lorsqu'un Etranger devenoit Citoyen Romain, il se faisoit un devoir de prendre le prénom & le nom de celui qui lui avoit procuré ce bienfait. Ainsi Démétrius Megas, dont parle Cicéron, prit le nom & le prénom de *Dolabella*, & s'appela *P. Cornelius*. *Ep. 6.*

Il faut remarquer que dans le premier cas, ceux qui étoient adoptez, suivoient la condition de celui qui les adoptoit, & qu'ils devenoient Patriciens, s'ils entroient dans une Famille Patricienne; au lieu que dans les deux autres cas, ceux qui étoient affranchis, ou qui étoient faits Citoyens, demeureroient toujours Plébéïens.

Voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans le différent usage que les Romains faisoient de leurs trois sortes de noms. Ils avoient encore plusieurs autres désignations pour déterminer plus exactement leurs Familles & leurs personnes.

1. Ils joignoient à leurs noms celui de leur Pere, de leur Ayeul & même de leur Bisayeul, & quelquefois ils mettoient le surnom du Pere, au lieu du nom propre, surtout lorsque ce surnom étoit honorable, comme *Q. Fabius Maximi F. T. Quintius Capitolini*.

2. Les Romains se désignoient par leurs emplois, leurs dignitez & les autres titres qui pouvoient les distinguer. Lorsque ces noms de dignitez sont écrits tout du long, alors il n'y a point de difficulté; mais lorsqu'ils sont en abrégé, il n'y a que l'usage qui puisse nous en instruire.

3. Les Romains se désignoient par les noms de leurs Tribus. Ces noms de Tribus étoient féminins, & les Romains les mettoient souvent entre leur nom propre & leur surnom; comme en cet exemple, Serg. Sulpicius *Lemonia* Rufus. Et comme on auroit pû les prendre pour des noms de femmes, ou du moins pour des surnoms lorsqu'ils étoient en abrégé, les Romains les distinguoient ou par la différente grandeur des caractères ou par leur différente forme. Mais ils n'ont pas observé cette règle partout, & aujourd'hui les Libraires la négligent souvent dans l'impression. C'est pourquoy le mieux qu'on puisse faire, pour empêcher qu'on ne s'y trompe, c'est de donner une liste de ces Tribus.

T. Live nous apprend que des 3. Tribus que Romulus avoit instituées, & qu'on appelloit *Ramnenses*, *Tatienfes* & *Luceres*, Serv. Tullius en fit 4. auxquelles il donna le nom des 4. principaux quartiers de Rome; *Suburana*, *Esquilina*, *Collina* & *Palatina*. Denys d'Halicarnasse attribue au même Serv. Tullius l'établissement des premières Tribus de la Campagne. Ce sont apparemment les 8. Tribus appelées *Romilia*, *Clustumina*, *Lemonia*, *Pupinia*, *Veientina*, *Galeria*, *Politia* & *Voltinia*; car les 9. autres qui ache-

vent

vent le nombre des 21. qui furent remplies, selon T. Live, l'an de Rome 259. portent le nom des Consuls ou des Decenvirs qui les établirent; *Claudia*, *Aimilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Horatia*, *Menenia*, *Papiria*, *Sergia* & *Veturia*. On en établit ensuite 4. autres pour les nouveaux Citoyens, l'an 337. *Stellatina*, *Tromentina*, *Sabatina*, *Arniensis*. Deux autres l'An 397. *Promptina* & *Poblitia*. Deux autres l'An 423. *Mæcia* & *Scaptia*. Deux autres l'An 436. *Ufentina* & *Falerina*. Deux autres en 453. *Aniensis* & *Terentina*. Enfin les deux dernières l'An 510. *Velina* & *Quirina*.

On trouvera un Discours particulier sur les Tribus Romaines, dans le premier tome des Mémoires.



SUR LES MOTS DE PLEBS

ET DE PATRICIUS.

LA définition du mot *Plebs* qu'Aulu-Gelle rapporte d'après Capiton, a exercé l'esprit de plusieurs sçavants. Juste Lipse a été un de ceux qui l'ont rejetée comme fautive, ou du moins comme trop obscure. Voici la définition : *Plebs vero dicitur in qua gentes civium Patricie non insunt* ; & voici ce que Juste Lipse en écrit à un de ses Amis : *Obscurum mihi, imo Falsum. Omnesne in Plebe, qui non sunt Patricii ! Universi ergo Equites &*

plerique à senatu Plebs sunt. M. Vaillant a prétendu dans une Dissertation lûe à l'Académie en 1704. que la définition de Capiton est vraie & fort exacte, & que par conséquent Juste Lipse s'est trompé dans le jugement qu'il en a porté. L'éclaircissement de cette question dépend de la connoissance des divisions qui ont été faites du Peuple Romain. Il fut divisé par Romulus en 3. Classes, Sénateurs, Chevaliers & Peuple. Ce fut Romulus qui forma le Sénat, qui choisit les Chevaliers, & qui sépara le Peuple d'avec eux. Tous les Citoyens qui ne furent pas compris dans l'Ordre des Sénateurs, ni dans celui des Chevaliers, furent appelez *Plebs*. La définition de Capiton ne peut convenir à cette première Division du Peuple Romain, suivant laquelle *Plebs*, est ce qui n'est ni Chevalier ni Sénateur; mais elle convient à la Distinction que l'on fit dans la suite des Romains Patriciens & des Romains Plébéïens. On apelloit Patriciens ceux qui descendoient des cent Peres ou Sénateurs dont Romulus composa le Sénat, ou de ceux qui furent ajoûtez par les Rois qui lui succédèrent. On nommoit Plébéïens tous ceux qui ne Descendoient pas de ces premiers Sénateurs. Un Plébéïen pouvoit devenir Sénateur par le choix des Censeurs, lorsqu'il avoit la quantité de bien ordonnée par les Loix pour être du Corps du Sénat, mais il ne cessoit pas d'être Plébéïen, puisqu'il ne descendoit pas de ces Anciens Sénateurs. De même un Patricien qui n'avoit pas assez de bien pour être Sénateur pouvoit être mis par les Censeurs dans l'Ordre des Chevaliers,

&

& ne cessoit pas pour cela d'être Patricien, puisqu'il sortoit de Famille Patricienne. Enfin, un Patricien qui n'étoit ni Chevalier ni Sénateur, étoit nécessairement du Peuple, sans être Plébéien; de sorte qu'un Citoyen pouvoit être en même tems Patricien & du Peuple, Sénateur & Plébéien, Patricien & Sénateur; ou tout ensemble Patricien Sénateur & Chevalier, ou Plébéien Sénateur & Chevalier, ou Plébéien & du Peuple, &c. Ainsi, lorsque Capiton a dit, *Plebs vero dicitur in qua Gentes civium Patriciae non insunt*, il a voulu dire que ceux qui ne sont pas Patriciens sont nécessairement Plébéiens, parce qu'il n'y avoit à Rome aucun Citoyen qui ne fut ou Patricien ou Plébéien. Ainsi, lorsque Juste Lipse avance que de la définition de Capiton il s'ensuit que tous les Chevaliers Romains étoient *Plebs*, il ne fait pas Attention qu'il y avoit plusieurs Chevaliers Romains qui étoient Patriciens, parce qu'il y avoit plusieurs Patriciens qui n'avoient pas les 800000. Sesterces de bien nécessaires pour entrer dans l'Ordre des Sénateurs, & il n'y a aucune absurdité à dire qu'il y avoit plusieurs Sénateurs qui étoient Plébéiens. Originellement les seuls Patriciens faisoient le Corps de la Noblesse Romaine; mais dans la suite les Plébéiens qui furent admis aux grandes Charges de la République, devinrent Nobles en même tems, & eurent le Droit d'avoir les Images & les Portraits de leurs Ancêtres. Ces grandes Charges étoient le Consulat, la Préture, l'Édilité & les autres qui donnoient le Droit de s'asseoir dans les Chaises Curules. Ceux qui avoient exercé

une de ces grandes Charges aquéroient le Droit d'Images , *jus imaginum* ; & ceux-là étoient appelez *novi*, c'est-à-dire, nouveaux Nobles , au lieu que ceux qui avoient les Images de leurs Ancêtres , s'apelloient *Nobiles*. Enfin , ceux qui n'en avoient point de leurs Ancêtres ni de leur Chef , étoient ce que nous apellons aujourd'hui Roturiers.



SUR LE MOT DE SPORTULA.

M. Moreau de Mautour a recherché l'Origine & les différentes significations
 En 1708. du mot *Sportula*.

Ce mot est sans contredit le diminutif de *Sporta* , mais il seroit difficile d'en marquer la vraie étymologie. Les uns le font venir du verbe *Asportare*. D'autres de *Spartum* , qui est une espece d'Arbrisseau commun , sur-tout en Espagne , où on le nomme *la Espuerta*. D'autres prétendent que du mot Grec *σπυρίς*, *σπυρίδα*, on a fait *Sporta* , quasi *Sporida* , en changeant le *d* en *t* , comme d'*ἐνδον* on a fait *intus*. D'autres enfin font venir le mot *Sportula* en Grec *σπυρίδιον* de *σπυρίς*, *triticum*, pour signifier une sorte de mesure à mettre du Bléd. Quoi-qu'il en soit, *Sporta* & *Sportula* ont signifié Originairement dans la Langue Latine une Corbeille ou Panier fait de Joncs , de Roseaux ou de Branches d'Osier tissuës & entrelacées. Plaute , Varron ,

Sa7

Saluste , &c. fournissent plusieurs exemples de cette signification.

On l'a étendu ensuite à signifier les Vases ou mesures propres à contenir les Pains , les Viandes & les autres mets que l'on distribuoit en certaines occasions : & lorsque l'usage se fut introduit chez les Grands de Rome de faire distribuer à leurs Clients & à ceux qui leur faisoient la cour , de certaines portions pour leur Nouriture , ces portions que l'on mettoit dans des Corbeilles , furent appellées par Métonymie *Sportula*.

Ensuite on l'employa pour signifier une sorte de repas public , différent de ceux qu'on apelloit *cœna recta* , qui étoient des repas servis par ordre , où l'on n'admettoit que des gens choisis. Tels étoient les repas que donnoit Auguste , au rapport de Suétone : *Convivabatur & assidue , nec unquam nisi recta , non sine magno ordinum hominumque delectu*. Casaubon explique ce mot *recta* par *ἐντελὲς δεῖπνον* , & lui oppose le repas appelé *Sportula* , ou *δεῖπνον ἀπὸ σπουδῆς* , où l'on invitoit tout le peuple indistinctement , & où chacun recevoit sa portion dans une Corbeille.

Les distributions que faisoient les particuliers à leurs Clients , se faisoient tantôt en argent & tantôt Viandes , & s'apelloit également du nom de *Sportula*. Enfin ce mot de *Sportula* s'est appliqué généralement à toutes sortes de présents & de distributions , de quelque nature qu'elles fussent.

DE LA SIGNIFICATION DU MOT REGNUM

*Dans quelques Historiens du Bas-Empire
sur-tout dans ceux qui ont écrit de la
Monarchie Françoisse,*

Il est certain que quelques Historiens du Bas-Empire, particulièrement ceux qui ont écrit de la Monarchie Françoisse, ne veulent souvent dire autre chose par le mot de *Regnum* qu'une Couronne. Mais il est question de décider s'il ne s'agit que de cet Ornement nuëment pris, & comme un Bijou, ou si l'idée & la réalité de la Souveraineté y est attachée, & si celui qui envoie cette Couronne, semble par ce présent faire une reconnaissance tacite de l'indépendance de celui à qui il l'envoie; enfin, si envoyer une Couronne est un Hommage & un Gage du Vassal au Seigneur, ou un présent de Souverain à Souverain.

Un passage de Frédégaire, un autre du Bibliothécaire Anastase, & un troisième de Hincmar Archevêque de Rheims, ont fait naître cette difficulté, sur laquelle M. l'Abbé de Vertot consulta l'Académie au commencement de l'année 1709.

Frédégaire parlant de la Guerre civile que Raïnfrei & Charles Martel avoient excitée en France pour la Charge de Maire du Palais,

lais , dit que Rainfroi , qui étoit Maître de la Personne de Chilpéric II. ayant perdu une Bataille , ce Ministre & le Prince qu'il gardoit comme le seul Gage de sa Fortune , eurent recours à Eudes Duc d'Aquitaine , & que pour le mettre dans leurs intérêts , & l'engager à se déclarer contre Charles Martel , ils lui envoyèrent des présents & une Couronne: *Chilpericus itaque & Ragulfredus Legationem ad Eudonem Ducem dirigunt , auxilium postulantes , rogant , Regnum & munera tradunt.*

Ce Règne, ou cette Couronne ne doit-elle être considérée ici que comme un ornement d'un grand prix ? Ou étoit-ce une reconnoissance tacite de la Souveraineté d'Eudes ? peut-être même la marque de l'hommage que Chilpéric , dépoüillé de ses Etats , lui rendoit pour mériter sa Protection ?

Le P. le Coïnte dans ses Annales Ecclésiastiques prétend que ce Règne que Chilpéric envoya à Eudes n'étoit qu'un présent magnifique & une Couronne nuë , s'il est permis de parler ainsi , & sans aucune attribution de Souveraineté.

Il se fonde sur ce que la plupart de nos Historiens ne donnent jamais à Eudes , avant & après cet événement , que le nom simple de Duc d'Aquitaine , & qu'il n'est parlé que des riches présents que Chilpéric lui envoya , sans faire mention de cette Couronne.

L'Annaliste de Metz s'en explique en ces termes: *Chilpericus & Ragenfredus Legationem ad Eudonem Ducem Aquitania dirigunt , ejusque auxilium postulanti ; & ut Carolo cum eis resisteret , magnis muneribus invitabant.*

La

La vieille Chronique de nos Rois porte : *Ghildericus & Ragaufredus contra Carolum , Eudonem Ducem Aquitanum expetunt in auxilium.*

Veimar de Chabannes : *Chilpericus itaque & Ragenfredus Eudonem Ducem Aquitanie expetunt in auxilium , & munera multa ei tribuunt.*

L'Auteur des Gestes des Rois de France : *Chilpericus & Ragenfredus Eudonem Ducem expetunt in auxilium.*

D'ailleurs , tous les anciens Historiens François & Espagnols ne donnent à Eudes que le nom de Duc. Il y en a peu qui ayent parlé de ce Règne , ou de cette Couronne , & encore moins qui l'ayent pris comme le Symbole de la Souveraineté. A quoi il faut ajouter que ces sortes de Couronnes n'étoient guères en usage dans la première race de nos Rois , qui ne se servoient que d'un simple Tissu en forme de Diadème ; & l'on sçait que Pepin fut le premier qui se fit Couronner solennellement par Saint Boniface Légat du Pape.

M. de Valois soutient au contraire que la reconnoissance de la Souveraineté étoit attachée à cette Couronne , & que c'étoit par un si grand motif que Rainfroi vouloit engager Eudes dans le parti de Chilpéric :

Invenio , dit-il , in Appendice Chronici Fred-
garii à Chilperico & Ragenfredo per Legatos
Regnum cum muneribus Eudoni Aquitanorum
carum 1. Duci traditum esse ; quo nomine indicari puto
23. 1. 3. Coronam Eudoni missam atque delatam , aut
p. 434. potius , (nam ne Regibus quidem nostris tum
in usu Corona erat) permissum esse ei , ut suo
J. m.

summoque jure ac Regiâ potestate in Aquitania dominaretur, Provincia Regiâ Ditioni exempta.

Deplus, on doit considérer que dans cette Guerre civile, il ne s'agissoit pas seulement de la Charge de Maire du Palais, mais encore de la Couronne du Royaume de Neustrie. Charles Martel qui connoissoit l'Attachement inviolable que nos anciens François avoient pour le sang de Clovis, & qui voyoit que Rainfroi son Rival s'étoit emparé de la personne de Chilpéric II. mit de son côté sur le Trône un jeune Prince, que les uns font fils de Thierry III. & d'autres de Clovis II. & il se feroit de son nom pour attacher les François à son parti, & pour ruiner celui de Chilpéric. Ainsi il n'est pas surprenant que ce Prince, qui venoit de perdre une grande Bataille dans le Cambresis, & qui se voyoit hors d'Etat de résister à un ennemi aussi puissant & aussi redoutable que Charles Martel, eût offert de reconnoître Eudes pour Souverain indépendant, afin de l'obliger à se joindre à lui contre un jeune Guerrier, brave, heureux & entreprenant, qui étoit Maître de toute l'Austrasie, qui venoit de ravager la Neustrie, & qui menaçoit l'Aquitaine, si l'on ne s'oposoit de bonne heure aux progrès de ses Armes.

La Chronique de Saint Maixant insinué que cet Eudes Duc ou Gouverneur d'Aquitaine, s'étoit érigé en Souverain de sa propre Autorité : *Eodem anno 731. Carolus ferrexit Wasconiam contra Eudonem Principem, qui Tyrannidem assumpserat.*

Rhegino, dans son Hutoire, sous l'An

735.

735. parlant de la Guerre que Charles Martel fit à Eudes, marque qu'il lui ôta le Royaume & la Vie : *Carolus autem anno Vigesimo Regni sui iterum cum valida manu Vasconiam ingressus est, & Eudonem Regno simul & Vita privavit.*

Voilà le Regne d'Eudes bien établi : *Regno & Vita privavit.* Mais par malheur l'Auteur donne le même titre Royal à Charles : *Anno Vigesimo Regni sui*, & il est cependant constant que Charles ne prit point la qualité de Roi, & qu'il ne gouverna la France que comme Prince des François, Maire du Palais, & Administrateur du Royaume ; mais toujours sous le nom & le titre aparent de quelque Prince de la race Mérovingienne, dont il se servoit comme du Phantôme de la Royauté.

Catel, dans son Livre qui a pour titre : *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, rapporte une inscription qui donne le nom de Roi à Eudes, & qu'il dit avoir trouvée dans la Chronique des Papes, & dans la Vie de Nicolas III. composée par Frère Bernard Guido, qui dit avoir vû & lû un Cartel ou Mémoire trouvé à Saint Maximin dans le Sépulcre de Sainte Magdelaine, dont voici la teneur : *Anno nativitatís Domini Septingentesimo decimo, sexto die mensis Decembris, in nocte secretissimè, Regnante Odonno piissimo Rege Francorum, tempore vastationis Gentis perfida Sarracenorum, translatum fuit corpus hoc Beatissimæ ac Venerandæ Beate Mariæ Magdalene de Sepulcro Alabastri in hoc Marmoreo, timore dictæ Gentis perfida.*

Il paroît par ces Autoritez, & sur tout

par

par celle de M. de Valois , qui est d'un si grand poids dans notre Histoire , que le mot de *Regnum* emporte avec le nom de Couronne la reconnoissance de la Souveraineté. Mais si cette opinion prévaut , comment accorder le passage de Frédégairre , avec ce que le Bibliothécaire Anastase , & Hincmar après lui , rapportent d'un pareil Règne ou Couronne que Clovis envoya , disent ces Historiens , au Pape Hormide , après la défaite des Visigots & la conquête du Languedoc ?

Eodem tempore , dit Anastase , venit Regnum cum gemmis pretiosis à Rege Francorum Clodoveo Christiano donum Beato Petro Apostolo ; & Hincmar , dans la Vie de Saint Remy : Clodowichus Rex gloriosus Coronam auream cum Gemmis , quæ Regnum appellari solet , Beato Petro , Sancto Remigio suggerente , direxit.

Certainement Saint Pierre , ou les Papes ses Représentants n'avoient en ce tems-là aucun Domaine qui les autorisât à porter une Couronne temporelle ; & l'on ne peut pas dire , supposé même que Clovis ait envoyé cette Couronne au Pape , que par ce présent il lui ait fait Hommage de la sienne , & de ses Conquêtes , que nos Rois ont toujours reconnu ne tenir que de Dieu & de leur Epée.

Le terme de *Regnum* , ou de Couronne emportera-t-il , dans le passage de Frédégairre , l'idée de Souveraineté ? & dans Anastase & Hincmar , le même *Regnum* ne passera-t-il que pour un Bijou & un présent d'amitié ?

Cependant il y a bien des Auteurs , que cite M. du Cange , qui prennent l'affaire plus sé-

sérieusement , & qui prétendent que cette Couronne étoit le Symbole de la dignité Impériale , & que les Papes en ufoient , & de leur Mitre , pour marquer l'une & l'autre puissance. Quelques uns même pouffent leur prétention jufques à une Domination abfolue fur tout l'Occident, fondez fur une donation de Constantin au Pape Silvestre , auquel , en quittant Rome , il abandonna , difent ces Auteurs , tous les Royaumes de l'Europe qui reconnoiffoient l'Empire : Ro-

L. 3. *ra-manus Pontifex* , dit Durand , *in fignum Im-*
tion.c.13. perii utitur Regno , id est , Corona Imperiali;
 n. 8. *& in fignum Pontificii utitur Mitra ; fcd Mi-*

tra utitur femper & ubique , Regno vero non
femper ; nam eo non utitur , nifi certis diebus
& locis , nunquam intra Ecclefiam , fed extra.

Lib. 1. Le Cérémonial Romain : *Tiaram quod Re-*
gnum appellant , & triplici Corona ornatam

Lib. 3. *Pontifices capiti imponunt. Eft praterea Tiara*
triplici Corona ornata , quod Regnum appella-
tur , per quam fignificatur Sacerdotalis & Im-
perialis fuma dignitas atque potestas. Hac
Tiara utitur Pontifex in maximis folemnitati-
bus , eundo ad Ecclefiam & redeundo ; fed nun-
quam illâ utitur in Divinis.

Il n'est pas question ici d'examiner la donation de Constantin , ni même de faire voir que Clovis mort en 511. n'a pû envoyer ce *Regnum* au Pape Hormide , qui ne fut placé fur la chaire de Saint Pierre que Vers l'An 515. il s'agit uniquement de marquer la fignification du mot *REGNUM* dans ces paffages & dans quelques autres femblables.

Les fentiments n'ont pas été partagez : il eft évident que dans quelques Hiftoriens le
 mot

mot REGNUM conserve encore son ancienne signification, Royaume, Indépendance, Souveraineté. Et qu'en d'autres, ce terme, par une acception particulière, ne signifie plus qu'un présent de grand prix, que se faisoient les personnes d'un certain rang, & qui consistoit ordinairement en de riches Couronnes.

C'est à celui qui veut faire usage de pareilles autoritez, à bien étudier le langage ordinaire de son Auteur, & par rapport au tems où il a écrit, & par rapport au sujet dont il traite; à bien examiner ce qui précède & ce qui suit pour déterminer ensuite, eû égard aux autres vérités Historiques connues, le sens naturel de certains mots que l'ignorance ou le mauvais usage ont extrêmement détournés de leur ancienne & véritable signification.



SENTIMENT DE PLATON

SUR LA POESIE.

QUELQUE tems après que M. l'Abbé Maslieu eût lu sa *Défense de la Poësie*, que l'on trouvera imprimée dans le second volume des Mémoires de l'Académie, & dans laquelle il semble insinuer que Platon excluait formellement toute Poësie de sa République, M. l'Abbé Fraguier, dont on trouvera aussi dans le même volume une Dissertation sur l'usage que Platon fait des Poë;

En 1706.

Poètes , entreprit d'expliquer plus précisément sur ce sujet les véritables sentimens de Platon. Il soutint que ce Philosophe n'étoit pas , comme on le croit ordinairement , ennemi de toute Poësie en général ; qu'il vouloit seulement régler l'usage de cette sorte d'imitation , comme il règle la sorte d'imitation qui se fait par la Musique & par la Danse. Que ne songeant qu'à perfectionner les hommes , il n'en rejettoit aucun moyen ; & que l'imitation du bien qui le multiplie , en étant un des meilleurs , Platon étoit très-éloigné de rejeter celle qui se fait par la Poësie. Que croire qu'il la rejette toute , c'est convenir que , selon lui , on ne peut faire qu'un usage pernicieux d'un si beau talent : ce qu'il n'a jamais pensé. Que véritablement Platon connoit quelque chose de plus beau que de s'attacher à l'imitation , qui est de faire soi-même des choses dignes d'être imitées ; mais qu'il n'exclut que l'imitation de ce qui lui paroît mal. Qu'il s'est sur-tout appliqué à montrer l'abus de la Poësie & de l'Eloquence , parce que ceux qui étoient ou Poètes ou Orateurs , en faisoient pour l'ordinaire un assez mauvais emploi ; & qu'ils se croyoient néanmoins au-dessus de tout , sans songer que ce qui met en effet les hommes au-dessus des autres , ne sçauroit être que la Vertu , dont la direction donne le prix aux plus grands talents ; qui en soi ne méritant ni louange ni blâme , deviennent dignes de l'un ou de l'autre , à proportion qu'on en fait un bon ou un mauvais usage. On peut juger par-là que M. l'Abbé Fraguier entreprit cette nouvelle Dis-

ser-

sertation autant pour justifier la sévérité de Platon à l'égard de la Poësie, que pour le réconcilier avec les Poëtes. Or pour prouver que Platon admet en effet la Poësie, voici ce qu'il établit. 1. Que Platon voulant que pour l'instruction des hommes on fassé usage de la Fable, & s'en servant lui-même en tant d'endroits de ses Ouvrages, il conserve ce qui fait le fonds de la Poësie & en est l'essentiel. 2. Que prescrivant l'usage des Hymnes & des Cantiques à l'honneur des Dieux & des Hommes, il en conserve ce qu'elle a de plus élevé, le plus capable des vraies beautés, & de l'enthousiasme d'une Ame nourrie de beaux sentimens. 3. Qu'il permet aux Poëtes de parler des vices, pour en faire voir la laideur, & pour confirmer les bons dans la Vertu, par l'horreur des méchants. 4. Qu'il veut seulement que toute Oeuvre Poëtique ancienne ou moderne soit soumise à l'examen du Magistrat, afin qu'il n'arrive pas dans son Etat, comme il arrive tous les jours parmi nous, que sur la Théologie ou sur la Morale, les Loix parlent un langage, tandis que le Poëte en parle un autre. Qu'à la vérité, suivant les règles de cet examen, peu des Poëtes qui eussent précédé Platon seroient admis: mais qu'une bonne Constitution d'Etat pourroit tourner l'esprit des Poëtes aux principes de la vraie Philosophie, & les rendre utiles pour le fonds de leurs Ouvrages, autant qu'ils sont admirables pour la forme.

M. l'Abbé Fraguier entra ensuite dans un assez grand détail des raisons que Platon
Hist. Tom. I. K *avoit*

avoit eûes pour exclurre la Poësie Théatrale. Il dit 1. que remuer les passions comme fait la Tragédie est, selon Platon, les fortifier. Que ce Philosophe n'avoit pû imaginer qu'en excitant les passions on les apaisât. Que ce sentiment étoit réservé à Aristote, dont l'éclaircissement sur ce point, non plus que sur beaucoup d'autres, n'étoit pas uniforme parmi ses Commentateurs. Que rien n'est plus opposé à ce que dit Platon dans le Phédon, dans les livres ix. & x. de la République. 2. Que l'imitation comique, dont le plaisir est rejeté par lui dans le Philébe, paroissoit à Platon indigne d'un homme né libre, & ne pouvoit convenir qu'à de vils Esclaves. M. l'Abbé Fraguier établit tous ces points par des textes de Platon, tirez principalement de la République & des Loix *. Il touche ensuite ce qui regarde l'Eloquence, parce que M. l'Abbé Maffieu en avoit parlé; & il conclut que Platon n'excluoit pas plus de sa République toute Poësie ni toute Eloquence, qu'un Prince exclurroit tout Or & tout Argent de ses Etats, parce qu'il n'y recevroit que de l'Argent & de l'Or très-épurez.

* Plato.
de Rep.
lib. II.
III. &
V. p 468.
& X. de
Leg. VII.
p 800. C.
801 802.
B. 816. E.
829. E.
834. E.
C. 5. 2. c.
de Legib.
XI. P.
937. D.
XII. P.
947. B. in
Philebo.
p. 48 49.
& En
1706.

M. l'Abbé Couture proposa ensuite la Question, *sçavoir quel est le véritable sentiment de Platon touchant la Poësie*. Son but étoit d'examiner qui avoit mieux pris le sens de Platon, de M. l'Abbé Maffieu ou de M. l'Abbé Fraguier. La question étoit entre eux, si Platon avoit exclu toute Poësie de sa République. M. l'Abbé Couture conclut qu'oui. Voici le fond de ses raisons. Platon exclut tous ceux qui possédez d'une fu-
reur.

reur Poétique, ne sont plus les maîtres de leur imagination ; dont le feu les jette indifféremment dans des peintures & des imitations très-vives de tout ce qu'ils ont à décrire ; dans des discours populaires, mais étrangers sur les Dieux, & dans une Morale aussi peu mesurée que leur Théologie est peu exacte. Or tout véritable Poète en est là. Donc Platon exclut tout véritable Poète. Cet Argument dont M. l'Abbé Couture, explique doctement toutes les parties, lui fournit une infinité de choses sur les vûes de Platon, sur l'Essence du Poète, sur la fureur Poétique, &c. M. l'Abbé Fraguier convenoit de la première proposition, mais il expliquoit une sorte d'usage de l'enthousiasme, (qui n'est autre chose que l'imagination allumée d'un beau feu) dont la force dans un Poète plein des vérités spéculatives & pratiques, ne produit que l'imitation des choses honnêtes, de vraies idées de la Divinité, & des traits d'une Morale très-sage. Tels sont, par exemple, les chœurs dans Esther & dans Athalie, pour ne point parler des Cantiques de l'Ecriture ni des Pseaumes, qui sont d'un ordre supérieur & tout Divin.





CONSIDERATIONS

SUR L'ENEIDE DE VIRGILE.

ON a lieu de s'étonner qu'Homère dans un si grand nombre de Vers, n'ait laissé aucune trace ni de sa propre Origine, ni de l'Histoire de son tems. Car quoique l'on puisse croire qu'il ait prêté à des tems plus reculez des mœurs auxquelles il étoit accoutumé, & des usages qu'il avoit sous les yeux; cependant comme on n'en a point de certitude, on auroit de la peine à prononcer sur ce sujet. Il est tout entier dans le récit d'une aventure arrivée près de quatre cens ans avant lui. L'Iliade renferme peu de jours : l'Odyssée en renferme à peu-près autant : & dans ces deux Poèmes où l'on apprend une partie des choses qui se sont passées devant Troye, & une partie de celles qui se sont passées depuis la prise de cette Ville, jusqu'au retour d'Ulysse dans l'Isle d'Ithaque, on ne trouve rien du tout de ce qui s'est fait depuis, jusqu'au tems où Homère vivoit. Ce Poète s'est tenu absolument dans son sujet : il n'a jamais parlé en son nom : il n'a marqué aucune prédilection pour quelque Pais que ce soit de la Grèce; par où l'on puisse conjecturer qu'il prend plus de part à une Contrée qu'à une autre. Cette indépendance est une suite de la Liberté dont jouissoient de son tems la plupart des

des Etats , soit dans l'Asie mineure , où il écrivoit , soit dans la Grèce. Car on ne doit pas s'imaginer que dans la vûe de plaire aux Princes qui régnoient en Thessalie , & qui pouvoient par conséquent avoir quelque rapport avec Achille , il ait choisi exprès Achille pour son Héros.

Il n'en est pas de même de Virgile , qui dans son Poëme de l'Enéide , a voulu se faire honneur , en faisant honneur à l'Italie , & s'attirer la faveur d'Auguste , en flatant son orgueil. C'est pour cela sans doute qu'il a pris soin d'enchaîner dans son Enéide tout ce qu'il y a de plus beau & de plus curieux dans l'Histoire d'Italie , depuis les tems les plus reculez jusqu'au tems qu'Enée y arriva ; & qu'il a trouvé l'Art d'y faire entrer d'une manière très-ingénieuse ce qu'on lit de plus remarquable dans l'Histoire Romaine ; depuis l'arrivée d'Enée en Italie , jusqu'à la Bataille d'Actium , qui assûra l'Empire Romain à Auguste.

Toute la Grèce s'est intéressée à la gloire d'Homère ; & plusieurs Villes se sont disputé l'avantage d'avoir donné la naissance à ce Génie du premier ordre. Virgile a su toucher l'inclination des hommes par plus d'un endroit. L'Italie si féconde en Grands Hommes , l'a regardé comme le plus grand Poëte qu'elle eût produit ; mais outre cette raison qu'elle a eüe de s'applaudir , elle a été forcée de regarder l'Enéide avec les mêmes yeux dont elle regardoit tant de Héros qui étoient nez dans son sein ; & d'aimer ce Poëme admirable comme elle aimoit sa propre Gloire. C'est peut-être là ce qui a produit.

duit ce vers de Properté au sujet de l'Enéide, *Nescio quid majus nascitur Iliade.*

Voyez les
Mémoires
Tom. II.

Comme il est permis de parler souvent d'un aussi grand Poète que Virgile, M. l'Abbé Fraguier qui en a plusieurs fois entretenu la Compagnie, particulièrement sur la manière dont il a imité Homère, n'a pas crû la fatiguer, en lui rapellant dans un autre Discours, qui est celui dont nous voulons donner ici l'idée, ce que Virgile dans l'Enéide a conservé de l'ancienne Histoire, depuis les premiers tems connus jusqu'à Enée; & ce qu'il y a inséré de plus considérable depuis Enée jusqu'à la Bataille d'Actium. C'est-là sans doute une des plus grandes richesses de son Poème: & si dans la manière d'amener ou de raconter ces différentes choses, il n'a point perdu Homère de vûe, il ne doit qu'à son propre génie le fonds des choses mêmes, & le dessein, qui lui a si bien réussi, de faire honneur à sa Patrie & à son Prince. Il ne doit rien à Homère de ce côté-là, puisqu'Homère ne lui en a donné aucun exemple. De tous ceux que rapporte M. l'Abbé Fraguier, nous ne choisissons que le suivant, qui est sans doute le plus marqué.

Dans le huitième livre de l'Enéide, Virgile raconte qu'Enée ayant remonté le Tibre pour aller demander à Evandre du secours, il trouva ce vieux Roi avec sa Famille occupé à un Sacrifice solennel en l'honneur d'Hercule, dont la Valeur avoit délivré le Pais des Brigandages qu'exerçoit un fameux Scélérat. Ce moment si heureusement choisi pour l'entrevûe d'Enée & d'Evandre,

vandre, & qui étale aux yeux une scène si noble & si riche; est manifestement pris d'Homère; mais ce que produit cette entrevue pour la connoissance des Antiquitez de Rome, est entièrement de Virgile. *Odyss. III*

Evandre habitoit précisément le même lieu où Rome depuis fût bâtie; mais ces commencements de Rome, comme tous les commencements des grandes Villes, étoient bien différents de l'opulence & de la splendeur où Rome se trouvoit du temps de Virgile. Ce Poëte qui scavoit que le contraste ne jettoit pas moins d'agrément dans la Poësie que dans la Peinture, vit bien qu'il ne pourroit manquer de plaire, lorsque dans son Poëme il feroit remarquer aux Romains, de quel abaissement leurs Ancêtres avoient élevé Rome jusqu'au point d'éclat & de magnificence où elle se trouvoit pour lors. Cette comparaison en effet occupe avec une égale satisfaction les personnes sages & celles qui sont éblouies par le faste. Car les gens sensés considèrent la pauvreté & la simplicité de leurs Ancêtres, comme les véritables sources des Vertus civiles & militaires qui ont produit la Grandeur d'un Etat: & les autres croyant ne devoir qu'à eux-mêmes leur élévation, se croient plus Grands & plus Considérables que leurs Ancêtres, parce qu'ils sont plus riches & plus voluptueux. C'est là sans doute ce qui a fait placer à Virgile dans son *Enéide* la Description de Rome telle qu'elle étoit sous Evandre.

Virgile raconte donc que le lendemain du Sacrifice célébré en l'honneur d'Hercule, Enée trouvant naturellement l'occasion de

faire parler Evandre sur les hommes & sur les mœurs du País où il étoit; ce Roi reprenant les choses de plus haut, lui expose l'ancienne Histoire du territoire de Rome, & l'état où étoit cette Contrée depuis que sorti d'Arcadie il étoit venu habiter le long des rives du Tibre. Ces Forêts, dit-il, étoient anciennement habitées par des Fauves & par des Nymphes, qui ne devoient point à un autre Terre leur Origine: les hommes étoient rudes & grossiers comme les arbres des Forêts qui les produisoient. Ils étoient si loin d'être civilisez, qu'ils ne savoyent pas même atteler des bœufs à la charuë, ni vivre de ce qu'ils avoient pû recueillir. Saturne chassé du Ciel par son Père, se refugia en Italie pour le bonheur de ces Peuples. Il rassembla les hommes qui étoient auparavant dispersez sur les montagnes, & par le moyen des Loix qu'il leur donna, y fit naître ce Siècle heureux, que les Poètes ont nommé le Siècle d'Or. Ainsi Saturne gouvernoit les hommes dans le repos d'une profonde Paix. Sa fuite & sa retraite donnèrent au País le nom de *Latium*. La fureur de la Guerre & l'avarice firent changer une situation si heureuse. Les Peuples d'Aufonie & les habitants de la Sicile firent des Conquêtes dans le País, & furent cause que le País changea de nom plus d'une fois. Les Peuples furent soumis à des Rois, parmi lesquels celui qui se nomma *Tibris* donna son nom au Fleuve, qui se nommoit auparavant *Albula*. Evandre raconte ensuite comment les Destins l'ont conduit en Italie, & quels sont les Monuments qui se-
ront

ront souvenir de son arrivée toute la Postérité. Après avoir montré à Enée quelques endroits singuliers, il le mena, dit Virgile, à l'endroit où est présentement le Capitole, & qui pour lors n'étoit qu'un endroit plein de ronces & de brossailles. Une horreur religieuse, ajoute-t-il, faisoit dès lors les hommes à la vûe de cet endroit ; le Roc même & le Bois dont le Roc étoit couvert leur inspiroient une Sainte frayeur. Cette Forêt, dit Evandre, & cette Colline où les arbres font une ombre si épaisse, c'est un Dieu qui les habite. On ne sçait quel est le Dieu : les Arcadiens croient y avoir souvent vû Jupiter lui-même, lorsque de la main droite remuant son Egide, il excitoit la tempête dans les airs. Remarquez, disoit Evandre à Enée, les ruïnes de deux anciens Châteaux, dont l'un bâti par Janus, se nommoit *Janiculum* ; l'autre bâti par Saturne, se nommoit *Saturnia*. Dans cet entretien Evandre & Enée, dit Virgile, s'avançoient vers la maison d'Evandre, & entendoient le mugissement des bœufs qui païssoient dans le lieu où est aujourd'hui le célèbre marché de Rome. Evandre en arrivant chez lui dit à Enée : Hercule vainqueur de tant d'Ennemis n'a pas dédaigné cette Demeure, & n'a point eu d'autre Palais : méprisez de même, illustre Etranger, l'éclat des richesses, & conformez-vous aux mœurs du Dieu que nous avons reçu en ce lieu : ne nous faites pas non plus que lui sentir la pauvreté de nos Cabanes.

Entre les différentes réflexions que cet endroit semble faire naître, M. l'Abbé Fra-

guier faisoit uniquement celle qu'offre le soin que Virgile prend d'y caractériser le Capitole; comme si Jupiter, qui fut depuis nommé Jupiter capitolin, eût choisi dès les tems les plus reculez cet endroit préférablement à tout autre, pour s'y faire voir dans un état redoutable, & qui dût inspirer du respect à toute la Terre. Le Capitole étoit dans l'esprit des Peuples comme la base & le fondement de tout l'Empire Romain. C'étoit delà que partoît cette puissance sans bornes qui faisoit trembler toutes les Nations. Junon dans la Harangue qu'Horace lui fait faire aux Dieux, n'exprime point autrement la Grandeur Romaine que par ces mots *Stet Capitolium fulgens*: & comme si de la durée du Capitole dépendoit la fortune de l'Empire, elle ajoute, *Triumphatîsq; possit Roma ferox dare jura Medis*: & pour marquer l'éternité de l'Empire Romain, le même Horace parle de la durée du Capitole, *Dum Capitolium scandet cum tacita virgine Pontifex*: & Virgile, *dum donus Ænæ Capitolî immobile saxum accolet, Imperiumque Pater Romanus habebit*. Et Horace, pour dire l'Empire Romain, dit simplement le Capitole, *Dum Capitolio Regina demensæ ruinas, fumus & Imperio parabat*. Ce trait de Virgile est un de ceux qui lui sont particuliers, & qui n'ayant rien de commun avec aucun endroit d'Homère, lui laissent toute la gloire dûë à un grand Génie, sans qu'on en puisse rien diminuer par le reproche du larcin & de l'imitation.

QUE-



Q U E R E L L E

*Entre les Partisans d'Homère & ceux
de Virgile.*

M. Boivin le cadet, donna en 1706. une Histoire de la Querelle qui s'éleva vers le milieu du quinzième Siècle, entre les Platoniciens & les Sectateurs d'Aristote; & cette Histoire est imprimée dans le second Tome des Mémoires de l'Académie.

La conformité des sujets engagea le même En 1707.
M. Boivin à donner peu de tems après l'Histoire de cette autre espèce de Guerre civile, qui ne finira peut-être pas si tôt, entre les Partisans d'Homère & ceux de Virgile. Cette seconde Pièce auroit pu être imprimée comme la première, si l'Auteur même n'avoit crain. que ce qui paroissoit alors recherché & nouveau, ne parût aujourd'hui usé & commun, après tout, ce qui a été dit ou écrit depuis trois ou quatre ans, à l'occasion de la nouvelle Iliade.

Il suffira donc de marquer ici que l'Ouvrage de M. Boivin est un Recueil & un Examen Critique de témoignages d'Auteurs plus ou moins favorables aux deux Princes des Poètes comparez l'un à l'autre. Ces témoignages sont partagez en deux chapitres. Le premier contient les jugemens des Poètes, le second ceux des Auteurs de Prose.

Les témoignages des Poètes sont connus de tout le monde, si l'on en excepte ceux de quelques Poètes obscurs, dont les suffrages ne méritent pas d'être comptez. D'ailleurs les jugemens Poétiques ne sont ni solides ni sûrs. Qu'ils blâment ou qu'ils louent, ils se plaisent à exagérer, & ils se mettent peu en peine de prouver ce qu'ils avancent. Les témoignages des Auteurs de Prose paroissent plus décisifs.

Mais il faut distinguer entre ces Auteurs les anciens & les modernes. Les Auteurs anciens, à commencer par Velleius Paterculus, qui vivoit sous Tibère, & qui a pû voir Virgile, jusqu'à ceux du cinquième Siècle, sont tous pour Homère, ou semblent vouloir flater extrêmement Virgile, en le faisant aller de pair avec le Poète Grec.

Il y avoit près de mil ans qu'on avoit cessé de les comparer, quand Floridus Sabinus publia son Apologie des Auteurs Latins ; où peu content de justifier Virgile des reproches de Macrobe & de Lascaris, il blâme Homère sans mesure, comme s'il ajoûtoit par-là quelque chose à la justification de Virgile. Jules Scaliger qui vint ensuite, garda encore moins de ménagement pour Homère. S'il le compare avec Virgile, toutes ses louanges sont pour le Poète Latin, tout le blâme est pour le Poète Grec : *Virgilius*, dit-il, *artem ab eo rudem acceptam lectioris naturæ studiis atque judicio summum extulit fastigium perfectionis, quodque per paucis datum est, multa detrahendo fecit auctiorem. Fudit Homerus, hic collegit; ille sparfit, hic composuit. Quantum à Plebeia muliercula Matrona distat,*

tan-

tantum summus ille Vir à Divino nostro superatur. Quæ sunt magnifica in Homero, non æquant magnitudinem Virgilii. Virgilius Magister est, Homerus Discipulus. Facit Divina ex humilibus Homeri, Homerus humilia & humiliter. Virgilius grandiora & magnificè; opprimit & obruit Homerum; relinquit eum post se. Narratio alterius aurea, alterius plumbea. Hic verus Poëta, ille foraneus Narrator. Homerus moles quidem est, sed rudis & indigesta, Virgilius autem Deus est & melior natura.

Piqué d'une préférence qui lui paroît des plus injustes, l'Historien de la Querelle ne peut s'empêcher d'y entrer lui-même pour quelque chose, & de faire à son tour de Scaliger un Portrait qui ne répond guères à la grande idée que beaucoup de gens ont de sa Critique. Le nom de Jules Scaliger impose, dit M. Boivin. C'est un homme de beaucoup d'esprit, qui écrit facilement en Latin, Scavant d'une grande Lecture, mais entêté, & tellement prévenu contre les Grecs en faveur des Latins, qu'il ne voit dans ceux-ci que le bon, & dans les autres que le mauvais, ou plutôt ce qui lui paroît tel. Sa Critique est peu sûre, & l'on ne doit pas faire fond sur le jugement d'un homme qui attribue à l'ancien Musée le Poëme d'Hero & de Léandre : épouvantable bévûe, puisque ce petit Poëme est l'Ouvrage d'un Grammairien du sixième Siècle, d'un goût tout-à-fait moderne, & qui ne ressemble nullement aux productions de la bonne & vraie Antiquité.

Le P. Rapin est le dernier Auteur dont M. Boivin examine le témoignage par rapport à

Homère & à Virgile. Et , comme après avoir donné en général de grands Eloges au Poëte Grec , il exerce ensuite sur lui une censure plus maligne peut-être que celle de Scaliger , notre Historien lui fournit tous les reproches qui peuvent diminuer son autorité.

„ Si le P. Rabin , dit-il , avoit autant feuilleté l'Iliade que l'Enéide , il n'auroit pas dit que l'action de l'Iliade , qui n'est que de cinquante jours , est de huit ou neuf mois : & s'il avoit bien lû Quintilien , il n'auroit pas avancé que ce judicieux Critique donne à Virgile de plus grands Eloges qu'à Homère.

L'Auteur termine son Examen par cette réflexion. L'Iliade & l'Odyssée sont deux grands Tableaux dont l'Enéide est le raccourci. Celui-ci veut être regardé de près. Tout y doit être achevé. Les grands Tableaux se voyent de loin : il n'est pas nécessaire que tous les traits y soient si finis & si réguliers. C'est même un défaut dans un grand Tableau qu'un soin trop scrupuleux. On prend souvent pour vraie beauté ce qui n'est que parure & ornement étranger. Il n'y a point d'endroit dans le plus beau Tableau du plus grand Maître , où l'on ne puisse ajouter quelque chose en le retouchant. Laissez-le comme il est , c'est un excellent Original. Si vous y touchez , il pourra être plus orné , & avec cela moins beau qu'il n'étoit auparavant.

Virgile a ajouté quelques traits à ceux que son Original lui fournissoit. Ces traits ajoutés ne font pas que la Copie doive être préférée à l'Original qui n'en avoit pas besoin ,

soin , & dans lequel peut-être ils n'ont pas dû être employez. La vraie beauté ne consiste pas à tout dire , mais à bien dire ce que l'on dit. Elle consiste moins à dire de grandes choses , qu'à en dire de petites sans s'avilir. Il y a plus d'Art , ce semble , & plus de Pompe dans Virgile que dans Homère en beaucoup d'endroits. Mais tout cet Art & toute cette Pompe ne doivent pas l'emporter sur une vraie Noblesse alliée avec un air de simplicité qui plaît même dans ses négligences.



SUR LA PERIODE JULIENNE.

LA Chronologie étant une étude d'usage & de nécessité, il en faut retrancher une Période épineuse & rebutante, lorsqu'elle n'y sert de rien. L'opinion des grands Hommes n'est d'aucune autorité dans ces occasions, où il est permis de ne se pas rapporter même aux Pères de l'Eglise. C'est d'ailleurs la marque d'estime la plus sincère qu'on puisse donner à d'illustres Auteurs que de perfectionner leurs Ouvrages : c'est faire ce qu'ils souhaitent & ce qu'ils auroient fait eux-mêmes, s'ils l'avoient pu. Maxime dont on doit d'autant plus volontiers faire l'application à l'égard de nos plus habiles Chronologistes, Scaliger & le Pere Pétau, que ces Scavants ont eux-mêmes souvent changé d'opinion, & se sont retracés jusques dans leurs *Index*. M.

M. Boivin l'aîné usant de toute cette liberté, donna à l'Académie en 1703. une Dissertation dont le but est de prouver que le Systême de la Période Julienne, est un Systême inutile, embarrassant & plein de défauts. Il n'a pas crû qu'on puisse lui opposer que la Période Julienne est généralement suivie, non seulement parce que plusieurs Chronologistes ne l'ont pas reçue, & que la plupart diffèrent entr'eux dans la manière de s'en servir, mais encore parce que les opinions communes sont souvent des erreurs communes. Tout le monde n'est pas obligé de sçavoir ce que c'est que la Période Julienne. Il est bon de commencer par en donner une notion claire & distincte. Il faut se souvenir d'abord qu'il y a deux sortes de Chronologie, l'une Historique & Positive, l'autre Technique & qui ne regarde que l'Art d'apprendre cette Science.

La Période Julienne est de cette dernière espèce. C'est une nouvelle manière de dater, que Joseph Scaliger inventa l'An 1582. Il la nomma *Période*, parce que c'est un grand Cycle ou Cercle d'années, qui recommence de 7980. ans en 7980. ans. Il la surnomma *Julienne*, parce qu'elle est composée d'années de 365. jours six heures précises, telles que les fixa Jules César lors de la réformation du Calendrier Romain : Scaliger ayant affecté, comme presque tous les Calvinistes, de ne point recevoir la Réformation faite par Grégoire XIII.

Au reste, ce sçavant Homme auroit dû surnommer sa Période *Scaligérienne* plutôt que *Julienne*, pour ôter toute équivoque, parce qu'il

qu'il y a beaucoup d'autres Périodes Juliennes, c'est-à-dire, composées d'années Juliennes à l'Antique. La Période Julienne de Scaliger est donc un Système de 7980. ans Juliens; & c'est la définition qu'il en donne lui-même. La première année de ce Système est l'an 4713. avant l'Ere Vulgaire de N. S. Ainsi la première année de nôtre Ere Vulgaire est l'an 4714. de cette Période, laquelle Scaliger inventa pour deux raisons. La première, pour avoir une Epoque Mathématique & fixe, qui tint lieu d'Epoque de la Création, c'est-à-dire, qui fut l'Epoque des Epoques. Tout le monde sçait que les Chronologistes ne veulent point convenir d'une même Epoque de la Création. Les uns ne la mettant que trois ou quatre mille ans, les autres cinq ou six, ou même sept mille ans & plus avant N. S. La seconde raison qui porta Scaliger à inventer cette Période, fut de caractériser si bien chaque année, que l'une ne puisse jamais être prise pour l'autre dans tout le cours de 7980. ans.

Pour entendre cela, il est nécessaire de sçavoir la méthode que Scaliger a suivie pour former le Système de cette grande Période. Chaque année Julienne est un Cercle de 365. jours & six heures, sans entrer dans les fractions des minutes. L'indiction est un Cercle de 15. années Juliennes. Le nombre d'Or, ou Cycle Lunaire est un Cercle de 19. années. Le Cycle Solaire ou des Lettres Dominicales Bissextiles, est un cercle de 28. ans. La Période Paschale, ou des Fêtes mobiles, est un Cercle de 532. ans. C'est

C'est une multiplication des Cycles de 19. ans & de 28. ans l'un par l'autre. Anien, sçavant Moine Alexandrin, qui écrivoit l'an 407. de N. S. inventa ce Système, dont l'Eglise s'est toujours servie depuis jusques à la réformation du Calendrier par Grégoire XIII.

Or la Période Julienne de Scaliger, ou de 7980. ans, est un grand Cercle composé de 15. de ces Périodes Paschales de 532. ans chacune. C'est une multiplication de 15. ou du Cycle des Indictions, & de 532. ou de la Période Paschale, l'un par l'autre. En un mot, 7980. ans sont 15. Périodes de 532. ans, & c'est là tout le mystère de la grande Période Julienne de Scaliger. Il ne s'agit plus maintenant que de sçavoir comment Scaliger en a fait une Epoque & des caractérismes.

La Cour de Rome, pour empêcher les faussetez qui pourroient se commettre dans les provisions des Bénéfices en y échangeant les dates, a trouvé le secret d'y multiplier les dates, d'y en ajouter des petites aux grandes & ordinaires, & d'y rapeller cinq ou six fois la même date en plusieurs manières. Les grandes dates sont l'année courante de N. S. & celle du Pape régnant. Les petites dates sont les années courantes des trois petits Cycles, dont nous venons de parler, c'est-à-dire, de l'Indiction; du nombre d'Or & du Cycle Solaire. Cette précaution est excellente. Car, si le faussaire n'altère qu'une partie des dates, il sera refuté & contredit par toutes les autres: & s'il les altère toutes, il sera comme impossible qu'il n'y paroisse, en y regardant de près. Par

Par la même raison, Scaliger a crû que ces trois petites dates seroient tout-à-fait propres à caractériser chaque année en Chronologie, & que ce seroient trois caractères, de tems particuliers à chaque année qui empêcheroient qu'elle pût jamais être confondue avec une autre. Dans cette vûe, il a recherché quels étoient les trois caractères courants de l'année dans laquelle il écrivoit, & il a dressé une échelle Chronologique, en remontant delà par le changement annuel de ces trois caractères jusques à la première année de notre Vulgaire. Il a trouvé par cette rétrogradation démonstrative, que cette première année avoit dix de Cycle Solaire, deux de Cycle Lunaire & quatre d'Indiction: & il les a donnez pour caractérismes à cette première année, qui est la seule qui se trouve avoir les trois mêmes caractérismes dans toute une Période de 7980. ans. Après cela, Scaliger a continué de rétrograder jusqu'à ce qu'il y ait trouvé un de Cyle Solaire, un de Nombre d'Or & un d'Indiction. Cette singularité du concours de trois Unitez lui a paru propre à faire une Epoque, dont tout le monde pouvoit se convaincre par soi-même. Et c'est justement ce que l'on appelle l'Epoque de la Période Julienne.

La Période Julienne ne promet que deux choses. La première, c'est de fournir une Epoque qui soit l'Epoque des Epoques, pour compter en descendant suivant l'ordre naturel, & dont tous les Chronologistes soient obligez de convenir. La seconde, c'est de caractériser si-bien chaque année, que l'une ne puisse jamais être prise pour l'autre.

M.

M. Boivin prétend au contraire, premièrement que la Période Julienne ne produit aucun de ces deux effets. Secondement, que les années de N. S. font toutes ces deux choses en perfection. Il divise ses preuves en quatre articles.

Le premier, c'est que l'Epoque de la Période Julienne ne remonte pas assez haut, & que 4713. ans ne suffisent pas pour renfermer toutes les différentes opinions sur l'Epoque de la Création.

Le second, c'est que les caractérismes de cette Période ne remontent pas au de-là de 4713. ans; & que par conséquent ils introduisent la confusion pour les années d'une autre Période.

Le troisième, c'est que les années de N. S. remontant avec toute la certitude Mathématique aussi haut que l'on veut, elles peuvent fixer où l'on voudra une Epoque des Epoques, dont tous les Chronologistes seront obligés de convenir, & sur laquelle il sera aisé de compter, en redescendant suivant l'ordre naturel, tout comme dans la Période Julienne.

Le quatrième, c'est que le nombre ordinal, ou chiffre de chaque année, est une différence numérique, & que par conséquent il la caractérise si parfaitement, que dans toute une Eternité il ne se peut jamais trouver deux années qui aient le même nombre.

Voilà en peu de mots à quoi se réduit le Systeme de M. Boivin. Examinons maintenant ses raisons un peu plus en détail.

Le premier défaut que M. Boivin trouve dans la Période Julienne est de ne pas remonter

monter assez haut pour comprendre toutes les Histoires fabuleuses & toutes les Epoques que nous avons de la Création, suivant les différentes opinions des Chronologistes les plus anciens & les plus fameux. Tout le monde convient que la première année de l'Ere Vulgaire du Christianisme est l'an 4714. de cette Période, année qui avoit dix de Cycle solaire, deux de Cycle Lunaire & quatre d'Indiction. A la vérité Scaliger, suivant sa Chronologie particulière, fait naître J. C. l'an 3959. du monde, c'est-à-dire, 755. ans plus bas que l'Epoque de sa Période. Plusieurs Modernes comptent même encore moins que lui entre la Création & la Naissance de N. S. Mais c'est un fait constant que tous les Anciens, avant le vénérable Bède, y mettoient plus de 4713. ans. Bède dit lui-même qu'il devint suspect d'Hérésie, pour n'avoir pas fait naître N. S. dans le sixième Millénaire du monde. Tous les Fideles du tems des Apôtres donnoient positivement 6000. ans de durée au Monde avant la venue du Messie. Joseph par son détail y met plus de 6000. ans. Jules Africain y met 5500. Eusébe & Saint Jérôme 5200. D'autres 5000. ans au moins, sans parler des Antiquitez fabuleuses ou véritables que se donnent les Chaldéens, les Egyptiens, les Phéniciens, & beaucoup d'autres Peuples, loin de se réduire aux 4713. ans de cette nouvelle Période.

Qu'on ne dise pas qu'il n'y a qu'à répéter la Période, Julienne, & la répéter tant de fois, qu'on puisse arriver à la plus haute Epoque qu'on voudra donner à la Création
du

du Monde, ou, à l'Origine des Fables : ce circuit de Périodes en fait de Chronologie, est un Monstre que l'on ne sauroit souffrir. D'ailleurs, il ne seroit pas besoin pour cela de la Période Julienne. Il n'y a point de nombre, quel qu'il soit, qui à force d'être répété, ne monte au plus haut point qu'on voudra chercher. S'il se pouvoit multiplier à l'infini, il conduiroit à l'Eternité.

Le second défaut que M. Boivin remarque dans la Période Julienne, & qui en rend l'usage aussi embarrassant qu'inutile, est ce nombre de caractères différents qu'il faut employer à la fois pour désigner une seule & même année. Rien ne sauroit mieux les distinguer que leur différence numérique. L'an 1702, depuis la Naissance de J. C. ne peut être pris pour l'an 1703, depuis ce même terme, sans qu'il soit besoin de les caractériser par le Cycle Solaire, par le Nombre d'Or, par l'Indiction, & si l'on veut encore par la Lettre Dominicale, & tous les autres signes qu'on pourroit inventer de nouveau. Ces Caractères mettent de la confusion où il n'y en auroit point sans eux. Ce sont des superfluités rebutantes, inutiles, & qui par conséquent sont à rejeter.

Ce ne seroit pas avec plus de raison, qu'on opposeroit que cet usage de distinguer les années par tant de caractères différents, est exactement observé à la Daterie de Rome. C'est une sage précaution qu'on y a prise contre les faussaires, qui voudroient corrompre la date des Actes qui émanent du S. Siège : parce que, pour le servir utilement de la falsification, il ne suffiroit pas de corrompre

rompre une seule date , il faudroit encore changer toutes les autres qui y ont un rapport si essentiel , qu'elles ne composent entre elles qu'une seule & même année. Lorsqu'il s'agit de faire tant de changements dans un seul Acte , la fraude devient bien plus difficile & l'altération plus visible. C'est comme lorsque dans les Greffes on paraphrase les Pièces , pour empêcher qu'elles ne soient ou changées ou soustraites. Mais en Chronologie y a-t-il quelque Auteur qui veuille falsifier des années , & quelle en seroit l'utilité ?

M. Boivin trouve une troisième chose à reprendre dans la Période Julienne , c'est qu'elle ne peut servir à ceux qui suivent la reformation Grégorienne , reçue à présent de tout le monde comme la plus juste. Et ce ne seroit pas une bonne raison que de répondre que l'année Julienne ne diffère que de quelques minutes de l'année Grégorienne , puisque ces minutes accumulées font une différence si considérable après un certain espace de tems , que depuis le Concile de Nicée tenu en 325. jusqu'à la reformation du Calendrier faite en 1581. elles avoient reculé l'Équinoxe du Printems de dix jours entiers. On voit par-là de quelle conséquence sont les minutes en fait de Chronologie.

Après avoir démontré l'inutilité & les défauts de la Période Julienne , M. Boivin donne le moyen d'y suppléer d'une manière également facile & naturelle. Persuadé qu'il n'y a rien de certain dans la Chronologie que l'année courante , qui est pour ainsi dire , palpable ; il veut qu'elle soit la base d'une échelle Chronologique , & que ce soit
d'el.

d'elle qu'on commence à compter, en montant & rétrogradant jufques à la Naiffance de J. C. qui fera le centre de cette échelle ; de forte qu'en difant qu'une telle chofe eft arrivée en telle année après la Naiffance de J. C. on la connoîtra bien plus facilement que par tous les caractères de la Période Julienne. De même, pour fixer l'Epoque des chofes arrivées avant la Naiffance de J. C. il n'y a qu'à fpecifier le nombre de l'année avant cette Naiffance, où la chofe dont on parle eft arrivée. Et cette feule diftinction numérique fera d'un plus grand effet que tous les caractères enfemble, Et foit que l'Ere Vulgaire foit vraie ou fauffe, on pourra remonter au plus haut point. Cela n'empêchera pas que lorsqu'on voudra marquer les opinions différentes des Chronologiftes fur un même fujet, on ne puiffe ajouter que cette année eft la millième, par exemple, fuivant un tel Syftème, & la neufcentième fuivant tel autre, &c. Cette manière de compter eft d'une grande fimplicité. Scaliger lui-même la propofe, quoi-qu'il ne fe détermine pas en fa faveur, parce que la Période Julienne étoit fon Ouvrage. Le P. Pétau, la Bible de Vitré l'ont auffi propofée, & un ufage affez commun femble l'avoir introduite d'elle-même. Quand l'ufage commun eft foutenu par les règles de la Critique, il eft bien dangereux de s'en écarter.

SUR



**SUR LES DIFFERENTES
MANIERES de dater une même
année, suivant Censorin.**

Les principes de Chronologie que Censorin nous a laissez sont universellement estimez. Son Livre ne contient que 24. petits Chapitres. Les quatorze premiers traitent d'autres matières. Il n'y a que les dix derniers qui regardent la Chronologie.

M. Boivin l'aîné qui en a fait une étude particulière, crût qu'il ne seroit pas inutile de mettre sous les yeux de la Compagnie, les différentes manières dont cet Auteur caractérise une même année pour en assurer la date ; & voici à quoi se réduit ce qu'il exposa sur ce sujet à l'Académie en 1704.

Censorin écrivoit l'an 238. de N. S. c'est la première année de l'Empire du jeune Gordien. Le but de l'Auteur est de bien dater cette année-là. *Tempus bodiernum quam C. 16. potero lucidissimis notis signabo.* Il envoie son Livre en Présent à Q. Cerellius, le jour de sa Naissance, & l'intitule du Jour natal, de *Die natali.*

Tempus bodiernum, c'est la Date de ce jour-là. *Nota lucidissima*, ce sont les caractères des tems les plus connus. Nous apprendrons par-là quelles étoient les manières de dater les plus reçues. L'an 238. de N. S. M. Ulpius Crinitus & Proculus Pontianus étoient

Hist. Tom. I. L Con-

- C. 21. Consuls. *Hic annus, cujus velut index & titulus quidam est Ulpii & Pontiani Consulatus.* Il appelle le Consulat annuel l'indice & le titre de chaque année, parce que rien ne caractérise mieux l'espace d'un an que la durée d'un Consulat ordinaire. C'étoit l'an 2. de la 254. Olympiade: *Nunc ducentesima quinquagesima quarta Olympias numeratur, ejusque annus hic secundus*, ou l'an 1014. des Olympiades, à commencer la première en Été aux jours que l'on célèbre les jeux Olympiques: *Ab Olympiade prima millesimus est & quartus decimus, ex diebus duntaxat astivis quibus Agon Olympicus celebratur.* Cette manière de compter par année sur la première année des Olympiades, est bien plus nette & plus Chronologique que celle de dater par Olympiades ou quatrains d'années. Ainsi Censorin a raffiné sur les méthodes & choisi la meilleure. Les Olympiades commencent environ au Solstice d'Été.
- C. 18. *la 254. Olympiade: Nunc ducentesima quinquagesima quarta Olympias numeratur, ejusque annus hic secundus*, ou l'an 1014. des Olympiades, à commencer la première en Été aux jours que l'on célèbre les jeux Olympiques: *Ab Olympiade prima millesimus est & quartus decimus, ex diebus duntaxat astivis quibus Agon Olympicus celebratur.* Cette manière de compter par année sur la première année des Olympiades, est bien plus nette & plus Chronologique que celle de dater par Olympiades ou quatrains d'années. Ainsi Censorin a raffiné sur les méthodes & choisi la meilleure. Les Olympiades commencent environ au Solstice d'Été.
- C. 21. *Ab Olympiade prima millesimus est & quartus decimus, ex diebus duntaxat astivis quibus Agon Olympicus celebratur.* Cette manière de compter par année sur la première année des Olympiades, est bien plus nette & plus Chronologique que celle de dater par Olympiades ou quatrains d'années. Ainsi Censorin a raffiné sur les méthodes & choisi la meilleure. Les Olympiades commencent environ au Solstice d'Été.

Ibid. C'étoit l'an 991. de la Fondation de Rome, à commencer par les Parilies, à *Româ autem conditâ 991. & quidem à Parilibus, unde Urbis anni numerantur.* Les Parilies sont le 21. d'Avril. Censorin déclare qu'il suit Varron. Les ans de Rome ont cela d'incommode qu'ils commencent le 21. d'Avril. Mais dans l'usage on les commence au premier de Janvier.

Ibid. C'étoit l'an 986. de Nabonnazar, à commencer du premier jour de son Règne. Les ans de Nabonnazar, ou Astronomiques, ont leur commencement errant & sans aucune intercalation. Les ans de Nabonnazar sont en usage chez les Egyptiens: *Ab Ægyptiis qui-*

quidam anni in literas relati sunt, ut quos Nabonnazarum nominant, quod à primo ejus anno consurgunt, quorum hic 986. Nabonnazar étoit un Roi de Babylone en Chaldée. Ses ans sont la manière de dater dont les Astronomes ou Mathématiciens se servent.

C'étoit l'an 562. de la mort d'Alexandre le Grand, ou des ans qu'on appelle de Philippe, c'est-à-dire, de Philippe Aridée, Frere d'Alexandre; ou de l'an des Ptolémées d'Egypte, qui commence proprement à la mort d'Alexandre. Cette manière de dater est encore tirée des Egyptiens. Chaque année de
 „ Philippe commence au lever de la Cani-
 „ cule en Egypte, qui est toujours le premier
 „ jour du mois qu'ils appellent Thoth, &
 „ qui est errant comme l'année de Nabon-
 „ nazar. Le Thoth de cette année a été
 „ le 25. de Juin. Il fut il y a 100. ans le
 „ 21. Juillet, qui étoit l'an du Consu-
 „ lat d'Antonin Pie pour la seconde fois,
 „ & de Brutius Præsens. *Anni Philippi ab C. 219.*
excessit Alexandri Magni numerantur & ad
hunc usque perducti annos 562. consummant.
Sed horum initia semper à primo die mensis hu-
jus sumuntur, cui apud Ægyptios nomen est
Thoth; quique hoc anno fuit ante diem 7. Kal.
Jul. cum abhinc annos centum, Imperatore An-
tonino Pio II. & Bruttio Prasente Consulibus,
iidem dies fuerint ante diem XII. Kal. Augusti,
quo tempore solet canicula in Ægypto facere
exortum. Quand Censorin met ici cent ans
 entre son année, qui est l'an 238. de N. S.
 & le deuxième Consulat d'Antonin Pie, qui
 est l'an 139. de N. S. ou il se trompe, ou il
 y a quelque erreur dans nos Fastes, suivant

lesquels l'an 100. est l'année du Consulat de Sulpicius Camerinus & de Quintius Niger Magnus.

„ Il s'ensuit , dit Censorin , que c'est ici
 „ la centième année courante du grand an
 „ de 1460. qui s'appelle , comme on a dit ,
 „ l'an Solaire ou Caniculaire , ou de Dieu :

C. 21. *Quare scire etiam licet anni illius magni , qui ,
 ut supra dictum est , & solaris & canicularis
 & Dei annus vocatur , nunc agi vertentem an-
 num centesimum.* Ce grand an avoit donc

commencé sous le deuxième Consulat d'An-
 tonin Pie , & celui de Brutius Præsens ; c'est-
 à-dire , que la Canicule y avoit levé au pré-

C. 18. *mier jour de Thoth. Propterea quod initium
 illius sumitur , cum primo die ejus mensis , quem
 vocant Ægyptii Thoth , Caniculæ sidus exoritur.*

Ibid. Ainsi il faut joindre le ch. 18. & le ch. 21.
 touchant le grand an. *Ægyptiorum annum
 magnum Græcè , Κοινὸν , Latine Canicularem
 vocamus. Eorum annus civilis solos habet dies
 365. sine ullo intercalari , eoque sit ut anno
 1461. ad idem revolvatur principium.*

L'an de Censorin est l'an 283. à commen-
 cer du premier jour de Janvier , comme a

C. 21. fait Jule César *Eorum verò annorum , qui-
 bus Julianis nomen est 283. sed ex die Kal.
 Jan. unde Julius Caesar anni à se constituti fe-
 cit principium.* C. César Pontifex Maximus ,

C. 20. *suo III. & M. Æmilii Lepidi Consulatu , an-
 num civilem ad solis cursum formavit , etiamsi
 non optimè*

C'est l'an 265. des ans qu'on appelle des
 Augustes , & qui commencent aussi au pré-
 mier jour de Janvier , quoique ce fût seule-
 ment le 17. jour de ce mois-là , que , suivant
 l'a-

Pavis de L. Munacius Plancus, le nom d'Auguste fut donné par le Sénat & par le Peuple à l'Empereur César Auguste, en son VII. Consulat, qui étoit le III. de M. Vipsanius Agrippa. *At eorum qui vocantur anni Augustorum 267. pèrinde ex Kal. Jan. quamvis ex ante diem 16. Kal. Februarii Imperator Caesar D. F. sententiâ L. Munacii Planci à Senatû cæterisque Civibus, Augustus appellatus est se VII. & M. Vipsanio Agrippa III. Coss.* Mais c'étoit l'an 267. des Augustes, selon les Egyptiens; parce qu'ils avoient été subjugués deux ans avant qu'Auguste portât ce nom. *Sed Egyptii, quod biennio ante in Potestatem ibid. additionemque populi Romani venerunt, habent hunc Augustorum annum 267.* Il semble surprenant que l'an des Augustes ait commencé en Egypte deux ans avant que le nom d'Auguste fut donné à Auguste. Mais le sens est qu'à Rome on a eû égard au nom, & en Egypte on a eû égard à la chose. Les Augustes sont la même chose que les Empereurs Romains, qui ont commencé par la mort de Cléopâtre; mais les Romains, par les ans des Augustes, entendent les ans auxquels leurs Empereurs ont porté le nom d'Augustes. Les Egyptiens ne se servoient pas de ce nom des Augustes avant qu'il fût inventé; mais dans la suite ils l'ont fait remonter deux ans plus haut, en disant que les Augustes ont succédé en Egypte aux Ptolémées.

C'étoit l'an 39. des jeux Capitolins établis par Domitien en son douzième Consulat où il eût pour Collègue Serv. Cornelius Dolabella. *Capitalinorum Agonom primus à Domitiano institutus fuit duodecimo ejus & Ser.* C. 18.

Cornelii Dolabella Consulatū. Itaque hoc nunc anno qui celebratus est Agon , undequadragesimus numeratur.

Censorin n'a point caractérisé son année par l'Empire du jeune Gordien , qui commença cette année-là à être seul Empereur. C'est apparemment qu'il ne l'étoit pas encore le jour de la Fête de Q. Cerellius. Mais il ne parle point non plus des Empereurs Balbin & Pupien. Il ne dit pas même le mois , ni le jour de la Fête ou Naissance de Q. Cerellius. Ainsi la Date ne fixe que l'année.



E P O Q U E

DE LA NUDITE DES ATHLÈTES

DANS LES JEUX DE LA GRECE.

En 1706: **M.** de Tournefort , au retour de son dernier voyage du Levant , communiqua à quelques personnes de l'Académie ; entre autres à M. Baudelot , le dessin d'un bas-relief de Marbre antique qu'il avoit vu dans une des Iles de l'Archipel. Ce bas-relief representoit un petit Temple , où sembloit arriver un Homme Nud , ayant seulement sur la tête une espèce de Chapeau ; l'Homme étoit suivi d'un Cheval , & le Cheval d'une Femme vêtue d'une robe à longs
plis.

plis. M. Baudelot , après avoir proposé diverses conjectures pour déterminer le véritable sujet qu'on avoit voulu exprimer sur ce Marbre , s'arrêta particulièrement à celle-ci , sçavoir ; qu'il représentoit un jeune Athlète , qui , accompagné de sa Femme ou de sa Mere , alloit faire un Sacrifice , avant que de se rendre aux jeux Olympiques. Comme il tiroit ses principales preuves de la Nudité de l'Homme & de l'espèce de Chapeau appelé *πέπλος* , qui étoit particulier aux jeunes Athlètes , il s'attacha sur-tout à marquer la véritable Epoque de leur entière Nudité dans les jeux de la Grèce.

On convient que , quand Hercule institua les jeux Olympiques , il imposa aux Athlètes la Loi d'y paroître Nuds. Cette Loi ne les empêchoit pas de couvrir au moins d'une Ceinture en manière d'Echarpe , ce que la pudeur ordonne de cacher. La Ceinture s'étant quelquefois déliée , & ayant causé aux Athlètes des accidents fâcheux , elle fut supprimée par un Règlement des Hellanodiques , & l'on prétend qu'un certain Acanthus Laécédémonien fut le premier qui , absolument Nud , aux termes du nouveau Règlement , disputa le prix de la Course aux jeux Olympiques , ce que Denys d'Halicarnasse place à la XV. Olympiade , & Dion à la XXXII. Mais comment accorder leur autorité avec celle de Thucydide , qui s'explique ainsi sur cette nouveauté. *Autrefois , dit cet Historien , ceux qui combattoient aux jeux Olympiques avoient par pudeur des Ceintures , διαζώματα , & il n'y a pas beaucoup d'années ,*

L 4

ajou-

ajoute-t-il, *que cet usage a cessé* : καὶ ἔτι πολλὰ
 ἐτιῖ ἐπειδὴ πέπαυται.

Thucydide parle en homme parfaitement instruit. Il parle d'ailleurs de choses qui s'étoient passées presque de son tems. Or Thucydide écrivoit vers la XC. Olympiade, & ce n'est que dans la LXXXVII. qu'a commencé la Guerre du Peloponèse, dont il nous a laissé l'Histoire.

Près de trois siècles de différence sur cette Epoque entre Thucydide & Denys d'Halicarnasse, font croire à M. Baudelot qu'au lieu de ἐπὶ πεντὲ καὶ δεκάτῃς Ὀλυμπιάδῃ, il faudroit lire dans ce dernier Auteur, ἐπὶ τῇ πεντὲ καὶ ἑξομακοῦς, vers la LXXV. Olympiade; ou plutôt, que comme il n'y a rien qui s'altère si aisément dans les Manuscrits que les nombres, Denys d'Halicarnasse avoit peut-être écrit ἐπὶ ΔΔΠ Ὀλυμπιάδῃ, & que quelque Copiste ayant omis un des deux Δ, la XV. Olympiade aura pris la place de la LXXV. ce qui charge Denys d'une faute, dont son exactitude en toute autre chose ne doit pas le faire juger coupable en celle-ci. Si on objectoit à M. Baudelot qu'Eustathe & Hésychius ont reçu la Leçon qu'il vient de combattre, il répondroit sans doute que de là il s'ensuit seulement que du tems de ces Grammairiens, le Texte de Denys étoit déjà corrompu, & qu'ils n'y ont pas fait assez d'attention.

Au reste, que l'entière Nudité des Athlètes dans les jeux doive être fixée à la LXXV. Olympiade, M. Baudelot croit en avoir une
 preuve.

preuve certaine dans les Médailles de Gélon & de son Frere Hiéron , qui furent plusieurs fois Couronnez dans les jeux de la Grèce , depuis la LXXIII. Olympiade jusqu'à la LXXVI. Dans les premières Médailles de ces Princes , qui sont reconnoissables en ce qu'ils n'y prennent pas encore le titre de Rois , & qu'ils n'y ont que des Couronnes de Laurier , la Victoire représentée au revers a une Echarpe. Dans les dernières Médailles de ces mêmes Princes , que l'on reconnoît non-seulement à la différence de l'âge , mais encore au titre de Roi qui leur avoit été déferé dans cet intervalle , & au Diadème qui ceint leur tête , la Victoire est absolument Nuë.



DES OBELISQUES.

SESOSTRIS Roi d'Egypte , après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Europe , s'apliqua sur la fin de son Règne à rendre ses sujets heureux , & à faire des Ouvrages publics pour l'ornement du Pais & pour l'utilité des Peuples. Il en fit faire de plusieurs sortes. Les plus considérables furent des Temples qu'il fit bâtir dans toutes les Villes , & qu'il consacra au Dieu que chaque Ville adoroit. Il ne voulut point se servir pour la construction de ces grands Edifices des Egyptiens ses anciens Sujets ; il n'y employa que des captifs des Nations qu'il avoit vaincues. C'est pour ce-

la qu'il faisoit mettre sur le frontispice de ces Temples cette Inscription : AUCUN EGYPTIEN N'A ÉTÉ EMPLOYÉ A CET OUVRAGE. Il fit dresser six Statuës devant le Temple de Vulcain dans la Ville de Memphis, une pour lui, une pour la Reine sa Femme, & les quatre autres pour ses quatre Fils. Les deux premières étoient hautes de trente coudées & les autres de vingt. Elles étoient chacune d'une seule pierre. Ces Ouvrages, quoi-que considérables en eux-mêmes, le paroissent fort peu, quand on les compare avec deux Obélisques que ce même Roi fit élever dans la Ville d'Héliopolis; & c'est à l'occasion de ces deux Obélisques & des autres, que l'Histoire nous apprend avoir été faits par les Successeurs de Sésostris, que M. Pouchard donna en 1701. des Réflexions Historiques sur les Monuments de ce genre qui existent encore, ou dont la mémoire s'est conservée.

Les deux Obélisques de Sésostris sont d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la Ville de Syene en Egypte, tout d'une pièce, & chacun de 120. coudées de haut.

L'Empereur Auguste, après avoir réduit l'Egypte en Province, ayant fait transporter à Rome ces deux Obélisques, il en fit dresser un dans le grand Cirque, & l'autre dans le Champ de Mars. Ce même Empereur fit mettre sur la base cette Inscription:

CES D. F. AUGUSTUS PONT. MAX.
IMP. XII. COS. XI. TRIB. POT. XV. ÆGYPTO
IN POTESTATEM POPULI ROM. REDAC,
SOLI DONUM DEDIT.

Le

Le corps de ces Obélisques est tout chargé de figures Hiéroglyphiques ; ou Ecritures symboliques , qui marquent , selon Diodore , la grande puissance de ce Roi , le détail des tributs qu'on lui payoit , & le nombre des Nations qu'il avoit vaincues. Un de ces Obélisques est aujourd'hui rompu en pièces & couvert de terre ; l'autre qu'Auguste avoit fait placer dans le Cirque avec la même Inscription , a été mis par le Pape Sixte V. à la porte *del Popolo* , l'an 1589.

Le Successeur de Sésostris , nommé par Hérodote Phéron , & par Pline Nuncoréus , fit élever un Obélisque à l'imitation de son Père. L'Histoire en est assez singulière.

On dit que de son tems le Nil s'étant débordé plus qu'à l'ordinaire , il inonda les terres de manière , que l'eau étoit haute de dix-huit coudées. Le Roi en colère lança une flèche dans les flots , comme s'il eût voulu châtier ce Fleuve. Aussi-tôt il devint aveugle , & demeura dix ans en cet état. Il lui vint enfin un Oracle de la Ville de Butis , qui lui marqua qu'il recouvreroit la vûe , en se lavant les yeux avec l'urine d'une Femme qui n'eût jamais connu d'autre homme que son Mari. D'abord il fit l'essai sur l'urine de la Reine sa Femme , mais cela ne lui réussit pas ; ensuite il usa de celle de plusieurs autres femmes avec aussi peu de succès. Enfin , en ayant trouvé une qui le guérit , il fit enfermer toutes les autres dans une Ville , y fit mettre le feu , & les brûla. Après cette expédition il fit de très-grandes offrandes dans tous les Temples , & consacra dans celui du Soleil deux Obélisques de cent coudées.

dées de haut, & de huit coudées de diamètre. On voit aujourd'hui un de ces Obélisques devant l'Eglise de Saint Pierre à Rome, où il a été élevé par le Pape Sixte V. Caius César l'avoit fait venir d'Egypte sur un Vaifseau d'une fabrique si extraordinaire, qu'au raport de Pline, on n'en avoit jamais vû de pareil. Cet Obélisque est tout uni sans aucun Hieroglyphe.

Rameffès autre Roi d'Egypte, consacra aussi au Soleil un Obélisque d'une grande hauteur. On dit qu'il y eût vingt mille hommes employez à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le Roi fit attacher son Fils au haut de l'Obélisque, afin que les Ingénieurs disposassent leurs machines avec assez d'exaétitude pour sauver la vie au jeune Prince, & pour conserver en même tems un Ouvrage fait avec tant de soin. Pline qui rapporte cette Histoire, ajoute que Cambyse ayant pris la Ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre dès qu'il s'aperçût que l'embrasement avoit gagné jusques à l'Obélisque.

Auguste, après avoir soumis l'Egypte, n'osa toucher à cet Obélisque, soit par Religion, soit par la difficulté qu'il trouva à transporter cette grande masse. Constantin ne fut pas si timide. Il l'enleva pour en orner la nouvelle Ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit descendre le long du Nil jusques à Alexandrie, où il avoit fait faire un bâtiment exprès pour le transporter à Constantinople. Mais sa mort qui arriva dans ce tems-là, fit différer cette entreprise jusques à l'an 357. de J. C.

Alors

Alors Constance l'ayant fait mettre sur un Vaisseau, il fut amené par le Tibre jusques à un Village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand Cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguste y avoit fait mettre long-tems auparavant. Depuis le tems de Constance, il y avoit donc deux Obélisques dans le Cirque ; & c'est de ceux-là dont parle Cassiodore avec assez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un consacré au Soleil, & l'autre à la Lune, & que les caractères qui y sont gravez, sont des figures Chaldaïques qui marquent les choses Sacrées des Anciens. Ce Discours sent un peu l'ignorance du Bas-Empire.

Enfin, cet Obélisque qui étoit tombé, a été relevé par le Pape Sixte V. devant l'Eglise de Saint Jean de Latran l'an 1588. 1231. ans depuis qu'il avoit été amené par Constance, & 2420. ans depuis qu'il avoit été taillé par les soins de Ramesses.

Hermapion avoit autrefois donné en Grec l'interprétation des figures Hiéroglyphiques qui sont gravées sur ce Monument, ce qui marque que de son tems on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin, qui nous en a conservé une partie. Elle contient des titres superbes en l'honneur de ce Roi :
**RAMESSES, FILS DU SOLEIL, CHE-
 RI DU SOLEIL ET DES AUTRES
 DIEUX, A QUI ILS ONT DONNÉ
 L'IMMORTALITÉ, QUI A SOUMIS
 LES NATIONS ÉTRANGÈRES, ET
 QUI EST LE MAÎTRE DU MONDE,
 &c.**

Le P. Kircher rejette cette interprétation de Hermapion , & ajoûte que les caractères Hiéroglyphiques ne sont point faits pour célébrer les Louanges & les Victoires des Rois ; qu'ils contiennent seulement une Doctrine Idéale & Métaphysique , & que cette interprétation d'Hermapion est entièrement différente du stile & du génie des Hiéroglyphes. Il seroit à souhaiter que le P. Kircher nous eût donné quelque raison ou quelque autorité pour appuyer ce Discours. Mais n'en ayant aucune , il est plus sûr de s'en tenir à celle d'Ammien Marcellin , qui se trouve conforme à celle des Anciens. Proclus dans son commentaire sur le Timée , nous dit que les choses passées sont toujours nouvelles chez les Egyptiens , que la mémoire s'en conserve par l'Histoire , que l'Histoire chez eux est écrite sur des Colonnes , sur lesquelles on a le soin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes , soit pour les faits , soit pour les nouvelles inventions & pour les Arts.

Germanicus , au raport de Tacite , alla voyager en Egypte pour connoître l'Antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne Ville de Thèbes : il n'y avoit pas long-tems qu'elle étoit ruinée ; car elle ne le fut que sous Auguste , par Cornelius Gallus premier Gouverneur d'Egypte. On voyoit encore , dit Tacite , sur des Colonnes des Lettres qui marquoient les grandes richesses des Egyptiens ; & Germanicus ayant demandé à un Prêtre du Pais de lui expliquer ces Hiéroglyphes , ce Prêtre lui dit que ces Lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la Ville sept cens mille hommes en âge de porter
les

les armes , & que c'étoit avec cette Armée que le Roi Rameffés s'étoit rendu maître de la Lybie , de l'Ethiopie , des Médes , des Perles , des Bactres , de la Scythie , de la Syrie , de l'Arménie & de la Cappadoce ; qu'il avoit étendu son Empire jusques sur les côtes de Bithynie & de Lycie. On lisoit aussi sur ces Colonnnes les tributs qu'on levoit sur ces Nations , le poids de l'Or & de l'Argent , le nombre des Armées & des Chevaux , l'Ivoire & les Parfums , le Blé & les autres tributs que chaque Nation devoit payer , qui n'étoient pas moins magnifiques , ajoute Tacite , que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

Il paroît donc par ces témoignages que les caractères Hiéroglyphiques n'étoient pas seulement pour marquer les choses Idéales & Métaphysiques , mais qu'elles contenoient les véritables Histoires de la Nation. Aussi est-ce de ces Monuments que Manéthon , cet Historien si célèbre , qui vivoit du tems de Ptolémée Philadelphie , avoit tiré les matériaux dont il avoit composé son Histoire.

M. Pouchard étoit persuadé que , si les Antiquaires vouloient encore s'appliquer sérieusement à l'étude de ces Hiéroglyphes , peut-être qu'en se servant du morceau d'Inscription conservé par Ammien Marcellin & de quelques passages des Anciens , où il est fait mention de ces caractères & de ce qu'ils signifient , on pourroit parvenir peu à peu à une connoissance assez exacte de cette écriture symbolique qui seroit d'un secours merveilleux pour rétablir l'ancienne Histoire des Egyptiens , cette Nation si sçavante , de qui
les

les Grecs ont appris tout ce qu'ils nous ont
laissé des Arts & des Sciences.



DES TEMPLES

DE L'ANCIENNE ROME.

CE sujet a été Traité en 1705. par M. Si-
mon, qui s'est seulement proposé de
donner une idée générale de l'origine des
Temples de Rome, de leur consécration &
de leur structure.

- Les anciens Romains ont eu beaucoup
d'attachement pour la Religion. Il ne leur
arrivoit guères d'heureux succès qui ne fût
suivi de la construction de quelque Temple.
Le nom des Temples consacré aux Dieux,
tire son origine du Temple Augural, c'est-
à-dire, d'un enclos dans lequel les Augures
observoient le vol des Oiseaux. Tous les
lieux tracez par les Augures, bien qu'ils ne
fussent pas destinés au Culte de la Reli-
gion, étoient aussi appelés Temples. Les
premiers hommes vivants dans les Forêts,
n'ont point eu d'autres Temples que des Bois
Sacrez, ordinairement plantez sur des hau-
teurs; & comme on ne s'y assembloit que
pendant la nuit, ils étoient éclairés de quan-
tité de lumières, ce qui leur fit donner le
nom de *Luci*.

On commença ensuite à bâtir des Tem-
ples dans les Valles. Quelques Peuples com-
me

me les Perses , les Indiens , les Gètes & les Daces persistèrent dans l'ancien usage. Ils ne croyoient pas , comme dit Cicéron , *patriis includendos Deos , quibus omnia deberent esse patentia.*

Les uns attribuent la fondation des premiers Temples de l'Italie à Janus , par l'invocation duquel on commençoit tous les Sacrifices ; les autres à Faune , d'où vient le mot de *Fanum*. Ces premiers Temples n'étoient probablement que des Bois Sacrez ; les Romains , au rapport de Varron , ayant été cent soixante & dix ans sans Temples. Ainsi le Temple de Jupiter Férétrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point aparemment consacrez , & le Temple de Janus ne doit être considéré que comme un Monument de l'union des Romains & des Sabins , dont la Statuë de ce Dieu à deux visages étoit le Symbole , & le fut aussi de la Paix & de la Guerre.

Les formalitez requises pour l'établissement d'un véritable Temple , étoient l'autorité des Loix , l'observation des Auspices , les Cérémonies de la Consécration.

Un Magistrat qui avoit fait vœu de bâtir un Temple ; n'engageoit point la République sans son consentement. Quand la construction du Temple avoit été résoluë dans le Sénat , il falloit une Loi ou un Plebiscite pour l'exécution du projet. Sous les Empereurs leur volonté tenoit lieu de Loi.

Ensuite on consultoit les Augures qui s'assembloient par ordre des Duumvirs , c'est-à-dire , des Commissaires nommez pour la conduite de l'Ouvrage. Les Augures commen-

çoient

çoient par le choix du terrain ; en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des Dieux auxquels le Temple devoit être consacré. Suivant les observations de Vitruve, les Temples de Jupiter, de Junon & de Minerve, devoient être construits sur des hauteurs, parce que ces Divinitez avoient inspection sur toutes les affaires de l'Empire, dont elles prenoient un soin particulier. Mercure, Isis & Sérapis, Dieux du commerce, avoient leurs Temples proche des marchez. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la Ville. On les regardoit comme des Divinitez ou turbulentes ou dangereuses. Il est vrai que ces convenances n'ont pas toujours été exactement observées.

Ensuite les Augures prenoient les Auspices ; & si les Auspices étoient favorables, ils traçoient le plan du Temple. C'est ce qu'on appelloit *effari* ou *sistere Templum*. On posoit la première pierre avec plus de cérémonie encore. Les vestales accompagnées de jeunes Garçons & de jeunes Filles ayant Père & Mere, arrosoient la place de trois sortes d'eaux : on la purifioit encore par le Sacrifice d'un Taureau blanc & d'une Vache. Le grand Prêtre invoquoit les Dieux auxquels le Temple étoit destiné. La pierre sur laquelle étoient gravez les noms du Magistrat & du Souverain Pontife ; étoit mise dans la fondation avec des Médailles d'Or & d'Argent, & du Métal tel qu'il sort de la Mine, aux acclamations de tout le Peuple qui s'empressoit d'y prêter la main.

Lorsque le Temple étoit bâti, on en faisoit

soit la Dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands Magistrats. Ensuite, à cause des dissensions qui survinrent à cette occasion, on eût recours à la puissance du Peuple. Enfin, on en laissa la disposition au Sénat, avec l'intervention des Tribuns du Peuple, qui n'y eurent plus de part sous les Empereurs.

Le jour de la Dédicace d'un Temple étoit une Fête solennelle, accompagnée de réjouissances extraordinaires. On immoloit des Victimes sur tous les Autels. On chantoit des Hymnes au son de la Flûte. Le Temple étoit orné de Fleurs & de Banderoles. Le Magistrat qui faisoit la cérémonie, mettoit la main sur le jambage de la porte, apellant à haute voix le Souverain Pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la Dédicace, qu'il répétoit mot à mot. Ils étoient si scrupuleux sur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imaginoient qu'un seul mot ou une syllabe oubliée, ou mal articulée gâtoit tout le mystère. C'est pourquoi le grand Pontife Metellus qui étoit bégue, s'exerça plusieurs mois, pour pouvoir bien prononcer le mot d'*Opifera*. Le détail étoit incompatible avec la solennité; on le quittoit pour y assister en habit blanc. Sur ce prétexte les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faisoit la Dédicace du Temple du Capitole, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fausse nouvelle de la mort de son Fils, mais il la reçût sans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Un Temple ne pouvoit être consacré sans la

la Statue du Dieu, qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pied un Autel, sur lequel la première Offrande qu'on faisoit étoient des légumes cuits dans de l'eau, & une espèce de bouillie qu'on distribuoit aux Ouvriers qui l'avoient élevée.

Les noms des Magistrats étoient gravez au frontispice des Temples qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faisoient rebâtir, en y mettant de nouvelles Inscriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Les Temples étant destinez au Culte des Dieux, on avoit égard dans leur Structure à la Nature & aux Fonctions qui leur étoient attribuées. Ainsi, suivant Vitruve, les Temples de Jupiter foudroyant, du Ciel, du Soleil, de la Lune, & du Dieu Fidius devoient être découverts. On observoit cette même convenance dans les ordres d'Architecture. Les Temples de Minerve, de Mars & d'Hercule devoient être d'ordre Dorique, dont la Majesté convenoit à la vertu robuste de ces Divinitez. On employoit pour ceux de Vénus, de Flore, de Proserpine & des Nymphes des eaux, l'ordre Corinthien; l'agrément des feuillages, des fleurs & des volutes dont il est égayé, sympathisant avec la beauté tendre & délicate de ces Déeses. L'Ordre Ionique qui tenoit le milieu entre la sévérité du Dorique & la délicatesse du Corinthien, étoit mis en œuvre dans ceux de Junon, de Diane & de Bacchus, en qui l'on voyoit un juste mélange d'agrément & de Majesté. L'ouvrage rustique étoit consacré aux grottes des Dieux champêtres. Tous les ornements d'Architecture que l'on voyoit dans

dans les Temples faisoient aussi-tôt connoître la Divinité qui y présidoit.

L'aspect des Temples célèbres étoit magnifique. On trouvoit d'abord une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrémité de laquelle on voyoit le Temple, dont la figure étoit le plus souvent carrée. Il étoit ordinairement composé de quatre parties, savoir, d'un porche, ou vestibule faisant la façade, d'une autre semblable pièce à la partie opposée, de deux ailes formées de chaque côté par divers rangs de Colonnes, & du corps du Temple appelé *Cella* ou *Naos*. Ces trois premières parties ne se trouvoient pas dans tous les Temples. Les Temples environnés de Colonnes de toutes parts, étoient appelés *Peripteres*. On leur donnoit le nom de *Dipteres*, quand il y en avoit double rang.

La plupart de ces Pièces se trouvoient dans les *Basiliques*, qui étoient des Hôtels publics des Villes & des Communautés, dont on a changé plusieurs en Eglises.

Le corps du Temple étoit sans croisées, & ne recevoit de jour que par les portes, ou par le haut, quand il étoit sans toit.

Bien que la partie du Temple appelée *Cella* fût destinée au Culte de la Religion, on ne laissoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les Sacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les Statues & les Autels. Elle ne pouvoit être dédiée à plusieurs Divinités, à moins qu'elles ne fussent inséparables, comme Castor & Pollux; mais plusieurs Dieux pouvoient avoir chacun la sienne sous un même

même toit ; & alors ce Temple s'appelloit *Delubrum*, quoi que ce terme soit un terme générique.

La Statue du Dieu y étoit placée, quelquefois dans une Niche ou Tabernacle appelé *Ædícula*. Elle regardoit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer eussent le visage tourné vers l'Orient. Autour étoit le Sanctuaire. Il y avoit ordinairement trois principaux Autels dans le Temple. Le plus considérable étoit placé au pied de la Statue. Il étoit fort élevé, & par cette raison on l'appelloit *Altare*. On brûloit dessus l'Ancens & les Parfums, & l'on faisoit des Libations. Le second étoit devant la porte du Temple, & servoit aux Sacrifices. Le troisième étoit un Autel portatif nommé *Arclabris*, sur lequel on posoit les Offrandes & les Vases Sacrez. Les Autels des Dieux Célestes étoient plus hauts que les autres; ceux des Dieux Terrestres étoient plus bas, & ceux des Dieux Infernaux fort enfoncés. Il y avoit toujours grand nombre de Tables, de toute sorte d'Ustensiles & de Vases Sacrez dans les Temples. On suspendoit les Offrandes & les Présents à la voute nommée *Tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors de service. Tout ce qui servoit au Temple, comme les Lits Sacrez appelez *Pulvinaria*, & les Présents qu'on y avoit offerts, étoient gardez dans une manière de Trésor appelé *Donarium*. Les particuliers y mettoient aussi leurs effets en dépôt.

Les Statues des Hommes Illustres, leurs
Ima-

Images en bas-relief enchâssées dans des bordures; apellées *Clypei votivi*, & les Tableaux représentant leurs belles Actions & leurs Victoires, faisoient l'ornement des Temples. L'or le Bronze, le Marbre & le Porphyre étoient employez avec tant de profusion, que l'on peut dire que la somptuosité de ces Edifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome.



REMARQUES

Sur quelques inscriptions en langues Etrusque, Punique & Palmyrénienne.

ON a consulté plusieurs fois l'Académie sur des Inscriptions Etrusques, Puni-ques & Palmyrénienes, soit pour expliquer des Monuments déjà publiez par différents Auteurs, soit à l'occasion de quelques nouvelles découvertes.

A l'égard des Monuments Etrusques, ils sont en assez grand nombre, la plupart bien gravez & bien conservez. Ils consistent en des Inscriptions qui sont ou sur de simples pierres, ou sur des lames de Cuivre, ou sur des Tombeaux qui représentent quelquefois des Sacrifices, des Combats de Gladiateurs, & autres choses semblables. Il y en a enfin qui sont sur la baze de quelques figures de Bronze & sur les figures mêmes.

En comparant ensemble ces différentes In-
scrip-

scriptions, on reconnoît que ce sont les mêmes caractères, & qu'ils ont beaucoup de rapport aux anciennes lettres Ioniques qui étoient assez semblables aux Phéniciennes, ou anciennes Hébraïques. On reconnoît encore par le tour de ces Lettres, qu'elles devoient être lûes de droit à gauche, comme les Phéniciennes; & elles ont été unanimement déclarées Etrusques parce qu'on n'en a trouvé des Monuments que dans des lieux qui étoient certainement du territoire de l'ancienne Etrurie, comme à Pérouse, à Sansofé, à Eugubio, &c.

Les Sçavants des deux derniers Siècles crurent distinguer suffisamment toutes les lettres de ces Inscriptions, pour en composer un Alphabet que Gruter a inféré dans sa Collection. On peut s'y être trompé à l'égard de quatre ou cinq lettres. Mais la plus grande difficulté n'étoit pas de les distinguer, ni même de lire, puisque les Tables Eugubines que Gruter a aussi publiées, sont toutes en caractères Latins. La Lecture est constante; & plus elle l'est, plus on est obligé d'avouer que la Langue est absolument différente de toutes celles qui nous sont connues, & qu'elle n'y a aucun rapport. Aussi Scaliger, qui les sçavoit, ou qui prétendoit les sçavoir presque toutes, a été forcé de convenir que ce qui nous restoit de l'Etrusque étoit inintelligible. Les plus Sçavants hommes de Toscane, particulièrement ceux qui ont travaillé à éclaircir les Antiquitez de leur Pais, comme Vincenzo Borghini Auteur très-judicieux, en ont jugé de même avec d'autant plus de raison, que par le-

le témoignage des anciens Auteurs Grecs & Latins , il paroît que les Etrusques avoient une Langue & des caractères très-particuliers, & qu'ils n'en donnoient la connoissance à aucun Etranger , pour se maintenir plus aisément dans l'honorable & utile possession où ils étoient de consacrer chez leurs voisins, & même dans des Contrées éloignées , les Temples & l'enceinte des Villes, d'interpréter les prodiges , d'en faire l'expiation , & presque toutes les autres cérémonies de ce genre.

La Langue Punique ressembloit extrêmement à la Phénicienne, & peut-être n'étoit-ce que la même Langue ; car il y a peu de différence entre les caractères de l'une & de l'autre , qui se trouvent sur un grand nombre d'anciennes Médailles frappées à Tyr , à Sidon , à Syracuse , à Palerme , à Carthage & en divers endroits d'Espagne & d'Afrique ; caractères nets & bien formez , qui sont souvent accompagnés d'Inscriptions Grecques qui y répondent vrai-semblablement. Mais quand il ne nous en resteroit que la Scène du *Pœnulus* de Plaute , dont la traduction Latine suit immédiatement le Texte Punique, il semble qu'on auroit dû resusciter cette Langue avec le secours de l'Hébraïque qui est assez connue , & à laquelle on convient que la Phénicienne avoit un grand rapport. Cependant Scaliger , Bochart , Samuël Petit, Selden & tous ceux qui ont voulu interpréter cette Scène fameuse , diffèrent entre eux dans l'explication qu'ils en ont donnée ; & delà il est aisé de juger , si l'on peut infiniment compter sur l'Alphabet de cette Langue.

Hist. Tom. I.

M

gue

gue qu'a publié le Docteur Ed. Bernard Professeur de l'Université d'Oxford, & après lui M. le Clerc, & M. Spanheim dans le premier Volume de son Livre, de *Præstantiâ & usu Numismatum*.

Ce qui nous reste de la Langue Palmyréniéne se réduit à un très-petit nombre d'Inscriptions, dont une ou deux seulement avoient été publiées par Gruter & par M. Spon avant le Recueil qui parut à Utrecht en 1698. sous ce titre : *Inscriptiones Græcæ Palmyrenorum*.

M. Halifax & quelques autres Anglois qui avoient copié ces Inscriptions sur les ruines de l'ancienne Palmyre, en firent d'abord le récit le plus capable d'exciter la curiosité, & donnèrent de grandes espérances pour la connoissance de cette Langue inconnue : mais ces promesses magnifiques ne produisirent pas seulement un Alphabet. On se contenta de publier les Inscriptions avec des conjectures sur la prétendue conformité de cette Langue en certains mots avec l'Hébreu, le Syriaque, le Grec & l'Arabe.

Cependant comme il y a peu de personnes capables de juger de ces sortes d'Observations, & qu'un sujet si peu commun donne par sa seule rareté un grand air d'érudition à ceux qui entreprennent de le traiter, l'Académie a souvent été obligée d'entrer dans l'examen de ces travaux inutiles ; & sur le témoignage qu'elle en rend ici au Public, on peut désormais en toute sûreté s'épargner une semblable peine, à moins que par une espèce de Miracle, on ne découvre d'amples Manuscrits en quelque une de ces Lan-

Langues, & même une espèce de Grammaire ou de Dictionnaire du tems.

En 1705. le P. de la Chaize aporta à l'Académie la prétendue Explication d'une Inscription Etrusque publiée par M. Spon, pag. 87. de ses *Miscellanea Erudita Antiq.* & dont voici la Copie.

LERPIRIOR. SANTIRPIOR.
DVIR. FOR. FOVFER. DER-
TIER. DIERIR. VOTIR. FA-
RER. VEF NARATV VEF PONI
SIRTIR.

L'Auteur qui avoit entrepris cette Explication, car elle n'étoit pas du P. de la Chaize, avoit feuilleté tant de Dictionnaires, & s'étoit tellement accoutumé à forcer les Etymologies, où changer les lettres qui l'embarassoient dans certains mots, qu'enfin il les tiroit tous du seul Grec. A la vérité son Explication ne formoit aucun sens suivi, & n'avoit point de fondement solide, mais il ne l'estimoit pas moins. Les Romains qui sçavoient sans doute le Grec, & qui ont été d'assez bonne heure maîtres de l'Etrurie, n'auroient vrai-semblablement pas ignoré la Langue Etrusque, si elle n'avoit eû que cette difficulté. Denys d'Halicarnasse voulant prouver que les Etrusques ne descendent ni des Pélagés ni des Lydiens, l'établit principalement sur ce qu'ils ne conviennent ni de mœurs ni de langage avec aucune des Nations qui ont habité l'Italie. Et en parlant de l'action de M. Scévola, il remarque qu'il entra facilement dans le Camp de Porfenna

M 2

Roi

des Etrusques , parce qu'heureusement il sçavoit un peu la Langue , l'ayant aprise de sa nourrice qui étoit de ce Pais-là. D'ailleurs Scaliger , Saumaïse , Alcéander , M. de Peyresc , & tant d'autres Savants du dernier Siècle , qui après de vains efforts ont renoncé de bonne grace à de semblables recherches , se feroient-ils arrêter au milieu d'une route si marquée ?

Les Inscriptions , ou plutôt quelques mots Puniques qu'on trouve sur certaines Médailles , n'ont pas moins exercé de gens plus avides sans doute de sçavoir , que véritablement instruits. On en a proposé à l'Académie une infinité d'explications , dont aucune ne s'est trouvée avoir de la justesse , ou quelque apparence de vérité ; toutes avec ce défaut essentiel , que malgré le peu de sens qu'on y remarquoit , on n'y étoit cependant parvenu qu'en changeant à tout moment la figure originale de quelque caractère.

Un Oedipe aussi heureux que les précédents , proposa en 1706. une nouvelle Explication de l'Inscription Palmyrénienne , par où commencent les mélanges d'Antiquité de M. Spon , & sur laquelle Samuel Petit avoit déjà échoué. Ce fut avec un pareil succès , que M. Galland qui s'étoit autrefois élevé contre la prétendue Explication de Samuel Petit , comme on le voit dans sa Lettre Latine que M. Spon a insérée au même endroit , ne manqua pas de faire valoir les mêmes raisons , qui étoient encore en leur entier.

Peu de tems après , M. Poullard Consul de France à Tripoli de Syrie , envoya à M. le Comte de Pontchartrain d'autres Inscriptions

tions Grecques & Palmyréniennes nouvellement copiées sur les ruines de l'ancienne Palmyre , & à cette occasion M. de Pontchartrain ne manqua pas d'exhorter l'Académie de donner une nouvelle attention à ces Monuments , M. l'Abbé Renaudot se chargea de les examiner. Il reconnut bien-tôt que ces Inscriptions étoient les mêmes que celles qu'on avoit publiées en 1698. & pour déromper une bonne fois ceux à qui on voudroit toujours imposer sur cet article , en leur promettant des explications qui conduisoient à la connoissance de la Langue Palmyréniene , il donne sur ces Inscriptions un éclaircissement qu'on trouvera imprimé dans le second Tome des Mémoires de l'Académie.

C'est sçavoir tout ce que l'on peut sçavoir sur certains points de Littérature que d'en connoître les bornes.



SUR L'INSCRIPTION D'UNE URNE ANTIQUE.

LE P. de la Chaize envoyoit fort régulièrement à l'Académie tout ce qu'il découvroit de singulier , & qui lui paroissoit mériter quelque attention. Les Registres font souvent mention de Pierres gravées, de Médailles Antiques & Modernes , & d'autres choses de ce genre qu'il communiquoit à la Compagnie , & qu'il accompagnoit ordinairement

rement de ses propres remarques, ou de celles de quelques personnes habiles avec qui il étoit en liaison. Au mois de Juin 1706. il apporta à l'Académie une Urne ; ou une espèce de petit Tombeau quarré de Marbre blanc , dont la première face & celles des deux côtez sont chargées d'un bas-relief , dont on donne ici le dessein , avec une échelle de proportion , pour mieux faire juger de la dimension de ce Monument dans toutes ses parties.

On lit dans un cartouche quarré , placé au haut de la première face , cette Inscription en beaux caractères Romains , ainsi disposez :

Diis Manibus
SULPICIO
NOTO ADESTE
SUPERI

La singularité de cette Inscription consiste dans ces deux mots ADESTE SUPERI, qui semblent une invocation aux Dieux du Ciel qu'on apelloit SUPERI , en faveur de Sulpicius Notus, qui étant mort & soumis par-là à la juridiction des Dieux infernaux qu'on apelloit INFERI , n'avoit plus rien à espérer de la Providence Céleste.

Cette réflexion porta quelques Académiciens à croire que le Sulpicius Notus , dont c'est ici l'Epitaphe , pouvoit être Chrétien ; que ces mots ADESTE SUPERI étoient une invocation à Dieu & à ses Saints ; & que les deux lettres initiales D. M. pouvoient aussi-bien s'expliquer par *Deo Magno* , que par

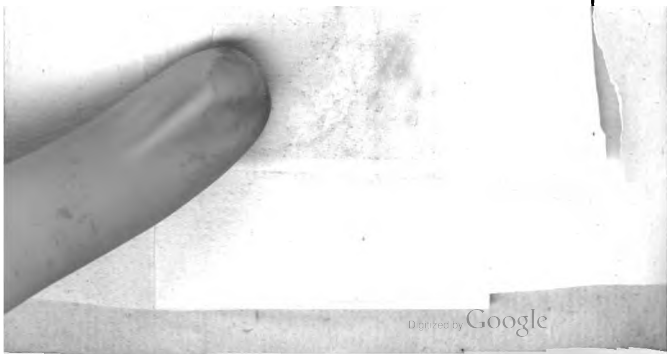
Grandeur
de la
Pierre



70.

droit





par *Diis Manibus*. Ils apuyoient cette pensée par quelques Exemples tirez du *Museum Italicum* du P. Mabillon, où l'on trouve l'Épithaphe de gens certainement Chrétiens, avec ces deux Lettres D. M. & dont le reste même de l'Inscription a un extérieur Païen, soit que la famille de ces Chrétiens défunts fût encore enveloppée dans les ténèbres du Paganisme, soit que la crainte de quelque persécution l'empêchat de faire, sur des Monuments de cette Nature, un aveu public de la Religion qu'ils avoient secrètement embrassée. Mais ces Tombeaux décrits par Dom Mabillon, ne sont point chargez comme celui-ci d'Ornements, qui de concert avec l'Inscription, attestent le pur Paganisme. Ce ne sont pas non plus des Urnes comme celles-ci, qui n'étant propres qu'à renfermer des cendres, n'étoient d'aucun usage parmi les Chrétiens qui ne brûloient pas les Corps.

D'autres crurent que ces mots A D E S T E S U P E R I faisoient un sens séparé, & que c'étoit une expression de la douleur du Père, de la Mère, ou de la Femme de ce Sulpicius Notus, qui, après lui avoir rendu les derniers devoirs, s'écrioit, grands Dieux, secourez-moi dans mon affliction ! comme on voit dans d'autres Épitaphes une Mère qui prie les Dieux Manes de joindre bien-tôt ses cendres à celles de ses Enfants ; une Femme qui leur recommande son Mari ; d'autres enfin où l'on trouve des plaintes contre le Destin, & même des imprécations.

Mais comme cette prétendue exclamation d'un Père, d'une Mère ou d'une Femme, loin d'être séparée par aucun point, ou par

un *a linea* du nom du défunt , y paroît au contraire intimement liée par la disposition des lignes :

SULPICIO
NOTO ADESIE
SUPERI.

& qu'il est d'ailleurs fort ordinaire dans ces fortes d'Inscriptions ; que le mort adresse la parole aux amis qu'il laisse en ce monde ou aux passants, quelquefois même à la terre ou à la pierre qui le couvre ; le sentiment le plus général fut que ces mots , ADESTE SUPERI , étoient une espèce de Prière que le défunt faisoit aux vivants qui passaient près de lui , de ne pas fouler les os , ou de faire quelque Libation sur ses cendres. Car les vivants sont à l'égard des morts SUPERI , comme les Dieux du Ciel le sont à l'égard des hommes, *superasque evadere ad. autas. Super- ra parens, &c.*

Il est cependant vrai que , quelque sens que l'on donne aux mots ADESTE SUPERI , ce n'est pas une formule usitée dans les Inscriptions. Celle-ci est la première où ces maux se trouvent , & nous la rapportons autant à cause de sa nouveauté, que pour avoir lieu d'observer qu'une expression qui paroît nouvelle & singulière, ne renferme pas toujours de grands mystères , & qu'elle rentre assez volontiers dans l'ordre commun, quand on n'est pas déterminé à la faire trop valoir.

SUR



SUR UNE INSCRIPTION

DE L'EMPEREUR ALBIN.

M. De Boze a défendu une Inscription *En 1705.* antique & singulière de l'Empereur Albin, contre les soupçons & la Critique de M. Spon & du P. Menestrier.

Il y a environ cent ans que cette Inscription fût déterrée auprès de Lion, dans un lieu qu'on appelle *Albigny*, & qu'on croit avoir tiré son nom du long séjour qu'y avoient fait les Troupes d'Albin, *ALBINIACUM*, *quasi*, *ALBINI CASTRUM*. Cette Inscription étoit telle qu'on la voit ici sous le No. 1.

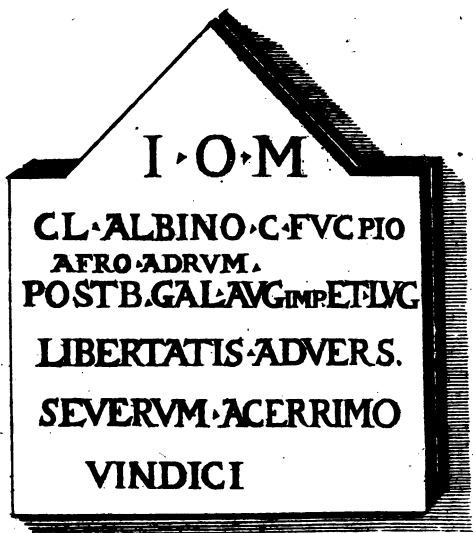
Le Maître du lieu où l'Inscription fut trouvée, avoit quelque connoissance de l'Histoire *M. de Sév.*, & il crût rendre ce Monument plus recommandable, ou plus intelligible, en y ajoutant, par cinq ou six mots abrégés, quelques circonstances que la lecture de la vie d'Albin lui avoit apprises. Ces mots ajoutés sont d'un caractère affamé, qui effleure à peine le Marbre, & ils sont placez partie en entre ligne, & partie dans les lettres mêmes de l'ancienne Inscription, qui sont grandes, pleines & profondes. Alors l'Inscription devint telle qu'on la voit sous le No. 11.

M. Spon en ayant eû en cet Etat une Copie, & encore une Copie très-imparfaite, la

M 5

pu-

274 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
publia dans ses Recherches d'Antiquité , tel-
le que la voici trait pour trait.



Le P. Ménéfrier qui a écrit après M. Spon, s'est servi de la même Planche , & ils ont fort raisonné l'un & l'autre sur l'Original qu'ils n'avoient jamais vû , n'ayant pas le moindre soupçon des additions qui y avoient été faites , & que le premier coup d'œil leur auroit découvertes.

Cependant M. Spon s'est contenté de dire , qu'un de ses amis à qui il avoit communiqué la copie de cette Inscription , l'avoit tenue pour suspecte ; & que véritablement
les

I·O·M

CLALBINO·V·CEIOI

P·G·AL·AVG·LVG

LIBERTATIS·VERS

SEVERVM·ARIMO

VINDIC

les A qu'on y remarque avec une queue au dessus ; ne lui paroissent pas de la bonne Antiquité.

Le P. Ménétrier a poussé la Critique beaucoup plus loin , mais il l'a toute tirée de ces mots ajoutez , mal copiez , & plus mal entendus encore.

La maison d'Albigny où étoit cette Inscription ayant passé à un proche Parent de M. de Boze , il en demanda d'abord un dessein exact , & fit ensuite venir le Marbre même , sur lequel l'Inscription dégagée de ces mots Postiches , est parfaitement bien disposée , & se lit naturellement ainsi :

IOVI OPTIMO MAXIMO
 CLODIO ALBINO CONFVRATORVM
 FVGATIS COPIIS
 PROTECTORI GALLIARVM AVGVSTO
 ET LVGDVNENSIVM
 LIBERTATIS ADVERSVS
 SEVERVM ACERRIMO
 VINDICI.

Les mots ajoutez , & auxquels on ne doit faire aucune attention , sont ceux-ci CEIONII POSTUMI FILIO AFRO. ADRVMETIMO IMPERATORI , qui marquent que l'Empereur Albin fils de Céjonius Postumus étoit né à Adrumète en Afrique.

On sçait qu'Albin s'étoit d'abord contenté du titre de César , & qu'il ne prit celui d'Auguste qu'après avoir découvert les desseins

276 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
 que Sévère avoit formez contre lui , & même après avoir surpris les Emissaires qu'il avoit envoyez pour le tuer. Ce fut alors qu'Albin , qui étoit encore en Angleterre , passa dans les Gaules avec une Armée nombreuse : il s'avança jusqu'à Lion , qui se déclara pour lui , & il remporta dans les commencements d'assez grands avantages sur les Lieutenants de Sévère. Il défit entre autres auprès de Lion , & peut-être dans l'endroit même qu'on nomme Albigny , Lupus qui commandoit un gros Corps de Troupes. Ce fut sans doute en ce tems-là que les Lionnois , attachez à la fortune d'Albin , consacrèrent à Jupiter ce Monument de ses premiers exploits , qui leur donnoient de grandes espérances.

Les Médailles d'Albin fournissent une nouvelle preuve de l'attachement des Lionnois à sa personne , & des premières Victoires de cet Empereur , qui les raportoit toutes à Jupiter. Voici ces Médailles.

On voit sur la première , au Revers de la tête d'Albin , le Génie de la Ville de Lion , avec cette légende , GENIA LVGDUNI COS. II. On lit sur les autres , autour de Jupiter , ou de la Victoire même , IOVI VICTORI. IOVIS VICTORIÆ , Victoria AUGUSTI. Et ce qui paroîtra peut-être plus singulier encore ; c'est que les A gravez sur ces Médailles ont comme ceux de l'Inscription dont il s'agit , ce trait au dessus , qui les a fait nommer par M. Spon & par le P. Menestrier des A à queue , & qui a donné lieu aux soupçons du premier.

Le

Le marbre sur lequel cette Inscription est gravée , a environ deux pieds & demi de hauteur sur dix-huit pouces de largeur , & sept à huit d'épaisseur. Il est présentement chez M. Foucault Conseiller d'Etat , à qui M. de Boze l'a donné.



SUR UN SCEAU ANTIQUE

DE L'EMPEREUR GORDIEN PIE.

Les Inscriptions , les Médailles & les Pierres gravées ordinaires ne sont pas les plus rares Monuments qui nous restent des Empereurs Romains. Leurs véritables Cachets , & sur-tout les Sceaux Antiques où l'on trouve la tête de ces Princes , avec quelque légende , sont des Monuments beaucoup plus rares. En voici un de cette espece que M. Baudelot produisit à l'Académie au commencement de l'année 1708. & qui avoit été trouvé peu de tems auparavant à Smyrne.



Ce Sceau est de Bronze, de la forme & de la grandeur du dessin.

La tête qui y est gravée est celle de Gordien III. qu'on appelle communément Gordien Pie. L'exakte ressemblance de cette tête avec les Médailles qui nous restent de ce Prince ne permet pas d'en douter. L'Inscription est plus difficile à déterminer, & c'est aussi sur quoi M. Baudelot s'est plus étendu. Il prétend qu'on doit la lire ainsi, ΙΕΡΑ ΕΥΚΤΙΚΗ ΑΝΤΩΝ. ΣΑΚΡΑ ΚΥΣΤΙΚΗ ΑΥΓΟΥΣΤΟΥ: *Sacra Xystica Antonii Gordiani prestantissimi, ou fortissimi Augusti synodus*; d'où il s'ensuit naturellement que c'étoit-là le Sceau d'une communauté d'Athlètes dont l'Empereur

reur Gordien III. avoit été l'Instituteur ou le Bienfaiteur. Depuis que les Empereurs après Auguste eurent fait graver leurs Portraits dans les Cachets dont ils se servoient, il n'y a pas apparence qu'une communauté ait osé le faire sans quelque concession précise. Il est vrai que des Particuliers avoient souvent le Portrait de leurs Souverains sur leurs Anneaux; témoin celui à qui on fit un crime du tems de Tibère, d'en avoir porté un semblable dans un lieu de débauche; mais il n'est pas constant que ces sortes de Bagues fussent gravées en creux, pour servir de Cachet, & encore moins de Sceau.

Revenant à la légende. M. Baudelot insinua d'abord que le mot ΓΟΡΔΙΑΝΙ pouvoit y être exprimé à la manière des Romains; que cet usage étoit depuis longtemps reçu chez les Grecs, comme on le voit par le terme ΑΥΡΟΤΟΧΟ, qui se trouve dans les Livres & sur les Monuments. Ces Peuples Latinisoient même quelquefois leurs propres termes, comme le prouvent beaucoup d'Inscriptions, & entre autres celle de la page 313. de Gruter, où il y a ARCHIERI en caractères Latins pour MAGNO PONTIFICI.

Mais l'Auteur n'étoit pas tellement attaché à ce sentiment, qu'il voulût le donner pour certain. Au contraire il proposa de prendre ces mots ΑΝΤΩΝ. ΓΟΡΔΙΑΝΙ IC pour autant d'adjectifs abrégés, & d'expliquer ainsi la légende ΙΕΡΑ ΕΤΕ, ΤΙΧΗ ΑΝΤΩΝΙΑΝΗ ΓΟΡΔΙΑΝΙΑΝΗ

NIANH ICEΛACTIKH CEBAC-
TH, ou CEBACMIOC CTNOΔOC:

Sacra Xystica Antoniana Gordianiana Iselastica Augusta, ou *Augustalis synodus*. Il sem-
ble même que cette dernière Explication lui
parût plus spécieuse, & il tâcha de la for-
tifier par beaucoup de réflexions curieuses
sur l'Etat des Athlètes.

Il ne pense pas que la Communauté d'Ath-
lètes qui a fait graver ce sceau fût résidente
à Smyrne, où le Monument a été trouvé.
Il croit au contraire qu'elle étoit établie à
Rome, où il y en avoit constamment une
du tems de Trajan, d'Hadrien & d'Anton-
nin. Ces Princes lui assignèrent des places
pour tenir ses assemblées & conserver ses
Archives : ce qui se prouve par un grand
nombre d'Inscriptions. Le droit d'*Iselasti-*
que consistoit à être nourri aux dépens du
Prince, ou des Villes. A peine l'Empereur
Trajan eut-il accordé ce Privilège en faveur
de quelques jeux instituez ailleurs qu'à Olym-
pie, qu'il s'éleva une difficulté sur laquelle
Pline le jeune se crût obligé de consulter
Trajan. Les Athlètes Vainqueurs préten-
doient que les *livrées*, si l'on peut se servir
de ce terme, leur étoient dûes du moment
qu'ils avoient été couronnez. L'Empereur
répondit que les *Iselastiques* ne pouvoient
jouir du droit attaché à ce titre, qu'après
avoir fait leur entrée glorieuse dans leur Pa-
trie, comme le nom le fait comprendre.

Si, à l'occasion de ce mot *Iselastique*, on
contestoit à M. Baudelot que les lettres IC
gravées sur le Cachet après ΓΟΡΔΙΑΝΙ
puf-

puissent être expliquées & rendues par ICEAACTIKH, parce que le terme venant d'ἰσελαύνειν, être conduit & reçu en triomphe, il se devoit écrire par EI comme dans le primitif, il répondroit sans doute que l'aphérèse, ou le retranchement de lettre, étoit une figure comme chez les Grecs. Que, depuis que ceux-ci vivoient parmi les Romains, ils avoient adopté beaucoup de leurs manières d'écrire. Il ajouteroit que ce changement pouvoit même ne pas blesser le génie de la Langue Grecque, si le Sceau a été fabriqué par ceux qui suivoient le dialecte Ionien; qu'ils changeoient ordinairement en I, ce qui se prononçoit & s'écrioit ailleurs par un E. Ils disoient ICTIH pour ECTIA; & dans un Marbre de Smirne publié par M. Spon, des Cérémonies particulières aux Isélastiques sont appellées ΙΣΗΛΥΣΙΑ. Il est évident que ce terme y a été employé pour celui d'ΕΙΣΕΛΥΣΙΑ, suivant la manière de parler des Ioniens.

RE-



REFLEXIONS

SUR LES MÉDAILLES
D'ATHÈNES.

NOUS avons un assez grand nombre de Médailles d'Athènes ; mais nous n'en voyons point de frappées au coin des Empereurs de Rome ; & il faut croire , ou que l'amour de la Liberté a empêché les Athéniens de reconnoître l'Autorité Romaine dans leurs Monnoyes , ou que leur Religion ne leur a pas permis d'y graver autre chose que les Images de leurs Divinitez.

- Strab. l. 9* Ces Peuples avoient été maintenus dans tous leurs Privilèges , lorsque les Romains s'étoient emparez de l'Achaïe ; & Sylla qui
- Plut. in Sylla.* les punit si cruellement soixante ans après , pour avoir favorisé les armes de Mitridate , ne toucha point à la Liberté de ceux qui échapèrent à sa vengeance. Les Guerres Civiles de l'Italie étant survenuës , on vit les Athéniens embrasser avec chaleur le parti de Pompée , qui combattoit pour la République.
- Dio. l. 47* Jules César ne s'en vengea qu'en déclarant qu'il leur pardonnoit à la considération de leurs Ancêtres. Mais après le meurtre de Jules César , leur penchant pour la Liberté leur fit oublier sa Clémence. Ils élevèrent des Statuës à Brutus & à Cassius près de celles d'Harmodius & d'Aristogiton anciens

ciens Libérateurs d'Athènes, & ne les abattirent qu'à la sollicitation de Marc Antoine, devenu leur Ami, leur Bienfaiteur & leur Magistrat.

Auguste étant passé dans la Grèce la *Id. l. 34.* neuvième année de son Empire, leur ôta l'Île d'Egine, qui leur avoit été donnée par Marc Antoine, & leur défendit aussi de vendre le droit de Bourgeoisie d'Athènes, dont ils abusoient depuis long-tems. Mais, soit qu'il agît par un pur esprit de réforme, ou qu'il se souvint encore & des Statuës que les Athéniens avoient élevées aux meurtriers de son Pere, & de l'attachement qu'ils avoient eû pour son Rival, il ne paroît pas que cet Empereur ait donné d'autres atteintes à leurs Privilèges pendant tout le cours de son Règne, quoique l'Histoire accuse les Athéniens d'en avoir voulu troubler la tranquillité.

On ne voit pas trop bien quel fut leur fort sous les Successeurs d'Auguste, qui firent tant de changements dans l'Achaïe. Mais une lettre de Pline le jeune donne une juste idée de l'Etat de la Ville d'Athènes sous l'Empire de Trajan. Voici ce qu'il *L. 8. ep.*
 „ écrit à Maxime, nommé au Gouverne-^{24.}
 „ ment de cette Province. Mettez-vous de-
 „ vant les yeux, mon cher Maxime, que
 „ vous allez dans l'Achaïe la véritable Gré-
 „ ce, la Grèce toute pure, d'où sont sor-
 „ ties les Lettres & la Politesse, où l'Agric-
 „ culture même a été inventée, suivant l'o-
 „ pinion commune. Souvenez-vous que vous
 „ êtes envoyé pour gouverner des Villes,
 „ des Hommes Libres, s'il y en eut jamais,
 „ & qui par leurs Vertus, leurs Actions,
 „ leurs

„ leurs Alliances, leurs Traitez, leur Reli-
 „ gion, ont scû se conserver la Liberté qu'ils
 „ ont reçûe de la Nature. Révêrez les
 „ Dieux leurs Fondateurs, respectez leurs
 „ Héros, l'ancienne gloire de la Nation, &
 „ la Vieillesse sacrée des Villes, la Dignité,
 „ les grands Exploits, & jusqu'aux Fables,
 „ & à la vanité de ce Peuple. Souvenez-
 „ vous que c'est dans ces sources que nous
 „ avons puisé nôtre Droit; que nous ne lui
 „ avons pas imposé nos Loix après l'avoir
 „ vaincu; mais qu'il nous a donné les sien-
 „ nes quand nous l'en avons prié, & avant
 „ que de sentir le pouvoir de nos Armes.
 „ En un mot, c'est à Athènes que vous al-
 „ lez. C'est à Lacédémone que vous de-
 „ vez commander. Il y auroit de l'Inhu-
 „ manité, de la Barbarie à les dépouiller
 „ de ce qui leur reste de leur ancienne Li-
 „ berté.

Laetret.

lib. 6.

Diod Sic.

l. 13.

Cicero pro

Flacco.

Quand ces deux Villes fameuses ne se-
 roient point nommées dans la lettre de Pli-
 ne, on les reconnoîtroit aisément à ces traits,
 & sur-tout la Ville d'Athènes, dont toute
 l'Antiquité a parlé comme cet Auteur. Mais
 ce qui fait le plus à nôtre sujet dans sa let-
 tre, c'est que nous y voyons un illustre Ro-
 main de la Cour & du Conseil de Trajan,
 respecter ces restes de la Liberté du Peuple
 d'Athènes, & nous peindre ce même Peu-
 ple encore ébloui de sa première splendeur
 & des merveilles de son Origine, toujours
 plein de ses Dieux & de sa Religion, tou-
 jours jaloux de ses Privilèges & de ses Pré-
 rogatives, & aussi fier sous la Domination
 des Romains qu'au plus haut degré de sa
 puis-

puissance , & lorsqu'il n'aspiroit pas moins qu'à l'Empire de la Grèce.

La Passion d'Hadrien pour les Sciences & *Spart. in les beaux Arts lui fit aimer la Ville d'Athènes-Hadriano* nes , qui en étoit encore l'Ecole publique. Il en avoit été Archonte dès le Règne de Trajan ; & depuis qu'il fût parvenu à l'Empire , il en exerça encore les fonctions dans les Cérémonies extraordinaires , pour se rendre plus agréable aux Athéniens. En un mot , les Édifices publics dont il embellît leur Ville , & sur-tout le Temple superbe de Jupiter Olympien , que tant de Souverains n'avoient pû conduire à sa perfection , & qu'il eût l'honneur de consacrer , après y avoir mis la dernière main ; les Académies , les Bibliothèques , les jeux Sacrez qu'il institua chez eux ; son respect pour leur Religion , ses Initiations dans leurs Mystères ; leurs Loix reformées par ses soins sur celles de Dracon & de Solon leurs anciens Législa-*Euseb. Chron.* teurs ; tout cela le fit regarder comme un autre Thésée. Ils donnèrent son nom à un des quartiers de leur Ville , lui dressèrent une infinité de Statuës , & voulurent qu'il partageât avec Jupiter les honneurs de son Temple. Mais quelque grande qu'ait été pour Hadrien ou leur reconnoissance , ou leur vénération , ou leur flaterie , on ne voit pas qu'ils ayent sacrifié à cet Empereur ni à ses Successeurs dans leurs Monnoyes , uniquement consacrées à leurs Divinitez dans tous les tems.

M. Oudinet ayant été chargé par l'Académie en 1705. d'examiner les Médailles d'Athènes qui sont au Cabinet du Roi , rapor-
ta

ta que le plus grand nombre consistoit en Médaillons d'Argent presque uniformes, tous avec le buste de Minerve d'un côté, & au Revers une Couronne d'Olivier, au milieu de laquelle est une Chouette sur un Vase renversé & marqué d'une lettre Grecque. Différents noms de Magistrats y sont joints à l'Inscription ΑΘΕΝΑΙΩΝ, & c'est avec de petits Symboles ajoutez dans le champ, tout ce qui distingue ces Médaillons, dont on ne sçauroit d'ailleurs fixer précisément l'Epoque.

*Pausan.
in Attic.*

*Herod. l.
8.*

*in The-
wist.*

*Euseb.
Chron.*

*August.
de Civit.*

Dei l. 18.

*Apollod.
l. 3.*

On sçait quel a été le Culte de Minerve dans Athènes, & ce que l'Antiquité en a publié. Le territoire de l'Attique avoit été ajugé à cette Déesse dans la fameuse contestation qu'elle eût pour ce sujet avec Neptune, où l'Olivier qu'elle produisit fut préféré au Cheval; d'autres disent à l'Eau de la Mer que Neptune fit sortir d'un Rocher, en le frappant de son Trident. Rien n'est plus rebatu chez les anciens Auteurs que cette Fable inventée, dit Plutarque, pour faire connoître aux Athéniens par ces Symboles qu'ils devoient préférer la Paix à la Guerre, ou l'Agriculture à la Navigaion. Mais les uns veulent que ce différend ait été terminé par Cécrops premier Roi d'Athènes: les autres disent par les Athéniens convoquez pour ce sujet avec leurs Femmes, suivant le conseil de l'Oracle; & d'autres enfin par les Dieux que Jupiter choisit pour Juges de la dispute. Du reste, tous ensemble conviennent que de là est venu & le nom d'Athènes, qui est celui de Minerve, & la vénération singulière des Athéniens pour cette Déesse, qu'ils re-
gar-

gardèrent depuis comme leur Souveraine.

La Forteresse d'Athènes , ou l'*Acropole* ; comme les Auteurs l'appellent , lui fut particulièrement consacrée. C'étoit le champ de Bataille où elle avoit triomphé de Neptune, & l'on y montrait encore , du tems de Pausanias , des rejettons de son Olivier , les impressions du Trident de Neptune sur le Rocher ; & les restes de l'Eau qui en étoit sortie. Il semble que cet Auteur qui déclare avoir vu tout cela de ses propres yeux , se soit particulièrement attaché à décrire ce qui regardoit Minerve en cet endroit ; ses Temples particuliers ; ceux qu'elle y avoit en commun avec Vulcain & avec Neptune ; ses différentes Statuës : l'institution de ses Fêtes & de ses Prêtresses ; les Monuments de sa Naissance mystérieuse & de son Triomphe ; les honneurs qu'on lui rendoit sous les noms d'*Hygia* , de *Venus* & de la *Victoire* , & enfin jusqu'à son Char & à la Lampe d'Or qui brûloit toujours devant ses Autels.

La plupart de ceux qui ont parlé de l'*Acropole* , ont rapporté les mêmes choses , & en un mot les Muses Grecques & Latines ont célébré à l'envi les unes des autres la Dévotion des Athéniens pour leur Déesse. Mais rien n'en marque mieux l'étendue & la durée que leurs Monnoyes , sur lesquelles on voit toujours d'un côté la tête de Minerve , & de l'autre une Chouette dans une Couronne d'Olivier , les Symboles ordinaires.

L'Olivier lui appartenoit à bon titre , surtout depuis sa Victoire , & hors Jupiter qui en a quelquefois été couronné aux jeux Olympiques , aucune autre Divinité n'a osé
Sophocl.
in Oedipo.

L. 8.

le disputer à Minerve. Le Miracle qu'elle fit en faveur de l'Olivier de l'Acropole marque assez combien elle s'intéressoit à sa conservation. Hérodote raconte que cet Arbre ayant été réduit en cendre avec le Temple, où il étoit, il reprit vigueur. & repoussa en moins d'un jour un rejetton de deux coudées, après un Sacrifice offert à la Déesse.

A l'égard de la Chouette, on la lui avoit donnée comme un Symbole de Prudence, la pénétration de cet oiseau dans l'avenir ayant
Orat. xii. été reconnuë par les Anciens. Dion Chrysostome cite là-dessus l'Apologue d'Elope, pour faire entendre que c'est par-là que la Chouette a sçu plaire à la plus belle & à la plus sage de toutes les Déeses. Ce sont ses propres termes, qui font plus d'honneur à Minerve que l'imagination de ceux qui lui ont donné des yeux de Chouette, pour autoriser le Symbole. Mais peut-être ce type a-t-il aussi quelque raport aux Athéniens. C'étoit, dit Antiphane dans Athénée, un Oiseau fort commun dans leur territoire; & après cela, il n'y a pas d'inconvenient à consentir qu'il y ait eû communauté de Symboles entre la Déesse & la Ville d'Athènes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de Chouettes avoit été donné aux Monnoyes de l'Attique. L'Esclave d'un riche Lacédémonien a dit en ce sens-là, qu'une multitude de Chouettes nichoient sous le toit de son Maître.
Pausan. in vitâ Lyfandri.

Mais pourquoi les Chouettes sont-elles posées dans ces revers sur des Vases distingués par différentes lettres? Les Athéniens, comme la plupart des Antiquaires l'ont cru jusqu'ici,

qu'ici, auroient-ils voulu signifier par-là qu'ils ont inventé la fabrique des Vases de terre ? C'est un honneur qu'on ne leur dispute point. On sçait même que de-là leur est venu le nom de Prométhées ; mais ils ont trouvé des choses plus importantes, dont ils ne se sont point vantés dans leurs Monnoyes.

Pour ce qui est des petits accompagnements qui distinguent les mêmes revers, comme un Foudre, un Trident, un Epi, un Grifon, un Pegaze, la tête du Soleil, le Char de la Victoire & le flambeau de Cérés ; tout cela pourroit trouver aussi son application dans la Religion des Athéniens, comme autant de Symboles de leurs autres Divinités ; mais la figure dominante fait voir quel étoit leur vrai Culte.

Une chose qui mériterait encore quelque attention dans les Médailles d'Argent, ce sont les différents noms par lesquels on les distingue aussi les unes des autres. Il n'y a point à douter que ce ne soient autant de noms de Magistrats Athéniens ; mais la question est de sçavoir si ces Magistrats sont les Archontes ordinaires d'Athènes, ou d'autres Officiers préposés à la fabrication de ces Monnoyes. L'examen & la comparaison de leurs noms & de leurs surnoms pourront servir à la décision d'une difficulté sur laquelle personne n'a encore osé prononcer.

Le Culte de Minerve ne régné pas moins dans ce que nous avons de Médailles de bronze d'Athènes que dans celles d'Argent. Hors une seule tête de Jupiter, on n'y voit par tout que le buste de cette Déesse toujours casquée, & quelquefois avec le Casque &

ΑΘΕ.

ΑΤ-

ΣΑΝ-

ΔΡΟΣ,

ΟΙΝΟ-

ΦΙΛΟΣ,

ΘΕΟ-

ΛΟ-

ΓΟΣ,

ΗΛΙΑ-

ΔΟΣ,

ΜΕΝΕ-

ΦΡΩΝ,

ΩC.

l'Egide ; mais les revers sont plus varieés que dans les Médailles d'Argent. Voici les plus curieux.

Med. 1. Le premier est un Mars debout sur une gâlière. Il porte sur le bras gauche un Trophée, & étend la main droite vers la Prouë, sur laquelle est une Chouette, véritable type d'une Victoire Navale, ou du retour d'un Conquérant après une expédition de delà les Mers, où la sagesse a présidé.

Il y auroit à choisir dans l'Histoire d'Athènes ; cette Ville plus que toutes les autres s'étant signalée par ses forces Maritimes pendant plusieurs Siècles ; mais ni les Athéniens, ni les autres Peuples de la Grèce, ou de l'Asie, ne se sont point servi de leurs Monnoyes pour publier leurs Actions. On n'y voit tout au plus que quelques prouesses de leurs Fondateurs, ou de leurs Héros fabuleux. Ainsi ce n'est point dans l'Histoire, c'est dans les Fables d'Athènes qu'il faut chercher le sujet de cette Médaille, & l'on trouvera peut-être que rien n'y convient mieux que le retour de Thésée après son expédition de l'Ile de Crète.

Med. 2. Le Revers qui suit est une Minerve, telle à peu près qu'elle fut représentée par Phidias dans la belle Statue qu'il fit, à la prière des Athéniens, après la Bataille de Salamine, debout, le Casque en tête & revêtuë d'une Tunique qui lui descendoit jusqu'aux pieds, ayant une tête de Méduse sur la poitrine, une Lance à la main droite & sur la gauche une Victoire.

Med. 3. Sur la troisième Médaille est encore Minerve, qui présente à manger à un Serpent en-

I



III



V





entortillé autour d'un Olivier, ce qui peut se rapporter ou au Dragon surveillant qui gardoit son Temple, & qui étoit nourri par une de ses Prêtresses, ou à ce que les Auteurs ont dit d'Erichon élevé par les soins, sous la figure d'un Serpent.

La quatrième représente un Olivier entre *Med. 4.* un Vase & une Chouette.

Sur la cinquième paroissent Jupiter & Minerve debout, l'un armé du Tonnerre, & l'autre de son Bouclier. Ils semblent se donner la main aux deux côtez d'un Olivier; sur le haut duquel est une Chouette, & au-dessous un Serpent autour de la tige, la tête en bas. *Med. 5.*

Les deux suivantes établissent encore plus *Med. 6.* particulièrement une communauté de Culte *7.* entre Jupiter & Minerve. On voit dans l'une la tête de ce Dieu d'un côté, & la Déesse debout au revers, tenant une branche d'Olivier & une Chouette. L'autre a d'un côté le Buste de Minerve, & au revers une tête de Taureau ornée de Festons, comme Victime immolée à Jupiter.

Il y avoit dans Athènes beaucoup de Monuments où ces Divinités se trouvoient ainsi réunies. Un Autel dressé en l'honneur de Jupiter, dans le Temple de Pandrose, voisin de celui de Minerve. Un autre Autel dans le Temple d'Aglaure sœur de Pandrose, où l'on sacrifioit à Jupiter & à Minerve, comme aux Dieux de la Patrie. Un Temple qu'ils avoient en commun, près du Trésor public, sous le titre de Conservateurs. Enfin des Statués élevées à l'un & à l'autre dans le Prytanée sous le nom de Sénateurs, ou de Juges. *Pausan. in Attic.*

Nous connoissons encore d'autres Médailles d'Athènes , mais il n'y est question simplement que de Minerve. Les Athéniens ne pouvoient pas faire trop d'honneur à la Déesse de la Sagesse , qu'ils croyoient présider à leurs Conseils , veiller sur leurs Magistrats , animer leurs Guerriers , inspirer leurs Poètes , former leurs Orateurs & soutenir leurs Philosophes. Mais il seroit à souhaiter que cette même Déesse , (ses intérêts à part) eût un peu mieux instruit leurs Monétaires. Les autres Peuples du moins nous ont appris par leurs Monnoyes quelque chose de leur Gouvernement , de leurs Privilèges , de leurs Alliances , de leurs Jeux , de leurs Fêtes , des singularitez de leurs Païs , des tems où ces Monnoyes ont été fabriquées : mais le Peuple Athénien n'a pas jugé à propos de les imiter en cela , non plus que dans l'usage de fraper des Médailles en l'honneur des Empereurs Romains. Uniquement renfermé dans sa Religion , il a négligé tout le reste dans ces sortes de Monuments , & l'on peut dire de ce qui nous est resté des Médailles d'Athènes , comme des ruines de cette Ville autrefois si florissante & si superbe , le Théâtre de la sagesse humaine & de la valeur , & l'école publique des Sciences & des Arts :

Quid Pandionæa restat , nisi nomen Athenæ !

R E-



I



ÆΠ



III



ÆΠ



R E F L E X I O N S

SUR LES MÉDAILLES DE
LACÉDÉMONE.

LA première chose qu'on a remarquée en parlant des Médailles d'Athènes, c'est qu'il ne s'en trouve aucune dans les suites de Médailles de l'Empire. On a dit que le grand attachement des Athéniens à leur Religion & à leur Liberté étoit vrai-semblablement ce qui les avoit empêchez de graver les Images des Empereurs de Rome sur des Monuments ordinairement consacrez aux Divinités de l'Attique.

Mais voici d'autres Peuples aussi Religieux & aussi libres, qui n'ont pas suivi l'exemple d'Athènes. Ce sont les Lacédémoniens, les *Philost. l. plus libres de tous les Grecs, comme l'An- vi. Cap. tiquité les appelle, & ceux du monde connu, xiii. qui ont joui le plus long-tems de leurs Loix & de leurs Usages. Toujours fidèles à la République Romaine, qui leur avoit rendu leur Gouvernement après la réduction de l'A- Strab. l. chaie, ces Peuples sçurent se conserver jus- 8. qu'au bout l'estime & l'amitié de leurs Vainqueurs. Ils élevèrent des Temples en l'hon- Paus. l. neur de Jule & d'Auguste, de qui ils avoient 3. reçu de nouveaux bienfaits; & ils furent particulièrement dévouez à Tibère, dont les 54. Ancêtres avoient été leurs Patrons déclarez. Sueton. in Tib. c. 6. En-*

Enfin, Sparte ne crût point se rabaisser, ni faire injure aux Dieux de la Laconie, en faisant fraper des Monnoyes aux coins des Successeurs de ces Princes.

M. Oudinot qui avoit examiné en 1705. toutes les Médailles d'Athènes du Cabinet du Roi, se chargea l'année suivante du même soin à l'égard des Médailles de Lacédémone. Il en a trouvé de frappées au nom & avec la tête d'Hadrien, d'Antonin Pie, de Marc Aurèle & de Commode. M. Vaillant en a citée une de Néron, qui n'est pas au Cabinet du Roi; & quoique Néron ait toujours refusé d'aller à Sparte à cause de la sévérité des Loix de Lycurgue, dont il n'eût pas moins de peur, dit-on, que des Furies d'Athènes, il faut croire que cela n'a pas empêché les Lacédémonies de chercher à lui faire leur cour, lorsqu'il vint se signaler dans les jeux de la Grèce. Ce qu'il y a de constant, c'est que les têtes de Castor & de Pollux que M. Vaillant donne pour revers à la Médaille de Néron qu'il avoit vûe, s'accordent parfaitement avec les autres Médailles de Sparte, où il n'est question que de ces anciens Rois de la Laconie, plus célèbres dans les Fables que dans l'Histoire.

Dans la Médaille d'Hadrien ces illustres Gémeaux sont représentez à cheval, la Lance baissée, comme on les voit communément dans les Médailles Consulaires, & tels qu'ils aparurent au Dictateur Postumus dans la Bataille qu'il gagna contre les Latins.

La seconde Médaille est d'Antonin, & ce sont les Bonnets des Dioscures qui en font le revers.

L'An-

Dio. l.
63.

Festus
l. 4.

L'Antiquité les représentoit avec des Bonnets , parce que les Lacédémoniens alloient au Combat la tête couverte de cette espèce de Casque. *A pileatis nona fratribus pila*, Carm. dit Catulle, en parlant de Castor & de Pollux.

A l'égard des étoiles qui sont à la pointe de ces Bonnets, on peut les Considérer comme des Symboles de consécration. Tout le monde sçait que l'ancienne Astrologie avoit fait de ces deux Frères le signe des Gémeaux , & il y a bien de l'apparence que de-là étoit venu l'usage de mettre des étoiles au-dessus de leurs simulacres. Cicéron parle de deux étoiles d'Or , qui leur furent consacrées à Delphes après la Victoire de Lyfandre , si glorieuse aux Lacédémoniens, & qui tombèrent d'elles-mêmes quelques jours avant la Bataille de Leuctres , si fatale aux mêmes Peuples. Mais on pourroit aussi rapporter cet usage aux flammes qui parurent au-dessus de Castor & de Pollux, après une tempête dont le Vaisseau des Argonautes fut agité : & qui ont fait donner leurs noms à ces feux qui s'attachent quelquefois aux masts des Vaisseaux après l'Orage :

*Quorum simul alba nautis
Stella refulsit.*

*Horat.
Carm.
l. 1.*

La Médaille de Marc Aurèle qui suit, regarde encore les Dioscures.

Ils y sont représentez debout sous la figure de deux jeunes hommes de même âge, de même taille, de même air, & d'une parfaite ressemblance. C'est l'idée qu'on s'étoit

N 4

for-

296 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE-
formée de ces deux Frères dont l'union a
été si célèbre. On disoit que Pollux, qui
pour des raisons particulières étoit seul im-
mortel, avoit obtenu de Jupiter que Castor
partageroit avec lui son immortalité, & qu'ils
vivroient & mourroient tous deux tour à
tour :

Virg. Æn. *Si fratrem Pollux alternâ morte redemit ,*
6. *Itque reditque viam toties.*

Cette fiction, au raport de Servius, n'a-
voit d'autre fondement que l'étendue & la
disposition du signe des Gémeaux, dont une
partie est sur l'Horison, pendant que l'autre
est encore cachée. Mais quelque raison que
la Fable ait eüe, il est certain quelle ne
pouvoit pas donner une plus grande idée de
l'amitié de Pollux pour son Frère. Ne
pourrions-nous pas dire aussi, en nous ra-
prochant de nôtre sujet, que les Lacédé-
moniens ont pensé dans cette Médaille à
l'association de Verus à l'Empire. Antonin
s'étoit contenté de l'adopter sans le déclarer
César; mais Marc Aurèle devenu le maître
après la mort d'Antonin, lui donna le titre
de César & celui d'Auguste, & le fit son
Collègue dans la puissance Souveraine, com-
me il l'étoit déjà dans le Consulat. Alors
on vit pour la première fois deux Empereurs
allis ensemble sur le Trône des Romains; &
cela parût si nouveau, que cette année-là
fut marquée dans les Fastes par le Consulat
des deux Augustes. Peu s'en fallut qu'on
n'en fît le commencement d'une nouvelle
Ere dans toute l'étendue de l'Empire.

Spart. in
Vero.

II

Il semble que Dion ait voulu faire enten- L 71.
 dre que Marc Aurèle ne s'étoit ainsi déchar-
 gé d'une partie du Gouvernement, que pour
 ménager la santé qui étoit foible, ou pour
 mieux vacquer à l'étude de la Philosophie
 qu'il aimoit avec passion. Mais Aristide don- Orat. 16.
 „ ne un motif plus noble à cette action de
 „ Marc Aurèle, la plus glorieuse, dit-il,
 „ qu'aucun Prince ait jamais faite, & par
 „ où celui-ci a voulu enseigner à ses sujets
 „ & à tous les hommes à vivre en Frères à
 „ son exemple, & à se déferer les uns aux
 „ autres, pour bannir de la société les trou-
 „ bles & la division.

D'autres ont encore vanté ce dépoûille-
 ment de Marc Aurèle, & l'amitié qui étoit
 entre lui & Vêrus, dont il a lui-même ren-
 du témoignage dans sa Vie. Mais le témoi-
 gnage des Médailles & des Inscriptions n'est
 pas moins authentique.

Le Peuple de Lacédémone avoit dans ses
 Dieux un trop grand exemple de l'amitié
 fraternelle, pour manquer une si belle occa-
 sion de la comparer avec celle de ses nou-
 veaux Maîtres, & l'association de Castor à
 l'Immortalité entroit naturellement dans le
 parallèle. Il n'est pas jusqu'au nom de ces
 Peuples dont les lettres entrelacées avec les
 figures ne semblent annoncer ici l'union &
 la concorde.

On met encore sous Marc Aurèle une Mé-
 daille de Lacédémone & de Sagalassus, où
 les Génies de ces deux Villes sont représen-
 tez avec leurs noms, ΑΑΚΕΔΑΙΜΩΝ,
 ΣΑΓΑΛΑΚΚΟC, l'un sous la figure de
 l'Empereur, l'autre sous celle d'une Femme

qui couronne ce Prince , & qui tient une Corne d'Abondance. Lacédémon , qui avoit épousé Sparta Fille d'Eurotas , donna son nom à la contrée , auparavant appelée Lélégie , & celui de sa Femme à la Ville capitale ; & de-là vient que les noms de Sparte & de Lacédémone ont toujours été confondus. A l'égard de Sagalassus , c'étoit une Ville de Pisidie , dont les Citoyens passoient pour les plus braves de cette Province guerrière , ce qui convenoit assez à des Peuples alliez & vrai-femblablement descendus des Lacédémoniens , comme ceux de Selgée , autre Ville de Pisidie , reconnuë par Strabon pour une Colonie de Lacédémone , & dont on raporte aussi une pareille association sous Décius. Mais revenons aux Médailles que nous avons sous les yeux.

Strab. l.
12.

La quatrième représente Commode jeune. La Massue qui est au revers , entre deux Bonnets étoilés , fait voir qu'Hercule étoit révéré dans la Laconie avec les Dioscures.

Les Lacédémoniens se flatoient de la protection de ces Dieux jusques à se persuader qu'elle devoit s'étendre à leurs Alliez. On raconte que les Locriens étant venus leur demander du secours contre ceux de Crotona , ils les renvoyèrent sans façon à Castor & à Pollux ; que les Députés de Locres contents de cette réponse , sacrifièrent à ces Divinités dans le premier Temple , & qu'après cela ils se remirent en Mer , aussi sûrs de vaincre que s'ils avoient embarqué Castor & Pollux avec eux.

L. 20. c.
4.

Justin qui raporte très-sérieusement cette Histoire , continuë de même , en disant que

quin-

quinze mille Locriens défirent quelque tems après, à la fameuse Bataille de Sagra dans l'Italie, une Armée de six vingt-mille Crotoniates; que deux jeunes inconnus, d'une taille Héroïque, avec des habits de pourpre & des Armes extraordinaires, combattirent pour les Vainqueurs, & que le bruit de cette grande Victoire se répandit le même jour dans Athènes, dans Corinthe & dans Lacédémone.

Nous avons encore une Médaille de Commode sous le titre d'Association de Smyrne & de Lacédémone; mais elle a été frappée à Smyrne. Jupiter assis, tenant de la main droite une Victoire, y représente le Génie de Smyrne, & Minerve, ou Venus armée & debout, celui de Lacédémone.

Minerve ne régnoit pas dans la Laconie aussi souverainement que dans l'Attique, mais elle avoit son Temple à Lacédémone, *Paus. l. 3.* comme à Athènes, dans un endroit élevé qui commandoit à toute la Ville. Tyndare en jetta les fondemens, & Castor & Pollux y travaillèrent après lui. Ils bâtirent *Ibid.* aussi le Temple de Minerve *Asia* à leur retour de Golchos; & entre ceux qui lui furent encore consacrés dans la Laconie, celui de Minerve *Ophthalmitide* est encore remarquable. *Plutar. in vita Lycurgi.* Lycurgue le dédia sous ce nom dans le Bourg d'Alphum, parce que ce lieu-là lui avoit servi d'asyle contre la colère d'Alcandre, qui n'étant point content de ses Loix, vouloit lui faire crever les yeux.

Une chose digne d'attention sur le revers *Plutarch. in Instit. Lacon.* de cette cinquième Médaille, c'est que Minerve n'y est pas en Robe, comme on la

voit ordinairement, mais armée de toutes pièces, & assez semblable au Dieu Mars. C'étoit ainsi que les Lacédémoniens figurent leurs Dieux & leurs Déeses; persuadez qu'il ne convenoit pas à une Nation toute guerrière d'invoquer des Divinités désarmées, & que les Dieux eux-mêmes ne vouloient point paroître en cet état dans des lieux où l'on ne connoissoit pas de plus grande vertu que la Valeur. Peut-être que ce Peuple, si différent des autres dans tout le reste, affectoit de l'être aussi dans le Culte de ses Dieux; mais enfin c'étoit un usage inviolable à Lacédémone d'armer généralement toutes les Divinités. Venus même n'en étoit pas dispensée :

Auson
Epig. 41.

Armatam Venerem vidit Lacedemone Pallas.

Elle y avoit un Temple sous le titre de Venus armée. Cela peut faire douter si ce n'est pas elle en effet, au lieu de Minerve, qu'on voit sous les armes dans ce revers.

Après Commode on ne trouve plus rien de Lacédémone dans les Médailles des Empereurs de Rome. A peine l'Histoire des Siècles suivans parle-t-elle de cette Ville encore si florissante sous les Antonins. Hercule est la Divinité dominante dans la plupart des Médailles purement Lacédémoniennes, c'est-à-dire, dans celles où les Romains n'ont aucune part, soit qu'elles aient été frappées du tems de la République, ou depuis l'établissement de l'Empire, telles que sont la sixième, la septième & la huitième.

On

On a déjà dit qu'Hercule partageoit avec Castor & Pollux l'encens des Lacédémoniens ; & c'étoit à bon titre qu'il entroit dans ce partage. Il avoit rendu de grands services à la Laconie. Ses Descendants y régnerent successivement depuis leur retour dans le Péloponèse jusqu'au tems de Lycurgue, & les Lacédémoniens s'étoient fait une Religion de n'obéir qu'à des Rois de la postérité d'Hercule. Ainsi ce Héros pouvoit encore prétendre aux honneurs de leurs Momoyes, aussi-bien que les Dioscures. Celle qui est gravée sous le No. 8. le représente d'un côté avec la Coëffure de peau de Lion, & l'on voit de l'autre deux Vases entourez de deux Serpens, ce qui se rapporte assez naturellement au premier de ses travaux, & à ces Vases que l'Antiquité lui avoit particulièrement consacrez.

Les Massues jointes à des Caducées sur les deux revers suivans, pourroient trouver leur application au Culte d'Hercule & de Mercure ; mais ces Symboles & les Couronnes de Laurier qui les environnent, semblent plutôt faire entendre que les Lacédémoniens s'étoient rendus redoutables par leurs grands Exploits, à l'exemple d'Hercule, & qu'ils étoient devenus par-là les Arbitres de la Paix & de la Guerre.

Il resteroit à sçavoir, si la tête Barbuë autour de laquelle on lit le nom de Lycurgue sur l'une & sur l'autre Médaille, est la tête de Jupiter, ou celle de Lycurgue même. Peut-être que les Lacédémoniens n'ont pas été fâchez que la Postérité pût s'y méprendre. La plupart des Loix de Lycur-

que sont semblables à celles de Minos, les plus anciennes de toutes les Loix de la Grèce, & qu'on attribuoit communément à Jupiter. On disoit que Lycurgue avoit été dans l'Île de Crète pour s'en mieux instruire, pendant qu'il étoit Tuteur de Charilaüs

3. De Le-
gibus.

Cicer.
Tuscul.
quæst.
l. II.

Plutarch.
in vita
Lycurg.

Roi de Sparte. Les Lacédémoniens eux-mêmes en convenoient, & Platon a dit nettement que les Loix de Minos & de Lycurgue étoient sœurs. Ainsi la commune opinion étant en effet que Jupiter avoit dicté ou inspiré les Loix de Crète à Minos, on peut conclurre de tout cela sans rien forcer, que les Lacédémoniens ont voulu remonter jusqu'à la source, & faire passer pour un autre Jupiter leur Législateur, à qui ils avoient déjà bâti un Temple, & rendu publiquement les honneurs Divins.

Goltzius raporte deux Médailles de deux anciens Rois de Lacédémone, Agésilas & Polydore; mais les Couronnes de Laurier qu'il donne à ces Rois ne leur conviennent en façon quelconque, & le reste est encore plus suspect. Ainsi ne comptons que sur les Médailles dont nous pouvons répondre. Elle ne remontent pas jusqu'aux Monnoyes de fer, seules en usage à Lacédémone du tems de Lycurgue, mais elle se ressentent encore de la défense expresse qu'il fit des Monnoyes d'or & d'argent, si constamment observée par les Lacédémoniens. En un mot, ces Peuples ne nous ont laissé que des Monnoyes de cuivre, & tout y roule sur les Divinitez de la Laconie, comme les Médailles d'Athènes sur les Divinitez de l'Attique. Il ne faut rien chercher de plus dans

cc

ce qui nous reste de ces deux Républiques si fameuses, qui ont disputé entre elles l'Empire de la Grèce, jusqu'à ce qu'elles aient passé avec la Grèce entière sous le joug des Romains.



REFLEXIONS

SUR LES MÉDAILLES DE CROTONE.

QUELQUES Monuments communiqués à l'Académie en 1710. l'engagèrent à faire sur les Médailles de Crotone les mêmes Recherches qu'on avoit faites quelque tems auparavant sur les Médailles d'Athènes & sur celles de Lacédémone.

M. de Boze qui en fut chargé, fit d'abord une Description exacte de toutes celles qu'on trouve dans les différents Recueils des Antiquaires: il en fit voir ensuite plusieurs en original tirées de son Cabinet, & ce sont celles que l'on donne ici.

Les Observations générales de M. de Boze sur les Médailles de Crotone sont,

1. Qu'il n'en a jamais vû qu'en argent; mais que Goltzius en rapporte une en or: à la différence de celles de Lacédémone, qui certainement sont toutes de bronze; & à la différence de celles d'Athènes, dont on en a presque un pareil nombre d'argent & de bronze, & point du tout en or.

2. Que

2. Que l'on ne trouve aucune Médaille frappée par ceux de Crotoné en l'honneur des Empereurs Romains, comme on n'en trouve point d'Athènes dans toute la suite des mêmes Médailles Impériales, au lieu qu'il y en a beaucoup de Lacédémone.

3. Que, comme on reconnoît par les Médailles d'Athènes que le principal Culte des Athéniens s'adressoit à Jupiter & à Minerve, & par celles de Lacédémone, qu'Hercule & les Dioscures y étoient l'objet de la Vénération publique: de même on voit par les Médailles de Crotoné, qu'on y adoroit particulièrement Junon, Apollon & Hercule.

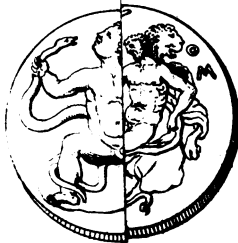
Pour rendre ces observations moins séches & plus utiles, M. de Boze les termina par quelques Réflexions Historiques sur les Médailles de Crotoné, ramenées à l'explication particulière des Médailles dont on a donné le dessein.

Denys d'Halicarnasse & Strabon qui parlent de la fondation de Crotoné, la rapportent l'un & l'autre à Myscellus Chef des Achéens; & Denys d'Halicarnasse qui en donne l'Epoque précise, la fixe à la troisième année de la XVII. Olympiade, qui, selon lui, répond à la quatrième année du Règne de Numa.

Myscellus étant allé à Delphes pour consulter l'Oracle d'Apollon sur le lieu où il bâtiroit sa Ville, y trouva Archias le Corinthien, qu'un semblable dessein y avoit amené. Le Dieu les écouta favorablement, & après les avoir déterminés sur le lieu le plus convenable à leurs nouveaux établissemens il

ANCIENTONE

aujourd'hui de Naples



il leur proposa différents avantages , & leur laissa entre autres le choix des Richesses ou de la Santé. Les Richesses touchèrent Archias, Myscellus demanda la Santé, & Apollon fût fidèle à tous les deux. Archias fonda Syracuse, qui devint en peu de tems la plus opulente Ville de la Grèce. Myscellus fonda Crotone, si fameuse par la longue vie & par la force naturelle de ses Habitants, qu'en parlant d'un lieu fort sain, & où l'air étoit d'une extrême pureté, on disoit communément *Κρότωνος υγιέστερος*, *salubrior* *Crotone*. Strabo. l. VI.

Le nom de Crotone ne lui fut pas donné au hazard. Diodore de Sicile nous apprend qu'Hercule passant en ce Pais-là: y fut reçu par un Héros nommé Croton, & que transporté de colére contre le brigand Lacinus, qui de tems en tems lui déroboit quelque un de ses bœufs; il tua Croton par mégarde. Hercule pénétré de douleur, rendit tous les honneurs possibles à la mémoire de son malheureux Hôte; il lui fit élever un Tombeau sur les bords du fleuve Asarus, & prédit que dans ce lieu-là même s'éleveroit un jour une grande Ville qui porteroit le nom du défunt. Diodore. l. VI.

Le Tombeau de Croton subsistoit encore, & l'on n'avoit pas oublié la prédiction d'Hercule, quand l'Oracle d'Apollon conduisit Myscellus dans cette partie méridionale de l'Italie. On prétend même que Myscellus fut averti en songe de donner à sa nouvelle Ville le nom de Crotone, s'il vouloit qu'Hercule fût un de ses Protecteurs. A quelques milles de-là se voyoit aussi le
Tem-

L. 34.

Temple de Junon surnommée *Lacinia*, que ce Héros avoit bâti, après avoir fait une punition exemplaire du voleur *Lacinias*. *Ti-te-Live* donne une grande idée de ce Temple, quand, après avoir parlé de l'état florissant de *Crotone*, il ajoute, *Sex millia aberat ab Urbe nobile Templum ipsâ Urbe nobilius, Junonis LACINIÆ, Sanctum omnibus circa populis*. Il décrit ensuite le Bois Sacré de la Déesse, & les Pâturages où les troupeaux immenses alloient paître seuls sans rien craindre de la férocité des loups, ni de la malice des hommes; & il termine sa Description, en remarquant qu'une Colonne d'Or massif s'élevoit au milieu du Temple, & que s'il étoit renommé pour sa Sainteté, il ne l'étoit pas moins pour ses Richesses. Il dit ailleurs qu'*Annibal* y déposa en caractères Grecs & Puniques l'Histoire de ses Conquêtes; & dans un autre endroit, il fait un récit pathétique de la mort funeste du Censeur *Fulvius Flaccus* & de ses deux Fils, pour avoir osé enlever une partie de la couverture de ce Temple, que les plus grands ennemis du Peuple Romain avoient toujours respecté.

Le Culte des *Crotoniates* envers *Junon Lacinia* est parfaitement marqué sur leurs Monnoyes. La tête de cette Déesse y est presque toujours gravée; on n'y en voit pas même d'autre. On y trouve aussi des Trépieds & des Branches de Laurier, prix ordinaires des Jeux de la Grèce où les *Crotoniates* s'étoient signalez par un grand nombre de Victoires. *Hercule* enfin occupe la plupart des revers.

A

A l'égard d'Hercule, dont il semble qu'il s'agisse ici plus que d'aucune autre Divinité, on comprend aisément qu'il devoit être dans une Vénération infinie parmi des Peuples si recommandables par leur force naturelle. C'est Crotoné qui a produit le célèbre Milon, Ischomachus, Tisicrate, Astylé & tant d'autres illustres Athlètes. Dans une même Olympiade, dit Strabon, sept Crotoniates furent couronnez aux jeux Olympiques, & remportèrent tous les prix du Stade. Ils passaient pour des Hercules dès le berceau, & ce fût bien-tôt un proverbe, que le plus foible d'entr'eux, étoit le plus fort des Grecs: Κροτωνιατῶν ὁ ἑσχατὸς πρῶτος ἦν τῶν ἄλλων Ἑλλήνων.



DES CHARS

Représentez sur les Médailles Consulaires.

C'EST une opinion commune parmi les Antiquaires, que les Chars gravez au revers de la plupart des Médailles Consulaires, sont autant de Symboles des Victoires remportées & des Triomphes obtenus par les Consuls Romains, dont ces Médailles portent le nom. M. Baudelot donna en 1706. une Dissertation expresse pour refuter ce sentiment, & pour établir que ces Chars gravez au revers des Médailles Consulaires, & qui y paroissent attelés à deux, à trois, ou à qua-

quatre chevaux, ne désignent que les Courses dans les Jeux que les Magistrats qui avoient l'intendance de la Monnoye, avoient donnez au Peuple pendant leur Edilité; & à ce sujet il observe,

1. Que ces sortes de Courses de Chars attelés à deux, à trois, ou à quatre chevaux, étoient tellement en usage à Rome, qu'elles y terminoient presque toujours la Pompe des Jeux, comme le dit expressément Denys d'Halicarnasse.

2. Que le nom des Magistrats qu'on lit sur la plupart des Médailles où l'on voit ces sortes de Chars, ne sont point des noms signalés dans l'Histoire Romaine, pour avoir remporté aucun avantage sur les ennemis de la République, encore moins pour avoir obtenu à Rome les honneurs du Triomphe.

3. Que les honneurs du grand Triomphe, c'est-à-dire, de celui où les Vainqueurs montoient dans des Chars, étoient à Rome une chose très-rare, par les différentes conditions requises pour les obtenir. Qu'il n'y a cependant rien de plus commun que les Chars représentés dans les Médailles Consulaires, n'y ayant presque point de Famille où il ne s'en trouve, & souvent en grand nombre.

4. Que les Chars des Triomphateurs étoient, au rapport de Florus, toujours attelés à quatre chevaux; & que ceux que l'on trouve sur les Médailles Consulaires, sont ordinairement attelés à deux Chevaux, & plus souvent encore à trois.

5. Que la forme des Chars des Triomphes si bien décrite par les Auteurs, ne devoit point changer, & que ceux des Médailles
Con-

Consulaires sont presque tous de figure différente. Que dans la Pompe des Triomphes, les chevaux attelés au Char du Vainqueur, marchoit d'un pas grave & lent, & que ceux des Médailles vont ordinairement d'une manière si rapide, qu'ils touchent à peine la terre, & qu'ils semblent voler.

Pour donner un nouveau poids à ces Observations, M. Baudelot parcourut & examina en particulier quelques-unes de ces Médailles Consulaires que Fulvius Ursinus, Patin, Bèger, & en dernier lieu M. Vaillant, ont expliquées par de prétendus Triomphes, & qui n'y peuvent avoir aucun rapport suivant l'Histoire & les Fastes. Enfin il décrivit une Médaille de la Famille *DOMITIA*, où l'on voit entre les jambes des chevaux attelés au Char, un Homme qui présente une pique à un Lion, & il l'expliqua par un passage de Pline, qui dit que Domitius Ahenobarbus étant Edile, ajouta aux Courses ordinaires du Cirque, le Spectacle de cent Lions, & d'autant d'Ethiopiens qui étoient exercez à les combattre.



DES ALLOCUTIONS

*Marquées sur les Médailles
des Empereurs Romains.*

LE don de Haranguer étoit d'un bien plus grand usage chez les Anciens que parmi nous. Ils le regardoit comme un talent abso-

so-

seulement nécessaire à un Général d'Armée, & les Empereurs Romains l'ont estimé au point de chercher à s'en faire honneur dans les Monuments publics, toutes les fois qu'ils ont eû occasion de le faire valoir à la tête des Troupes. Ils donnoient le nom d'AL-LOCUTIONS à ces sortes de Harangues militaires, & la légende ordinaire des Médailles frappées à ce sujet est *ADLOCUTIO*.

M. l'Abbé de Tilladet donna à l'Académie en 1705. une Histoire Chronologique de ces Allocutions marquées sur les Médailles des Empereurs Romains.

Les premières sont de Caligule. Ce Prince y est représenté debout en Habit long sur une Tribune, d'où il Harangue quatre soldats ayant le Casque en tête & leurs Boucliers en main, comme tout prêts à partir pour une Expédition. A l'Exergue on lit *ADLOC. COH. ADLOCutio COHortium*. Le second est Néron, au revers duquel on trouve à peu près le même type & la même légende *ADLOCUT. COH.* Le III. est Galba, représenté sur un de ses revers en Habit de Guerre & haranguant ses Soldats, avec le seul mot *ADLOCUTIO* à l'exergue. Le IV. est Nerva, représenté sur le revers d'une de ses Médailles, debout en Habit long, monté sur une Tribune près d'un Temple à quatre colonnes & haranguant quatre Soldats. On voit derrière l'Empereur deux autres personnages aussi en habit long, & on lit à l'exergue *ADLOCUTIO AUG.* Trajan est le V. qui soit représenté sur quelques-unes de ses Médailles en habit de Guerre, haranguant ses Soldats : mais au lieu de la légende

général *ADLOCUTIO*, on n'y lit que ces deux mots *IMPERATOR VIII*. Hadrien est le VI. Empereur qui nous fournisse plusieurs types d'*Allocutions*. Sur une de ses Médailles, il est représenté en Habit de Guerre & debout sur une Tribune, d'où il harangue ses Soldats avec ce mot *ADLOCUTIO*. Sur une autre, où l'on voit le Préfet du Prétoire debout derrière l'Empereur, on lit *ADLOCUTIO COH. PRÆTOR*. Sur une troisième avec le même type, on lit *COH. PRÆTOR*, mais sans le mot *ADLOCUTIO*. Enfin sur dix autres Médailles, où Hadrien est représenté en Habit de Guerre, & plus ordinairement même à cheval, haranguant ses Soldats qui sont debout devant luy, on lit pour légende, *EXERCITUS BRITANNICUS, CAPPADOCICUS, DACICUS, GERMANICUS, HISPANICUS, MAURETANICUS, MAESIACUS, NORICUS, RHAETICUS, SYRIACUS*. Marc Aurele est le VII. Empereur, au revers de qui l'on voit le type de l'*Allocution*. Une Médaille de ce Prince nous le représente en Habit de Guerre, ayant derrière luy son Préfet du Prétoire & un autre Officier, & monté sur une Tribune, d'où il harangue ses Soldats, avec cette légende, *ADLOCUTIO AUG. COS. III*. Le VIII. Empereur est *LUCIUS, VERUS*, au revers duquel on lit *ADLOCUTIO AUG*. avec un type à peu-près semblable à celui de Marc Aurele. Le IX. Empereur dans les Médailles de qui nous avons le type de l'*Allocution* est Commode. C'est, à peu-près, le même que celui de Marc Aurele & de Vê-

Vérus. La différence ne consiste que dans la légende conçûe en ces termes : *FID. EXERCIT. P. M. TR. P. XI. IMP. VII. COS. V. P. P.* Le X. Empereur est Septime Severe. Le type est pareil au précédent, & il n'y a que cette légende *P. M. TR. P. XVIII. COS. III. P. P.* Le XI. est Caracalle, qui a précisément le même type que son Pere, avec cette légende *P. M. TR. P. XVII. IMP. III. COS. II.* Le XII. est Geta avec le même type que son Frère Caracalle, & la légende *PONT. TR. P. II. COS. II.* Macrin est le XIII. Empereur qui soit représenté sur les Médailles haranguant ses Soldats, avec cette simple légende *PONTIF. MAX. TR. P.* Le XIV. est Severe Alexandre, que l'on voit au revers d'une de ses Médailles debout, en habit de Guerre, sur une Tribune, haranguant ses Soldats, & ayant derrière lui deux autres figures debout, & pour légende *ADLOCUTIO AUGUSTI COS. P. P.* Le XV. est Gordien le Pieux, qui se trouve avec le même type que le précédent, & la légende *ADLOCUTIO AUGUSTI.* Le XVI. & le XVII. sont les deux Philippes Pere & Fils, que quelques-unes de leurs Médailles nous représentent tous deux ensemble debout sur une Tribune & haranguant leurs Soldats. Une Médaille de moyen bronze très-rare nous représente d'un côté la tête de Valerien & celle de Gallien en regard, avec la légende, *CONCORDIA AUGUSTORUM*; & au revers, ces deux Princes debout sur une Tribune, & ayant derrière eux le Préfet du Prétoire haranguant

quant leurs Soldats, & pour légende, *AD-LOCUTIO AUGUSTOR*. Postume est le XX. Empereur, sur les Médailles de qui l'on trouve jusqu'à trois différents types d'*Allocutions*; mais à la vérité, sans le mot *AD-LOCUTIO*, au lieu duquel on lit sur la première Médaille *EXERCITUS AUG.* sur la seconde *EXERCITUS ISC.* & sur la troisième *EXERCITUS VAC.* Sur toutes les trois, Postume est à cheval en habit de Guerre, le Casque en tête & harangue ses Soldats, qui sont debout devant lui. Tacite est le XXI. Empereur qui nous ait conservé le type d'une *Allocution*. C'est ce que nous apprend un Médaillon de bronze de cet Empereur, qui d'un côté représente sa tête, & de l'autre ce Prince en habit de Guerre monté sur une Tribune, d'où il harangue ses Soldats, & ayant derrière lui sur la même Tribune son Préfet du Prétoire debout, avec la légende *AD LOCUTIO AUG.* Le XXII. est Probus, dont un fort beau Médaillon de bronze représente d'un côté la tête de ce Prince en Buste, & au revers cet Empereur en habit de Guerre, debout sur une Tribune élevée & haranguant dix Soldats, avec la légende, *AD LOCUTIO MILITUM*. L'on trouve deux ou trois autres types d'*Allocutions* sous ce même Empereur, mais qui sont tous différents, soit pour le nombre ou l'attitude des figures, soit pour la légende: ce sont aussi des Médaillons. Numérien est le XXIII. Empereur, qui nous présente le type d'une *Allocution* sur un de ses Médaillons de bronze, au revers duquel ce Prince & Carin, son Frere, debout sur une

Hist. Tom. I.

O

Tri-

Tribune élevée , & ayant derrière eux le Préfet du Prétoire , haranguant quatre Soldats , qui sont debout au devant de la Tribune , avec mois , *ADLOCUTIO AUGG.* Enfin le XXIV. & dernier est Maxence , dont une Médaille très-rare nous fournit encore une *Allocution*. On lit en abrégé sur le revers de cette Médaille *ADLOCUT. AUG.* & à l'exergue *R. E. P.* Le milieu du champ de la Médaille est occupé par une espèce d' Estrade ou Tribune , de dessus laquelle l'Empereur debout , & ayant derrière lui son Préfet du Prétoire en même posture , harangue un gros de Soldats armez qui environnent la Tribune , & qui forment tout à l'entour une manière de cercle. Sur le devant se présente la figure d'un homme debout en attitude de suppliant , à qui l'Empereur paroît adresser la parole , ou pour lui reprocher sa perfidie , ou pour lui prononcer l'arrêt de sa condamnation. La difficulté est de pénétrer le sujet de cette Médaille. M. l'Abbé de Tilladet panchoit fort à croire que cette *Allocution* de Maxence , quoi que qualifiée de ce titre , étoit bien moins une Harangue faite à ses Soldats , qu'un Discours tenu en leur présence , ou à Sévère , avant que de le faire étrangler , ou à Alexandre Tyran d'Afrique , qui après avoir été vaincu par Maxence , fut ensuite étouffé par les ordres de ce Prince.



DES



DES CONGIAIRES

*Marquez sur les Médailles des Empereurs
Romains.*

ON entend par le terme de *Congiaire* cette sorte de Largesse que les Empereurs Romains faisoient de tems en tems au Peuple , & dans laquelle on avoit coutume de distribuer à chaque Citoyen une certaine somme d'argent jointe à une certaine quantité de viande , de vin , d'huile , &c. C'est même de cette dernière espèce de Distribution que le *Congiaire* a particulièrement tiré son nom du mot *Congius* , qui signifie une mesure destinée aux choses liquides , & qui contenoit environ cinq de nos pintes.

Ces sortes de Largesses sont souvent marquées sur les Médailles antiques , quelquefois avec le mot *CONGIARIUM* , & plus souvent sous le terme générique de *LIBERALITAS*.

M. Vaillant le Pere avoit entrepris une Histoire de ces sortes de Congiaires marquez sur les Médailles ; il en a même donné plusieurs morceaux à l'Académie en 1705. & en 1706. mais l'Ouvrage n'étoit guères qu'aux deux tiers , quand l'Auteur mourut.

Pour s'en former une juste idée , il faut remonter un peu plus haut que les Médailles. Jule César ne donna qu'un seul Congiaire ,

giaire , mais si considérable , au raport de Suétone , qu'outre dix boisseaux de froment & dix livres d'huile , chaque Citoyen eût encore en argent 400. Sesterces , c'est-à-dire , 50. liv. de notre Monnoye. Le Monument d'Ancyre nous apprend qu'Auguste donna Sept Congiaires au Peuple. Tibère en vingt trois années de Règne ne lui fit que deux Largesses. Caligule son Successeur en fit autant en trois ans & dix mois de Règne. Claude Oncle paternel & Successeur de Caligule , dans l'espace de douze ans que dura son Règne , ne donna que deux Congiaires. Néron son Fils adoptif & son Successeur distribua au Peuple trois Congiaires. Ce fut sous le Règne de cet Empereur , que le Sénat commença à les faire marquer sur la Monnoye. Les trois Congiaires de Néron sont donc les trois premiers qui ayent été gravez sur les Médailles , & qui s'y trouvent distinguez par les différents nombres I. II. & III. Le type est à peu près toujours le même. Néron est représenté sur la première Médaille assis sur une Tribune élevée , & ayant à côté de lui , mais sur une Tribune plus basse , une figure aussi vêtue de long & assise. A droite on voit la figure de Rome ayant le casque en tête & tenant de la main une Victoire. A l'opposite est la figure d'un Jeune Homme debout , tenant à la main la Tablette nommée *Tessera* , & un Citoyen monte les degrez pour recevoir la Libéralité du Prince.

Le premier Empereur qui ait donné un Congiaire après Néron , est Vespasien. Encore ne trouve-t-on qu'une seule Médaille

fra-

frapée pour ce sujet , dans laquelle il paroît que Tite & Domitien ses Fils eurent part à la Libéralité , ou du moins que Vespasien donna ce Congiaire à leur occasion , puisque l'un & l'autre sont nommez & représentez sur le revers , assis & faisant cette Largesse. Si la Médaille de Tite rapportée par Mezzabarba , avec la légende CONG. TER. P. R. DAT. est vraie , il paroît que ce Prince a distribué trois Congiaires au Peuple ; celle de son premier Congiaire étant connue par tous les Antiquaires ; au lieu que la Médaille de son second Congiaire n'a point encore été vûe jusqu'ici. A l'égard de Domitien , bien que Suétone remarque qu'il a donné trois Congiaires , on n'en trouve cependant que deux de gravez sur ses Médailles ; le premier sous son II. Consulat ; & le second sous son XI. Consulat : mais ni l'une ni l'autre de ces Médailles ne marque le nombre du Congiaire. Nerva son Successeur eût un Règne de si courte durée , qu'il ne pût donner qu'un seul Congiaire , comme l'aprement ses Médailles , dont la légende COS. II. DES. III. marque que ce fut à son avènement à l'Empire , ce Prince ayant été Consul pour la seconde fois avec Domitien en 843. Trajan Fils adoptif de Nerva , en vingt années de Règne , distribua au Peuple trois Congiaires , comme les Médailles frappées à ce sujet en font foi. Hadrien régna près de vingt-un ans , & donna sept Congiaires au Peuple. Antonin le Pieux , Fils adoptif d'Hadrien , pendant vingt-deux ans & huit mois que dura son Règne , distribua au Peuple neuf Congiaires. Marc Aurèle Fils adoptif & Gen-

dre. d'Antonin le Pieux, régna dix-neuf ans, & donna au Peuple sept Congiaires. Les Médailles de Lucius Vérus affocié à l'Empire par Marc Auréle, nous aprennent que ce Prince donna quatre Congiaires, mais conjointement avec son Collégué : car ce sont précisément les quatre premiers de Marc Auréle, dont le dernier tombe en l'an de Rome 920. & précède de deux ans la mort de Vérus. Commode qui succéda à M. Auréle, donna sept Congiaires au Peuple en treize années de Règne. A la vérité les deux premiers, quoi-que gravez au revers de Commode, apartiennent cependant du moins autant à Marc Auréle, qui en fit la dépense en faveur de son Fils ; le premier, lorsque ce jeune Prince prit la Robe virile, l'an de Rome 925. & le second, lorsqu'il épousa Crispine, l'an 930. Helvius Pertinax, qui fut élu Empereur après la mort de Commode, ne régna que quatre mois, & ne pût par conséquent donner qu'un seul Congiaire, qui fut à son avènement à l'Empire, & dont la mémoire nous a été conservée sur les Médailles de ce Prince en différents Métaux. Septime Sévère Successeur de Didius Julianus, régna dix-sept ans & huit mois, & distribua au Peuple huit Congiaires, comme l'apprennent ses Médailles. C'est à cet Empereur que se termine le Traité des Congiaires de M. Vaillant. En le continuant jusqu'au dernier des Empereurs qui a donné le Congiaire au Peuple, il auroit fait voir que Caracalle & Géta fils de Septime Sévère qui régnèrent ensemble après leur Pere, distribuèrent plusieurs Congiaires. On en compte
neuf

neuf dans Caracalle, & cinq dans Géta. Le premier de Caracalle est le quatrième de Septime Sévère, qui fit cette Largeffe conjointement avec lui, lorsqu'il lui donna le titre d'Auguste, & qu'il le maria avec Plautille. Ainsi des neuf Congiaires de Caracalle, les cinq premiers sont les cinq derniers de son Pere auxquels il avoit eû part, & qu'il a pour cette raison adoptez comme siens. A l'égard de Géta, la première des cinq Libéralitez que l'on a de lui, commence à se compter de la V. de Septime Sévère, qui se fit pour la solemnité des Jeux Séculaires, & à la distribution de laquelle Géta eût part avec l'Empereur son Pere & son Frère Caracalle. Macrin qui succéda à Caracalle, fit distribuer un Congiaire au Peuple à son avènement à l'Empire. On en compte trois dans son Successeur Elagabale, & cinq dans Sévère Alexandre. Maximin fit aussi distribuer un Congiaire au Peuple à son avènement à l'Empire. Balbin & Pupien ayant été déclarez Empereurs par le Sénat, donnèrent tous deux ensemble un Congiaire au Peuple. Après leur mort, Gordien surnommé le Pieux parvint à l'Empire, & en moins de six ans de Règne il donna cinq Congiaires. Philippe son Successeur en distribua trois, & Trajan Déce un seul, si nous nous en raportons à ses Médailles. Trébonien Galle & Volusien son Fils en donnèrent aussi chacun un, ou peut-être un seul conjointement; les Médailles de l'un & de l'autre de ces Princes ayant pour légende LIBERALITAS AVGG. Il y auroit pourtant lieu de présumer que Trébonien Galle ayant d'abord par les suffrages du Sénat été reconnu

nu pour Empereur conjointement avec Hostilien , a dû distribuer deux Congiaires : le premier à son avènement à l'Empire ; & le second , lorsqu'après la mort d'Hostilien , il déclara son Fils Volusien Auguste. Les Médailles nous marquent que Valérien & Gallien son Fils donnèrent conjointement trois Congiaires au Peuple. Claude surnommé le Gothique en distribua un au moins, ses Médailles ne marquant point le nombre du Congiaire , & n'ayant que la simple légende, LIBERALITAS AUG. Pour Quintillus son Frère, le peu de tems qu'il regna ne lui permit pas d'en donner plus d'un, qui fut à son avènement à l'Empire: ce que désignent ses Médailles , qui ont pour légende , LIBERALITAS AUG. Ce Prince est le dernier des Empereurs qui ait donné un Congiaire au Peuple , & il n'en est plus fait mention dans les Empereurs suivans: soit que les Monétaires ayent alors cessé de représenter ces sortes de Libéralitez sur la Monnoye: soit, ce qui est bien plus vrai-semblable, que ces Princes n'ayent pas eû le moyen de fournir plus long-tems à de si grosses dépenses, pendant que leurs Revenus pouvoient à peine suffire à soutenir les Guerres considérables qui ravageoient l'Empire.

SUR



SUR UNE MÉDAILLE D'HELENE,

Avec cette inscription HELENA N. F.

M. Pinart apporta à l'Académie au mois d'Août 1709. une petite Médaille d'argent fort singulière, représentant d'un côté une tête de femme avec cette Inscription, HELENA N. F. & de l'autre une étoile dans une Couronne de chêne sans légende.

Cette Médaille, quoi-que du bas Empire, parut d'un assez bon goût, & d'une fabrique toute semblable à celles du grand Constantin. Mais il fut question de sçavoir plus précisément qui étoit cette Hélène, & ce que signifioient ces deux lettres N. F.

Un sçavant Antiquaire a prétendu qu'il y avoit eû une Hélène Femme de l'Empereur Phocas, nommé e sur les Médailles HELENA NOVA. Quand on a voulu approfondir ce sentiment, on n'en a pû trouver aucune preuve. D'ailleurs l'épithète NOVUS ou NOVA ne paroît pas avoir jamais été employée sur les Médailles antiques qu'avec des surnoms capables d'en relever la signification naturelle, comme DEA NOVA, ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ.

Cependant, si la fabrique de cette Mé-
O 5 daillé

daille avoit permis de la rapporter au tems de Phocas, on y auroit fort commodément mis *HELENA Nova Foca*, & c'étoit d'abord le sentiment de M. Pinart, qui jugeant ensuite que cette Hélène ne pouvoit être que la Mere du grand Constantin, & faisant réflexion que la lettre F. dans les Médailles & les autres Monuments antiques est l'abrége ordinaire de *Filius* ou de *Filia*, se détermina enfin à l'expliquer ainsi, *HELENA Numeriani*, ou, *Nepotiani Filia*; adoptant en cela le sentiment de quelques Auteurs, qui, contre l'opinion commune, ont assuré que Sainte Hélène étoit d'une Famille très-illustre.

M. Galland proposa de lire *HELENA Nobilis*, ou *Nobilissima Femina*: mais M. Pinart & quelques autres opposèrent à cette nouvelle explication,

1. Qu'on ne voyoit pas pourquoi le titre de *Nobilis* ou de *Nobilissima Femina* conviendrait si particulièrement à Hélène Mere de Constantin.

2. Que ce titre ne se trouvoit que dans quelques Inscriptions, & jamais sur les Médailles.

3. Que pour éviter l'équivoque dans la lecture, on auroit mis au moins *NOB. FEM.* suivant l'abrége ordinaire des Médailles des Césars de cet âge-là, dont la légende a coutume de finir ainsi, *NOB. CAES.* quoi-qu'il soit vrai qu'il n'y ait quelquefois qu'un N. & un C.

Ces difficultez obligèrent M. Galland à rapporter, quelques jours après, des preuves plus détaillées de son sentiment, & les voici en substance.

Lors-

Lorsque Dioclétien & Maximien honorèrent du titre de *César* Constance Chlore & Galère Maximien, ils les obligèrent de répudier leurs femmes. Ainsi Constance Chlore répudia Hélène pour épouser Théodora Fille du premier lit de la Femme de l'Empereur Maximien; & Galère Maximien ayant de même répudié sa Femme, épousa Valéria Fille de Dioclétien. Or comme les Femmes des *Césars* n'avoient aucune part à ce titre, il falloit bien qu'elles en eussent un autre qui marquât leur rang; & ce titre devoit être celui de *Nobilissima Femina*, qui répondoit au *Nobilissimus César* de leur Mari depuis Philippe le Fils, qui est le premier qui ait joint l'éphithète de *Nobilissimus* au titre de *César*. On doit donc présumer que comme les Femmes des Empereurs avoient le titre d'*Augustes*, de même les Femmes des *Césars* avoient celui de *Nobilissimes*, & qu'on a dû l'employer dans tous les Actes & Monuments publics, pour marquer le rang qu'elles tenoient dans l'Empire.

Comme les Médailles de Théodora & de Valéria ne nous représentent ces Princesses qu'avec le titre d'*Augustes*, c'est une preuve qu'on ne les a frappées en leur honneur que quand Constance Chlore & Galère Maximien devinrent Empereurs par l'abdication volontaire de Dioclétien & de Maximien, & que Constantin Fils de Constance Chlore fut déclaré César. C'est alors qu'Hélène qui, par sa répudiation étoit demeurée sans aucun titre, devint Mere d'un César. Elle avoit perdu sa qualité de Femme de Constance Chlore Empereur, mais celle de Me-

re de Constantin César ne pouvoit lui être ôtée; & comme Théodora avoit acquis le titre d'Auguste par l'élévation de Constance Chlore à l'Empire, & qu'on lui donna ce titre sur les Médailles; celle d'Hélène de M. Pinart prouve que Constantin ne pût voir la Mère de ses Freres d'un second lit honorée du titre d'Auguste, sans rendre en même tems à la sienne propre tout l'honneur qui dépendoit de lui, par de semblables Médailles, avec le titre de *Nobilissima Femina*, en attendant qu'il pût lui donner sur ces mêmes Monuments le titre d'*Auguste*; à quoi il ne manqua pas dès qu'il eût hérité de l'Empire par la mort de Constance Chlore son Pere.

Ce qui prouve encore que la Médaille d'Hélène dont il s'agit a été frappée en même tems que celles où Théodora a le titre d'Auguste, c'est que l'on trouve de cette Impératrice qui sont de même goût, de la même fabrique & avec le même revers que celle d'Hélène.

Les Médailles de Théodora n'aident pas seulement à reconnoître celles de sainte Hélène, elles nous apprennent encore que celles qui ont pour légende F. IVL. HELENA, AVG. & qui représentent une Femme coëffée précisément de la même manière que Théodora, ne sont point d'Hélène Femme de Julien l'Apostat, comme l'ont crû jusqu'à présent la plupart des Antiquaires, mais de sainte Hélène Mere du grand Constantin, de même que toutes les Médailles qui ont simplement, HELENA AUGUSTA.

Une autre preuve que les Médailles attribuées.

buées à une Hélène Femme de Julien l'Ap-
postat , apartiennent uniquement à Sainte
Hélène, c'est que les lettres des exergues
de ces Médailles ne se trouvent dans aucune
des Médailles de Julien, & qu'on les voit
dans presque toutes celles du grand Con-
stantin & de ses Enfants ; ce qui marque
qu'elles ont été frappées sous un même Ré-
gne , & dans une même étendue de Domi-
nation. A quoi il faut encore ajouter que
ces Médailles d'Hélène & celles de Julien
sont d'une fabrique toute différente.



SUR LES MÉDAILLES

*De DOMITIUS DOMITIANUS, de
CONSTANTINUS JUNIOR & de
CONSTANTIUS GALLUS.*

ON a coûtume de placer les Médailles de
Domitius Domitianus immédiatement
après celles d'Aurélien. M. Galland dans
une Dissertation lûe à l'Académie en 1705.
prétend qu'il les faut ranger parmi celles des
Tyrans qui se soulevèrent contre l'Empereur
Dioclétien.

Zozyme est fort contraire au système de
M. Galland ; car il dit positivement que sous
le Règne d'Aurélien , Epitimus ou Septi-
mius , comme il est apellé dans l'Epitome
de Victor, Urbanus & Domitianus se revol-
tèrent.

tèrent & furent bien-tôt punis. Mais on connoît le peu d'exactitude de Zozyrne; & son autorité, dit M. Galland, ne peut tenir contre la seule confrontation des Médailles de Domitius Domitianus avec celles des Empereurs Dioclétien & Maximien.

En effet, les Médailles de ces Princes sont si semblables par leur forme, par leur fabrique, par leur métal, par leurs Inscriptions & par d'autres circonstances de leurs revers, que l'on est, ce semble, forcé de se rendre à la vûe de tant de marques convaincantes.

Les deux Médailles de Domitius Domitianus rapportées par Mezzabarba ont également au revers un Génie debout, tenant d'une main une patère, & de l'autre la corne d'Abondance, avec cette légende, GENIO POPVLI ROMANI; type & légende, dont il n'y a aucun exemple sur les Médailles des Princes qui ont précédé Dioclétien.

La première de ces Médailles de Domitius Domitianus représente un Autel aux pieds du Génie, la lettre Γ. dans le champ, & à l'exergue ALE. Γ. Sur la seconde, au lieu d'Autel, on voit une Aigle aux pieds du Génie. La lettre Γ. dans le champ à gauche, & à l'exergue ALE. sans Γ. M. Foucault Conseiller d'Etat, qui a dans son Cabinet cette dernière Médaille, en a aussi deux toutes semblables de Dioclétien, avec cette différence qu'il y a sur l'une dans le champ le chiffre XX. à droit & à gauche

$\frac{\Delta}{\Gamma}$, & sur l'autre B. à droit & $\frac{B}{\Gamma}$ à gauche. II.

en a aussi trois de Maximien Herculus ; l'une avec les chiffres XXI. à droit & B. à gauche ; l'autre avec XXI. à droit & Γ. à gauche ; & la troisième avec Δ. à gauche. A l'exergue de chacune de ces Médailles on lit A L E. de même que sur celles de Domitius Domitianus.

Après ces différentes remarques, M. Galand examine à quelle année de l'Empire de Dioclétien doit se rapporter le tems du Règne de Dom. Domitianus. Mais, comme les lettres A L E. qui sont à l'exergue des Médailles de ce Tyran, ne laissent aucun lieu de douter qu'elles n'aient été frappées à Alexandrie, lorsqu'il y prit le titre d'Auguste, il pose d'abord pour principe qu'elles n'y ont été frappées que vers le tems auquel celles des Empereurs Dioclétien & Maximien commencèrent aussi à s'y frapper en caractères Romains. On sera obligé de convenir de ce point, si l'on considère que sous l'Empire Romain on n'a frappé aucune Médaille Latine en bronze ni à Alexandrie ni en Egypte avant la seizième, ou même avant la dix-huitième année du Règne de Dioclétien. Ce qui n'est pas difficile à prouver ; premièrement, par les dix premières années du Règne de Dioclétien marquées tout de suite sans interruption sur les Médailles Grecques de cet Empereur frappées à Alexandrie ; secondement, par les six années du Règne d'Achilleus, qui, selon le témoignage d'Eusèbe, se révolta dans la 10. ou dans la 12. année de l'Empire de Dioclétien.

On ne peut pas dire, au reste, que l'on
à fra-

a frappé en même-tems à Alexandrie des Médailles Latines & des Médailles Grecques sous Dioclétien. Car si cela étoit, on verroit quelques Médailles Latines d'Achilléus, qui s'est maintenu à Alexandrie pendant six années avec le titre d'Auguste; au lieu que les Médailles qui nous restent de ce Tyran. sont toutes Grecques, & par conséquent frappées dans le même tems que celles de Dioclétien & de Maximien se frapoint encore en caractères Grecs dans cette Ville-là.

Après plusieurs remarques, M. Galland observe avec Eutrope, que Dioclétien, à l'occasion de la Victoire qu'il venoit de remporter sur Achilléus, fit plusieurs beaux Réglemens en Egypte, qui, au raport de cet Historien, y étoient encore observez dans le tems qu'il écrivoit. Il présume même que l'un de ces Réglemens fut que l'on ne frapperoit plus en Egypte de Monnoyes avec des Inscriptions Grecques, mais seulement en caractères Latins, & en la même forme qui s'observoit dans toutes les autres Provinces soumises à la Domination Romaine. Or quoique les Auteurs ne disent rien de ce changement, leur silence n'empêche pas cependant qu'il ne soit manifeste, puisque les Médailles en font foi. Ce qui sert encore à favoriser l'opinion de M. Galland touchant Dom. Domitianus & ses Médailles, c'est qu'on ne peut pas en déterminer le tems avant la seizième année de l'Empire de Dioclétien pour le plutôt; ou avant la dix-huitième pour le plus tard. Ce fut après ce Règlement à l'égard de la Monnoye, & selon les apparences, très-peu de tems après le départ de Dioclétien

rien d'Alexandrie, que Dom. Domitianus se souleva contre cet Empereur, & se fit déclarer Auguste. De là vient que ses Médailles sont si semblables à celles des Empereurs Dioclétien & Maximien, aussi-bien qu'à celles de Constance Chlore & de Galère Maximien, frappées à Alexandrie vers ce même temps-là, en conséquence du Règlement de Dioclétien. Enfin le peu de Médailles qui nous restent de Dom. Domitianus fait assez connoître que son Règne fut de courte durée. Dioclétien ayant eû sans doute en Egypte quelque habile Général qui fût étouffer cette Rébellion dès sa naissance. De toutes ces raisons il conclut qu'au lieu de ranger, comme on l'a fait jusqu'ici, les Médailles de Dom. Domitianus après celles d'Aurélien, il est à propos de les placer à la suite de celles des autres Tyrans qui se revoltèrent contre Dioclétien ; Domitius Domitianus ayant été le dernier des Généraux Romains qui troublèrent la tranquillité du Règne des Empereurs Dioclétien & Maximien.

C'est sur de semblables preuves que dans une autre Dissertation lûe à l'Académie en 1710. M. de Valois a prétendu que les Médailles qui ont pour Inscription du côté de la tête FL. CL. CONSTANTINUS IV N. N. C. ne sont pas de Constantin le jeune, Fils du grand Constantin, à qui on les attribue communément, mais qu'elles sont de Constantin, Fils aîné du second lit de Constance Chlore, Prince dont le seul Zonare a fait mention.

Les principales raisons qui ont déterminé M. de Valois à former ce nouveau Système sont

sont la différence de l'âge de ces deux Princes, la différence de leurs traits, & la différence de la fabrique de leurs Médailles. Constantin le jeune Fils du grand Constantin est représenté sur les Médailles où il n'a que le titre de César, avec un visage très-jeune; & sur celles qui le représentent le plus âgé, il ne paroît avoir que seize ou dix-huit ans tout au plus. Il n'en est pas de même du FL. CL. CONSTANTINUS IVNIOR, dont il est ici question. Toutes ses Médailles, sans en excepter une seule, nous le représentent comme un Prince âgé du moins de 30. ou 35. ans. Mais comme l'établissement de cette découverte dépend encore de plusieurs circonstances dont la discussion doit être suivie en entier & dans les termes de l'Auteur, il faut voir la Pièce même qui est imprimée tout du long dans le second Tome des Mémoires.

Les Médailles de César CONSTANTINUS GALLVS offroient un nouveau genre de difficulté que M. Galland a parfaitement résolu. Jusques ici les Antiquaires prévenus que le nom de GALLVS devoit se trouver sur les Médailles de ce Prince, ne lui en ajugeoient que deux, rapportées, l'une par Strada de Rosberg, & l'autre par Triltan, avec cette Inscription du côté de la tête, D. N. CONSTANTIVS GALLVS NOB. C. & pour revers le Prince armé & à cheval, foulant aux pieds un Barbare, avec la légende GLORIA ROMANORVM. Occo suivi par Mezzabarba en avoit ajouté une troisième avec cette Inscription IMP. C. GALLVS P. F. AVG.

au-

autour de la tête, & au revers une Femme debout, ayant à ses pieds un Bœuf d'un côté & de l'autre un Lion.

A l'égard des deux premières Médailles, qui ont au revers *Gloria Romanorum*, M. Galland prétend que l'Inscription du côté de la tête, étant apparemment mal conservée, ces deux Antiquaires ont lû, D. N. CONSTANTIVS GALLVS NOB. C. au lieu de D. N. CONSTANTIVS PIVS FEL. AVG. qui y étoit; ces deux Médailles appartenant à l'Empereur Constance Fils du Grand Constantin, & nullement à Constantius Gallus César. Pour ce qui est de la troisième Médaille publiée premièrement par Occo & ensuite par Mezzabarba, M. Galland fait voir qu'elle ne peut absolument appartenir à Constantius Gallus, qui n'a jamais eû la qualité d'Auguste & qu'elle est de Trébonianus Gallus, comme le prouve le type du revers, qui est celui de la Colonie Viminacium, Ville de la Mésie supérieure, & qui ne passe point le Règne de Gallien.

Dès le moment que Gallus fut créé César, il ne porta plus que le nom de Constantius que lui avoit donné l'Empereur Constance son Cousin, en lui conférant cette Dignité. Il n'en faudroit point d'autre preuve que le passage suivant d'Aurélius Victor : *Magneptius Fratri Decentio Gallias, Constantius Gallo, cujus nomen suo mutaverat Orientem, Caesaribus commiserunt.* Mais on a encore de surcroît tout ce qui nous reste de Médailles de ce Prince, qui servent à nous confirmer cette vérité. Ainsi il est fort inutile de rechercher le nom de Gallus sur les Mé-

Médailles qui ont été frappées en l'honneur de ce César. Et si lon venoit par la suite à trouver quelque Médaille de ce Prince qui eût pour légende, CONSTANTIVS GALLVS, il faudroit imputer cette faute au Monétaire, qui auroit en cela péché contre l'intention de l'Empereur Constance & de *Constantius Gallus* lui-même. Les Historiens, ce semble, auroient dû en user de la même manière; mais s'ils l'ont apellé *Gallus*, ç'a été pour ne le pas confondre avec l'Empereur Constance, à cause de l'équivoque du nom.

Ces raisons ont déterminé M. Galland à attribuer au César Constantius Gallus toutes les Médailles qui portent pour légende D. N. CONSTANTIVS IVN. NOB. C. L'Empereur Constance, Fils du grand Constantin, n'ayant pu être apellé *Junior* par raport à Constance Chlore son grand Pere, qui étoit mort avant qu'il fût César.

M. Galland fait une autre observation: c'est qu'il y a deux sortes de fabrique des Médailles de l'Empereur Constance, l'une commune à toutes les Médailles de Constantin le Grand; particulièrement en petit bronze, & à toutes les Médailles de Delmatius, de Crispus, de Constantin le jeune & de Constant; l'autre de ces Médailles dont les unes aprochant du moyen bronze, les autres étant de petit bronze, ont également au revers pour légende FEL. TEMP. REPARATIO. Or il n'y a aucune Médaille de Constantin le Grand, de Delmatius & de Crispus de cette dernière fabrique. On n'en trouvera non plus aucune de Constantin

tin le jeune, ni avec le titre de César, ni avec le titre d'Auguste. Au contraire, on en voit de son Frere Constant aussi-bien que de Constance. Il y a encore une chose à observer; c'est que l'on ne trouvera aucune Médaille de cette fabrique, c'est-à-dire, avec la légende, FEL. TEMP. REPARATIO, qui représente soit Constant, soit Constance, avec le titre de César, mais qu'ils ont toujours l'un & l'autre sur leurs Médailles le titre d'Auguste.

La conséquence que tire de là M. Galland, c'est que cette dernière fabrique n'a été introduite que depuis la mort de Constantin le jeune, dans le tems que Constant & Constance régnoient seuls en qualité d'Augustes. De sorte qu'il n'y a point de Médailles de l'Empereur Constance de cette fabrique avec le titre de César, d'où il s'ensuit que les Médailles de la même fabrique, qui portent pour légende, CONSTANTIVS NOB. C. doivent être attribuées à Constantius Gallus, aussi-bien que celles sur lesquelles on lit, D. N. CONSTANTIVS IVN. N. C. qui lui apartiennent de même par le titre de *Junior*.



SUR



SUR QUELQUES AUTRES MÉDAILLES ANTIQUES.

LEs trois premières Médailles de la planche qu'on donne ici furent envoyées en 1705. à l'Académie par M. Oudinet, qui les avoit reçues d'Egypte pour le Cabinet du Roi. Elles étoient difficiles à déchiffrer, moins par la roüille qui les couvroit encore, que par les types & les noms des Villes marquez au revers, qui ne se trouvoient dans aucun recueil.

N. I.

La première de ces Médailles est de l'Empereur Hadrien, dont on voit d'un côté la tête avec la légende ordinaire, & au revers la figure de Jupiter debout, tenant d'une main son Aigle & de l'autre la *Haste pure*, symbole de la Divinité. L'Inscription ΕΡΜΩΝΘ est l'abregé d'ΕΡΜΩΝΘΙΩΝ, par ceux d'*Hermonthis*. Ce qui suit, L. IA. est une Epoque qui marque la XI. année de l'Empire d'Hadrien.

La Ville d'Hermonthis, plus connue par l'ancienne Géographie que par les Médailles, étoit située sur la rive occidentale du Nil. Elle avoit donné son nom à la Contrée, & c'est ce que Pline & les autres Géographes ont appelé *Hermonthites Nomos* dans la division de l'Egypte en Préfectures.

N. II.

La seconde Médaille est de la Ville de *Mendes*, autre Préfecture d'Egypte, du nombre



rodos.
b.

ILI.

qu'en

N. 1.

bre

bre de celles qui avoient donné leur nom aux embouchûres du Nil.

Elle a été frappée en l'honneur de Marc Aurèle le jeune , & la huitième année de son association à l'Empire d'Antonin le Pieux, comme le marque l'Epoque du revers L. H. Sur ce revers paroît le Jupiter de Mendes avec le mot entier ΜΕΝΔΗCΙΟC , ce qui pourroit faire lire de même sur la Médaille précédente d'Hermonthis ΕΡΜΟΝΘΙCΘΙΤΗC, au lieu de ΕΡΜΟΝΤΙΤΩΝ, par raport au Jupiter de cette Contrée. Ce Jupiter de Mendes ne tient pas un Aigle comme celui d'Hermonthis, c'est un Bouc, l'objet de la Vénération des Mendésiens ; chez ^{Herodot.} qui ce Culte étrange avoit commencé dans le ^{l. 2.} même tems que celui du Bœuf Apis s'étoit introduit à Memphis & à Héliopolis.

La troisième Médaille est de Philippe le N. III. Fils, pour qui elle paroît avoir été frappée quand il fut déclaré *César* dans l'Orient ; car cette Médaille n'a point d'Epoque comme les précédentes. On lit autour de la tête du jeune Philippe , ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙ CΑΡΑ ΜΑΡΚΟΥ ΙΟΥΛΙΑΝ ΦΙΛΙΠΠΩΝ, & au revers ΙΩΤΑΠΕΙΤΩΝ, par ceux de Jotapé. On y a sans doute voulu représenter, sous la figure de Cères, la Reine Jotapé qui avoit fondé cette Ville & lui avoit donné son nom. Plin & Ptolomée l'ont placée dans la Cilicie Montagneuse , & elle a été mise au rang des Villes Episcopales de l'Isaurie, dans la division des Provinces Ecclésiastiques, sous les Empereurs Chrétiens.

La quatrième Médaille fut produite pres- N. iv.
qu'en

qu'en même tems à l'Académie par M. Henrion. Elle est du grand Constantin, dont les Monuments ne sont pas infiniment rares. Le mérite particulier de celui-ci consiste dans la netteté du revers, qui fait qu'on y lit très-distinctement, **CONSTANTINO P. AVG. BRP. NAT, & non BAP. NAT.** comme ont lû Occo, Mezzabarbe, & même M. du Cange, qui a crû trouver dans cette légende des preuves du Baptême de Constantin. Au lieu que l'inscription se lit naturellement ainsi, **CONSTANTINO Pio AVGVSTO Bono Reipublicæ NATO.** On voit plus au long sur une Médaille de Victor cet Eloge **BONO REIP. NATVS**, & il se trouve sans aucune abréviation dans quelques Inscriptions rapportées par Gruter.

Le P. Hardouin est le premier qui a relevé l'erreur des Antiquaires sur ce prétendu Monument du Baptême de Constantin, & sa remarque se trouve ainsi confirmée par de nouvelles preuves.



SUR LA DIFFERENTE

Signification de cette formule S. C. ou EX S. C. Senatus consulto, sur les Médailles antiques.

IL s'éleva en 1707. une question dans l'Académie au sujet du *Senatusconsulto* presque toujours marqué sur les Médailles de bronze par ces lettres initiales **S. C. & EX S. C.** ou
sim-

simplement S. C. qui se trouve aussi quelquefois ainsi abrégé ou tout du long SENATUS CONSULTO sur les Médailles d'or & d'argent.

Quelques Académiciens pensoient que cette formule étoit toujours la même, & qu'elle ne pouvoit pas recevoir une interprétation différente sur les Médailles, parce qu'elles étoient de différent métal, ce qui est vrai grammaticalement.

D'autres plus versez dans la connoissance & dans la pratique des Médailles, assûroient que le S. C. de celles de bronze marquoit seulement que cette sorte de Monnoye se faisoit par l'Autorité du Sénat, ce qui est cause que cette formule S. C. y est presque toujours mise dans le champ ou dans l'exergue séparément de la légende: mais que dans les Médailles d'or & d'Argent l'EX S. C. faisoit partie de la légende, & signifioit que les titres honorables de l'Inscription, ou le type glorieux de la Médaille avoient été décernés par un Décret particulier du Sénat.

M. Galland qui étoit de ce sentiment, le confirma quelques jours après par l'exposition de quelques Médailles d'or & d'argent Consulaires & Impériales qu'il apporta à l'Académie.

La première fut une Médaille d'argent de la Famille *Manlia*, qui d'un côté représente la tête de Rome avec ce mot ROMA, & la marque du Denier Romain X. au milieu d'une Couronne formée de ce fameux Collier que Titus Manlius remporta de la dépouille du Gaulois qu'il avoit vaincu dans un combat singulier. Au revers on voit un Cavalier armé d'une lance & d'un bouclier, & cette légende, L. TORQUAT. EX S. C. Or

Hist. Tom. I.

P

on

on ne peut douter que ces mots ne signifient que Lucius Torquatus qui fut Consul avec Lucius Cotta , l'an de Rome 688. a voulu sur cette Médaille perpétuer la mémoire de l'action de Titus Manlius, l'un de ses Ancêtres , & l'origine du surnom de Torquatus, que le Sénat lui avoit permis de porter à lui & à tous ses descendants. Les mots **EX S. C.** joints avec ceux de **L. TORQUAT.** marquent la chose évidemment.

La seconde Médaille est de Sextus Pompeius fils du grand Pompée. Elle représente d'un côté la tête de Neptune avec le Trident, & cette légende, **MAG. PIUS IMPERATOR ITA.** On voit au revers le Monstre Scylla , tenant d'une main l'*acrostolium*, & de l'autre une poupe de Navire, & ces mots, **PRÆF. CLAS. ET ORÆ MARIT. EX S. C.** ce qui marque que Sextus Pompeius étoit revêtu de cette Dignité par un Décret exprès rendu à Rome par la meilleure & la plus saine partie du Sénat , qui suivoit encore le parti de Pompée. Deux autres Médailles de Sextus Pompeius avec différents types ont la même Inscription, excepté que l'une, au lieu d'**EX S. C.** a seulement **S. C.** Preuve que cette abréviation de *Senatusconsulto* sur les Médailles Consulaires a une autre signification que sur les Médailles Impériales de bronze , & qu'elle s'y mettoit indifféremment , comme **EX S. C.** dans le sens que nous venons de marquer.

Les Médailles Impériales en or & en argent ne fournissent pas des témoignages moins favorables à ce Système. Une Médaille

daïlle de l'Empereur Claude qui se trouve également en or & en argent , représente d'un côté la tête de ce Prince couronnée de laurier , avec la légende, DIVUS CLAUDIUS AUGUSTUS ; & de l'autre un Char orné de figures & tiré par quatre chevaux , avec ces mots seuls EX S. C. pour toute Inscription. Ce Char qui est celui que les Romains apelloient *Thensa* , & qui ne s'accordoit que par un arrêt du Sénat , est un des honneurs qui furent rendus à l'Empereur Claude après sa mort par l'ordre de cette auguste Compagnie. Car personne n'ignore que c'étoit le Sénat qui régloit les Honneurs Funébres des Empereurs & des Impératrices. Deux autres Médailles qui nous aprennent que Marciana sœur de l'Empereur Trajan fut consacrée après sa mort , nous marquent en même tems que c'étoit le Sénat ; qui étoit le dispensateur de la consécration. Entre les autres honneurs qu'il accorda à la mémoire de cette Princesse , il ordonna que sa Statuë seroit menée en procession dans la Pompe du Cirque sur cette sorte de Char sacré nommé *Thensa* , atelé de deux Eléphants. C'est ce que signifie la légende, EX SENATUS CONSULTO , qui acompagne le Char en question sur les Médailles d'or & d'argent de Marciana.

Il ne fera pas hors de propos de remarquer ici qu'il est constant que le Sénat a été d'abord le dispensateur de l'honneur de la Consécration des Empereurs , comme cela paroît dans l'Origine de cette Cérémonie , après la mort de Jule César , lorsque le Consul Marc Antoine , au lieu de pronon-

cer un Discours Funébre à sa louange , fit simplement la lecture d'un Décret , par lequel le Sénat avoit décerné à ce premier des Empereurs tous les Honneurs Divins & Humains , pour parler le langage de Suétone. Mais il faut observer en même tems que les Empereurs s'attribuèrent bien-tôt ce pouvoir. Antonin Pie , qui avoit d'ailleurs tant de déférence pour le Sénat , mit Hadrien au nombre des Dieux contre l'avis de tous les Sénateurs.



SUR LES LETTRES

CONOB , ou COMOB ,

*Qui se trouvent à l'Exergue des Médailles
d'or du bas-Empire.*

LA plupart des Antiquaires ont recherché à l'envi le vrai sens des lettres CONOB ou COMOB que l'on voit à l'exergue de presque toutes les Médailles d'or du bas-Empire. Nous en avons huit ou dix Explications différentes , & aucune ne paroît encore avoir réuni tous les suffrages.

M. Vaillant le Pere en avoit promis une nouvelle , peu de tems avant que la mort
En 1706. l'enlevât à l'Académie ; & M. Vaillant son Fils regardant cette promesse comme une dette privilégiée , rassembla sur ce sujet tout ce qu'il

qu'il pût trouver dans ses mémoires , & en fit part à la Compagnie.

La nouvelle Explication de M. Vaillant *En 1707.* s'établit en quelque sorte sur le débris des précédentes ; qui semblent souffrir beaucoup plus de difficultez , & n'être pas d'une application si générale.

Quelque nombreuses que soient ces Explications , elles peuvent néanmoins se réduire à trois espèces , par rapport aux différents motifs qu'on peut avoir eûs dans la position des lettres dont il s'agit : comme de marquer la Souveraineté du Prince , & l'exaëtitude des Peuples dans le payement des Tributs , ou le lieu de la fabrication de la Monnoye , ou enfin la bonté de son alloi.

C'est en suivant cette première vûë que Cédrenus & Hulsius , mettant un point entre chacune de ces lettres , C. O. N. O. B. veulent qu'elles signifient *Civitates Omnes Nostra Obediunt Benerationi* ; & que d'autres ne séparant point l'O du B , lisent *Civitates Omnes Nobis Obediunt*.

Le Pere Hardouin , qui suit cette dernière ponctuation , lit *Civitates omnes Narbonenses obtulere* : & le P. Daniel supposant que ces lettres sont en partie Grecques & en partie Latines , & que par une conséquence nécessaire , elles doivent former un sens composé de mots de l'une & de l'autre Langue , les explique ainsi.

K O N. O B.	K O N C T A N T I N O S	} O B A C I Λ E Y C
C O N. O B.	C o n s t a n t i n u s .	
C O . M . O B.	C o n s t a n t i n u s	
M a x i m u s .		

Il faut ranger parmi les explications de la seconde espèce , celles d'Ortélius , d'Occo , de Gretzer , de Tristan & de Chifflet , qui veulent que CON. OB. signifie *Constantinopoli Obfignatum* , & COM. OB. *Constantinopoli Moneta Obfignata*.

Dans la troisiéme espèce enfin est Manuce , qui séparant chacune de ces cinq lettres , les prend par les mots suivans , *Cedit Officina Nostra Omni Bonitate*.

Antonius Augustinus a tâché de lier ces deux dernières espèces d'Explications , en mettant pour CON. OB. *CONstantinopoli OBryzum* ; & pour CO. M. OB. *CONstantinopoli Moneta OBryza*.

M. Vaillant conservant une partie de la pensée d'Antonius Augustinus , prétend que CON. OB. est l'abrégé de *CONflatum OBryzum* ; ou de *CONflatura OBryziaca* , & que CO. M. OB. se doit expliquer par ces mots *CONflata Moneta OBryzata*.

Ce sentiment tire ses plus grandes preuves des termes employez dans plusieurs Loix du Code Théodosien , qui après avoir réglé le nombre de Pièces d'or que l'on doit tailler à la livre , ordonnent que ce soit d'or pur , *Solidi OBryziaci* , dit la Loi d'Honorius. *Auri OBryza* , dit celle de Valentinien. *Solidi OBryzati* , ajoute la Loi 3. au Code de *Veteris Numismatis potestate*.

M. Vaillant après avoir ainsi consacré les lettres qu'on voit à l'exergue des Monnoyes d'or , depuis Valentinien jusqu'à Nicephore , à marquer la bonté du titre , destine celles du champ à la désignation du lieu où la Monnoye a été frappée. A l'égard de celles
où

où il n'y a point de lettres dans le champ , il les juge frappées à Constantinople , qui étant la Capitale de l'Empire , n'avoit besoin d'aucune marque particulière , mais seulement de quelque caractère numeral pour indiquer l'*Officine*. Les Monnoyes de Théodose le Grand nous apprennent qu'il y en avoit au moins dix.

M. Vaillant s'étoit convaincu par l'examen de toutes les Médailles qu'il avoit vûes , que la formule abrégée CON. OB. ou CO. M. OB. n'avoit commencé à être mise à l'exergue des Monnoyes d'or qu'à la dixième année de l'Empire de Valentinien , marquée sur une Médaille de ce Prince , par la légende VOTIS X. MVLTIS XX. avec le CO. M. OB. à l'exergue ; & que depuis cette Epoque le nom des Villes a toujours été mis dans le champ. D'ailleurs il avoit senti l'espèce d'impossibilité & de contradiction qu'il y auroit à soutenir que plusieurs Empereurs & Tyrans depuis Valentinien , tels qu'Honorius , Majorien , Priscus , Attalus , Jovin & Johannes , sur les Médailles de qui on lit le CONOB , eussent affecté de l'y mettre , s'il eût signifié *Constantinopoli Obfignatum* , puisqu'elles ne pouvoient avoir été fabriquées dans une Ville dont ils n'avoient jamais été en possession : au lieu que ces Empereurs & ces Tyrans , jaloux de faire connoître , comme Valentinien , la bonté de leurs Monnoyes , se font , à dessein , servir de la même marque. Cette Observation est encore confirmée par l'usage que quelques Rois de France & d'Espagne ont pris des Empereurs dont ils étoient Contemporains ,

de mettre comme eux à l'exergue de leurs Monnoyes d'or le COMOB comme une Note consacrée à la bonté du titre , avec des lettres dans le champ , pour indiquer la Ville , comme le prouvent deux Monnoyes de Théodébert Fils de Théodoric , dans le champ de l'une desquelles on lit R.E. REMIS, & dans l'autre B.O. BONONIA : une de Childéric dont les lettres MA. indiquent Marseille , *MAffilia* ; & deux autres , l'une d'Innigildus , & l'autre de Reccaredus Rois d'Espagne , qui sont au Cabinet du Roi.

De quelque poids que fût dans l'Académie le sentiment de M. Vaillant par rapport aux Médailles . son explication des lettres CONOB. & COMOB. ne laissa pas d'y trouver des contradicteurs , entre lesquels M. Henrion se distingua par un Mémoire qui contenoit toutes les objections qu'on pouvoit faire contre le nouveau Système.

La première , qui regarde le sens entier de l'Explication , est que dans l'hypothèse de M. Vaillant on ne devroit jamais trouver à l'exergue des Monnoyes d'or depuis Valentinien que CONOB. ou COMOB , au lieu qu'y trouvant encore CORMOB , CORNOB , CONSOB & CONOBS , on ne peut ajuster à ces lettres le *Conflatum Obryziacum* , ni entrer dans le sens de l'Auteur , à moins qu'on ne les explique par *Conflatura Romana Moneta Obryza* , ou *Conflatura Romana Nummi Obryzi* , ou *Conflatus solidus Obryzus* , ou *Conflatus Obryzus solidus* ; ce qui cause dans ces exergues une diversité qui ne convient guères pour une formule qui auroit dû être immuable.

La

La seconde , que le fonds de la nouvelle Explication ne peut se tirer des différentes Loix du Code Théodosien , sur lesquelles on a voulu l'établir , parce qu'il faudroit que ces Loix ordonnassent une refonte , pour donner aux Monnoyes d'or un plus haut degré de fin qu'elles n'avoient auparavant , au lieu qu'elles n'ordonnent qu'une réduction pour le droit d'Etrennes des Empereurs qui se payoit en Or , de 84. Pièces à 72. à la livre , que la Loi nomme *Auri obryza* , & *Solidi Obryziaci* , pour dire que ces Pièces devoient être choisies entre les meilleures , parce que les faux-Monnoyeurs en avoient mis de fort mauvaises dans le Commerce.

La troisième , que l'usage des Notes CONOB & COMOB se trouvant fort antérieur à Valentinien , puisqu'on les voit sur des Monnoyes d'or de Constantin le jeune & de Constantius son Frère , les mêmes Notes auroient marqué dans un tems le lieu de la fabrication , & dans un autre le titre des Espèces.

La quatrième , que si , suivant la Loi de Valentinien , le CONOB se devoit trouver à l'exergue des Monnoyes fabriquées depuis lui , il faudroit qu'il se trouvât sur toutes celles d'or , ce qui est contraire aux observations , puisqu'il y a des Monnoyes d'or qui ont d'autres Notes.

Les difficultez qui regardent en particulier le mot *Conflata* , sont 1. qu'il n'étoit pas d'un usage aussi commun du tems de Valentinien que ceux de *Moneta* & d'*Officina* , dont l'un se voit sur les Monnoyes de Dioclétien & des Empereurs qui l'ont suivi , & l'autre sur

celle de Julien. 2. Que si la Note CON. devoit le signifier, on y auroit quelquefois joint F. & L. CONFL. 3. Que, soit qu'on veuille que cette Note marque *Conflatum*, ou *Conflatura* substantif, ou *Conflata* adjectif, elle est absolument superflue dans une exergue où le terrain est à ménager, & que le substantif *Aurum* joint avec l'*Obryziacum* adjectif auroit beaucoup mieux convenu qu'un second adjectif *Conflatum*, qui n'exprime qu'une opération d'affinage, qui se suppose toujours.

A l'égard de la Note OB. M. Henrion prétendit qu'elle ne pouvoit dans ces exergues signifier *Obryzum* 1. parce que la plupart des Monnoyes où on les trouve sont de bas-or; 2. parce que cette Note se trouvant depuis Dioclétien sur beaucoup de Monnoyes de cuivre & d'argent, avec des additions d'autres lettres comme OBSIS, TROB, TROBS, TROBT, TESOB, TESOBBS, ANOB, &c. & n'y pouvant avoir qu'une signification différente de *Obryziacum*, ce feroit un grand inconvénient qu'une même Note signifiât trois différentes choses par rapport aux trois différents métaux, ou qu'elle eût une signification avant Valentinien, & une autre depuis cet Empereur.

M. Henrion objecta enfin que M. Vailant ayant été obligé d'astreindre dans son Système la Note CONOB aux seules Médailles d'or, sa règle se trouvoit démentie par lui-même, puisqu'il avoit été une Médaille de petit-bronze d'Hanniballien avec cette même Note, qui se trouve aussi dans nos Catalogues sur plusieurs Médailles d'argent

gent d'Empereurs, d'Impératrices, ou de Tyrans depuis Valentinien; comme de Gratien, de Théodose, de Léon Haurien, de Justinien, de Constantin, d'Héraclius, de Constantin Pogonate, & sur des Monnoyes de cuivre de Constantin le jeune, de Valens, de Gratien, de Théodose, d'Ælia Flaccilla, de Galla Placidia, d'Arcadius, de Pulchérie, d'Anthemius, de Léon le jeune & de Justin.

L'Académie, à l'occasion de ce différend, chargea M. Galland de consulter le riche & nombreux Cabinet de Médailles de M. Foucault, & d'examiner séparément dans les suites d'or, d'argent & de bronze, tout ce qui pouvoit y avoir quelque rapport aux Notes CONOB ou COMOB.

M. Galland rapporta que dans la suite des Médailles d'or, il y en avoit vingt-neuf depuis Valentinien le jeune jusqu'à Philippicus inclusivement, & que de ces vingt-neuf Médailles d'or, dix-huit avoient à l'exergue CONOB, & onze COMOB; que de deux Médailles d'un même Prince, comme de Léon, de Majorien, l'une avoit COMOB & l'autre CONOB, & que dans le champ de presque toutes on trouvoit deux lettres, l'une à droite & l'autre à gauche de la figure du type, dans Théodose le grand, K. Y. dans Arcadius, M. Δ. dans Honorius, Johannes, Placidius Valentinianus & Léon R. V. dans Priscus Attalus, R. M. dans Avitus, A. R.

Que dans la suite d'argent il n'avoit remarqué qu'une seule Monnoye d'Arcadius ayant le COMOB à l'exergue: mais que par sa légende, par son type, & par les lettres du champ,

elle étoit si semblable à celle d'or , que , sans paroître moulée , on pourroit dire qu'elle avoit été frappée au coin de celle d'or.

Que dans toute la suite de bronze il n'en avoit trouvé qu'une seule , qui est d'Eudoxia femme d'Arcadius , avec la légende SALVS REIPUBLICAE , à l'exergue de laquelle on lit CONOB , & qu'à en juger par son peu d'épaisseur , elle paroît moulée sur une Antique d'or du même type.

Cette difficulté de trouver en autre métal qu'en or des Médailles avec ces Notes , & d'en voir sur l'Or avant Valentinien , porta ensuite M. Galland à embrasser le Système de M. Vaillant , & à répondre aux Objections de M. Henrion , 1. que les Médailles d'argent & de bronze qu'il a citées pour exemple de celles qui ont le CONOB , doivent être regardées comme moulées ou comme frappées ; que , si elles sont modernes , & par conséquent fausses ; & que , si elles sont frappées , elles peuvent être antiques , mais toujours frappées sur les coins de celles d'or , comme on peut juger que cela se faisoit quelquefois , par le nombre de Médailles de petit-bronze du haut-Empire fort épaisses , qui , quoi-que frappées , sont en tout semblables aux types d'or & d'argent.

2. Qu'il ne faut pas regarder le terme *Conflatura moneta* comme exprimant le simple office mécanique de fondre ; que les Triumvirs Monétaires , ces grands Officiers de la République & de l'Empire , se tenoient honorez du nom de *Conflatores moneta*. 3. Que , la Note CONOB ne se trouvant régulièrement que sur les Monnoyes d'or depuis Valen-

lentinien , elle suppose qu'il y avoit eû dans la fonte avant cet Empereur une négligence à laquelle il avoit voulu remédier par la Loi. 4. Que , si le CONOB se trouve également sur beaucoup de Monnoyes de bas-or & d'or-fin , celles de bas-or doivent être réputées comme faites par des faux-Monnoyeurs , dont on sçait que le nombre étoit fort grand alors ; & que quand les Monétaires eux-mêmes auroient prévariqué dans leur ministère , en alliant l'Or , ils n'auroient pas laissé , pour imposer au Public , d'y mettre cette preuve aparente de bonté. Enfin , en répondant à l'objection qu'on fait à M. Vaillant sur la nécessité aparente où il se met de taxer de fausseté toutes les Médailles d'or , qui avant la Loi de Valentinien & de Valens portent le CONOB. M. Galland le dispense de se jeter dans cet embarras , en avouant que d'autres Empereurs avant eux ont pû quelquefois se servir d'une formule que ceux-ci ont ensuite plus généralement adoptée , pour marquer la bonté de leurs Monnoyes.



~~LE ROI LE 10 OCTOBRE 1713~~

SUR UNE CORNALINE

DU CABINET DU ROY,

Qu'on appelle le CACHET DE MICHEL-ANGE.

PARMI les Chefs-d'œuvres de Gravûre antique qui font au Cabinet du Roi , on compte principalement une petite Cornaline transparente , gravée en creux , que l'on croit avoir autrefois servi de Cachet à Michel-Ange , & qui dans un espace de cinq à fix lignes , contient treize ou quatorze figures Humaines , sans compter celles de quelques Animaux , des Arbres , & un exergue où l'on voit encore un Pêcheur , &c.

Madame le Hay , si connuë sous le nom de Mademoiselle Chéron , est la première qui ait osé, ou qui ait pû en faire un dessein avec cette intelligence seule capable de donner en ce genre une juste idée de la composition des Anciens. Elle négligea l'exergue du Pêcheur comme une espèce d'hors-d'œuvre qui n'entroit point dans son objet ; & guidée par le sentiment de quelques Personnes Sçavantes qu'elle avoit consultées , elle mit au bas de son Estampe , que cette précieuse Cornaline représentoit des vendanges à la manière des Anciens , & qu'on la croyoit gravée du tems d'Alexandre le Grand par le fameux Pyrgotele.

Tou-

Toutes ces circonstances alarmèrent M. Moreau de Mautour, qui croyant qu'on ne pouvoit sans crime changer ou retrancher la moindre chose dans la Description des Monuments antiques, fit aussi-tôt graver une nouvelle Estampe de la Cornaline, calquée à la vérité & presque contre-tirée sur celle de Madame le Hay, mais avec quelque changement dans certaines figures, & sur tout avec l'exergue du Pêcheur.

Ensuite il fit une Dissertation pour prouver que la Cornaline ne représentoit pas des vendanges à la manière des Anciens, mais une espèce de Fête ou de Sacrifice en l'honneur de Bacchus & en mémoire de sa Naissance. Il prétend que toutes les figures concourent à cette explication.

On remarque d'abord sur la Pierre deux Femmes, dont l'une tient sur ses genoux un Enfant nud. M. de Mautour y reconnoît le jeune Bacchus, Ino sa Nourrice, & la Belle Hippa dont il est parlé dans les Hymnes d'Orphée. Dans un Vieillard assis par terre, il découvre Athamas Mari d'Ino, ou, si l'on veut, un Faune qui tient une Patère pour faire une Libation de vin à l'honneur de Bacchus. Il parcourt & amène ainsi à son Système toutes les figures de la Pierre, hors celle du Cheval, qui ne laisse pas de l'embarasser. Mais outre que par la petitesse de la figure, il est difficile de bien distinguer si c'est véritablement un Cheval plutôt qu'un Léopard ou un Tigre, il ne restera plus de difficulté, dit M. de Mautour, si l'on se rappelle que le Soleil, dont le Char étoit attelé de Chevaux Divins, ne diffère point de Bac-

Bacchus chez la plupart des Mythologues.

Enfin, M. de Mautour ne trouvant rien sur la Pierre qui caractérise la personne d'Alexandre, ni l'ouvrage de Pyrgotele, aime mieux en fixer l'Epoque au tems des Ptolémées, fondé sur le raport que peut avoir la figure du Pêcheur qui est dans l'Exergue avec une Idylle de Théocrite intitulée les *Pêcheurs*, & composée sous le Règne de Ptolémée Philadelphé.

Cette Explication de M. de Mautour n'a pas empêché M. Baudelot d'en chercher une autre, ni même de faire graver une nouvelle Estampe de la Cornaline en question, & c'est celle que nous avons mise à la tête de cet article. M. Baudelot soutient qu'elle représente ce qui se passoit à Athènes dans les Cérémonies de la Fête qu'on y apelloit *Puanepsies*. Thésée l'avoit instituée en l'honneur d'Apollon, à qui il devoit principalement sa Victoire sur le Minotaure. La Fête s'apelloit *Puanepsies*, parceque c'étoit une espèce de devoir de Religion de ne se régaler que de fèves pendant sa durée; & elle avoit donné chez les Athéniens le nom de *Puanepsion* au mois où elle se célébroit, & qui, suivant un ancien Calendrier, répond en partie à notre mois de Septembre, & en partie à celui d'Octobre.

Une des plus essentielles Cérémonies de cette Fête consistoit à ramasser & à porter dans des corbeilles toutes les différentes sortes de fruits qu'offroit la saison, & c'est à quoi sont occupées la plupart des figures représentées sur la Pierre.

Thésée comme le Héros & l'Instituteur de

de la Fête, paroît au milieu, couronné d'Olivier, élevant de la main droite un Vase en manière d'Ofrande à Apollon, & tenant de la gauche les rênes d'un Cheval, Symbole de Neptune, à qui Thésée devoit le jour.

Plus bas sont des Athéniens & des Athéniennes qui célèbrent la Fête. On n'a pas oublié d'y mettre un Enfant, pour rappeler le bonheur qu'on avoit d'être délivré de ce cruel Tribut.

Le Pêcheur qui est à l'exergue, & que M. Baudelot place à l'extrémité du Pirée du côté de Mégare, de Crommyon & d'Eléusis, achève d'indiquer la tranquillité du Pais que Thésée avoit assurée par la défaite d'un grand nombre de Brigands.

Enfin, M. Baudelot soupçonne que la Cornaline pourroit bien avoir été gravée du tems de Cimon Général des Athéniens : il n'est pas même éloigné de croire que ç'a été pour consacrer la mémoire de quelques *Puanepfies* solennellement célébrées par le Peuple d'Athènes dans les magnifiques jardins de Cimon, qui, au raport de Corn. Nepos, de Théopompe dans Athénée & de Plutarque, en laissoit toujours l'entrée libre, & en abandonnoit avec plaisir les fruits à tout le monde.



RE-

R E M A R Q U E S

SUR UNE AGATHE DU CA-
BINET DU ROI.

Monsieur Oudinet communiqua à l'Académie en 1705. l'Agathe dont on voit ici le dessein: elle est d'une beauté singulière & d'une grande Antiquité.

On y reconnut Jupiter avec son manteau, le Foudre en main, & Minerve ayant le Casque en tête, placez l'un & l'autre aux deux côtez d'un Arbre, comme on les a vûs dans la cinquième Médaille d'Athènes que nous avons rapportée cy-dessus à la pag. 291. avec cette différence que sur l'Agathe Minerve est sans Bouclier. Le Serpent est aux pieds de la Déesse, & au lieu de Chotette on découvre sur l'Arbre un sep de vigne entre deux Oiseaux. Aux pieds de Jupiter on voit une Chèvre, & plus bas, dans une espèce d'exergue, deux Chevaux, deux Lions, & une tête de Bœuf. Mais ce qui parut très embarrassant, sur tout à ceux qui sont moins versez dans la connoissance, & pour ainsi dire, dans l'usage des Monuments antiques, ce fut l'Inscription Hébraïque qui est gravée tout au tour de la Pierre sur le biseau, & qui est tirée du troisième chap. de la Genèse: *La Femme considéra que le fruit de cet*
Ar-



Arbre étoit bon à manger, qu'il étoit beau & agréable à la vûe.

M. Oudinet dît à la Compagnie qu'il y avoit environ vingt ans que cette Agathe avoit été donnée au Roi, après avoir été pendant un tems immémorial dans une des plus anciennes Eglises de France, où elle passoit pour la Description du Paradis terrestre, & l'Histoire du péché d'Adam.

Un Homme & une Femme aux deux côtes d'un Arbre, un Serpent près de la Femme, quantité d'autres Animaux en bas, tout cela étoit plus que suffisant pour induire en erreur, dans des tems de simplicité, où l'on se croyoit en droit de revendiquer à la Religion, sans aucun examen, presque tous les Monuments du Paganisme, sur tout quand la matière en étoit précieuse. C'est ainsi, par exemple, que la grande Agathe de l'apothéose d'Auguste, qui est au Trésor de la Sainte Chapelle, passoit pour un Triomphe de Joseph, quand elle fut envoyée de Constantinople à Saint Louis; & peut-être avons nous encore dans nos Eglises, & même parmi nos Reliques, beaucoup de ces restes de la Religion Païenne que la simplicité de nos Peres a en quelque sorte consacrez.

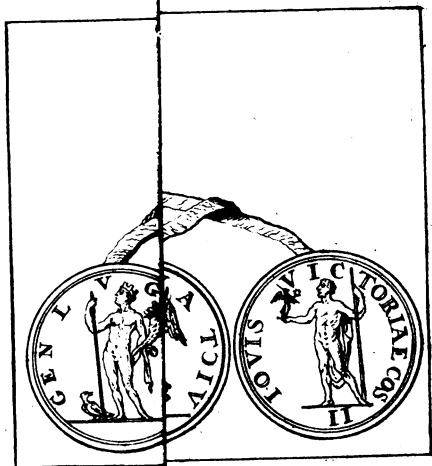
Mais, pour revenir à l'Adam barbu, en manteau, avec le Foudre en main, & à l'Eve casquée & habillée, ils redevinrent bientôt dans l'Académie Jupiter & Minerve. On s'inscrivit en faux contre la légende, qui examinée de près, parut être d'un Hebreu très moderne, d'un caractère Rabinique, peu correct & d'un mauvais Burin.

Ce type dévoilé fut encore difficile à expli-

pliquer. Les uns le raportoient à la Naissance de Minerve, sortie toute armée de la tête de Jupiter; les autres à la dispute de cette Déesse avec Neptune; d'autres enfin à la Naissance d'Erichthon, & à ce que les Fables Athéniennes ont publié de ce Monstre demi-Homme & demi-Serpent Fils de Vulcain & de la Terre. Mais le sentiment le plus général fut que l'Agathe, comme la Médaille, regardoit simplement le Culte de Jupiter & de Minerve dans Athènes. Les Divinités topiques n'empêchoient pas que Jupiter ne fût toujours regardé comme le Maître par-tout. D'ailleurs les Athéniens croyoient être les premiers Peuples de la Grèce qu'il eût honoré de sa visite, en quittant le lieu de sa Naissance. Outre le fameux Temple dont nous avons parlé dans l'article des Médailles d'Athènes, cette Ville lui en avoit dédié beaucoup d'autres sous différens noms. Julius Pollux dit qu'une grande partie des Monnoyes de l'Attique étoit marquée des deux côtes d'une double tête de Jupiter; quelquefois d'une seule tête de ce Dieu avec une ou deux Chouettes au revers; & la plupart de celles que nous avons rapportées, semblent marquer cette espèce de Culte commun de Jupiter & de Minerve.

Les Oiseaux, la Vigne, la Chèvre, & tout ce qui n'est point dans la Médaille, se rapporte sur l'Agathe à Jupiter, comme à l'Auteur de la Nature; suivant l'idée de Phidias, qui avoit semé de Fleurs & d'Animaux de différentes espèces, le Trône & la Draperie de son Jupiter Olympien.

Au reste, l'Antiquité de l'Agathe détermi-





minée par la beauté du travail, & par son grand rapòrt avec la Médaille d'Athènes, n'est pas moins assurée par le tems immémorial pendant lequel on sçait que ce Monument à été conservé dans une de nos Eglises. Deux cens ans d'une possession avérée sont le meilleur titre qu'on puisse produire en ce genre. Combien de Sicles faut-il remonter ensuite pour trouver de pareils Ouvrages; & depuis deux cens ans que les Arts ont commencé à refleurir, nos Graveurs ont-ils pù en aprocher encore!



SUR DEUX AUTRES AGATHES *du même Cabinet.*

VOici les desseins de deux autres belles Agathes antiques du Cabinet du Roi, que M. Oudinet envoya à l'Académie sur la fin de l'année 1707.

La première a été près de sept cens ans chez les Bénédictins de Saint Evre de Toul; & suivant la tradition de cette Abbaïe, le Cardinal Humbert, Religieux du même Ordre & de la même Ville, l'avoit rapportée de Constantinople, où il alla sous le Pontificat de Léon IX. Enfin, elle a eù le sort de la plupart de ces beaux restes de l'Antiquité Païenne que les Chrétiens ont adoptez. C'étoit dans Saint Evre, & sous les Empereurs Grecs, un Saint Jean l'Evangéliste enlevé par un Aigle & couronné par un Ange. Le Pa-
ga-

ganisme n'y a été véritablement découvert que dans ces derniers tems.

Alors les Religieux de Saint Evre résolurent de retirer cette Agathe d'entre leurs Reliques, & ils l'aportèrent au Roi, vers la fin de l'année 1684. peu de tems après que le Cabinet de Sa Majesté eût été établi à Versailles.

On jugea que ce ne pouvoit être que l'Apothéose d'un Prince Romain, & les voix furent partagées d'abord entre Auguste & Germanicus. Mais la jeunesse du Héros fit bientôt décider en faveur de ce dernier, qui étoit devenu par son adoption, l'héritier présomptif de l'Empire, & qu'une mort précipitée ravit en la fleur de son âge & au milieu de ses Conquêtes.

La vérité est cependant que Germanicus ne reçût pas comme Auguste les honneur de l'Apothéose après sa mort. Au contraire, l'Histoire remarque en termes exprès que Tibere, qui ne l'aimoit pas, & qui ne l'avoit adopté que par l'ordre de cet Empereur, rendit à peine à ses cendres les devoirs qu'on avoit accoutumé de rendre à la Noblesse Romaine.

Mais il ne s'agit pas ici d'un Monument public, ni d'une consécration décernée par le Sénat; il n'est question que d'un Monument particulier, & vrai-semblablement de l'ouvrage de quelqu'un de la Famille du Prince.

Caligula, par exemple, à qui nous devons presque toutes les Médailles de Germanicus & d'Agrippine ses Pere & Mere, celles de ses Freres & de ses Sœurs, Néron, &

*Tacit.
Annal.
l. 11.*

& Drusus, Agrippine, Drusille & Julie, celles d'Antonia son Ayeule, & quelques-unes même de celles d'Auguste son Bisayeul: Caligule qui commença son Règne par le voyage des Iles de Pandataire & de Ponce, uniquement pour y recueillir les cendres de sa Mere & de son Frere Néron, & les apporter au Tombeau d'Auguste, qui voulut qu'Antonia jouît des mêmes honneurs qui avoient été rendus à l'Impératrice Livie, & qui tira Claudius son Oncle de l'Ordre des Chevaliers pour le faire Consul: ce Prince, en un mot, qui, à son avènement à l'Empire, n'oublia rien de ce qui pouvoit illustrer sa maison, jusqu'à proposer au Sénat la Consécration de Tibère, a voulu sans doute consacrer la mémoire de Germanicus dans un moment comme celui-ci.

*Suet. in
Calig.*

On trouve dans le Prince Déifié l'air, les traits & la jeunesse de Germanicus, que sa beauté, sa bonne mine & son âge, aussi bien que sa Valeur & ses Exploits, ont fait comparer de son tems au grand Alexandre.

Le bâton Augural qu'il tient de la main droite, marque la Dignité d'Augure qui suivit de près l'adoption de Germanicus, & en laquelle il fut dit qu'on n'éliroit personne après lui que de la Famille des Césars.

A l'égard de la Corne d'Abondance qu'il tient de l'autre main, c'est le Symbole ordinaire des Divinitez bienfaisantes; & cela répond à l'idée qu'on s'étoit formée de Germanicus, dont la bonté & la modération avoient également charmé les Romains & les Nations étrangères.

En-

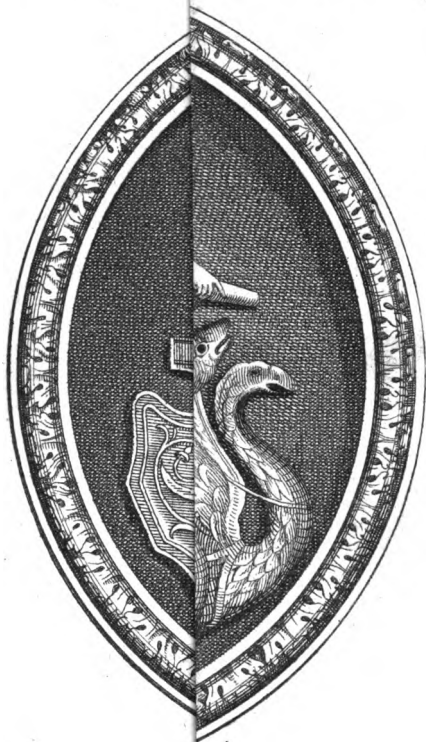
Facit
nnal.
II.

Enfin, la Victoire qui couronne le Héros & l'Egide dont il est armé, conviennent à un Prince toujours Victorieux, & qui étoit sur le point d'achever la Conquête de l'Allemagne, lorsque Tibere s'avisa de lui décerner les Honneurs du Triomphe, pour l'empêcher de recueillir le fruit de ses Victoires.

Il mourut la cinquième année du Règne de cet Empereur. La nouvelle de sa mort répandit une consternation générale dans l'Empire. Quand ses cendres furent apportées à Rome par Agrippine, les Soldats, les Magistrats & le Peuple recommencèrent à le pleurer avec des transports si violents, qu'on eût dit qu'ils avoient oublié que Tibere étoit sur le Trône. La chose alla si loin, que cet Empereur toujours jaloux de la gloire de Germanicus, fut obligé de publier une Déclaration, pour mettre fin au deuil & à la douleur des Romains.

Ainsi, il n'est pas surprenant que Caligule ait voulu consacrer son Père dans un ouvrage particulier, ne pouvant pas à son avènement au Trône, c'est-à-dire, plus de quinze ans après la mort de Germanicus, le mettre publiquement au nombre des Dieux. Ce qu'il fit alors pour toute sa Famille sans exception, mérite bien qu'on le croye Auteur de cette Agathe

La seconde est à peu près du même goût, & en aparence du même tems que la première. Elle avoit aussi passé dans des tems d'ignorance pour le Triomphe de Joseph en Egypte. Un Siècle plus éclairé l'a rendue à Germanicus & à Agrippine, qui y sont représentés sous la



)

DÉS INSCRIPT. ET BELLES LETT. 351
la figure de Cères, & de Triptolème dans le
Char de cette Déesse. C'est peut-être en-
core un Monument de la Piété de Caligule
si vantée dans la première année de son Em-
pire.

Rien n'est plus ordinaire dans le Paganis-
me que ces comparaisons des Princes & des
Princesses avec les Divinitez, quoi-que bien
souvent sans aucun rapport. Nous en avons
des exemples sans nombre dans les Monu-
ments antiques. Mais Germanicus & Agrip-
pine, les délices & les espérances du Peuple
Romain, les seules images de l'Antiquité,
comme on les apelloit de leur tems, pou-
voient être comparez avec raison à des Divi-
nitez toujours favorables.



CONJECTURES

SUR UNE PIERRE GRAVÉE ANTIQUE.

M. Le Comte de Pontchartrain ayant
envoyé à l'Académie en 1709. l'em-
preinte de la Pierre gravée dont on donne
ici le dessein;



*Le P. D.
Bernard
de Mont-
faucon.*

Elle y exerça la sagacité de M. Galland & de M. Baudelot, & même d'un Sçavant étranger, qui voulut bien rendre la Compagnie juge de ses recherches.

La Pierre est un Jaspé sanguin, gravé en creux, & d'un travail assez régulier, quoiqu'il ne soit pas des plus exquis. On y voit six figures assez embarrassantes, si l'on en excepte celle du milieu, qu'on ne sçauroit méconnoître pour la figure du Sagittaire.

Vis-à-vis de ce signe céleste est une tête barbuë & voilée, qui a un Globe sur la tête, & une espèce de Crot sur l'épaule. M. Galland assure que c'est Pluton; & celle d'au-dessous se trouve par convenance Proserpine. Il reconnoît le Dieu Mars dans celle qui a un Casque, & qui est derrière le Sagittaire. Il place Vénus immédiatement au-dessous, & ne doute point que le vieillard à longue barbe & à longues Cornes, dont

dont la tête est entre Mars & le Sagittaire , ne soit Osiris , que les Poètes qualifient souvent de *κέρατος* & d'*εὐκέρατος* , *Cornutus* , bene *Cornutus*.

Les personnages ainsi déterminez , M. Galland croit que la Pierre en question est un Cachet Astronomique & Talismanique gravé à la Naissance de quelque Prince , pour lui rendre favorable toutes les Divinitez dont il pouvoit avoir besoin pendant sa vie & même après sa mort.

Le P. de M. distingue dans la Pierre deux rangs de figures. Le premier en contient quatre. Il n'y en a que deux dans le second.

Dans ce premier rang , la tête qui est en face du Sagittaire , & que M. Galland a jugée être celle de Pluton , convient dans le nouveau Systême à M. Auréle. Il est voilé en qualité de Souverain Pontife , & comme pour Sacrifier *Flaminis ritu*. Ce qui paroît un Croc , est aparemment un Bâton Augural. Le Globe qui est au-dessus de sa tête peut désigner la Souveraine Puissance.

Le Dieu Mars de M. Galland change ici de sexe & devient la Ville de Rome , Divinité guerrière , que l'on trouve sur presque tous les Monuments Antiques avec un Casque en tête ; & ce que l'on prenoit pour Osiris , est Esculape.

Dans le second rang , la tête de Femme placée sous celle de M. Auréle , est la Déesse de la Santé , *Ἥγεια* chez les Grecs , & *Salus* chez les Latins. On la reconnoît , dit le P. de M. aux Serpents que le Graveur a presque entrelacez en forme de Caducée. L'autre tête de Femme qui est comme posée en

regard avec celle de la Déesse de la Santé, est Faustine Femme de M. Aurèle, & peu différente de la Venus de M. Galland.

Cela bien entendu, on n'aura pas beaucoup de peine à se persuader que la Pierre dont il s'agit, est un Tableau symbolique des Vœux & des Sacrifices que fit M. Aurèle, pour apaiser cette peste fameuse qui affligea Rome sous son Empire. Le Sagittaire fixe l'Epoque de ces Sacrifices au mois de Novembre ou de Décembre.

M. Baudelot, sans rejeter & sans adopter aucune de ces Explications, en a produit trois ou quatre nouvelles.

La première attribue l'Ouvrage en question, à la Piété de quelque particulier, qui n'a eu d'autre dessein que de représenter les Dieux Lares, Jupiter Ammon, Mars, Venus, Pluton ou Sérapis, Ops ou la Terre, & dans ce système, le Sagittaire peut, en cas de besoin, être regardé comme le Symbole de Neptune. Cette explication n'est pas infiniment éloignée de celle de M. Galland.

La seconde, qui approche plus de celle du P. de Montfaucon, rapporte toutes les figures de la Pierre à la Maison des Antonins. Antonin le Pieux qui peut-être regardé comme le Chef de cette Famille depuis son élévation à l'Empire, est représenté sous la figure de Jupiter Ammon, parce qu'il étoit déjà mis au rang des Dieux. Marc Aurèle & Faustine sa Femme morts ensuite & Déifiés comme Antonin, paroissent sous les Symboles de Pluton & de Proserpine. Commode enfin & Crispine qui étoient vivants, sont peints au naturel,

turel, & tels qu'on les voit sur plusieurs Médailles. Le Sagittaire qui reste à expliquer, loin d'embarasser M. Baudelot, donne le mouvement à tous ses personnages. Comme Signe Céleste, il en développe les influences sur toute la Famille; comme simple Centaure, il prouve, & par les Médailles & par d'autres Monuments, que c'étoit le plus ancien & le plus ordinaire Symbole des Auréliens.

Mais M. Baudelot aime mieux supposer que la gravûre est du tems de Caligula, à qui la tête casquée paroît plus ressemblante qu'à Commode. Il y trouve de même toute la Famille de ce Prince représentée sous des figures de Divinitez, Jules César, Auguste, Antonia & Drusilla. Si l'on attribue cet Ouvrage superstitieux à quelque Médecin du Prince, le Centaure Chiron devient le Symbole de ce Médecin. Cependant une Epigramme de l'Anthologie, qui décrit énigmatiquement la gravûre dont il s'agit, détermine M. Baudelot à la rapporter au Poëte même, qui est l'Antipater de Thessalie, & non celui de Thessalonique, avec qui Vossius le Père & Gyrardus l'ont confondu. On sçait que la Métamorphose du Centaure est originaire de Thessalie. Et ce qui achève de mettre le sceau à tant d'opinions différentes, c'est que personne n'ignore que le País des conjectures est sans contredit la plus grande Province de l'Empire des Lettres.



DES MONNOYES OBSI- DIONALES.

LE grand nombre de Villes assiégées où l'on a frappé pendant la dernière Guerre de ces Pièces , qu'on appelle communément *Monnoyes Obsidionales* , a porté en différents tems plusieurs particuliers , & même des Ministres d'Etat à consulter l'Académie , pour sçavoir quelle étoit l'origine de ces sortes de Monnoyes , & leur véritable destination ; qu'elle en devoit être la forme , & sur-tout s'il étoit permis à un simple Gouverneur ou Commandant d'y faire graver sa tête.

M. de Boze fut chargé en 1710. de répondre à ces différentes questions , & il donna sur les Monnoyes Obsidionales un Mémoire dont voici l'extrait.

L'Usage de frapper dans les Villes assiégées des Monnoyes particulières qui ont cours pendant le Siège , doit être un Usage fort ancien , puisque c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet , ces Pièces étant alors reçues dans le Commerce pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur intrinsèque , c'est une grande ressource pour les Commandants , pour les Magistrats , & même pour les Habitants de la Ville assiégée.

Ces sortes de Monnoyes se sentent ordinairement de la calamité qui les a produites ; elles sont d'un mauvais métal , & d'une fabrique

que grossière. On ne laisse pas d'en trouver quelques-unes de bon argent & bien travaillées ; mais dans celles-ci , l'ostentation a eû plus de part que le besoin.

Leur forme n'est point déterminée. Il y en a de rondes , d'ovales & de quarrées ; d'autres en losange , d'autres en octogone , d'autres en triangle , &c.

Le type & les Inscriptions n'ont pas de règles plus certaines. Les unes sont marquées des deux côtez , & cela est rare ; les autres n'ont qu'une seule marque. On y trouve souvent les Armes de la Ville assiégée , quelquefois celles du Souverain , & quelquefois celles du Gouverneur : mais il est plus ordinaire de n'y trouver que le seul nom de la Ville, tout au long ou en abrégé , le millésime , & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la Pièce.

Comme les Curieux ont négligé de ramasser ces sortes de Monnoyes , & qu'aucun Auteur n'en a écrit , il seroit difficile d'en faire une Histoire bien suivie : mais la diversité de celles que nous connoissons , & les faits auxquels elles ont raport suffisent pour une bonne & agréable Dissertation.

Les plus anciennes de ces Monnoyes Obfidionales que l'on connoisse , ont été frappées au commencement du 16. Siecle , lorsque François I. porta la Guerre en Italie ; & ce fut pendant les sièges de Pavie & de Crémone en 1524. & 1526. Trois ans après on en fit presque de semblables à Vienne en Autriche , lorsqu'elle fut assiégée par Soliman II. & Lukius en raporte une fort singulière , frappée par les Vénitiens à

Nicosie , Capitale de l'Ile de Chypre , pendant le Siège que Sélim II. mit devant cette Ile en 1570.

Les premières Guerres de la République de Hollande avec les Espagnols , fournissent ensuite un grand nombre de ces sortes de Monnoyes. Nous en avons de frappées en 1573. dans Middelbourg en Zélande , dans Harlem & dans Alcmæer. La seule Ville de Leyde en fit de trois différents revers , pendant le siège qu'elle soutint en 1574. On en a de Sconhoven de l'année suivante. Mais une des plus remarquables fut celle que frappèrent les Habitants de Campen durant le siège de 1578. Elle est marquée des deux côtez. On voit dans l'un & dans l'autre les Armes de la Ville ; le nom est au-dessous , avec le millésime & la note de la valeur. On lit au-dessus ces deux mots , *EXTREMUM SUBSIDIUM, DERNIERE RES-SOURCE* , ce qui revient assez au nom que l'on donne en Allemagne à ces sortes de Monnoyes. On les y appelle ordinairement *PIECES DE NECESSITE'*. Celles qui furent frappées à Mastricht en 1579. ne sont pas moins curieuses ; mais ce seroit entrer dans un détail ennuyeux par les répétitions , que de parcourir ainsi dans un ordre chronologique , ce qui s'est fait depuis ce tems-là en pareilles occasions.

Il faut passer à la question ; sçavoir , si ces sortes de Monnoyes , pour avoir un cours légitime , doivent être marquées de la tête ou des Armes du Prince de qui dépend la ville assiégée ; si l'une ou l'autre de ces marques peut-être remplacée par les seules Armes

mes de la Ville , ou par celles du Gouverneur qui la défend ; enfin , s'il est permis à un Gouverneur de se faire représenter lui-même sur ces sortes de Monnoyes.

Ce qui paroît rendre cette question difficile à décider , c'est qu'il n'y a aucune Loi à cet égard , pas même de règle établie par le consentement des Nations , & par un usage uniforme. Mais aussi ce défaut de Loi & d'usage sur le fait des Pièces Obfidionales nous autorise à dire que ce n'est qu'improprement qu'on les appelle Monnoyes. Elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque tems ; mais au fond on ne doit les regarder que comme des espèces de Mereaux , de Gages publics de la foi & des obligations contractées par le Gouverneur , ou par les Magistrats , dans des tems aussi difficiles que ceux d'un Siège. Ainsi il paroît fort indifférent de quelle manière elles soient marquées , pourvu qu'elles produisent les avantages que l'on en espère.

Il faut cependant avouer qu'il seroit plus convenable de mettre le nom du Prince sur ces sortes de Pièces , comme sur celles qui furent frappées pendant les deux Sièges d'Aire en 1641. l'une par un Gouverneur Espagnol , l'autre par un Gouverneur François. La première a cette Inscription : PHIL. III. REX PATER PATRIÆ ARIA OBS. 1641. On lit sur la seconde, LVD. XIII. REX PIVS IVSTVS INVICTUS ARIA VNO Ao. BIS OBSESS. 1641.

On ne trouve aucune de ces Pièces Obfidionales marquée avec la tête d'un simple Gouverneur , avant celle du dernier Siège de

Tournay. On dit d'un simple Gouverneur , car nous avons des exemples de Princes défendant eux-mêmes des Villes qui leur appartenoient , & qui en ont usé comme ils l'ont jugé à propos. Un Gouverneur particulier pourroit cependant alléguer en sa faveur le défaut de Loi contraire , le consentement des Magistrats , la confiance du Peuple & des Soldats , & par-dessus tout cela , le désir naturel d'acquérir de la Gloire , sans préjudicier aux intérêts de son Maître.

Au reste , il ne faut pas confondre ce qu'on appelle Monnoyes Obsidionales avec les Médailles frappées à l'occasion d'un Siège & de ses divers événements , ou de la prise d'une Ville.



SUR QUELQUES AUTRES MONNOYES

O U

MEDAILLES MODERNES SINGULIERES.

LES deux premières Monnoyes gravées dans cette planche , ont été produites à l'Académie par M. de Boze , & elles sont l'une & l'autre fort singulières.

N. 1. On voit sur la première , qui est d'argent , & à peu-près de la grandeur du dessein , la tête de quelque Prince ou Capitaine inconnu , avec cette inscription ANTIREMI-

VI.

VICOS. Au revers on lit , BETTO MONEPR. ACCI. & dans le champ sont ces lettres ARLAT , qui forment le Monogramme de la Ville d'Arles. Ainsi il n'y a que l'Inscription du côté de la tête qui soit susceptible de difficulté , celle du revers s'expliquant naturellement de cette sorte , BETTO MONEtarius PRovincia AC CIVItatis AReLATenfs. Le nom du Monétaire Betto se trouve de même sur quelques Monnoyes que Bouterouë & le Blanc raportent au Règne du grand Clovis & de ses Enfants.

Si l'Histoire de ce tems-là étoit bien détaillée , & qu'elle fit mention de quelque *Antiremius* Général célèbre , on n'hésiteroit pas à le reconnoître sur cette Monnoye , & à lire autour de sa tête ANTIREMIus Vice COMes. Mais les preuves & les plus légers indices manquant à cet égard , il est plus naturel de chercher autour de cette tête inconnue le nom du lieu où la Pièce a été frappée , & on l'y trouvera peut-être , en commençant la légende par la lettre qui semble la finir , c'est-à-dire par l'S , SANTI REMI VICO , que quelques Médailleurs assurent avoir lu de même sur d'autres Monnoyes de la première & de la seconde race.

La seconde Pièce est d'or , & c'est une Monnoye de Charles de France Duc d'Aquitaine, Fils de Charles VII. & Frère de Louis XI. Ce Prince y est représenté déchirant un Lion , & on lit de ce côté-là , qui est le principal, KAROLUS REGIS FRANCORum FILIVS ACQVITANORum DVX. On voit au revers une Croix fleurdelisée , fleuronée & cantonnée de Lys & de

N. II.

Leopards. Au milieu est l'Ecu du Prince, qui porte écartelé au 1. & 4. de France, au 2. & 3. d'Aquitaine, qui est d'or au Léopard de gueules. On lit autour, TV ES DOMINE DEVS MEVS FORTITVDO MEA ET LAVX MEA.

La fabrique de cette Pièce & le contour des caractères qui en forment les Inscriptions, font d'abord juger que c'est une Monnoye du Prince dont on vient de parler. Les Monnoyes de Louis XI. son frère sont toutes semblables. Le titre de KAROLVS REGIS FRANCORVM FILIVS, décide plus nettement la question. C'est le seul Charles, fils d'un Charles Roi de France & Duc d'Aquitaine, après la mort de son Pere. Ce fut peut-être pour établir cette distinction qui étoit entre lui & les autres Ducs du même nom, qu'il affecta de prendre ce titre. Deux autres raisons pouvoient l'y avoir déterminé. La première pour marquer qu'il possédoit l'Aquitaine; moins par la libéralité de son Frère, que par le droit de sa Naissance. La seconde, pour suivre l'exemple d'Edouard Prince de Galles & Duc d'Aquitaine, qui avoit pris sur les Monnoyes le titre de PRIMOGENITVS REGIS ANGLIÆ.

Le nom de cette Monnoye se trouve conservé dans le Traité de Budée, de *Assè & partibus ejus*, où parlant en général des Monnoyes d'Angleterre, & en particulier de celles qu'on apella des *Nobles à la Rose*, qu'Edouard fit faire en grande quantité, il dit qu'elles étoient moins pèsantes que celles de Charles d'Aquitaine qu'on apelloit des

FORTS.

FORTS. *Rofatos , Eduardeosque pondere superant Carolei Aquitania Nummi qui FORTES appellantur.*

Il est aisé de comprendre pourquoi on donne le nom de **FORT** à cette Monnoye. Elle étoit plus forte que celle des Ducs prédécesseurs de Charles de France. D'ailleurs l'action dans laquelle ce Prince y étoit représenté , avoit pû contribuer à cette dénomination qui s'accorde encore avec le mot **FORTITUDO** qu'on lit dans l'Inscription du revers. Enfin , ce nom pouvoit avoir été pris par opposition à celui de **HARDI** qu'on avoit donné aux Monnoyes des Princes Anglois derniers Ducs d'Aquitaine & prédécesseurs de Charles de France , qui y étoient représentez tenant une épée nuë. Ce nom qui se communiqua aux petites Espèces de cuivre & de billon , a , selon toutes les apparences , formé celui de **LIARD** dont nous nous servons , comme qui diroit **LI HARDI** , le *Hardi*.

Presque toutes nos Monnoyes de France de la troisième race ; ont eû des noms ainsi tirez de leurs types ; les *Masses* sous Philippe Auguste ; les *Agnels* sous Louis VIII. sous son Fils Saint Louis & sous Louis Hutin ; les *Ecus à la Couronne* , & les *Angelots* sous Philippe de Valois ; les *Francs à pied* , & les *Francs à cheval* sous le Roi Jean , &c.

La troisième Pièce a été produite par M. N. III. l'Abbé Fraguier. C'est un Médaillon d'or d'Henry IV. dont le revers représente deux Colonnes soutenues par une grande base taillée en forme d'Autel , enlacées de deux branches, l'une de palmier , l'autre d'olivier,

& sommées d'une Couronne fermée fleurdelisée , avec ces mots autour , REGIS SACRA FOEDERA MAGNI. On lit cette autre Inscription sur la base qui porte les deux Colonnes , EX AVRO FRANCIGENA ANNO FOEDERIS Feliciter RENOVATI EFFOSSO. à l'exergue est la date 1602.

Jacques de Bie a rapporté dans sa *France Métallique* ce Médaillon d'Henri IV. avec plusieurs autres qui ne sont pas également vrais ; mais il n'en a pas donné l'explication. Elle dépend de deux faits, qui, quoiqu'assez près de notre tems, ne laissent pas d'être ignorés de beaucoup de personnes ; sçavoir, qu'en 1602. quelques années après la paix de Vervins, on renouvela enfin l'Alliance avec les Suisses, qui jusques-là avoit souffert quelques difficultez ; & que, dans ce renouvellement, qui se fit avec un très-grand appareil, on distribua aux Députés des Cantons qui étoient venus à Paris ; des Médailles faites d'un or tiré de quelques mines qu'on avoit ouvertes cette année-là même dans le Lionnois, & qui donnoient de grandes espérances.

M. l'Abbé Fraguier cita à ce sujet une Médaille de bronze de Trajan, sur laquelle on lit METALLI VLPIANI PANNONICI ; & deux autres d'Hadrien, sur l'une desquelles on lit METALLUM NORICUM, & sur l'autre METALLUM DELMATICUM, toutes faites sans doute du métal tiré de quelques mines ouvertes sous Trajan & sous Hadrien, dans ces Provinces méridionales de la Germanie.

Quel-

Hist.
Tbuan.
L. 123.

Quelque extraordinaire que paroisse & que soit en effet le mot **FRANCIGENA** employé dans la Médaille d'Henri IV. cependant il répond mieux à l'idée d'un or tiré des mines de France , que n'auroit fait **AVRVM FRANCICVM** , qui , en bon Latin , auroit signifié un or de tribut, *aurum quod pendunt Franci.*

La quatrième Piece est aussi une Médaille N. 111.
d'or. M. Oudinet l'envoya en 1706. à l'Académie , pour sçavoir de quel Prince elle étoit , & quel pouvoit être le mot oublié dans l'Inscription principale ; car il croyoit , & plusieurs personnes à qui il avoit montré cette Médaille croyoient comme lui , qu'il y avoit un mot , & un mot essentiel oublié dans l'inscription qu'enferme la Couronne de chêne , **FRANcisci DVCIS FIDEI SE MANDAT ANNO 1612.** l'autre côté n'étant qu'une simple Devise.

Après avoir un peu examiné cette Médaille , on trouva qu'au lieu de **FRANcisci DVCIS FIDEI SE MANDAT** , il falloit lire **SE MANtua DAT** , ce qui ne se présente pas d'abord , parce qu'il n'y a aucun point qui marque l'abréviation , & parce qu'on dit plus communément *mandare* que *dare se fidei alicujus.*

Ce François Duc de Mantouë est le Duc François IV. du nom , qui avoit épousé en 1608. Marguerite de Savoye , & qui mourut à la fin de 1612. qui est l'année même que la Médaille en question a été frappée.

On a crû devoir rapporter cet exemple d'une abréviation imparfaite , & peut-être affectée , pour faire voir qu'en matière d'Inscrip-

396 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
scriptions & de Médailles , il faut souvent
peu de chose pour arrêter , ou même pour
tromper des personnes très-habiles d'ailleurs.



DECOUVERTE.

DE

L'ANCIENNE VILLE DES VIDUCASSIENS.

*M. Huet
ancien
Ev. d'A-
vranches.* IL y a à deux lieuës de Caën en basse Nor-
mandie , un Village qu'on apelle **VIEUX** ,
& où l'on trouve tant de restes d'Antiquité ,
que le sçavant Auteur des Origines de Caën
n'a pas douté que les Romains n'eussent eû
en ce lieu-la un camp considérable. Il a mê-
me crû que le nom de Vieux pouvoit venir
de *Vetera castra* , comme celui de Coûtances ;
Ville peu éloignée , vient de *Constantia cas-*
tra , qui s'est toûjours conservé dans les ti-
tres du Païs.

M. Foucault s'étant trouvé depuis sur les
lieux , & ayant , en qualité d'Intendant de
la Province , tous les avantages qui pou-
voient contribuer à satisfaire une louable cu-
riosité , examina de près ces ruïnes , dont la
plus aparente étoit un acqueduc , un reste de
chaussée , quelques débris de Colonnes , des
fragments d'Inscriptions , &c. Il fit fouïller
aux environs , & découvrit ainsi plusieurs
autres Edifices , dont les fondations étoient

en-

encore entières. Entre ces Edifices , le plus remarquable est un Gymnase complet , avec des bains , dont la disposition , l'étendue & toutes les dépendances sont conformes aux règles de Vitruve.

Ces témoignages irréprochables d'une grande & ancienne Ville , se trouvèrent confirmés par les Inscriptions que l'on déterra parmi ces ruïnes , & par celles qui avoient déjà été découvertes aux environs. Elles sont presque toutes d'une espèce de marbre rouge veiné , dont la carrière subsiste encore à Vieux.

Dans ces Inscriptions , & sur-tout dans celle qui , suivant la tradition du Pais , fut transportée de Vieux à Thorigny du temps de François I. par les soins de Joachim de Matignon , il est parlé de la Ville des Viducaffiens, *CIVITAS VIDUCASSIUM* , que l'on trouve aussi nommée dans Ptolomée , & dont Pline fait mention dans le dénombrement des Peuples de la seconde Lyonnaise *Parabisi, Trecaßes, Andegavi, Viducaßes, Vadiocasses* , ou plutôt *Vadiocasses* , suivant d'anciens Manuscrits.

Mais comme on ne sçavoit ce que pouvoit être devenue cette Ville des Viducaffiens , la plupart des Commentateurs avoient pensé que les *Viducaßes* de Pline étoient les mêmes que les *Vadiocasses* ou *Badiocasses* que cet Auteur nomme immédiatement après , & qui sont ceux de Bayeux peu éloignez de-là.

M. Foucault & M. Galland qui étoit auprès de lui , envoyèrent à l'Académie en 1704. & en 1705. la relation de ces découvertes. Ils y joignirent leurs réflexions sur la

la Ville des Viducassiens, la copie des Inscriptions principales, & la description d'un grand nombre de Médailles trouvées au même lieu.

La plus considérable de ces Inscriptions est certainement celle qu'on a transportée de Vieux au Château de Thorigny. On l'avoit communiquée en partie à M. Spon, qui l'a publiée de même dans ses *Mélanges d'Antiquitez*. C'est une base de marbre de cinq pieds de haut sur deux de large, & dont les trois faces sont écrites. La première qui manque dans M. Spon, apprend que cette base soutenoit la statue d'un P. SENNIVS SOLEMNIS originaire de la Ville des Viducassiens, à qui les trois Provinces des Gaules avoient d'un commun consentement décerné cet honneur dans la Ville, où l'on voit assigné pour cela un certain espace, sous le Consulat d'Annius Pius & de Proculus, qui tombe en l'an de Rome 902. qui est celui où l'Empereur Maximien fut tué à Aquilée.

TRES PROV. GALL.

PRIMO V. MONVM. IN SVA CIVITATE
POSVERVNT LOCVM ORDO CIVITATIS
VIDVC. LIBENTER DED. P. XVIII.
AN. PIO ET PROCVLO COS.

On trouve dans les autres Inscriptions déterrées à Vieux plusieurs noms Romains, & particulièrement des Familles *Comificia*, *Domitia* & *Novia*.

En voici une qui est écrite sur une base carrée, taillée en forme d'Autel :

DEO

DEO MARTI
C. VICTORIVS
FELIX PRO SE ET
IVNIO FILIO SVO
ET MATERNÆ VIC
TORIS CONJVGIS
MEÆ V. S. L. M. DIALE
ET BASSO COS. IDIBVS
MARTIS.

Le mot MEÆ y a sans doute été mis au lieu de SVÆ, pour éviter l'équivoque.

DIALIS le premier des deux Consuls nommez dans l'Inscription, ne se trouve point dans les Fastes qui nous restent, où l'on voit des Consuls du nom de BASSVS sous Néron sous Sévère, sous Valérien, sous Gallien & sous le grand Constantin.

Dialis fut aparemment un de ces Consuls substituez, *Consules suffecti*, qui sont presque toujours obmis dans les Fastes.

Dans les deux Inscriptions suivantes :

MEMORIA
VASSIONI
Q. K.

MEMORIA M.
MAGNINI-SENICIONIS.

Le mot MEMORIA est pris absolument

ment pour MONUMENTUM, SEPULCRUM. Suetone est peut-être le seul Auteur Latin qui l'ait employé en ce sens, quand il dit qu'Othon, avant que de se tuer, fit un Codicile, dans lequel il recommanda ses cendres & le soin de sa sépulture à Messaline, *commendans reliquias suas & MEMORIAM.*

Suafor. 2. Le *Magninus* ou *Magninius Senicio* dont il est parlé dans la seconde Inscription, pouvoit être un des Descendants de ce Sénécion, dont Sénèque le Rhéteur nous a malignement conservé la Mémoire, & à qui on avoit encore donné le surnom. de *Grandio*, assez semblable pour sa signification à celui de *Magninus*. C'étoit un homme d'un esprit turbulent, & des plus singuliers dans ses manières. Il affectoit une grandeur ridicule dans ses pensées & dans ses expressions. Tout étoit grand chez lui jusqu'à ses souliers. Il ne buvoit que dans de grands Vases. Il donnoit la préférence aux grandes & grosses figues. Il n'avoit que de grands esclaves. Sa Maîtresse même étoit d'une taille gigantesque.

On a trouvé à Vieux un grand nombre de Médailles antiques, du haut & du bas-Empire, depuis les premiers Césars jusqu'aux Enfants du grand Constantin: d'où il est naturel de conclurre que cette Ville des Viducassiens n'a été entièrement détruite ou abandonnée que dans le quatrième Siècle, dans quelque révolution dont l'Histoire a trop négligé le détail.

La plus rare de ces Médailles trouvées à Vieux, & communiquées à l'Académie, est une.

DES INSCRIPT ET BELLES LETT 401
une Médaille Grecque de Diaduménien: Ce
jeune Prince y est représenté en buste avec
cette Inscription, Μ. ΟΠΕΛ. ΔΙΑΔΟΥ-
ΜΕΝΙΑΝΟC. On voit au revers le Phi-
losophe Héraclite, avec cette légende
ΗΡΑΚΛΕΙΤΟC ΕΦΕCΙΩΝ.

Toutes les Médailles de Diaduménien sont
rares. Les Médailles Grecques de ce Prince
sont encore plus rares que les Latines, & le
revers de celle-ci est unique.

Il resteroit à sçavoir si c'est par l'Océan,
des bords duquel la Ville des Viducasiens
étoit si proche, ou si c'est à travers l'espace
immense des terres que les peuples de cette
Contrée entretenoient commerce avec les
Grecs. Peut-être que la simple curiosité a
suffi pour faire passer des Monnoyes de l'Asie
à une des extrémités de l'Europe, quand ces
deux parties du monde étoient presque tou-
tes soumises à la même Domination.



DE L'ANCIENNE VILLE DES CURIOSOLITES.

LA Ville des Curiosolites, anciens Peuples
de l'Armorique, dont il est parlé en
trois ou quatre endroits des Commentaires
de César, est aujourd'hui une Ville pres-
qu'inconnue: car ce n'est que par pure con-
jecture, & en se copiant aveuglément les
uns les autres, que la plupart des Commen-
tateurs ont dit que c'étoit Cornoüille ou
Quim-

Quimper. Le peu de conformité de ces noms avec celui de Curiosolites dont l'un ou l'autre doit vrai-semblablement avoir été formé ; & le peu de vestiges qui restent dans ces Villes de la Magnificence ou de l'Antiquité qui doit les avoir distinguées, font des objections auxquelles il semble très-difficile de répondre.

Quelques Académiciens qui connoissent le País, s'étant persuadés que l'ancienne Ville des Curiosolites pourroit bien être aujourd'hui le Village de Corseult près de Dinant, où l'on remarque tous les indices d'une grande & ancienne Ville, & dont le nom très-analogique retient encore toutes les lettres de celui de Curiosolite. M. le Peletier de Souzy voulut bien en 1709. charger un Ingénieur de Saint Malo, de se transporter sur les lieux, d'y examiner les ruines indiquées, & d'en faire le rapport le plus circonstancié qu'il seroit possible. L'Ingénieur s'y transporta, & l'Académie recût bien-tôt le Mémoire suivant.

M E M O I R E

Sur les vestiges d'antiquité que l'on trouve au Village de Corseult en Bretagne, à deux lieues de Dinant vers l'Oüest.

CE Village est certainement bâti sur les ruines d'une Ville considérable, comme il paroît par la grande quantité de restes de murailles que l'on trouve dans les jardins & dans les champs à quatre ou cinq pieds de

de profondeur dans la terre. Son Eglise a sans doute été bâtie du débris de quelque grand Edifice; car on voit en différents endroits des tambours de Colonnes de même grosseur que ceux des Piliers qui forment les aîles du chœur. Tels sont ceux que l'on voit à trois cens pas de l'Eglise, au milieu du grand chemin de Dinant, auprès desquels est une base de profil Atticurge de trois pieds six pouces de diamètre, avec environ un pied de fust canelé en spirale. Mais ce qui est de plus remarquable, est une grande pierre de cinq pieds de long, large & épaisse de trois, que l'on a tirée d'un tombeau, pour en faire un Pilier octogone, auquel on a laissé une face plus large que celles qui lui répondent, pour conserver une Inscription Latine, telle qu'elle est figurée dans la copie suivante.

D * M * S
 SILICIA. NA.
 MGIDDE-DO
 MO. AFFRIKA
 EXIMIA PIETATE
 FILIVM SECVTA
 HIC. SITA. EST
 VIXIT. AN-LXV
 CN. IANVARI
 VS FIL-POSVIT.

Au bas du clocher de la même Eglise, dans un trou de seize pouces en quarré, on voit une Inscription Gothique, mais très-difficile à déchiffrer. Il

Il paroît en quelques endroits à fleur de terre un petit mur de deux pieds quatre pouces , continué en droite ligne du Sud de l'Eglise vers le Nord sur la longueur d'environ deux cens toises. Il traverse le cimetière par devant la grande porte, passe entre deux maisons , & se cache dans un champ où on ne l'a pas fait chercher, étant trop mince pour un mur de Ville. Les païsans disent qu'il est coupé perpendiculairement par un autre mur épais de sept à huit piéds. Ils le reconnoissent par le bled qui est toujours plus court au-dessus de ce mur qu'aux autres endroits. Il est assez difficile de deviner ce que c'étoit, vû la quantité d'autres restes de murs que l'on rencontre en fouillant dans ce champ.

A l'Est de ce mur est un puits creusé dans le roc , couvert d'une pierre de sept piéds de diamètre , & percée au milieu d'un trou rond de dix-huit pouces.

Le grand chemin de Dinant au sortir du Village, est traversé par des restes de petits murs de deux à quatre piéds, éloignez les uns des autres de deux & de cinq toises.

Sur ce chemin, à quelques deux cens toises de l'Eglise, on a fouillé & l'on fouille encore dans une pièce de terre inculte pour chercher & ramasser du tuileau à faire du ciment pour les fortifications de Saint Malo , & l'on y a trouvé plusieurs vestiges d'anciens Bâtimens. Le premier qui fût découvert est une espèce de petite citerne de six piéds en quarré, qui avoit du côté de l'Est une rigole , & une autre au Sud de huit pouces en quarré. Le pavé en est couvert d'une

d'une chape de ciment de quatre pouces d'épais. Au-dessus est une voute pleine de terre.

A deux toises plus haut vers le Nord sous une pierre brute de trois piéds, il y a une pierre de taille de cinq piéds six pouces sur quatre $\frac{1}{2}$ de large, & de seize pouces d'épais. On a fait fouiller à côté, pour sçavoir ce qu'il y avoit dessous. On l'a trouvée encastrée dans une maçonnerie faite d'une façon singulière. Ce sont de petites pierres & des morceaux de tuile plate jettés sur un enduit de ciment bien uni, & recouvert d'un autre enduit de ciment aplani de même par dessus. Il y en a plusieurs lits les uns sur les autres. Après avoir démoli tout autour, on n'a trouvé que d'autres pierres de taille plus petites, & au-dessous, de la maçonnerie à chaux & à sable.

A deux toises plus haut, on a trouvé dans une espèce de chambre de douze piéds en quarré, enduite de ciment, une cheminée de cinq piéds de large, qui exhaloit la fumée par deux canaux de tuile d'une pièce, cimentez aux deux coins. Ces Canaux sont de dix-huit pouces de haut & de six en quarré. Aux deux côtes opposés ils sont percés de trous quarrés, longs de cinq pouces sur un & demi de large.

A cinq toises de cet endroit étoit un petit corridor de quatre piéds de large, pavé de pierres quarrées de quatorze pouces, dont le grain est plus fin & la couleur plus verdâtre que celles du Pais, avec un enduit de ciment par les côtes.

A l'Ouest de la même chambre étoit une
Hist. Tom. I R *espèce*

espèce de canal vouté , de deux piéds de large & de deux piéds & demi de haut , avec des petits piliers de brique de neuf pouces en quarré dans le milieu. Un peu au-dessous est une grande pierre de taille de cinq piéds & demi en quarré , épaisse de vingt pouces. A côté est un mur en demi cercle , qui va joindre la pierre dont on a parlé , & un autre mur de sept piéds d'épais le traverse à deux toises par derrière.

Un autre , qui est Nord & Sud , semble venir le joindre , & celui-ci est coupé d'une ouverture qu'on croit avoir été une porte , dont le seuil est une pierre de cinq piéds sur quatre de large , encastrée par un bout sous un parement de grandes briques. L'autre paroît l'avoir été aussi. Ayant fait fouiller au-dessous jusqu'à dix piéds de profondeur , on a trouvé une arcade de briques bouchée d'un côté de pierres de taille , & un autre mur en retour formant un angle fort obtus.

Environ à huit cent toises de l'Eglise au Sud-Est , sur une hauteur , on voit la moitié d'un Temple octogone , qui subsiste encore hors de terre de trente-un piéds de haut , revêtu par dedans & par dehors de petites pierres de quatre pouces en quarré , taillées proprement , & posées par assises réglées. Les angles , le bas & le haut à quatre piéds près du sommet , sont écorchiez , comme s'il y avoit eu une base , une corniche & quelque incrustation. Entre les pans de l'octogone on remarque aussi quantité de trous. Aux côtez de ce Temple on découvre quelques vestiges d'une levée couverte d'un en-

duit de ciment apliqué sur des pierres à sec.

Il paroît d'autres restes de chemins en forme de levées, qui pourroient bien être l'ouvrage des Romains, depuis Corseult jusqu'à deux lieues loin auprès de Beau-bois, & depuis ce Temple jusques à pareille distance du côté de Quever. Ce chemin est en plusieurs endroits dans son entier, quoi-que le plus souvent couvert de terre.



DE L'EPOQUE

DE LA MONARCHIE FRANCOISE.

QUAND il s'agit de fixer l'Epoque de l'Elévation de Pharamond sur le Trône des François, on trouve à ce sujet presque autant d'opinions différentes que d'Historiens qui en ont parlé. Quelques-uns plaçant cet Evénement en l'année 417. D'autres en 418. Il y en a qui s'attachent à l'année 419. Le plus grand nombre est pour 420. Tous se fondent sur un passage de Prosper, le plus ancien des Historiens qui ait parlé de Pharamond; Autorité certainement respectable, supposé que cet Ouvrage dont il ne nous reste qu'un Fragment, soit de Prosper d'Aquitaine, qui vivoit du tems de l'Empereur Valentinien III. & qu'il n'ait pas été altéré par les Copistes, comme

R 2

il

il y a lieu de le soupçonner, sur-tout à l'égard de la Chronologie : mais ils le suivent à leur manière ; les uns s'attachant scrupuleusement à la Chronologie de cet Auteur ; d'autres ne l'admettant que corrigée , suivant les principes de Critique qu'ils établissent. Voici les termes de Prosper sur l'année 26. de l'Empire d'Honorius : *Trigessimus nonus Xistus Romanam Ecclesiam regit. Solis hoc anno facta defectio : PHARAMUNDUS regnat in Francia.* Dans ce passage, on convient qu'il faut restituer le nom de Zozime à la place de celui de *Xiste*, qui ne s'y trouve que par une erreur de Copiste, comme la suite des Papes, les Fastes de Prosper & les Chroniques d'Idatius & de Marcellin le prouvent évidemment.

Toute la question semble rouler sur l'année dans laquelle ces trois choses se rencontrent. Le P. Henschenius, Vendelin & Chifflet plaçant tous trois en l'année 417. le commencement du Règne de Pharamond Fils de Marcomir. Le P. le Coïnte dans ses Annales Ecclésiastiques se déclare aussi pour la même année 417. & il tâche de fortifier son opinion par l'Autorité d'Idatius, en observant que l'éclipse de Soleil dont il est parlé dans la Chronique de Prosper, étant arrivée, selon Idatius, le 14. des Calendes d'Août, la lettre Dominicale de cette année-là a dû être un I. ce qui se rapporte à l'an 417. & non pas un F. qui ne conviendrait qu'à l'année suivante 418. D'où il conclut que l'Inauguration de Pharamond tombant dans la même année que l'éclipse de Soleil & que l'Élection de Zozime, & que ce der-

dernier Evénement étant arrivé en 417. on ne peut se dispenser de placer dans la même année la Fondation de nôtre Monarchie.

Le Président Fauchet rapporte cet Evénement au 14. d'Avril 419. ou 420.

Du Tillet dans sa Chronique, dit que Pharamond fût fait Gouverneur des François l'an 420. ou, selon les Chroniques d'Allemagne, l'an 417.

Mrs. de Sainte-Marthe dans leur Histoire Généalogique de la Maison de France, en parlant de l'Inauguration de Pharamond, après avoir remarqué que quelques Historiens la rapportent à l'an 419. quelques autres à l'an 420. & d'autres enfin à l'an 421. ajoutent qu'en ce doute le plus sûr est de suivre le milieu entre ces deux extrémités & de s'en tenir à l'an 420. comme ont fait plusieurs bons Ecrivains.

Quoi-que M. de Valois semble balancer entre l'Epoque de l'an 417. & celle de l'an 420. il prend néanmoins son parti au commencement de son Histoire de France & se fixe à l'an 420.

André du Chesne dans le premier volume de son Recueil des Historiens François, se détermine aussi en faveur de l'an 420.

Mézeray dans son Histoire de France date la première année de Pharamond de l'an 420. & s'exprime en ces termes dans la vie de
 „ ce Prince. Prosper marque que l'année
 „ d'après celle où Pharamond commença à
 „ régner, il se fit une éclipse de Soleil.
 „ Il y en eût deux en ce tems-là, une en
 „ 418. & l'autre en 421. celle-là le 19. de
 „ Juillet, celle-ci le 17. de Mai. Ainsi il

„ faudroit mettre son Election ou en l'an
 „ 417. ou en l'an 420. la vingt-troisième ou
 „ la vingt-sixième année de l'Empire d'Hon-
 „ norius, à compter depuis la mort de l'Em-
 „ pereur Théodose son Pere. Cependant
 il semble que Mézeray a changé depuis de
 sentiment, puisque, dans son Abrégé de
 l'Histoire de France, il place le commence-
 ment du Règne de Pharamond en l'an 418.
 année fort remarquable par une grande éclip-
 se de Soleil.

Il y a quelques autres Historiens, de peu
 de nom à la vérité, qui, sans rendre aucune
 raison de leur sentiment, ont placé la pré-
 mière année du Règne de Pharamond en
 418. & 419. & qui l'ont même fait descen-
 dre jusqu'en 424. & 425.

M. l'Abbé de Vertot qui s'étoit chargé
 d'examiner ces différentes opinions, en fit
 son rapport à l'Académie en 1705. & y ajoûta
 que la question lui paroissoit se renfermer
 plus naturellement entre les années 417. &
 420. La première Epoque est soutenue par
 des raisons assez solides. L'autre a de son
 côté un grand nombre d'Auteurs graves. Ce-
 pendant M. l'Abbé de Vertot trouve que
 l'Elévation de Pharamond doit suivre & non
 pas précéder l'éclipse de Soleil, si l'on veut
 se fier à ce que nous lisons dans la Chroni-
 que de Prosper, que les Copistes ont cor-
 rompuë, en donnant à Honorius trente-deux
 années de Règne, quoi-que ce Prince n'en
 ait régné que vingt-neuf. D'ailleurs il n'est
 pas bien sûr que Prosper rapporte l'Election
 du Pape Zozime, l'éclipse de Soleil, & le
 commencement du Règne de Pharamond à
 la

\ DES INSCRIPT. ET BELLES LETT. 411
la même année 417. à laquelle appartient
seulement l'Élection de Zozime, que les mê-
mes Copistes ignorants ont nommé mal à
propos Xiste. Il n'en est pas de même de
l'éclipse de Soleil, qui appartient sans con-
tredit à l'année 418. comme l'Epoque du
commencement du Règne de Pharamond
appartient à l'année 419. ou plutôt à l'année
420. en faveur de laquelle M. l'Abbé de
Vertot se détermine enfin.



A P O L O G I E

*Pour cette partie des Ouvrages de Frédé-
gaire, qui concerne l'Histoire de France.*

IL est difficile de toucher, même en pas-
sant, certains points de l'Histoire de
France, sans se servir quelquefois de l'Auto-
rité de Frédégaire, qui, sur plusieurs cir-
constances, est un Auteur unique. Mais
comme il y a bien des gens qui le traitent
d'Historien fabuleux, dont on ne connoît
ni le nom, ni l'âge, ni la Patrie, où qui le
regardent comme le Copiste & l'Imitateur
servile du Moine Hincmar, on est souvent
obligé de faire son Apologie. C'est ce qui
arriva en particulier à M. l'Abbé de Vertot
au mois de Février 1708. à l'occasion d'un
passage de ce Chroniqueur, où il est parlé
d'un Théodemer Roi des François. Pour
justifier Frédégaire, il se proposa trois cho-
ses.

La première, de montrer qu'il n'a pû copier le Moine Hunibalde dans la partie la plus considérable de son Ouvrage.

La seconde, de faire connoître son nom, sa Patrie, & le tems auquel il a vécu.

La troisième, de confirmer ce qu'il dit de Théodemer Roi des François, par le témoignage même de Grégoire de Tours.

On convient sans peine que l'Histoire du Moine Hunibalde n'est qu'un pitoyable Roman farci de Fables, auxquelles la vraisemblance même manque entièrement: Trithème nous en a donné l'Extrait. On sçait que les six premiers livres regardent les affaires de Troye jusqu'à la mort d'Antenor; que les six autres s'étendent jusqu'à Pharamond, & que la suite finit à Clovis I. Ainsi depuis Clovis voilà Frédégaire à couvert du reproche d'avoir copié le Moine Hunibalde, qui n'a pas passé le Règne de ce Prince. On ne peut tout au plus lui reprocher que l'endroit où il traite de l'Origine des François; & celui où il parle de la Naissance de Méroüée, & des visions surprenantes qu'eût le Roi Childéric la première nuit de ses Nôces.

Il est vrai qu'il fait sortir nos premiers François de l'ancienne Troye: mais cette opinion flatteuse par rapport à l'Antiquité, suffit-elle pour décrier son Ouvrage, & ce reproche ne tombe-t-il pas également sur Aimoin, sur Sigébert de Gemblours, sur l'Auteur anonyme des Gestes des Rois de France, sur Paul Diacre, sur Hincmar, Gaguin & tant d'autres?

Un de nos plus illustres Rois ne prit-il pas ces mots pour sa Devise?

UL.

ULTUS AVOS TROJÆ.

Et ne sçait-on pas qu'à cet égard non seulement chaque Nation , mais encore chaque particulier a sa chimère ?

On ne manque guère d'Historiens, ou de Généalogistes qui, à la faveur d'un jeu de mots, ou de quelque légère allusion, nous font descendre en droite ligne du Roi Priam. Au moins est-il certain qu'Enée, ce Héros fugitif, & tous les Troyens qui s'attachèrent à sa fortune, ne suffisent pas pour fournir de tiges à tant de Nations différentes qu'on veut qui en soient sorties ; & ces commencements fabuleux ne tirent point à conséquence ni pour le mérite du reste de l'Ouvrage , ni pour la fidélité de l'Historien : *Datur hac venia Antiquitati ut miscendo Humana Divinis, primordia urbis augustiora fiant.*

Cette expression de Tite Live peut servir de réponse aux objections qu'on fait ordinairement sur ce qui est rapporté dans Frédégaire de la Naissance de Mérouée, qu'il fait venir de l'union de la Femme de Clodion avec un Dieu Marin, & de ce qu'il raconte des aventures de Childéric; aventures si surprenantes, qu'elles ne peuvent convenir au plus qu'à des Héros de Roman. Ce sont contes populaires dont nos anciens Chroniqueurs se faisoient avec plaisir. Peut-être même qu'ils en étoient souvent les premiers Auteurs, & qu'ils les plaçoient dans leurs Ouvrages, moins comme des faits certains que comme des ornements, & pour

R 5

rélé-

reléver la triste uniformité qu'on trouve dans ces vieilles Chroniques. Personne n'y étoit trompé, c'étoit le sublime de ces tems-là. Chaque Siècle a eu le sien, & si l'on suivoit bien exactement les différentes fortunes de l'Eloquence, s'il est permis de parler ainsi, on trouveroit qu'elle a varié selon le Goût & la Capacité de chaque Siècle, & selon que chaque Nation s'éloignoit de la barbarie de son origine. Mais venons à quelque chose de plus précis. Le premier reproche qu'on fait à Frédegair, c'est qu'on ignore jusques à son nom. Cependant le Manuscrit du P. Sirmond conservé au Collège de Clermont, porte le nom d'Adatius, quoi-que l'écriture qui forme le nom de cet Auteur, & qu'on dit être du neuvième Siècle, soit plus moderne que celle qui compose l'Ouvrage. Mais quand on conviendrait qu'on n'a trouvé aucun nom sur tous les Manuscrits de cet Auteur, & que Joseph Scaliger & Marquard Fréher sont les premiers qui ont parlé de ces Ouvrages sous le nom de *Fredegarius Scholaasticus*, ce défaut de nom, si c'en est un, tombe également sur tous les Auteurs anonymes. Voilà une étrange brèche qu'on va faire à l'Histoire, s'il en faut banir tous les Auteurs dont les noms ont péri par l'injure des tems, ou qu'ils ont dissimulez eux-mêmes, soit par modestie, soit par d'autres motifs qui nous sont inconnus.

A l'égard de la Nation, on avoue qu'on a intérêt de la connoître. L'amour de la Patrie n'influe que trop souvent sur la plume d'un Historien, & c'est en quoi cet Auteur

teur se décèle lui-même. Ceux qui ont lu avec attention son Epitome & sa Chronique qui commence à Gontran, les seuls Ouvrages que M. l'Abbé de Vertot a voulu défendre, n'ont pas eû de peine à démêler que cet Auteur étoit Bourguignon de Naissance, ou du moins de parti. Son inclination se déclare en mille endroits, & nous lui sommes redevables de beaucoup de faits concernant cette Nation, qu'on ne trouve point dans Grégoire de Tours, ni ailleurs. Sa Chronique sur-tout, qu'on doit regarder comme son seul véritable Ouvrage, semble n'être qu'une Histoire des Bourguignons. Il l'a commencée à la vingt-troisième année du Règne de Gontran, & il ne parle même de Childebert Roi d'Austrasie son Neveu que par rapport aux affaires de cette Nation, ou qu'après que ce jeune Prince eût succédé lui même à la Couronne de Bourgogne. S'il compte les années, c'est toujours par le Règne des Rois Bourguignons, comme Grégoire de Tours par ceux des Rois d'Austrasie, parce que la Ville de Tours en dépendoit. Childebert ayant laissé par sa mort ses Etats à ses deux Fils, notre Auteur néglige de rapporter les affaires de Théodebert Roi d'Austrasie, quoi-que l'aîné; & il continue la suite de son Histoire par celle du Règne du Roi Théodoric qui étoit le Cadet, mais qui se trouvoit Roi de Bourgogne, & il ne parle même de Clotaire II. qu'après qu'il se fût emparé de la Bourgogne, & qu'il eût réuni toute la Monarchie sous sa Domination.

A l'égard du tems auquel il a vécu, Epo-

R. 6.

que

que plus importante. & qui décide souvent du mérite d'un Historien, on doit consulter le livre même, que l'on connoît sous le titre de Chronique de Frédégaire.

Il Cet Ouvrage contient 137. chapitres, qui commencent à la vingt-troisième, ou vingt-quatrième année, du Règne du Roi Gontran, & s'étend jusques à la première du Roi Charlemagne, c'est-à-dire, depuis 584. jusques en 765. Frédégaire y traite des affaires des François, des Bourguignons, des Goths & des Lombards. Il déclare dans sa Préface qu'il n'a écrit que ce qu'il a vû de son tems, que ce qu'il a appris de témoins dignes de foi, ou que ce qui est parvenu à sa connoissance par la lecture des Historiens; ce qu'il dit aparemment par raport aux affaires étrangères, & qui concernent les Goths & les Lombards: *Acta Regum & bella Gentium quæ gesserunt, legendo simul & audiendo, aut etiam videndo, cuncta quæ certificatus cognovi, in hujus libelli volumine scribere non sili.*

Il n'est pas vrai-semblable que Frédégaire ait été témoin oculaire des Evénemens arrivez dans nôtre Monarchie pendant un si long-tems, à moins qu'on ne veuille tomber dans l'Anacronisme de Conrad, de Lichtenaw, mieux connu sous le nom de l'Abbé d'Ursperg. Car cet Auteur, qui a compilé aussi une Chronique, ne se donne pas moins que cent soixante ans, en suposant seulement qu'il ait commencé à-écrire à l'âge de vingt-un ans. Car sur l'année 1099. il rapporte qu'il fit le voyage d'Outre-mer avec Godefroy de Bouillon. Il étoit à Rome, si
on

on l'en veut croire, en 1102, quand le Pape Paschal II. excommunia solennellement l'Empereur Henry V. Il vit en 1106. la Comète qui parut alors. Il raporte différents Evénements sur les années 1117. & 1125. & passant tout d'un coup sur le reste de ce Siècle, il marque qu'en l'année 1200. il reçut l'Ordre de Prêtrise, & qu'en 1215. il fut fait Abbé d'Ursperg.

Pour développer cette erreur de calcul, il n'y a qu'à supposer que des Copistes ayant mis le nom du principal Auteur à la tête d'une compilation de différentes Chroniques, & que chaque Ecrivain ayant toujours parlé en première personne, *Ego veni, Ego vidi, &c.* il est arrivé qu'on a attribué à un seul Historien ce qui appartenait à plusieurs.

C'est ce qui est arrivé à Frédégaire, qui constamment n'est Auteur que des quatre-vingt dix premiers Chapitres de sa Chronique, & qui par conséquent, selon M. de Valois, n'a point écrit au-delà de la quatrième année du Règne de Clovis II. c'est-à-dire, jusques en l'an 641. ou 642.

M. de Valois le prouve non-seulement par la différence des caractères, mais encore par les faits qui y sont contenus, par la différence de style de chaque Continuateur, & par l'esprit de parti opposé, Frédégaire étant aussi favorable aux Bourguignons, que ses Continuateurs le sont aux Austrasiens.

Les 90. chapitres dans le Manuscrit du Pere Sirmond sont écrits en caractères quarrés & en lettres majuscules, & la suite est écrite d'un autre main & d'un autre caractère.

Frédégairé dans la première Collection , parlant des Papes , finit à Théodore , qui fut élevé sur la chaire de Saint Pierre vers l'an 641. ou 642. & qui mourut en 649. & ses Successeurs font marquez d'une autre écriture & d'une autre main , au raport de Dom Ruinard , qui dit l'avoir examiné avec soin.

La suite des Empereurs est conforme à ce qu'il dit des Papes. Il en conduit l'Histoire jusqu'à la 31. année d'Héraclitus , c'est-à-dire , jusqu'à l'an 641. de l'Ere vulgaire , & à la quatrième année du Règne de Louis II. De plus , la plupart des Manuscrits de cette Chronique laissent une distance , & certaines marques de séparation entre ces 90. premiers Chapitres & les différentes continuations : & le Manuscrit de Melchior Goldast , qui a bien 600. ans , ne contient que ces 90. Chapitres , & l'on trouve au bas le mot *explicit* , qui désigne la fin d'un Ouvrage.

Le premier qui a continué cette Chronique n'est qu'un malheureux compilateur de Fables tirées de l'Auteur anonyme des Gestes des Rois de France , & de l'Histoire de Dagobert ; ce qui a fourni à la Critique quelques Scavants ont faite de Frédégairé , pour n'avoir pas assez distingué son véritable Ouvrage , de ceux qu'on lui a attribuez. Ce morceau d'Histoire qui ne contient que cinq ou six petits Chapitres , n'est qu'un amas indigeste d'Evénements écrits sans ordre , & sans marquer la suite des Rois. C'est apparemment l'Ouvrage de quelque Copiste , qui a confu ce morceau à l'Ouvrage de Frédégairé , pour remplir le vuide qui se trouve entre les 90. premiers Chapitres , & le 97. où

où commence la véritable continuation. L'Auteur dans le Chapitre cent-neuvième y fait connoître qu'il écrivoit en 735. La troisième continuation de Frédégaire s'étend jusqu'à l'Elévation de Pepin sur le Trône, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 752. La quatrième continuation qui est la dernière, finit au Couronnement de Charlemagne vers l'an 768.

M. de Valois étant parvenu dans son Histoire de France à l'année 640. se plaint d'être abandonné d'un Guide aussi fidele que Frédégaire, qui, suivant ce Sçavant Historien, vivoit dans ce Siècle-là, & immédiatement après Grégoire de Tours. *Fredegarius Scholasticus nos in eo anno destituit, Historicus pro captu illorum temporum diligens, ut atate, sic auctoritate Gregario proximus.*

A l'égard de Théodemer, on sçait que M. Pétau & M. le Blanc ont rapporté une Monnoye d'or de ce Prince, avec l'Inscription. TEVDOMEREX, autour de la tête, ce qui devoit satisfaire la plus rigoureuse Critique. Mais la preuve tirée de ce Monument si favorable à Frédégaire, se trouve encore fortifiée par le témoignage de Grégoire de Tours, qui dans le livre 2. ch. 8. de son Histoire, s'exprime en ces termes : *Nam & in Consularibus legimus THEODEMEREM REGEM FRANCORUM filium Richimeris quondam, & Aschilam Matrem ejus gladio interfectos.*

Enfin, on demanderoit volontiers à ceux qui méprisent si fort Frédégaire, dans quelle autre source ils ont puisé l'Histoire de Théodebert Roi d'Austrasie & de Thierry Roi de Bourgogne? Qui les a instruits de la plu-

plûpart des Evénements arrivez sous les Régnes de Clotaire II. de Dagobert & du jeune Clovis ? A qui en sommes-nous redevables ? & que seroit devenue cette partie de l'Histoire de la première race, si nous avions perdu Frédégaire, ou s'il n'avoit jamais écrit ? Vous ne trouverez point, dit M. de Valois, d'Historien ancien qui n'ait copié cet endroit de la Chronique de Frédégaire. *Nec quemquam ex nostris Historicis veteribus reperias qui non Fredegarii Chronici librum quintum fere ad verbum transcripserit.*



DE L'HISTOIRE

DE LA POÉSIE FRANÇOISE.

NOUS avons quelques essais d'Histoire de la Poësie Françoise, mais nous n'en avons point d'Histoire complete. M. l'Abbé Massieu l'entreprit en 1705. & il en a lû depuis divers morceaux à l'Académie. La Pièce que l'on trouvera imprimée sous ce Titre, *Défense de la Poësie*, dans le second Tome des Mémoires, est, à proprement parler, la Préface de l'Ouvrage que nous annonçons. M. l'Abbé Massieu y prend nôtre Poësie dès sa première origine, & ne se propose pas moins que de l'amener jusqu'à nôtre tems.

Dans la première partie, il expose l'état où notre Poësie s'est trouvée depuis sa Naissance

sance jusqu'au Règne de Philippe de Valois. Dans la seconde, les changements qui y ont été faits depuis Philippe de Valois jusqu'à François I. Dans la troisième, les accroissemens qu'elle a reçus depuis François I. jusqu'à Henri IV. Dans la quatrième enfin, la perfection où elle a été portée depuis Henri IV. jusqu'à présent.

Il rassemble dans cet Ouvrage tant de particularitez sur notre Langue & sur nos Poëtes, qu'il fait en quelque sorte leur Histoire avec celle de nôtre Poësie.



EXTRAIT

DU CATALOGUE DES LIVRES

*De la Bibliothèque des Rois Charles V.
Charles VI. & Charles VII.*

IL est dit dans la Dissertation intitulée, *Bibliothèque du Louvre sous les Rois Charles V. Charles VI. & Charles VII.* que les Livres d'Histoire en faisoient la partie la plus curieuse; & l'on y promet d'en donner un jour une liste exacte, aussi-bien que de tous les autres Livres qui la composoient. Peut-être qu'en attendant cette liste générale, le Public sera bien aisé de trouver ici le dénombrement de ceux que l'Auteur de la Dissertation a regardez comme la partie la plus curieuse

*Voyez les
Memoi-
res Tom.
II.*

422 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
ricuse de cette ancienne Bibliothèque.

Nous ne changerons rien ni au Stile ni à l'Orthographe, qui dans presque tous les articles est de ce Giles Malet, dont Christine de Pisan dit tant de bien dans la Vie de Charles V. & dont elle assure entre-autres choses, *Que souverainement bien lisoit & bien ponttoit, & entendens homs estoit.* On pourra juger de l'Erudition de ce Bibliothécaire par l'Extrait fidele que nous allons donner de l'Inventaire écrit de sa main.



A R T I C L E S

CONCERNANT L'HISTOIRE,

Extraits des Inventaires anciens de la Bibliothèque des Rois Charles V. Charles VI. & Charles VII.

Les Chiffres ajoutez à la fin de chaque article ont raport à la copie que M. Boivin a faite de ces Inventaires.

GEOGRAPHIE, VOYAGES, HISTOIRE UNIVERSELLE.

UNE Carte de Mer en tableaux, faite par manière de unes tables peintes & ystorée, figurée & écrite, & fermant à quatre fermoers. Num. 201.

Les

DES INSCRIPT. ET BELLES LETT. 423

Les Provinces du Monde , en un caier couvert de parchemin. 791.

Solinus , des merveilles du Monde. 483.

Solinus , &c. rymé. 384.

Solin , &c. couvert de soye vert , an fermoirs d'argent dorez , donné au Roy par Gilet. 207.

Solin , &c. en prose , couvert de cuir rouge à empreintes. 84.

Messire Guillaume de Maureville , qui parle d'une partie des merveilles du monde & des pays , couvert de veluyau ynde : & le donna au Roy Maistre Gervaise Chrestien son premier Phisicien. 131.

Le Livre des oyfivetéz des Empereurs , & une partie des merveilles du monde. 1117.

Messire Marc Paul , qui parle de plusieurs seigneurs & pays , où lui & ses deux freres furent , & par especial parle du grant Caën. 97.

Marcus Paulus , en un caier couvert de parchemin. 396.

Marcus Paulus , couvert de drap d'or , bien escript & enluminé. 446.

Marcus Paulus , non enluminé. 450.

*Miroer historial de Vincent de Beauvais. 17.
18. 19. 20. 24. 234. ^a 234. ^b 234. ^c 294.
295. 296. 297.*

CHRONOLOGIE, CHRONIQUES, MELANGES HISTORIQUES, &c.

L *Es ans de Adam jusques à Jesus Christ. 376.*

*Les ans de la nativité de Nostre Seigneur. 331.
Les*

Les ans de la nativité de Nostre Seigneur Jesus Christ , puis Adam , de l'aage du monde , & aussi des Pappes , Empereurs & Rois de France , paint , ystorié & escript selon un arbre en un parchemin plaiés par maniere de unes tables. 486.

Viex caier , sans ais , de annis Arabum , qui vint de Maistre Jehan de Marregny. 835.

La Gronologie des Pappes , Empereurs & Roys de France , & les temps que ils ont regné , & d'aucuns des fais qui en leurs temps sont avenues. 331.

Unes Croniques faisant mencon du temps que les Pappes , les Empereurs , & les Roys de France commencierent à regner chascun en son siegé , & combien chascun y a regné , & des faits notables , ou de la plus grant partie qui au temps de chascun d'eulx est avenue , nommée Martinienne , couvertes de soye , à fermours esmaillés de France. 64.

Unes Croniques , &c. (comme ci-dessus) jusques au temps du Pape Jehan derrenier trespasé de son nom , couvert de cuir rouge à empraintes. 78.

Unes Croniques des Pappes , Empereurs , &c. couverté de mesme. 81.

Unes Croniques des Pappes & des Empereurs. 317.

Unes petites Croniques abregiées sur Vinceni , en prose , bien escript , faisans mencon des Pappes , Empereurs & Roys de France , jusques à l'an M. CCC. XLII. 357.

HISTOIRE ANCIENNE SACRÉE ; ECCLESIASTIQUE, GREC- QUE ET ROMAINE.

Josephus, en deux tres grands volumes, cou-
vert de cuir blanc, à queue & à Bouillons.
869. b.

Josephus escript en François, en lettre de
note, couvert de veluyau azuré, à deux fer-
moers de cuivre dorez, à tissus de soye. 912.

Vie de Jesus Christ par S. Robert. 80.

Les miracles de Nostre Dame rymez, cou-
vert de veluyau ynde & fermoirs, rachettées
des Anglois, bien escript & historiées. 154.
Voyez aussi les numerots 26. 31. 72. 73.
104. 257. 262. 330. 523. 524.

Vies des Peres. 31. 34. 203. 340. 352. 355.
440. 495. 532.

Vies des SS. 72. 86. 103. 113. 155. 164.
167. 290. 306. 322. 331. 352. 425. 800. a
800. b 800. c 800. d

Vies des SS. Peres Hermites. 16.

Un Livre couvert de cuir rouge à emprin-
tes, qui a quatre fermoirs d'argent des armes
de la Reyne, qui est de Genesys & du Roy Ni-
nus, & autres choses. 39.

Histoire de Troye }
Histoire de Thebes } Romans.

Alexander Magnus & Lucanus, couvert de
parchemin sanx ais. 905.

Alexandre en prose, translaté l'an m.ccc.xij
par Frere Jehan de Vignay. 365.

De vitâ Aristotelis, &c. 579.

L'original de Titus Livius en François, la
premiere translation qui en fu faite, escript de
mau-

mauvaise lettre , mal enluminé , & point ystorie. 33.

Un Livre de Titus Livius , tres bien escript & bien ystorie , à quatre fermoers d'argent , couvert de soie à queue , en tres grant volume. 252

Titus Livius en un grant volume , couvert de soie , à deux grans fermoers d'argent , esmailliez de France. 230.

Titus Livius , qui fu de Maistre Raoul de Praïres , en deux volumes , couvert de cuir jaune , tout un. 866.

Titus Livius en François , en tres grant volume , couvert de cuir , qui autrefois fu au Roy , à deux fermoers d'argent , esmailliez à fleurs de lis , tres bien ystorie & escript. 913.

Un Titus Livius de la translation du Prieur de S. Eloy de Paris , contenant xxxix. livres en trois decades , & est signé CHARLES , petit volume , gros , court. 1085.

La Conjuraison * Katherine , & aucuns des conseuls de Julius Cesar , en prose , couvert de drap d'or. 176.

Julius Cesar , en prose , tres bien escript , & tres grant volume , & couvert de cuir blanc à queue. 300.

La vie & les fais de Cesar , en prose , en deux coulombes , bien escript. 402.

Les fais & la vie Cesar , & Suetoine , & des Romains , bien ystorie & escript. 281.

Un Livre qui commence de Genesis , & aussi traite des fais Julius Cesar , appelle Suetoine. 10.

Le fait des Romains en un volume , Suetoine. 25.

Un

* Pour , la Conjuracion de Catilina.

Un autre Livre, qui aussi commence de Genes, & traite aussi des fais Julius Cesar & des Romains, & est couvert de veluyau vert, à deux fermours d'argent, & s'appelle Lucan & Suetoine, bien escript & bien ystorie. 11.

Un Livre en François, en un volume, qui ce commence de Genes, & traite du fait des Romains, de la vie des SS. Peres Hermites & de Merlin. 16.

Croniques assemblées de Julius Cesar & de Godeffroy de Billion, en pappier, en prose, 305.

Liber Imperatorum. 621.

Des fais de Rome & de Constantinoble, en prose. 303.

Valerius Maximus, couvert de soie vermeil, à queue, tres bien escript & ystorie. 242.

Julien Frontin, en un cayer de papier, couvert de parchemin. 793.

Abundancia exemplorum, cayers couverts d'un tres viel cuir. 792.

HISTOIRE ORIENTALE, GUERRES D'OUTREMER.

LA Fleur des ystoires de la Terre d'Orient, en prose. 426.

De Mahomet. 500.

Historia Hierosolymitana & de Mahometé, Lat. grant volume plat. 1015.

Vie de Mahomet. Histoire de Jerusalem, & de Lapidaire, Lat. 1032.

Les Croniques d'Oultremer, & comment Mahomet conquist presque toute la terre de Syrie, & Godeffroy de Billon. 286.

Godeffroy de Billon, &c. Voyez ci-dessus. 305. & ci-dessous. 492. Ga.

28 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

Godeffroy de Billon de la conquête d'Oultremér, qui fu de la Contesse de Pennebrok, cou-vert de soie, à queue, & rymé. 37.

Autre bien viel, en pappier, 324.

Autre. 292.

Autre, en un gros volume moyen. 1110.

Autre, tres bien ystorié. 32.

Autre, à deux coulombes, couvert de cuir blanc, à queue. 282.

Unes Croniques de Godeffroy de Billon, de la conquête de la terre d'Oultremér, en prose, bien vielles, couvertes de cuir, à queue blanc. 79.

Comment Jerusalem fu conquis aveques la terre d'Oultremér par Godeffroy de Buillon, en prose: donné au Marquis de Saluces, quand il plaida en Parlement, par le Roy Charles. 284. rymé. 285.

De la Terre de Jerusalem, & de la conquête d'iceluy par Godeffroy de Billon, en prose. 289.

Les Croniques de Jerusalem. 280.

Quantes fois Jerusalem a été prise. 376.

Les fais de la Terre d'Oultremér, &c. 290.

Le passage de la Terre sainte, nommé Directoire, ou Adrecement. De la Terre d'Oultremér, tres bien escript, en prose. 350.

HISTOIRE DE FRANCE, VRAIE ET ROMANESQUE.

L*A Genealogie par maniere de Cronique des Roys de France. 372.*

Les Croniques de France, en deux volumes, couvertes de soie ynde à queue, & sont en deux estuys de cuir, eschorchiez aux armes de France. 253. a 253. b

Cré-

Croniques de France. 292.

*Unes Croniques de France en un volume, & en François, lesquelles furent de Sire Dandre-
sel, escriptes de plusieurs lettres* 21.

*Unes Croniques de France en François, cou-
vertes de veluyau, à fleurs de lis, & boüillons
d'argent, bien escriptes.* 63.

*Unes Croniques de France en François, &
en un volume, & à trois coulombes.* 23.

*Unes Croniques de France très abregiées en
prose, & petit volume, en un vies caier.* 431.

*Unes petites Croniques de France très abre-
giées, & en la fin sont aucun Chartres de Laon.*

III.

*Unes petites Croniques abregiées des Roys de
France en François.* 1107.

*Le commencement des gestes de France rymé,
& escript en Gascoing, très viel.* 375.

*La vie Sainte Bauthault, jadis Royne de
France, très bien escripte, en un caier couvert
de parchemin.* 706.

*Les gestes du Roy Peppin & de sa femme Ber-
the au grant pié, & les gestes de Charlemaine,
&c.* 35.

La vie S. Charlemaine. 280.

Charlemaine, & Turpin, 376.

*Histoire du Roy Philippe le Conquerant, des
Makabées, &c.* 191.

De Philippe le Conquerant. 371.

Du Roy Philippe le Conquerant, rymé. 378.

Des Waudres qui vinrent en France, &c.

411.

*Une grande partie de la vie & des fais de
Monss. S. Loys, que fist fere le Seigneur de
Jainville, très bien escript & ystorié, couvert
de cuir rouge, à fermocers d'argent.* 77.

Hist. Tom. I

S

Les

Les miracles S. Loys, rymé, &c.

La vie & les fais S. Loys, rymé.

La vie S. Loys Roy de France, & les fais de son voyage d'Oultre-mer. 107.

La vie S. Loys, & ses miracles, couvert de drap d'or marramas, à fermoirs d'argent, & en prose. 130.

Vie du mesme &c. à une chemise blanche, & fermoirs d'argent. 157.

Autre, couvert de cuir vermeil, à empraintes, à deux fermoirs d'argent, donné au Roy par Gilet 207.

Un livre couvert de veluyau vermeil, où est la vie S. Loys, à deux fermoirs d'argent, aux armes du Conte de S. Pol, venus du Conte de S. Pol 216.

La vie S. Loys Roy de France, en François. 1097.

Un tres petit livret, sans ais, intitulé dessus: Les enseignemens Loys Caievaire Roy de France à sa fille la Duchesse de Bourgoigne. 461.

Ensegnemens S. Loys à son fils & à sa fille. 322.

La vie suer Ysabeau de Lonchamp, qui fu suer S. Loys, & ses miracles 477.

De Charlon Conte de Provence, qui conquist Cecille & Puille, rymé, très mal escript, & viel. 443.

La guerre du Roi Philippe & des Flamens en ryme, escript de forme, couvert de cuir à empraintes, à deux fermoirs de cuivre. 925.

La bataille de Cassel & Flandres, rymée, bien escripte & ystorée. 437.

La guerre du Roy de France & du Roy d'Angleterre, & les fais du Roy de Navarre & de ceulx

ceulx de Paris, quant ils furent contre le Roy, escript en pappier, sans ais, couvert de parchemin. 360.

Un livre couvert de cuir vert, sans ais, où est le traité de la paix du Roy de France & du Roy d'Angleterre. 519.

Le livre du sacre des Roys en Latin & en François, tous les mystères, vestures & Officiers figurez & historiez, couvert de drap d'or tenné, à fermours d'argent. (Le Roi l'a prins pour son sacre 5. d'Octobre iiii^{xx}.) 159.

Un livre du sacre des Roys de France en François & Latin, couvert de drap d'or. 409.

De l'Ordonnance à enoindre & couronner le Roy, partie en Latin & partie en François, (Addition au Catalogue de Malet.) 947.

Un livre rymé, qui se nomme les Prophéties Nostre Dame, de l'institution du Royaume de France, & de la noblesse d'iceluy, au petit fermours d'argent, donné au Roy par Gilet. 209.

Le traittié des trois fleurs de lis. 321.

Un livre fermant à clef, couvert d'un cuir vermeil, d'un avis comme le Pape ne l'Eglise ne pueent ne doivent avoir aucune cognoissance en ce qui touche le temporel du Roy, du Royaume de France, de la couronne, ne des appartenances. 204.

Un livre appelé le songe du Vergier, qui est d'un avis comment le Pape ne doit avoir cognoissance en ce qui touche le temporel ne la justice du Roy, couvert de soye ynde à queue. (Baillé par le Roy à Maistre Euvart F'magon.) 245.

Le songe du Vergier en François, & est signé CHARLES, &c. 1086.

432 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

Item un autre livre , couvert de soye a quenè , qui est le Latin du François dudit livre. 246.

Un autre petit livret , couvert de soie , à une cruce de Gresillon , qui traite de celle matiere 247.

Un livre couvert de soie , à deux fermoers d'argent dorez , où sont escripts en lettre de note les privileges donnez des Pappes aus Roys de France. 215.

Un livre couvert de soie tennée , où sont les Testaments des Roys de France. 263.

Procès Messire Robert d'Artois en lettre de note , couvert de drap de soie. 100. 344.

Les Croniques des Evêques du Liege , & autres choses en ryme & prose , & tres grosse lettre. 320.

De Rotant & d'Olivier 500. Roman.

Guillaume d'Orenge , rymé. 373. Roman.

Guillaume d'Anjou , en un caier , sans fin & sans commencement , & en prose , sans ais. 386.

HISTOIRE DES AUTRES PAYS

A couronner l'Empereur par le Pape , sans couverture. 758.

Les guerres d'Angleterre & d'Escocce , en papier , & Godeffroy de Billon. 492.

Un gros Romant en papier , gros & court , & parle des guerres d'Escocce & d'Angleterre. 1120.

Les Croniques d'Espaigne , que fist l'Evêque de Burs , translatées en François par Frere Jehan Goullain , en deux volumes , & est signé.

CHARLES , à deux fermoers d'argent dorez & esmailliez de France. 1087.

Un livre , nommé Royal , en Latin , à une che-

chemise blanche à queue, à deux fermoirs d'argent, que fist & donna au Roy le Patriarche d'Alexandrie, & est du Roy Pietre & du Roy Henry, 807.

De la Terre Prestre Jehan, (donné au Seneschal d'Eu, derrenier Decembre. m. lxxx. & xvii.)

340.



OBSERVATIONS

Sur le Titre singulier d'un Livre indiqué dans l'ancien Inventaire de la Bibliothèque du Roi Charles le Sage.

DANS l'Inventaire des Livres dont la Bibliothèque du Roi Charles V. étoit composée, & dont on vient de donner l'Extrait, il y a un Manuscrit intitulé, *Enssengnements Loys CAIEVAIRE Roi de France à sa Fille la Duchesse de Bourgogne*. Le mot *Caievair*, qui ne se trouve ni dans Nicot, ni dans Monet, ni dans Borel, ni dans les autres Lexiques, excita la curiosité de la plupart des Académiciens, & l'on chercha comme à l'envi ce qu'il pouvoit vraisemblablement signifier.

Les uns crurent que *Caievair* avoit été mis pour *Severe*, nom qui paroïssoit convenir & qui convenoit en effet à Saint Louis, à qui l'on attribue ce livre d'Enseignements. D'autres prétendirent que *Caievair* n'étoit

qu'une simple indication du Livre Original où ces Enseignements étoient écrits : que ce Livre d'une grosseur médiocre , & dont la couverture étoit verte , avoit été surnommé d'abord *Cabier vert* ou *Caie-vair* , & que ce surnom qui avoit été mis à la première page au-dessus du titre & du mot *Loys* , avoit ensuite passé dans le Titre même par l'ignorance de quelque Copiste.

M. Bordin fit part à l'Académie de deux autres Explications du mot *Caievair*. Suivant la première , il faut séparer *Caievair* , & en faire deux mots , dont le premier , c'est-à-dire *Caie* , a été mis au lieu de *Sage*. On trouve assez communément dans les anciennes écritures le C en la place de l'S , & l'S en la place du C. L'usage de l'I pour le G n'est pas moins commun dans les vieux Manuscrits François. En mettant une S en la place du C , & un G à la place de l'I , au lieu de *Caie* on lira *Sage*.

A l'égard du mot de *Vaire* , on le fait venir de l'adverbe Latin *verè* , & on prétend qu'on a pu dire *vaire* pour dire vraiment , comme on a dit autrefois *voir* pour *vrai* du Latin *verus*. Ce qu'il y a de certain , c'est que le mot de *Vaire* est encore en usage dans quelques Provinces de France peu éloignées , & sur-tout en Normandie , de sorte que le Roi *Loys Caie-vairé* seroit le Roi *Louis vraiment Sage* , nom qui certainement convient au Roi Saint Louis.

Dans la seconde Explication que M. Bordin a proposée , *Caie-vair* signifie *délaissé* , *abandonné*. Le mot *Gaiver* qui signifie *délaïsser* , se trouve dans un Glossaire sur le Droit

Droit intitulé *Indice des Droits Royaux*, &c. Furetiere a placé ce même mot dans son Dictionnaire, & lui a donné la même signification. L'adjectif *Gaive* est, dit-on, fort en usage en Normandie. On voit dans la Coutume de cette Province un article des choses *gaives*, c'est-à-dire, des choses délaissées & abandonnées. Et du mot *Gaiver* ou *Caiver*, car le G & le C prennent souvent la place l'un de l'autre, s'est formé le participe *Caivair* ou *Caie vaire*, qui doit signifier *délaissé*. Or que le surnom de *délaissé* convienne à Saint Louis, sur-tout à l'égard de son dernier voyage de la Terre Sainte il ne faut que lire la vie de ce Prince, pour en être convaincu.

Cette seconde Explication fut moins goûtée que la première. Le terme de *délaissé* étoit en usage dès le tems de Saint Louis & même auparavant. Les Historiens contemporains & Joinville entre autres en font foi. Ainsi il étoit plus naturel de se servir du mot de *délaissé* que de celui de *Caievair*. D'ailleurs il n'y a point d'exemples, que les participes de nos verbes eussent autrefois des terminaisons différentes de celles qu'ils ont aujourd'hui, & l'on ne voit pas comment de l'infinitif *Gaiver*, ou *Caiver* on a pu former régulièrement le participe *Caivair* ou *Gaivair*.

Enfin, M. Boivin le Cadet, qui avoit proposé à l'Académie l'Explication du mot *Caievair*, se crut obligé de travailler lui-même à l'expliquer dans une Dissertation expresse, où il fait voir premièrement que les Enseignements dont il s'agit sont du Roi S.

LOUIS. Cet Ouvrage indiqué dans un Inventaire fait du tems de Charles V. sous le Titre d'*Enssègnemens Loys Caievair* Roi de France à sa Fille la Duchesse de Bourgogne, ne peut avoir été composé que par un Roi de France nommé Louis; qui aît régné avant Charles V. & qui ait eû une Fille Duchesse de Bourgogne. Or de dix Rois qui ont porté le nom de Louis avant le Règne de Charles V. il n'y a que S. Louis qui ait eû une Fille Duchesse de Bourgogne.

M. Boivin fait voir en second lieu que le mot *Caievair* étoit un surnom de S. Louis, du genre de ceux qui ont été donnez à plusieurs de nos Rois, & qu'on peut regarder comme des espèces de sobriquets. Tels sont les surnoms de Chauve, de Simple, de Begue, de Gros, &c.

De dire que *Caievair* soit mis pour *Severe*, cette conjecture paroît trop hardie à M. Boivin, & ces deux mots se ressemblent trop peu, pour avoir été mis l'un pour l'autre. Il n'est pas plus persuadé qu'on doive lire *Cahier vert* ou *Calé-vair*. Car il n'y a pas d'apparence que ce mot eût pû se glisser, même par la faute d'un Copiste, dans l'endroit où il se trouve placé. D'ailleurs Gilles Mallet Bibliothécaire de Charles V. & Auteur de l'Inventaire de ses Livres, n'a point copié un Catalogue déjà fait, mais il a fait lui-même l'Inventaire Original de la Bibliothèque de son Maître, & ce n'étoit qu'après avoir vû & manié chaque Livre, qu'il composoit chaque article de cet Inventaire.

L'opinion qui paroît la plus vraisemblable à M. Boivin, est qu'au lieu de *Caievair*,

il

il faut lire *Saievair*. Toute la correction se réduit à changer un C en un S, & ce changement est trop ordinaire pour le contester. *Saie-vaire* est composé de deux mots, de *Saie* & de *Vaire*. Le mot de *Saie*, qui étoit autrefois fort usité, aussi-bien que le mot de *Saion*, se trouve expliqué dans les Dictionnaires anciens & modernes. Furetière dit que le *Saie* est un vieux mot qui signifioit autrefois une casaque, ou un habit de gens de Guerre, dont usoient les Grecs & les Romains, & qui étoit propre aux Gaulois : en Latin *Sagum*. On peut consulter M. du Cange dans sa Dissertation sur les cottes d'Armes, & dans son Glossaire Latin sur les mots, *Sagum*, *Saga*, *Saia*, &c. On y apprendra ce que c'étoit que le *Saie*, ou le *Saion*, dont on faisoit usage autrefois en France, soit en tems de Guerre, soit en tems de Paix.

Pour ce qui est du mot de *Vaire*; c'est un nom adjectif qui signifie de couleur de vair. Guillaume Guyart dans la *Branches aux Roiaux lignages*, employe cet adjectif, qu'il joint avec le nom de *pennes* ou *pannes*. On le trouve aussi dans le Roman de la Rose, dans Perceval, dans le Roman de Gaydon, &c. Le nom substantif *Vair* est, selon Nicot, une espèce de panne riche chargée de poil blanc & bleu, dont nos Rois ont usé anciennement en fourrure. Selon Monet, le *Vair* est une espèce d'Ecurieu de pelage tirant sur le colombin par le haut du corps & blanc sous le ventre, dont la peau sert de riche fourrure aux manteaux, laquelle on diversifie en quarréaux & zébré de colombin & de blanc, ores de plus

S 5

grand,

grand, ou de moindre volume, qu'on appelle grand vair, petit vair. On peut encore voir M. du Cange dans la Dissertation que l'on vient de citer, & dans son Glossaire au mot *Varius*.

Tout cela supposé, le surnom de *Saie-vaire* convient à un homme qui se distingue par des *saies*, c'est-à-dire, par des habits couleur de vair, ou fourrez de vair. Et, si l'on prouve que Saint Louis aimoit cette couleur, & préféreroit les fourures de vair à toute autre étoffe, il sera aisé, dit M. Boivin, de faire voir que le surnom de *Saie-vaire* peut bien lui avoir été donné par ses Sujets, ou du moins par quelques-uns de ses Courtisans. Il est certain que S. Louis a porté, du moins pendant quelque tems, des fourures de menu vair. Le Sire de Joinville parlant du voyage d'Outremer du Saint Roi, observe qu'onques puis en ses habits ne voulut porter ne menu vair, ne gris, ne écarlatte. L'Historien Latin & Guillaume Guyart Auteur de *la Branche aux Roiaux lignages*, observent la même chose, & la conséquence que l'on doit tirer de ces témoignages, c'est que Saint Louis avant ses Croisades portoit ordinairement le menu vair. Si l'on objecte qu'avant S. Louis nos Rois portèrent le vair, M. Boivin répond que le vair dont ils faisoient usage, étoit fort différent de celui dont a usé S. Louis. *Les Rois*, dit Monet, *usèrent jadis du grand vair à leurs manteaux, S. Louis par modestie se contenta du menu.* Voilà donc deux sortes de vair; le grand, fourure ordinaire des anciens Rois de France; le menu particulier à S. Louis. Et parce qu'en s'habillant de menu vair, il se

dis-

distingua des Rois qui l'avoient précédé, il ne doit point paroître étrange qu'on lui ait donné un surnom qui marquoit en sa personne l'usage ordinaire d'un habillement qui lui étoit particulier, & dont même il aimoit tant à voir vêtus les Princes de la Cour & ses premiers Officiers, que l'année d'après son Mariage étant à Compiègne, & y ayant fait Chevalier son Frere Robert, il distribua, dit Guillaume Guyart, aux grands qui l'accompagnoient, des *pennes vaires*, c'est-à-dire, des fourures de vair; & ce seroit peut-être à ce jour de réjouissances, & à la distribution qui s'y fit de plusieurs *Sayes vaires*, qu'on pourroit fixer l'Epoque du surnom dont il s'agit.



DEVISES, INSCRIPTIONS

ET ME'DAILLES

FAITES PAR L'ACADE'MIE.

ON a vû au commencement de cette Histoire, qu'avant le Renouvellement de 1701. lorsque l'Académie n'étoit encore composée que de sept ou huit personnes, il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un travail commun, & qu'une grande partie de ce travail consistoit à fournir chaque année les Devises qu'on demandoit pour les jettons du Trésor Royal, des Parties Casuelles, de l'Ordinaire

naire & de l'Extraordinaire des Guerres, des Bâtimens, de la Marine & des Galères; à faire des Inscriptions convenables pour les Edifices que le Roi faisoit construire, ou pour les Monumens que les Peuples élevoient à l'honneur du Prince à faire des Médailles sur les principaux Evénemens de son Règne; des Descriptions Historiques de ces mêmes évènements, &c.

Quand la Compagnie eût été augmentée jusqu'au nombre de quarante Académiciens; que la Littérature Grecque & Romaine, l'Histoire ancienne & moderne fut devenue le principal objet de l'application de l'Académie, & des travaux particuliers de chaque Académicien, le travail commun des Devises, des Inscriptions & des Médailles, loin de cesser, devint au contraire plus étendu qu'il ne l'étoit auparavant; parce que, la Compagnie étant plus connue, plus nombreuse, & sur tout plus autorisée, on continua à lui demander, non-seulement toutes les choses de ce genre qui avoient rapport au Roi, ou au Public, mais qu'elle fut encore consultée du fonds des Provinces par les Villes & par les particuliers qui avoient quelque goût, souvent même par les Etrangers.

Ainsi, depuis le Renouveau de 1701. l'Histoire du Roi par Médailles, qui étoit très-avancée, fut suivie & imprimée à la fin de la même année; & depuis cette impression on a fait de semblables Médailles sur les autres Evénemens mémorables du Règne de Louis le Grand jusqu'à la mort de ce Prince, & l'on espère donner bien-tôt au public une Edition nouvelle & complète de cette Histoire.

Ou-

Outre les jettons du Trésor Royal, des Parties Casuelles, de l'Ordinaire & de l'Extraordinaire des Guerres, des Bâtimens, de la Marine & des Galères, il s'est passé peu d'années où l'on n'ait encore demandé à la Compagnie des Devises pour ceux de Madame la Duchesse de Bourgogne Dauphine, pour ceux de la Ville de Paris, de l'Artillerie, de la Chambre aux Deniers, des Menus-plaisirs, de l'Argenterie, &c.

En 1701. l'Académie donna une Inscription qui lui fut demandée par M. le Peletier de Souzy pour la grande porte de Bayonne que l'on construisoit à neuf, & que l'on élevoit en manière d'Arc de Triomphe.

On fit d'autres Inscriptions, destinées à être mises sur des espèces de Cippes ou Colonnes, que l'on se propoisoit d'élever de degré en degré dans le passage de la ligne Méridienne que Messieurs de l'Académie Royale des Sciences avoient tracée depuis l'Observatoire de Paris jusqu'aux plus hautes Montagnes des Pyrénées, qui séparent le Roussillon de la Catalogne.

Dans la même année, le Conseil d'Espagne fit demander à l'Académie par M. le Marquis de Torcy, des Types de Médailles pour l'heureuse arrivée du Roi d'Espagne & pour celle de la Reine.

En 1702. on demanda encore à l'Académie des Types de Médailles & des Devises de Jettons pour le Roi & la Reine d'Espagne.

On fit des Inscriptions pour être placées à l'entrée des grands chemins que le Roi avoit fait ouvrir dans les Cévennes.

On travailla à une Epitaphe demandée pour Madame la Duchesse d'Arpajon, & à deux ou trois autres Inscriptions du même genre.

En 1704. on donna des Devises pour les Etendarts de plusieurs Régiments.

On fit une Médaille pour la Chambre du Commerce de Rouen & de quelques autres Villes.

On travailla à une Inscription destinée à être mise sur la porte d'un Fort que le Roi faisoit bâtir dans l'Île de Saint Domingue. On en donna une autre pour l'entrée des grandes routes ouvertes dans la Forêt de Compiègne.

En 1705. on fit des Devises pour la plupart des différents Corps de Troupes de la Maison du Roi d'Espagne, & quelques autres pour des Régiments François; Une Inscription pour le Canada, & quelques Epitaphes demandées par des Personnes de considération.

En 1707 M. l'Electeur de Cologne s'adressa à l'Académie pour avoir une Médaille sur la Cérémonie de son Sacre & la Célébration de sa première Messe.

La Ville de Lyon demanda deux Inscriptions. La première, sur le passage des Princes qui venoient de conduire le Roi d'Espagne leur Frère jusques sur les Frontières de ses Etats. La seconde, sur la Naissance de M. le Duc de Bretagne. Plusieurs autres Villes en demandèrent sur le même sujet.

En 1708. la Ville de Toulon demanda à l'Académie une Inscription, pour honorer la constance & le zèle de son Evêque, Messire

frère Armand Bonnin de Chalucet, qui dans un âge très-avancé & peu propre à soutenir les incommoditez d'un Siège, loin de vouloir jamais quitter la Ville, quand les Ennemis vinrent devant Toulon, y retint par son exemple les principaux Citoyens, les encouragea toujours par des discours pieux & pathétiques, & joignit ensuite à ces secours spirituels des distributions considérables d'Argent & de Grains, pour rétablir des maisons ruinées dans la Ville, & pour ensemençer une partie des terres de la Campagne aux environs, qui seroient demeurées inultes.

Cette même année-là on demanda à la Compagnie plusieurs Epitaphes : la principale fut celle de Madame la Comtesse de Pontchartrain.

En 1709. M. le Prince de Conti s'adressa à l'Académie pour les Devises, les Inscriptions & les Médailles dont il vouloit que la pompe Funèbre de M. le Prince de Conti son Pere fut ornée.

M. le Peletier de Souzy demanda une Inscription pour une nouvelle porte de St. Malo.

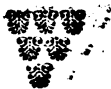
Les Chirurgiens de Paris en demandèrent une pour le nouveau bâtiment qu'ils faisoient faire auprès de Saint Cosme.

Enfin, en 1710. qui est l'année où finit cette Histoire des Ouvrages de l'Académie, on y fit des Devises pour l'assemblée du Clergé, une Inscription pour le nouveau Pont de Moulins, & une autre pour la principale Eglise du Port de l'Orient.

On pourra quelque jour donner au Public

blic un Recueil de toutes ces Devises, Inscriptions & Médailles arrêtées dans l'Académie, même de celles qui y ont été faites avant le Renouveau de 1701. & de ce seul amas pourront naître à cet égard des règles plus Sûres que la plupart de celles qu'on a vûes jusqu'ici dans différents Ouvrages particuliers sur cette matière.

Il suffit, quant à présent, pour la fidélité de l'Histoire, d'avoir indiqué d'une manière un peu circonstanciée, cette partie du travail commun de l'Académie, afin qu'on ne lui impute pas quelques Productions de la même espèce, qu'elle est bien persuadée que les connoisseurs n'auront pas confonduës avec ses Ouvrages. Ce doit être aussi un agrément & une satisfaction particulière pour bien des gens, de voir par ce détail, que, pour peu que les choses qu'ils auroient à demander vailent la peine d'être travaillées, ou examinées par la Compagnie, elle se fait toujours un devoir & un plaisir d'y donner ses soins.



ELOGES
DES ACADEMICIENS,
MORTS
DEPUIS LE RENOUVELLEMENT
DE L'ACADEMIE
JUSQU'EN M. DCCX.



AVERTISSEMENT.

M. Charpentier fut le premier Académicien qui mourût après le Renouvellement de 1701. & son Eloge devoit naturellement se trouver à la tête de ceux que l'on donne ici. Cependant, comme l'usage des Eloges publics n'étoit pas encore établi dans l'Académie, on ne lui en fit point. Une liste exacte de ses Ouvrages pourra suppléer à cet Eloge dans l'esprit de ceux qui savent qu'on ne doit pas chercher ailleurs le véritable Académicien, & que cette partie de son Histoire est en quelque sorte l'Histoire même de l'Académie.

Ouvrages de M. Charpentier qui sont
imprimez.

La Vie de Socrate, & les choses mémorables En 1650.
de ce Philosophe.

Traduction de la Cyropédie de Xénophon. 1658.

Discours sur l'Etablissement de la Compagnie 1664.
des Indes Orientales.

Rélation de l'Etablissement de la Compagnie des 1665.
Indes Orientales.

Défense de la Langue Françoisse pour l'Inscrip- 1676.
tion de l'Arc de Triomphe.

De l'Excellence de la Langue Françoisse. 1683.

Harangues & Discours Académiques insérez
dans les Recueils de l'Académie Françoisse.

Ou-

Ouvrages Manuscrits.

Traduction de toutes les Oeuvres de Xénophon, avec une Dissertation sur la Cyropédie.

Traduction de la Rétorique d'Aristote, avec des Remarques.

Traduction en prose Françoisse de trois Comédies d'Aristophane, le Plutus, les Nuées & les Grenouilles.

Traité de Peinture, sous le titre de PEINTURE PARLANTE, où l'Auteur prétend prouver qu'il faut mettre des Inscriptions aux Tableaux d'Histoire, & des Noms aux Portraits.

Différentes Pièces de Poésie, entre lesquelles il y a des Paraphrases sur les Pseaumes, & des Traductions de plusieurs Epigrammes de l'Anthologie & de Martial.

M. Charpentier étoit né à Paris le 15. de Février 1620. Il y est mort le 22. d'Avril 1702. âgé de quatre-vingt-deux ans & quelques mois. Il étoit Doien de l'Académie Françoisse & de celle des Inscriptions.

Les cinq premiers Eloges de ce Recueil ont été lus dans les Assemblées publiques de l'Académie par M. l'Abbé Tallemant, qui y a rempli les fonctions de Secrétaire jusqu'en 1706.



ELO-



E L O G E

DE M. LE DUC D'AUMONT.

JUSQU'ICI l'Académie des Inscriptions ^{1704.}
 s'étoit contentée à la mort des Académi- ^{Assemblée pu-}
 ciens d'en faire mention dans ses regis- ^{blique}
 tres, & d'y insérer un court Eloge, qui ^{d'après}
 comprit en peu de mots les principales Qua- ^{Pasque.}
 litez qui les avoient rendus recommandables.
 Mais aujourd'hui que par la Magnificence
 du Roi, cette Compagnie se trouve confi-
 dérablement augmentée & embellie, il sem-
 ble que, lorsqu'elle s'occupe au progrès des
 Lettres, & qu'elle se prépare à faire con-
 noître ce progrès au Public, elle lui doit
 compte en même tems de la perte qu'elle
 fait des Sujets qui la composent. Le mal-
 heur qui nous a enlevé l'un des plus grands
 Ornaments de l'Académie, dans la personne
 de feu M. le Duc d'Aumont, vient ouvrir
 cette carrière d'une manière éclatante, quoi-
 que douloureuse, & auroit dû seul nous
 obliger à nous départir de notre modestie
 ordinaire. Il est si rare de voir les Person-
 nes du premier rang s'occuper d'autre chose
 que de la Guerre, ou de leur Ambition, ou
 de leurs Plaisirs, qu'on ne peut trop louer
 ceux qui, au milieu des plus brillants Em-
 plois, montrent de l'amour pour les Let-
 tres, caressent les Scavants, & ont du goût
 pour

pour tout ce qui sert à cultiver l'esprit. Tel étoit Messire Louis Marie de Roche-Baron, Duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, & Gouverneur du Boulonois. Il étoit né au mois de Decembre 1630. M. le Maréchal d'Aumont son Pere, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roi, & depuis Gouverneur de Paris, vit d'abord en lui toutes les Qualitez que pouvoient lui promettre un digne héritier de ses Vertus, & il seconda de si heureuses inclinations par une Education conforme à sa haute Naissance. Dès l'âge de dix ans il fut Colonel de Cavalerie, & il ne tarda guères à en faire les fonctions, ce qui lui fit obtenir à seize ans la survivance de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps. Nôtre Roi jeune le vit toujourns à ses côtez parmi les Guerres civiles qui affligèrent la France pendant sa Minorité, & il servit utilement dans toutes ces funestes occasions que la durée du Règne heureux où nous vivons nous a fait oublier depuis long-tems. Lorsque le Roi marcha en Flandre pour les droits de la Reine, M. le Maréchal d'Aumont à qui Sa Majesté confia la conduite d'une de ses Armées, s'empara d'Armentière, de Bergues, de Furnes & de Courtray, tandis que Tournay, Oudenarde, Douay, Alost & Lille enfin se rendirent à nôtre Victorieux Monarque. M. le Duc d'Aumont étoit alors premier Brigadier de l'Armée du Roi. C'est ainsi que le Pere & le Fils se signalèrent dans cette brillante Campagne, qui allarma

fi

si fort tous nos voisins, & qui soumit au Roi presque toute la Flandre Espagnole.

Ce fut pour l'aprocher plus près de sa Personne, que le Roi le fit premier Gentilhomme de sa Chambre. Dans cette Charge, comme dans celle de Capitaine des Gardes du Corps qu'il avoit exercée long-tems, il remplît tous ses devoirs avec toute l'exa^{ct}itude & toute l'assiduité que demandent de pareils Emplois. Dans les fameuses Campagnes qui ont étonné l'Univers par la rapidité des Conquêtes, & par le nombre & l'importance des Villes prises, M. le Duc d'Aumont qui ne s'éloignoit jamais du Roi, voyoit de près la prudente conduite & l'intrépide Valeur de son Auguste Maître; & peu attentif à ses propres périls, il étoit sans cesse agité entre l'admiration & la crainte, charmé de le voir braver les dangers, & alarmé sans cesse de la peur de le perdre. La confiance que ce grand Prince avoit en lui, fut cause que, pour s'assurer contre les entreprises des Ennemis qui menaçoient les Côtes Maritimes, il l'envoya à son Gouvernement du Boulonois. M. le Duc d'Aumont mit en peu de tems un ordre si judicieux dans cette Province, qu'en un moment il y assemble quinze mille hommes. Un seul signal arme tout un Peuple, règle leurs rangs. Tous connoissent leurs Officiers & leurs Drapeaux, & cette Milice intrépide sous un Chef aimé & expérimenté dans la Guerre, a si bien fait respecter cette Frontière, & en a si bien défendu l'approche aux Flotes redoutables de l'Angleterre & de la Hollande, qu'on a observé dans la

suite

suite avec succès le même ordre & la même discipline sur toutes les Côtes de la France. Il faudroit une plus longue étendue que celle des Eloges ordinaires, pour parcourir tout ce qui est digne de remarque dans la vie de M. le Duc d'Aumont. Mais ce que l'on doit sur-tout considérer, c'est cet attachement inviolable & invariable pour la Personne du Roi; passion extrême qu'il avoit reçue de ses Ancêtres, qu'il a fidèlement conservée, & qu'il a eû soin de transmettre dans toute son illustre Famille. Il est aisé d'aimer un Prince en qui l'on ne voit que de la Grandeur & de la Vertu, & qui joint aux Charmes de sa Personne une Bonté & une Douceur qu'on ne peut assez admirer. Heureux ceux qui peuvent sans cesse le voir & l'entendre? Tous les cœurs ne sont pas également sensibles, ni capables de cet empressement qui accompagne les grandes Passions. M. le Duc d'Aumont aimoit le Roi, si l'on ose ainsi parler, d'une tendresse indépendante de toute Ambition, & le servoit avec un transport qui faisoit bien connoître la sensibilité de son cœur. C'est-là, Messieurs, la principale partie de l'Eloge de M. le Duc d'Aumont. Mais nous ne devons pas oublier ce qui nous regarde plus précisément, & qui n'a pas peu servi au progrès de la connoissance des Médailles assez négligées dans les Siècles passez. M. le Duc d'Aumont a long-tems assemblé chez lui l'élite des Personnes Scavantes & curieuses. Sa grande Politesse les y attiroit avec joye, & sa Magnificence leur fournissoit tous les jours les Antiques les plus rares pour

exer-

exercer leur Critique. Son propre Goût aidoit à former celui des autres, donnoit de l'émulation à tout le monde; & ces Assemblées qui occupoient si honorablement son loisir, ont produit des éclaircissements considérables sur l'Histoire & sur la Chronologie ancienne.

Lorsque le Roi a augmenté cette Compagnie, il jeta d'abord les yeux sur M. le Duc d'Aumont, comme sur l'un des sujets les plus propres à l'orner par sa Personne & à l'aider par ses Connoissances & par son Goût exquis dans tout ce qui regarde les Arts. Nous l'avons vû assister avec plaisir à nos Assemblées; &, sans ses continuelles occupations, nous sçavons que son assiduité auroit été plus grande. Pour tout dire enfin, l'Académie a perdu en lui ce qu'elle aura peine à réparer. M. le Duc d'Aumont étoit né avec toutes les Graces du corps, avec une Grandeur d'Ame qui ne s'est jamais démentie; plein de Valeur & de Conduite, fidèle à tous ses devoirs, Libéral & Magnifique. Il a été regretté du Roi, de toute la Cour, & particulièrement de cette Compagnie, qui honorera & chérira toujours sa Mémoire.





E L O G E

DE M. PAVILLON.

1705.
Assemblée
publique
d'après
Pâque

QUAND la loüable coutume établie dans cette Compagnie ne m'oblige-
roit point à faire l'Eloge de feu M. Pavillon, il y auroit quelque espèce d'ingratitude à moi de manquer à lui rendre ce pieux devoir. M. Pavillon, soit par quelque inclination naturelle dont il m'est doux de me flater, soit par l'attachement qu'il remarqua en moi pour sa personne, me donna, dès mes plus jeunes ans, beaucoup de part dans son Amitié. Mon amour pour les Lettres, joint à un extrême désir d'apprendre & de me former sur de bons modèles, l'invita à cultiver le peu de génie qu'il crût trouver en moi pour l'Eloquence & pour la Poësie, & il m'associa à tout ce que la France avoit alors de plus sublimes & de plus rares esprits. Si j'avois eü assez de talent pour profiter d'une Societé si avantageuse, quel ne vous paroîtrois-je pas aujourd'hui? avec quelle grace ne vous peindrois-je pas le plus aimable des hommes? quelles fleurs ne jetterojs-je pas sur son Tombeau? Mais heureusement ce n'est pas ici le lieu des Panegyriques, je dois me restreindre dans un simple Eloge, pour satisfaire en même tems à mon devoir & à l'amitié que je dois à sa mémoire.

Etien-

Etienne Pavillon est né à Paris en 1632. Son Pere, Petit-Fils d'un des plus célèbres Avocats du Parlement de Paris, étoit alors dans une Fortune assez considérable, &, par l'alliance que le Mariage de sa Sœur lui avoit procurée avec une des plus puissantes Familles de la Robe, il pouvoit raisonnablement se promettre des établissemens considérables & éclatans pour un Fils capable des plus grands & des plus brillans emplois. Il ne se contenta pas de le faire instruire dans toutes les bonnes Lettres, il voulut encore lui donner en entrant dans le monde, une Education solide, qui lui servît de guide dans tout le reste de sa vie: Pour cet effet il l'envoya près du Saint Evêque d'Alet son Frere, dont la piété a été si connue. Ce fut là que nôtre Illustre Confrere prit goût à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres, dans laquelle il fit de grands progrès, & qui lui donna une facilité merveilleuse pour s'expliquer sur toutes les matières de la Religion. A son retour il fut pourvû de la Charge d'Avocat Général à Metz. Quoique fort jeune, il ne tarda guères à faire connoître les grands talens qu'il avoit pour l'Eloquence, & sa capacité dans les affaires. Il ne se présentoit aucune matière dont il ne parût instruit à fond. Le droit Romain, les Ordonnances de nos Rois, les Constitutions du Royaume lui étoient présentes dans toutes les occasions, & il n'étoit pas moins bien instruit des Décisions des Conciles, des Décrets des Papes & des Libertez de l'Eglise Gallicane. Tout ce sçavoir soutenu d'un grand sens, d'une mé-

moire admirable, & d'une présence agréable, d'une façon de s'exprimer heureuse & facile, & enfin d'une prononciation telle qu'on la peut souhaiter pour la perfection d'un Orateur; tout cela se trouvoit dans M. Pavillon, & lui donna en peu de tems une réputation qui le fait regretter encore dans cet auguste Parlement. Un si beau génie & de si rares qualitez demandoient un plus grand Théâtre que Metz, & tel que la Fortune avoit semblé le lui préparer. Mais cette Fortune est une Divinité capricieuse, qui prend plaisir à mortifier le mérite. Les changements arrivez dans les affaires avoient changé la face de celles du Pere de M. Pavillon, qui ne se trouvoit plus en état d'avancer son Fils dans des Charges où l'on ne peut s'élever que par des Biens considérables. Le Public y perdit beaucoup. M. Pavillon y gagna un loisir auquel in ne s'étoit pas attendu, & dont les charmes néanmoins ne lui étoient pas naturellement indifférents. C'est dans ce doux loisir que conservant toujours la gravité d'un Magistrat; il s'étoit établi une sorte de Tribunal, dont les meilleurs esprits reconnoissoient l'Empire avec plaisir. Vrai Aristippe, il s'accommodoit à tout. Ses mœurs douces & faciles convenoient à tout le monde. Armé de la raison qu'il sçavoit insinuer & mettre dans tout son jour, il étoit supérieur aux autres; & censeur aimable & chéri parmi les plaisirs ordinaires de la Jeunesse & du Monde, il ne quitta jamais certain air de Sagesse qui le faisoit respecter des plus libertins. Si l'ambition avoit eû quelque place
dans

dans son cœur, il n'auroit pas manqué d'occasions pour s'avancer; & le commerce que la beauté de son esprit & l'agrément de sa conversation lui procuroit avec tout ce qui composoit le beau monde & la fine Cour, auroit pû lui servir à réparer ce que la Fortune lui avoit ôté. Mais, soit par Philosophie, soit par une juste crainte des périls où les grands Emplois exposent un homme Sage, soit enfin peut-être par l'amour du repos, il n'écouta que sa modération: jusques-là qu'étant apellé dans la suite à l'Educacion d'un jeune Prince près duquel il pouvoit se promettre une Fortune éclatante, on ne pût jamais le résoudre à s'y engager, quelques facilitez & quelques agréments qu'on pût lui offrir. Mon bonheur me l'avoit fait connoître, & l'amitié qui l'attachoit dans ma Parenté, fit que depuis je n'ay point cessé de le voir & de l'entendre. Que ne m'est-il permis de vous peindre les innocents plaisirs d'une Société toute spirituelle & toute aimable, dont il étoit l'ame, & dont il faisoit toute la joye. L'égalité de son humeur, son indulgence, la complaisance y animoient tout, & y maintenoient une gayeté douce & pleine d'esprit, dont je ne puis oublier ni peindre les charmes. Il ne faudroit que lire les Poësies qu'il fit alors, pour en donner une image agréable; & au milieu des jeux & des badinages, on y reconnoîtroit toujours le plus Sage & le plus aimable des hommes. Les justes Décrets d'un Roi plein de Piété ayant aboli l'Hérésie, éloignérent des amis illustres de M. Pavillon. Il lui fût bien dur de quitter ce qu'il

avoit de plus cher ; mais l'amitié du Sage a ses bornes & s'arrête au pied des Autels. Il plaignoit leurs erreurs, mais il ne cessa point d'aimer leurs personnes , & de s'intéresser dans tout ce qui pouvoit les regarder. On trouvera dans les Ouvrages des marques de sa tendresse pour toute cette Famille , & les sages conseils qu'il donne aux Enfants qui en sont sortis , & qui se sont établis dans les Pais étrangers. On ne peut douter que ces sortes de changements ne fassent beaucoup de peine , même aux plus Sages. J'ai lieu de croire que M. Pavillon souffrit extrêmement d'une pareille séparation. Pour adoucir sa peine , il conserva les Amis qui lui en restoit , & il trouva quelque consolation à passer le reste de ses jours avec ceux qui avoient toujours été attachez à cette chere Famille , & où il sçavoit qu'il étoit considéré & aimé comme il méritoit de l'être. Je n'oublierai pas ici la manière extraordinaire & nouvelle dont il fut mis à l'Académie Française. Je lui avois souvent dit qu'une place dans cette célèbre Compagnie lui convenoit extrêmement , sur-tout puisqu'il n'étoit guères occupé ; mais sa modestie le retenoit , & les sollicitations qu'il croyoit nécessaires l'en avoient toujours détourné. L'Académie se trouva balancée entre deux personnes qui partageoient les voix , & formoient deux Partis qu'on ne pouvoit accorder. Je ne sçais par quel instinct il me vint dans l'esprit de parler de M. Pavillon ; mais dès que je l'eûs nommé , il se fit un aplaudissement général ; on abandonne les deux Partis auxquels on paroïssoit si attaché , & tout se réunit en un

ma-

moment en faveur d'un mérite qui parut supérieur à tout autre. Cette Election peu usitée étonna tout le monde , & M. Pavillon à qui j'en portai la nouvelle , en fut lui-même dans une surprise qui n'est pas croyable. Mais vaincu par la manière honnête & obligeante d'un tel choix , il fut très sensible à l'honneur qu'il recevoit , & son remerciement fit connoître avec éclat & la grandeur de sa reconnoissance & la justice d'une si singulière Election. Ses infirmités commencèrent bien-tôt après à le retenir dans sa maison , & l'attachèrent à son Fauteuil d'une manière peu douloureuse à la vérité , mais qui ne lui laissoit néanmoins aucune force pour en sortir. Si cet état pouvoit être supportable & agréable même , si l'on peut ainsi parler , c'est sans doute M. Pavillon qui en a fait l'épreuve. L'assurance où l'on étoit de le trouver , attiroit chez lui les meilleures Compagnies. Comme sa tête étoit libre & saine , il fournissoit à la Conversation , y décidoit en Maître , mais sans faste , parloit sur toutes sortes de matières avec une facilité admirable , toujours attaché à la vérité. J'appellerois ici volontiers tous ceux qui l'ont connu. Voulait-on des conseils , quelqu'un en a-t-il jamais donné de meilleurs ? Cherchoit-on des avis , ne les trouvoit-on pas chez lui toujours sages , toujours justes , toujours modérés ? Il condamnoit les uns avec douceur , consolait les autres , concilioit tout le monde. Les cruelles infirmités arrivées dans un tems où les biens & les honneurs tomboient à pleines mains dans une Famille dont il avoit

l'honneur d'être allié de fort près , lui enlevèrent encore une fois les faveurs de la Fortune. Le Ministre qui connoissoit l'étendue de son esprit , se proposoit sans doute d'en faire l'usage qui lui convenoit. Mais il fallut que toute la bonne volonté le bornât à lui procurer des travaux plus doux , & accompagnés d'une utilité suffisante pour un Philosophe modéré. La mort de M. Racine lui donna place dans l'Académie des Inscriptions , où malgré son absence involontaire , il ne laissa pas de donner de salutaires Conseils pour cette Histoire dont l'Antique ni le Moderne ne nous fournissent point d'exemple. Je crains d'être trop long , & je finis par ses Ouvrages. La plupart sont entre les mains de tout le monde. Sa Prose & ses Vers ne laissent rien à désirer ; soit Louange , soit Morale , soit Galanterie , soit Badinage , tout y est parfait dans son genre , & a toujours un caractère honnête & plein de retenue. L'Académie a fait en lui une perte difficile à réparer. Ce ne sont pas moins les grands noms qui honorent un corps que la présence de ceux qui les portent, La postérité n'examinera guères si M. Pavillon étoit assidu à l'Académie ; mais elle jugera par ce qui reste de lui , qu'il devoit être un des plus grands ornements de cette Compagnie.

ELO-



E L O G E

D E M. D U C H É.

L'ACADEMIE a perdu presque en même tems que M. Pavillon, M. Duché qui étoit son Elève. C'étoit un jeune homme né pour la grande Poësie. Son Pere, Secrétaire du Roi & Secrétaire Général des Galères, l'avoit fait élever avec beaucoup de soin, & ce fut tout l'héritage qu'il lui laissa. Son peu de fortune l'engagea d'abord dans des Poësies frivoles dont il connut bien-tôt l'abus ; & la douceur de ses mœurs & la beauté de son esprit lui donnèrent le moyen de s'introduire à la Cour. La Sainte Poësie dans laquelle il parût réussir, le fit agréer pour fournir aux Saints amusements de Saint-Cyr. Ses Histoires pieuses s'y lisent avec édification & avec plaisir. On y chante les Hymnes & les Cantiques Sacrez qu'il a composé, & dans lesquels, avec tout l'agrément de la Poësie, on remarque toujours une solide Piété. La Tragédie dont on s'est servi pour des Spectacles publics & dangereux, est d'elle-même un Ouvrage très-innocent, lorsqu'on n'y propose que de bons exemples, & qu'on y représente des Histoires dont on peut tirer d'utiles enseignements. C'est ainsi que fut composé l'Absalon de M. Duché. L'Histoire toute Sainte, & traitée

1705.
Assemblée
publique
l'après
Pâque.

T 5

d'u-

d'une manière toute noble & toute sérieuse étoit un sujet digne d'occuper les personnes les plus distinguées. Les Demoiselles de Saint-Cyr en représentèrent les différents personnages, & en firent un tres-agréable Divertissement. Le Roi ne dédaigna pas de s'y trouver. Il s'y délassa pendant quelques heures des soins immenses auxquels il se donne sans relâche pour parvenir au repos de l'Europe & à celui de ses Sujets. M. Duché achevoit une Pièce toute pareille & destinée au même usage, lorsque la mort l'a enlevé dans la fleur de sa jeunesse.



E L O G E

D E M. P O U C H A R D.

1706.
Assemblée
publique
d'après
Pâque.

L'ACADÉMIE des Inscriptions a perdu dans le cours de peu de journées deux Illustres Académiciens qu'elle a sujet de regretter; l'un pour le secours qu'elle en recevoit continuellement; l'autre pour ceux qu'elle avoit lieu d'en attendre.

Julien Pouchard, Associé de cette Compagnie, étoit né en 1656. près de Domfront en Basse-Normandie. Il fit bien-tôt connoître son inclination pour les Lettres, & les talents qu'il avoit pour s'y avancer. Car après avoir commencé ses Etudes au Mans, étant venu au Collège de Lisieux pour les continuer, M. Gillot étonné de sa capacité

&c.

& de les progrès dans les Sciences , crût ne pouvoir mieux exercer sa générosité, qu'en soulageant les Parents de M. Pouchard des frais de son instruction. Il prit même une si grande confiance en lui , qu'il abandonna à sa vigilance le soin & la conduite de toute la Jeunesse à laquelle il procuroit une Education gratuite. M. Pouchard parmi tous ces différents & pénibles soins , ne laissoit pas de faire toujours ses Etudes particulières , qui le mirent en assez peu d'années au nombre des plus Sçavants en toute sorte de Littérature. La réputation de son Sçavoir & de la droiture de ses mœurs , le fit appeler à l'Education de M. le Marquis de Coisquin , jeune Seigneur de grande espérance, que la mort enleva dans la fleur de son âge. M. Pouchard , quoi-que sous un titre qui n'attire guères l'amitié de la jeunesse , lui fut si cher , que même allant à la Guerre , il voulut l'avoir près de lui : témoignage authentique & rare de la vertu du Disciple & de la sage conduite de son Gouverneur.

M. l'Abbé de Caumartin laissa à peine à M. Pouchard le tems d'essuyer ses premières larmes. Mais quoi-qu'il lui fût extrêmement nécessaire pour les Etudes qu'il avoit entreprises , il crût devoir s'en priver en faveur de M. son Frère , qui , pour l'Education de M. de Saint Ange son Fils unique , avoit besoin d'un Maître aussi sage & aussi éclairé que M. Pouchard. Le succès répondit à leur attente.

Cette jeune plante croissoit & embellissoit à vûe d'œil ; pouffoit des fleurs qui faisoient espérer des fruits dignes de la tige

dont elle sortoit : espérance bien douce à un Père qui fondoit sur de si belles aparences la douceur de sa vie & une longue & illustre postérité.

Je ne dois pas renouveler ici le souvenir d'une playe si douloureuse & si sensible à une Famille Généralement aimée. Les grands Emplois ni les Honneurs ne dédommageront jamais M. de Caumartin de la perte qu'il a faite d'un Fils , l'unique objet de tant de soins , & qui , par un mérite déjà distingué dans le monde , promettoit si bien de le soulager & de l'en récompenser.

M. Pouchard perdit tout en perdant un Disciple qui lui faisoit tant d'honneur ; mais la libéralité de M. de Caumartin ne cessa pas à son égard. Elle se répand encore sur sa Famille , qui par sa mort seroit demeurée sans aucun avantage de la Fortune.

Quand il plût au Roi d'augmenter cette Compagnie , M. Pouchard y fut d'abord appelé comme Associé. Nous l'avons vu ici très-assidu , & toujours instruit sur toutes les matières dont les questions se présentent. Il a signalé son Sçavoir & sa Plume dans le Journal des Sçavants dont il avoit la principale direction. Sa grande capacité lui fit donner la Chaire de Professeur Royal en Langue Grecque.

M. Pouchard peut avoir quelquefois trop suivi son penchant à la Critique , mais il n'a pas crû que ses Décisions fussent des Arrêts , & nous devons croire qu'il les a faites avec simplicité & suivant ses lumières ; peut-être croyant seulement par-là égayer son stile , & se faire davantage rechercher par les Lecteurs ,

teurs , qui aiment mieux les Satires que les Louanges. Malgré tout cela , ceux qui le connoissoient particulièrement , le connoissoient pour officieux , plein de bonté , & sur-tout très-attaché à la Religion. L'Honneur & la Vertu qui l'accompagnèrent dans toute sa vie , rendront toujours sa mémoire chère à ses Amis , & feront durer long-tems les regrets de l'Académie.



E L O G E

D E M. B A R A T.

NICOLAS BARAT , que M. Despreaux avoit nommé pour son Elève , étoit né à Bourges. Il fit ses premières Etudes à Sens , & vint les achever à Paris , où il s'adonna particulièrement aux Langues Orientales. Le P. Thomassin qui le connut , & qui avoit dessein de composer un Glossaire pour servir à la connoissance de ces Langues , fit si bien qu'il l'attira près de lui ; & l'on ne doute pas que sans le secours de M. Barat , il n'eût eû bien de la peine à achever un pareil Ouvrage. Ce Sçavant Pere avoit une affection & une estime toute particulière pour lui , & ne se plaignoit que de sa trop grande & trop continuelle application à l'Etude ; comme s'il eût prévu dès-lors que ces grands travaux pourroient épuiser ses forces & abrégér sa vie.

1706.
Assemblée
publique
d'après
Pâque.

T 7

M.

M. Du Hamel qui le pria dans la suite de l'aider pour l'impression de la Bible qu'il avoit entreprise, a rendu un témoignage authentique de son Sçavoir & des secours qu'il en a tirez. Mais tout ce Sçavoir & cette profonde Doctrine n'étoient pas encore ce qu'il y avoit de plus estimable en lui. Sa Piété sincère paroissoit dans toutes ses actions & dans tous les discours; & son extrême charité envers les Pauvres, lui faisoit répandre avec joye jusqu'à son nécessaire. Il fut choisi pour un des sous-Maîtres du Collège Mazarin; & dans ce petit Emploi, peu sensible à l'ambition, il s'attacha à entretenir commerce avec tous les Sçavants étrangers. Cette Académie qui l'avoit adopté, se promettoit de profiter long-tems de ses lumières, mais une prompte mort a trahi toutes nos espérances.



E L O G E

DE M. VAILLANT LE PERE.

1706. **J**EAN FOY VAILLANT naquit à Beau-
 Assem- vais le 24. de May 1632. A l'âge de
 blée pu- trois ans il perdit son Pere. Un Oncle
 blique Maternel, à qui la mort avoit enlevé pres-
 d'après la que dans le même tems un Fils unique,
 prit soin de son Education. Charmé du
 Saint succès de ses premières Etudes, il se le des-
 Martin. tina pour Successeur dans la charge de Ju-
 dicature

dicature qu'il possédoit; & se voyant sur le point de mourir avant que son Neveu fût en état de remplir ses espérances, il le fit héritier de son nom & de la plus grande partie de son bien. Cette mort changea les projets de son établissement. Il quitta la Jurisprudence pour s'appliquer à la Médecine, & il n'avoit pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il fut reçu Docteur.

Jusques-là M. Vaillant, qui devoit être un des plus célèbres Antiquaires & le plus fameux Médailliste de son tems, n'avoit marqué aucune passion pour ce genre de Littérature.

Un Fermier des environs de Beauvais trouva en labourant la terre, une grande quantité de Médailles antiques. Il les porta à M. Vaillant, qui les examina, & crût d'abord n'y donner qu'une légère attention. Bien-tôt il s'y livra entièrement. Son esprit frappé, & la curiosité toujours soutenue par de nouveaux événements que les Historiens avoient mal raportez, ou dont ils n'avoient point du tout parlé, ne lui permirent pas de perdre de vue ces Monuments. Son goût & son génie pour les Médailles se déclarèrent. Déjà même il les déchiffoit avec une facilité qui sembloit en lui tenir de l'inspiration, parce que dans les autres elle n'est ordinairement que le fruit d'une longue expérience. Cette Etude devint ainsi sa plus agréable occupation. Il y donnoit tous les moments de son loisir, moments toujours faciles à trouver pour cultiver ce que l'on aime.

Des affaires Domestiques l'ayant appelé à
Pa-

Paris , il y vit M. Seguin Doyen de Saint Germain l'Auxerrois , qui avoit publié des Differtations sur quelques Médailles choisies , & qui passoit pour très-habile. Dans les conférences qu'ils eurent sur ces matières , M. Seguin sentit le génie supérieur du nouvel Antiquaire , soit qu'il lui fît des questions , soit qu'il lui proposa des doutes , soit qu'il hazarda des conjectures , ou qu'il établit des découvertes. Surpris que la Province renfermât un homme qui avoit de si heureux talents , il s'empressa de le produire auprès de ceux qui , comme lui aimoient passionnément les Médailles , qui en connoissoient l'utilité , & qui les conservoient dans leurs Cabinets , comme des Trésors d'une Erudition délicate & précieuse. Tels étoient MM. de Lamoignon , Bignon , de Séve & de Harlay , Sçavants & Illustres Magistrats , dont le seul nom rendoit déjà célèbre une Science qui n'étoit encore qu'au berceau.

M. Colbert fut aussi informé du mérite de M. Vaillant. Il l'engagea à aller chercher dans l'Italie , dans la Sicile & dans la Grèce , des Médailles propres à enrichir la suite que feu Monsieur , Gaston Duc d'Orléans , avoit donnée au Roi. Ravi de pouvoir perfectionner son goût par une semblable recherche , il partit & revint au bout de quelques années chargé d'une abondante moisson. Le nouveau Cabinet du Roi en fut augmenté de moitié ; & quoi-qu'on y ait ajouté depuis , il fut dès lors au dessus de tous ceux que l'on connoissoit en Europe. Les Cabinets particuliers se ressentirent aussi des soins de M. Vaillant , & se remplirent à son retour d'une

d'une infinité de Médailles que l'on n'avoit pas encore vûës, ou que l'on croyoit uniques.

Tout ce que l'Italie, la Sicile & la Grèce renfermoient de précieux en ce genre, avoit comme passé entre les mains, & il avoit soigneusement copié ce qu'il n'avoit pû acquérir. Ainsi personne n'étoit plus en état que lui de décider de la rareté d'une Médaille. Les Sçavants & les Curieux à qui cette connoissance n'étoit pas indifférente, le prièrent de donner une liste de celles qui étoient les plus considérables, soit par la richesse des types, soit par les lumières qu'on en pouvoit tirer pour l'Histoire Romaine. Il répondit à leur empressement, & publia son Catalogue des Médailles rares en deux Volumes in 4. sous ce titre, *Numismata Imperatorum Romanorum præstantiora, à Julio Casare ad Postumum & Tyran-*
nos.

On en fit successivement deux Editions à Paris, & une troisième en Hollande: Fortune peu ordinaire aux Catalogues, quel'on peut comparer à de vrais squelettes dont les beautés ne sont tout au plus connues & recherchées que par les Maîtres de l'Art.

Le Ministre qui étoit persuadé que M. Vaillant feroit toujours dans ses Voyages d'importantes découvertes, le détermina une seconde fois à passer la Mer. Il partit de Paris au mois d'Octobre 1674. & alla s'embarquer à Marseille avec plusieurs autres personnes qui, comme lui, comptoient de se trouver à Rome à l'ouverture du grand Jubilé de l'Année Sainte, & d'en voir tranquille.

quillement les Cérémonies. Une triste aventure, mais des plus bizarres, traversa leur curiosité. Ils étoient sur une barque de Livourne, qui le second jour du départ fut attaquée & prise par un Corsaire d'Alger. Les François qui n'avoient point de Guerre avec les Algériens, se flatèrent qu'on les mettroit à terre, & cela s'étoit pratiqué ainsi dans des occasions toutes récentes. Le Corsaire s'en défendit sur ce qu'il étoit trop éloigné des côtes, & qu'il n'avoit de vivres que ce qu'il lui en falloit pour son retour. On ne laissa pas de les dépouiller comme les autres, en leur disant, *Bona pace Francesi*; & lorsqu'ils furent arrivez à Alger, on les traita tous en Esclaves. Le Consul de la Nation les réclama inutilement. Le Dey d'Alger s'obstina à les retenir en représailles de huit Algériens qui étoient, disoit-il, aux Galères du Roi, & dont il n'avoit pû obtenir la liberté. Enfin, après quatre mois & demi de captivité, il fut permis à M. Vaillant de retourner en France. On lui rendit une vingtaine de Médailles d'Or qu'on lui avoit prises, & il entra dans une Barque qui partoît pour Marseille. Elle faisoit route depuis deux jours avec un vent favorable, lorsque le Pilote aperçût un Bâtiment de Salé qui avançoit à force de voiles; & quelque manœuvre qu'il fit pour l'éviter, le Corsaire l'aprocha à la portée du Canon. Alors M. Vaillant qui redoutoit les misères d'un nouvel Esclavage, avala les Médailles d'Or qu'on lui avoit rendues à Alger. Un coup de vent les éloigna presqu'aussi-tôt du Corsaire.

faire, & les jetta sur les Côtes de Catalogne, où ils faillirent à échoûer. Ils vinrent ensuite s'embarasser entre les Bancs de sable qui sont vers les embouchûres du Rhône. Ils y perdirent leurs Ancres; & M. Vaillant s'étant mis dans l'esquif, aborda lui-cinquième au rivage le plus prochain.

Cependant les Médailles qu'il avoit avalées, & qui pouvoient peser cinq à six onces, l'incommodoient extrêmement. Il consulta deux Médecins sur ce qu'il avoit à faire: L'accident leur parut singulier; mais ils ne demeurèrent pas d'accord du remède, & dans l'incertitude M. Vaillant ne fit rien. La Nature le soulagea d'elle-même de tems à autre, & il avoit recouvré plus de la moitié de son Trésor, lorsqu'il arriva à Lion. Il y alla voir un curieux de ses amis à qui il conta ses aventures, & n'oublia pas l'article des Médailles. Il lui montra celles qui lui étoient déjà revenuees, & lui fit la Description de celles qu'il attendoit encore. Parmi ces dernières étoit un Othon qui fit tant d'envie à son ami, qu'il lui proposa de l'en accommoder pour un certain prix. M. Vaillant y consentit pour la rareté du fait, & heureusement il se trouva le jour même en état de tenir son marché.

Il revint à Paris, prit d'autres instructions, repartit, & fit un Voyage plus heureux. Il pénétra dans le fond de l'Egypte & de la Perse, où il trouva tout ce qui pouvoit récompenser les peines d'un Antiquaire, & le dédommager de ses fatigues.

Les nouveaux trésors qu'il en raporta enrichi-

richirent tellement le Cabinet du Roi, qu'à voir cet amas prodigieux de Médailles, on eût dit que la terre y avoit exprés restitué tous ses dépôts, en faveur d'un Prince qui se plaçoit à consulter ces restes vénérables de l'Antiquité sçavante.

Ce fut au retour de ce second voyage du Levant, que M. Vaillant publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Médailles: *Seleucidarum Imperium, sive Historia Regum Sy-*

In 4. Pa-ria, ad fidem numismatum accommodata.

ris 1681: Cette partie de l'Histoire ancienne étoit très-obscur; & tout ce que l'on en sçavoit communément, étoit que dix ans après la mort d'Alexandre le Grand, Séleucus l'un de ses Lieutenants avoit fondé le Royaume de Syrie, qui avoit subsisté l'espace de 250. ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où Pompée, ayant conquis la Syrie sur Antiochus, l'Asiatique, en fit une Province de l'Empire Romain. On connoissoit encore quelques-uns de ces Rois par les livres des Machabées, & par l'Histoire de Joseph: mais il en restoit beaucoup d'inconnus, & qui l'auroient peut-être été toujours, si M. Vaillant n'eût réparé le silence des Historiens par l'autorité des Médailles.

Il produisit donc les 27. Rois qui avoient Régné dans la Syrie depuis Séleucus premier jusqu'à Antiochus XIII. que Pompée vainquit. Il prouva la Succession Chronologique de ces Princes par les Epoque différentes dont leurs Médailles étoient chargées. Avec le même secours il rétablit la plupart de leurs surnoms qui étoient corrompus dans

nos

nos Livres, ou dont on ne çavoit pas la véritable étymologie.

L'Observation qu'il fit sur l'Ere des Séleucides, est encore d'une sagacité merveilleuse. Les bons Chronologistes la raportoient unanimement à la première année de la 117. Olympiade, mais il ne s'accordoient point sur le tems de l'année auquel cette Epoque avoit commencée. M. Vaillant la fixa à l'Equinoxe du Printems, parce qu'Antioche Capitale de la Syrie, marquant les années sur ses Médailles, y représente presque toujours le Soleil dans le signe du Bélier.

A l'Histoire des Rois de Syrie, M. Vaillant fit succéder l'explication des Médailles de bronze frappées dans les Colonies Romaines pour les Empereurs, les Impératrices & les Césars. Là sur chaque Médaille la Géographie ancienne est éclaircie; la situation des Villes est décrite, On apprend quels sont les Héros qui les ont fondées; les grands Hommes à qui elles ont donné le jour; les Divinitez tutélaires qu'elles ont adoré; les Jeux qui les ont rendus célèbres; les Privilèges dont elles ont joui; les différents noms qu'elles ont eus; les différentes fortunes qu'elles ont éprouvées; & revenant à l'Explication particulière de chaque type, on y trouve une infinité de circonstances de la vie des Empereurs, qui touchent par la nouveauté, ou par la justesse des applications. On sent assez que c'est-là un travail immense. M. Vaillant le consacra M. le Duc à un Prince qui méritoit d'en être le Mécène du Maine. ne & qui venoit de se l'attacher par une Pension considérable.

Après

Après tant de productions, il ne se crût pas encore quitte envers les Antiquaires. Occo Médecin d'Ausbourg leur avoit donné au commencement du dernier Siècle un Recueil de toutes les Médailles qu'il connoissoit des Empereurs Romains; mais il y en avoit très-peu de Grecques, & elles y étoient d'ailleurs fort mal décrites. En 1683. le Comte Mezzabarba avoit augmenté le Livre d'Occo de plusieurs milliers de Médailles Latines, & en avoit en même tems retranché toutes les Grecques, dont il promit de donner un Volume séparé dans deux ans. Il y en avoit près de quinze que le Public l'attendoit, lorsque M. Vaillant, que douze voyages à Rome, deux dans le Levant, autant en Angleterre & en Hollande, avoient effectivement mis en état de satisfaire à un pareil engagement, fit imprimer à Paris son

In 4. Pa- Recueil sous ce titre: *Numismata Imperato-*
ris 1698. rum, Augustarum & Caesarum, à Populis Ro-
mana ditionis Gracé loquentibus, ex omni mo-
dulo percussa.

Bien-tôt les Libraires d'Amsterdam lui pro-
En 1700 posèrent d'en faire une seconde Edition. Elle parût par ses soins augmentée de plus de 700. Médailles, & enrichie d'un grand nombre de Notes excellentes, qui semblent n'être courtes que pour être plus claires & plus précises. L'Illustre Académicien à qui M. Vaillant adressa les deux différentes Editions de ce Recueil, est universellement connu par son Habileté dans ces matières, & son approbation assurera toujours la destinée d'un Ouvrage.

M. Foucault.

Amster-
dam Fol.
en 1701.

Il publia l'année suivante l'Histoire des
 Rois

Rois d'Egypte par Médailles, qu'il avoit comme promise, en donnant de la même manière celle des Rois de Syrie. Les Auteurs nous ont appris beaucoup plus de choses des Egyptiens que des Syriens; & par une contrariété dont on ne sçauroit rendre raison, les Médailles des Ptolémées sont beaucoup plus difficiles à distinguer que celles des Séleucides. Elles ne contiennent aucun surnom, si l'on en excepte ceux d'*Euergete* & de *Philopator*, qu'on ne trouve pas même autour de l'effigie de ces Princes, mais seulement au revers de quelque Divinité. Quelques obscures cependant qu'elles parussent, elles ne le furent pas pour M. Vaillant. Il y trouva la succession Chronologique des 14. Rois qui avoient gouverné l'Egypte pendant 294. ans, depuis Ptolémée Fils de Lagus, qui s'en rendit maître après la mort d'Alexandre, jusqu'à la fameuse Cléopâtre, en qui finirent la Race & le Royaume des Lagides; & ce qui peut surprendre ceux qui ne sont pas initiés dans ces mystères, il détermina par les Médailles la durée de plusieurs Règnes que les Auteurs n'avoient pas marquée.

Cette Histoire des Rois d'Egypte par Médailles parût sous les Auspices de M. le Grand Duc, qui honoroit M. Vaillant d'une estime singulière, & qui lui envoyoit tous les ans une ample provision de vins exquis; marque peut-être plus certaine du souvenir de ce Prince, que n'eût été une gratification de toute autre espèce.

Enfin en 1703. on imprima encore en Hollande un nouvel Ouvrage de M. Vaillant:
fu:

sur les Médailles, c'est l'Explication de toutes celles des Familles Romaines. *Nummi Fol. 2. antiqui Familiarum Romanarum perpetuis in- vol. Am- terpretationibus illustrati.* *sterdam.*

Quelques Antiquaires avoient déjà traité le même sujet; mais il ne l'avoit jamais été aussi amplement, avec autant d'ordre & avec autant de succès. Ce Livre jusqu'à présent est peu connu en France, parce que l'interruption du Commerce n'a pas permis d'en faire venir beaucoup d'exemplaires. Les Libraires l'estiment infiniment par le nombre des planches, la beauté des gravûres & la grosseur de deux volumes *in folio*. Les Sçavants l'estimeront encore d'avantage par l'Érudition qui y est répandue.

Tels sont les principaux Ouvrages de M. Vaillant; car l'abondance ou le choix des matières ont fait passer sous silence son Explication des Médaillons de M. l'Abbé de Camps, ses Notes sur la seconde Edition des Médailles choisies de M. Seguin, & d'autres Pièces nées dans la chaleur de quelques disputes Littéraires, qui seules auroient pû tirer son nom de l'oubli. Il nous faisoit encore espérer l'Histoire des Rois de Macédoine, de Pont, de Bithynie, de Thrace & de Cappadoce par leurs Médailles; & une heureuse expérience nous avoit accoutumée à compter sur l'exécution de ses Projets.

Lorsqu'il plut au Roi d'augmenter l'Académie des Inscriptions, & de lui donner une nouvelle forme, M. Vaillant y fut d'abord appelé en qualité d'Associé, & peu de tems après il y succéda à la place de Pensionnaire, vacante par la mort de M. Charpentier. Son

alli-

assiduité aux Assemblées, & son ardeur à partager les travaux de cette Compagnie, seront à jamais marquées dans nos Registres.

Au reste, M. Vaillant avoit été marié deux fois, & par une Dispense particulière du Pape, il avoit successivement épousé les deux Sœurs. Il a eû plusieurs Enfants, & un Fils entre autres qui fut toujours l'objet de ses soins. Il lui inspira de bonne heure l'amour des Lettres. Il forma son goût pour l'Antique; & après lui avoir communiqué le fruit de ses Lectures, de ses Voyages & de ses Réflexions il en fit un présent à l'Académie, lorsqu'il fut en droit d'y nommer un Elève. *En Juil-
let 1702.*

Il mourut le 23. d'Octobre dernier d'une Apoplexie de sang. Sa Famille & ses Amis furent édifiés de la parfaite résignation qu'il témoigna dans cette extrémité. Il étoit âgé de 74. ans & 5. mois. La force de son tempérament sembloit lui promettre une vie encore plus longue.



E L O G E

DE DOM MABILLON.

DOM JEAN MABILLON naquit le 1708. 23. de Novembre 1632. à Saint-Pier-Assem-remont, lieu situé sur les Frontières de Cham-Assemblée pu-pagne, à une égale distance de Mouzon & blique de la Chartreuse du Mont-Dieu. d'après

Hist. Tome I.

V

Ses Pâque.

Ses Parents l'envoyèrent de bonne heure au Collège de l'Université de Reims pour y faire ses Études : & ils apprirent avec plaisir que la justesse & la vivacité de son esprit le rendoient cher à ses Maîtres. Ces qualitez jointes à beaucoup de modestie & de piété, lui firent avoir une place dans le Séminaire de l'Eglise Métropolitaine, où l'on élève des jeunes gens que l'on veut attacher au service du Diocèse. Il y demeura trois ans, & n'en sortit que pour le consacrer à Dieu par des vœux solennels dans l'Abbaye des Bénédictins de S. Remi, où la réforme étoit déjà établie. Il y prit l'habit en 1653. & fit profession au mois de Septembre de l'année suivante.

On le regarda d'abord comme un sujet propre à remplir les plus hautes espérances de son Ordre. Ses talents & sa ferveur en étoient de bons garents : mais de violents maux de tête, qu'aucun remède ne pouvoit dompter, changèrent tout à coup la destination du jeune Profès. Il devint incapable du moindre travail, & ne pour faire d'importantes découvertes dans tous les genres de Littérature, il se trouva presque réduit à n'oser penser. Il fallut suspendre ses Études, & lui interdire tout ce qui demandoit quelque application.

Ses Supérieurs embarrassés l'envoyèrent à un Monastère de la Campagne appelé Nogent-sous-Coucy ; & il n'y fut chargé que des fonctions où l'esprit semble avoir le moins de part. Du Monastère de Nogent il passa à celui de Corbie. Là un Prieur touché de son état, n'oublia rien de ce qui pouvoit rétablir

tablir sa santé ; & persuadé qu'un peu d'exercice & de dissipation y contribueroit plus qu'une vie entièrement desoccupée , il le fit nommer Dépositaire , & ensuite Cellierier , offices considérables par rapport aux grandes dépendances de l'Abbaye de Corbie.

Les discussions d'intérêt attachées à de tels postes furent seules capables de rebuiter un homme dont la patience étoit la première vertu. Elles augmentèrent son goût pour la retraite ; & la nature fit en même tems un effort pour le rendre aux Lettres. Il ne fut cependant déchargé qu'avec peine d'un emploi dont il ne laissoit pas de se bien acquitter malgré toute la répugnance. On l'envoya à S. Dénys, & il y passa une année entière à montrer le Trésor de l'Abbaye & les Tombeaux de nos Rois.

Dom Luc Dachery , un des Sçavants hommes de l'Ordre , travailloit alors à ce Recueil de Pièces choisies que nous avons sous le titre de *Spicilege*. Il demanda quelqu'un qui pût l'aider dans ses recherches. On jeta les yeux sur Dom Mabillon , qui le servit très-utilement , & qui par ce premier essai , fit juger qu'il iroit plus loin que ceux qui le mettoient en œuvre.

Une nouvelle matière s'offrit bien-tôt. La Congrégation de Saint Maur avoit formé le dessein de donner de nouvelles éditions des Ouvrages des Peres , revûs sur les Manuscrits, dont les Bibliothèques de l'Ordre de S. Benoît , comme les plus anciennes , sont aussi les plus fournies. Dom Mabillon fut chargé de travailler sur Saint Bernard. Il en prépara l'édition avec une di-

ligence extrême, & ce fut le succès qui rendit la promptitude remarquable.

En effet, il ne se contenta pas de diviser les œuvres de S. Bernard par la nature des matières, de les sous-diviser entre elles par l'Ordre de la Chronologie, & de corriger dans le texte un grand nombre de fautes échappées à l'exactitude de tous ceux qui l'avoient précédé; il sépara avec une merveilleuse sagacité les Pièces véritables de celles qui étoient fausses ou suspectes; il en produisit qui n'avoient pas encore vu le jour, & les éclaircit toutes par de Savantes Notes. Il y joignit des Tables Historiques très-détaillées; & ce qui seul peut passer pour un grand Ouvrage, il traita à fond, dans les Préfaces de chaque Tome, les points les plus obscurs & les plus curieux de la vie de Saint Bernard, de ses Ecrits, ou de l'Histoire de son Siècle.

1667. Ce Pere de l'Eglise, que l'ordre des tems a fait appeller le dernier des Peres, fut le premier que donnèrent les Religieux de la Congrégation de Saint Maur. On l'imprima dans la même année en deux volumes *in Folio*, & en neuf volumes *in Octavo*.

Le soin de pareilles Editions ne pouvoit être en de meilleures mains. Mais un Ouvrage qui intéressoit plus particulièrement tout l'Ordre de S. Benoît, demandoit les soins de Dom Mabillon. C'étoit l'Histoire même de cet Ordre. Les vies d'un grand nombre de Saints en faisoient la plus grande partie, & ce fut aussi par là que Dom Mabillon crût devoir commencer. Dès l'année 1668. Il en publia le premier volume sous
ce

ce Titre: *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti in seculorum classes distributa*. Il en a fait imprimer successivement * neuf volumes * *En in folio*. Le dixième est prêt ; & c'est le 1669. seul qui restoit à donner. 1672.

On ne considérera pas à l'avenir ~~les~~ Vies 1677. des Saints, même des Saints Solitaires, comme des Livres qui ne servent tout au plus 1680. qu'à exciter la Piété, & à ranimer la Foi des Fidéles. 1701.

A cette utilité particulière Dom Mabillon a sçu joindre de nouveaux avantages. La Chronologie rétablie, l'Histoire restituée, les différents usages des tems découverts & expliquez, les points les plus importants de la Discipline Ecclésiastique éclaircis & fixez sont de ce nombre, & tel est le sujet ordinaire des Notes & des Préfaces du Sçavant Auteur de cette Collection.

Entre les questions délicates qu'il a été obligé d'y traiter, celle de l'usage du Pain Azyne pour la célébration de la Messe l'engagea dans une discussion qu'il n'avoit pas prévue. M. le Cardinal Bona, dont, sans le sçavoir, il avoit refuté le sentiment, le pria d'examiner encore cette matière, & lui marqua même l'ordre dans lequel il souhaitoit qu'elle fut traitée. Dom Mabillon lui adressa sur ce sujet une Dissertation, où il établit par de nouvelles preuves l'usage du Pain Azyne dans l'Eglise Latine avant le Schisme de Photius. L'Épître Dédicatoire de cette Pièce est d'une politesse que l'on ne trouve qu'avec surprise dans des Sçavants de profession. Le fonds de l'Ouvrage découvre un Auteur incapable de sacrifier la simple image de la Vérité à toutes les bien-séances du monde. *En 1674. in 8.*

Nous devons encore aux Recherches de
 Dom Mabillon sur l'Histoire de l'Ordre de
 S. Benoît, quatre Volumes imprimez en
 En 1675. différents tems, sous le titre de *Vetera Ana-*
 1676. *lecta*. Ce sont autant de Recueils de Pié-
 1682. ces singulières & inconnues. Les unes re-
 & 1685. gardent nos Mystères, & ce que nous avons
 in 3. de plus Sacré dans la Religion : les autres
 sont de rares Monuments de l'Antiquité,
 Fragments de Conciles & de Chroniques,
 fondations d'Eglises & de Monastères, Let-
 tres d'Empereurs, de Rois, de Papes &
 d'Evêques, Inscriptions, Actes, Formules,
 Ordonnances, &c.

Ce fut l'examen de tant de Pièces Origina-
 les, joint à celui d'un grand nombre de
 Chartes & d'anciens Titres, qui produisit le
 Livre fameux de la *Diplomatique*, où cet ha-
 En 1681. bile Critique entreprit de soumettre à des ré-
 in fol. gles & de réduire à des principes un Art
 maj. dont on n'avoit eû jusqu'alors que des idées
 très-confuses ; entreprise nouvelle & har-
 die, mais si heureusement exécutée, qu'on
 la crût du premier coup poussée à sa perfec-
 tion.

Personne n'ignore que c'est dans cet Ou-
 vrage que l'on donne les moyens de distin-
 guer les véritables titres d'avec ceux qu'une
 industrieuse avidité a pû supposer. Le Papier
 d'Egypte, l'Ecorce & les autres matières sur
 lesquelles on écrivoit, y sont examinées. La
 conformation des caractères y est discutée.
 Le stile & le goût des différents Siècles, les
 manières de dater, l'usage des souscriptions
 & des sceaux, rien n'échape aux remarques
 de l'Auteur, & son génie paroît jusque dans
 le

le choix des Pièces qui servent de preuves à son Système. Elles ont toutes quelques circonstances intéressantes, qui les dérobent à la sécheresse de la matière.

Dom Mabillon déjà connu des gens de Lettres par quantité de bons Livres, le fut presque de tout le monde par sa Diplomatique. Le Sçavant Père Papebroch Jésuite d'Anvers, qui peu de tems auparavant avoit essayé d'en donner des règles, * en fit pres- * Dans que aussi-tôt une espèce de retractation pu- ses Prole- blique, * & depuis on a vû peu de questions gomènes, graves en ce genre, sur lesquelles le Parle- au second ment de Paris, & d'autres Cours supérieu- Tome des res du Royaume n'ayent consulté le nouvel Vies des Oedipe. Saints du

M. Colbert, à qui le Livre de la Diplomatique fut adressé, connoissoit d'avance la bonté de l'Ouvrage. Il avoit souvent em- mois d'A- ployé Dom Mabillon dans des affaires im- vril. portantes, où il s'agissoit de décider sur d'an- * Par ciens titres; & il n'avoit jamais pû lui faire une let re accepter aucune gratification. Le Ministre qu'il écri- peu accoutumé aux refus, crût alors que son vit à D. défintéressement ne seroit pas à l'épreuve Mabillon en 1683. d'une forte Pension, & il voulut le faire mettre sur l'Etat; mais l'humble Religieux répondit toujours que rien ne lui manquoit dans la Congrégation, & qu'il ne méritoit pas l'honneur qu'on lui vouloit faire.

A quelque tems de là, il fut envoyé en En 1683. Allemagne par ordre du Roi, pour y rechercher dans les Archives & dans les Bibliothèques des anciennes Abbayes, ce qu'il y auroit de Curieux & de plus propre à enrichir l'Histoire de l'Eglise en général, où celle de

France en particulier. Ce voyage ne fut que d'environ cinq mois , & il est bon de le dire , pour ne pas laisser dans l'erreur ceux qui en auront jugé par le nombre des découvertes qu'il a faites dans cette espèce de course Littéraire. Le quatrième Tome de ses *Analectes* est plein des Pièces curieuses qu'il tira pour lors de la poudre des Bibliothèques. L'ample Chronique de Trithème publiée depuis en deux volumes *in folio* par les Moines de S. Gal , est encore de ce nombre , & bien d'autres Pièces qu'il s'est contenté d'indiquer.

En 1690.

A son retour en France , Dom Mabillon trouva un grand changement dans le Ministère , mais il n'y avoit rien de changé pour lui. M. l'Archevêque de Reims , qui après la mort de M. Colbert , avoit été chargé de ce qui , regardoit la Littérature , lui donna des marques particulières de son estime , & Dom Mabillon les justifia bien-tôt par le genre de sa reconnoissance. Il adressa à ce Prélat un docte Traité de la Liturgie Gallicane. C'étoit encore un fruit de son voyage d'Allemagne , & ce n'en étoit pas le moindre.

En 1685.
in 4.

On ne doutoit pas que les François n'eussent eû jusqu'au tems de Charlemagne une Liturgie qui leur étoit propre , puisque ce Prince , à qui le Pape Adrien envoya le Sacramentaire de S. Grégoire , ordonne dans ses Capitulaires que désormais on célébrera la Messe suivant la forme prescrite par le Rituel Romain. Mais cette Ordonnance de Charlemagne fut si exactement observée , que les Peuples oublièrent en peu de tems qu'il y eût eû une autre Liturgie ; & que les
plus

plus habiles ignorèrent dans la suite en quoi elle consistoit. Dom Mabillon trouva dans l'Abbaïe de Luxeuil un Lictionnaire , dont on se servoit en France il y a plus de 1000. ans , pour lire à la Messe les Prophéties , les Epîtres & les Evangiles. Il jugea dans le moment de l'importance de sa découverte , & ayant ensuite conféré le Manuscrit avec divers Fragments de Saint Hilaire Evêque de Poitiers , d'Apollinaris Sidonius Evêque de Clermont , de S. Césaire d'Arles , de S. Grégoire de Tours , & de quelques autres Auteurs qui vivoient avant Charlemagne , il restitua à la gloire de la Nation ce premier Monument de la piété de nos Peres.

M. l'Archevêque de Reims crût que le bien des Lettres demandoit que Dom Mabillon parcourut les Bibliothèques d'Italie , comme il avoit fait celles d'Allemagne ; & en ayant parlé au Roi , Sa Majesté voulut qu'il fit ce voyage , comme envoyé de sa part pour chercher des Livres & des Mémoires. Il partit au mois d'Avril 1685. & revint au mois de Juillet de l'année suivante chargé d'une ample moisson. Il mit à la Bibliothèque du Roi plus de 3000. Volumes de Livres rares tant Imprimez que Manuscrits , & composa ensuite sous le Titre de *Museum Italicum* , deux gros Volumes in *Quarto* , des Pièces qu'il avoit découvertes. On trouve une Description de son voyage dans le premier Tome de ce *Museum Italicum*. Mais son exactitude ne s'étend pas jusqu'à rapporter tous les honneurs que lui rendirent les Sçavants & les Personnes de la première qualité. Si Dom Mabillon avoit un esprit

propre à toutes les Sciences, il avoit une modestie supérieure à tous les succès. On fait seulement, comme un fait public, que pendant son séjour à Rome, la Congrégation de l'*Indice* le consulta, & s'en tint à son avis sur le Livre de Vossius touchant les Septante, où cet Auteur traite de l'Universalité du Déluge.

Après avoir ainsi rendu compte au Public de son Voyage d'Italie, il donna une seconde Edition de Saint Bernard, augmentée de près de cinquante Epîtres, accompagnée de nouvelles Dissertations Préliminaires, & chargée de nouvelles Remarques.

En 1690.
in fol. 2.
v. l.

Il étoit à peine sorti de ce travail, que ses Supérieurs & d'illustres Amis l'engagèrent à s'exprimer sur une Question fameuse qui partageoit les esprits. Il s'agissoit de savoir s'il étoit permis aux Moines de s'appliquer à l'Etude, ou si cette application leur étoit interdite par la régularité de leur état. M. l'Abbé de la Trappe venoit de se déclarer pour ce dernier sentiment; & le suffrage de ce fameux Solitaire en imposoit presque aux deux partis; quand Dom Mabillon publia son *Traité des Etudes Monastiques* *. Il en employa une partie à prouver la nécessité de l'Etude pour les Religieux par l'exemple des Basiles, des Chrysostomes, des Jérômes, des Augustins, des Grégoires; par l'autorité des Conciles, par le sentiment uniforme des Peres, & par la pratique constante des plus anciens Monastères. Dans le reste de l'Ouvrage il déterminâ les Etudes propres aux Solitaires, & leur prescrivit la manière d'étudier, méthode qu'il avoit aparemment sui-

* En
1691. in
4. iby en a
une autre
édition en
2. v. l. in
12.

suivie , & que les connoisseurs trouvèrent si excellente , que le traité des Etudes Monastiques fut aussi-tôt imprimé dans les Pais étrangers , & traduit en plusieurs Langues.

La Dispute cependant n'en devint que plus vive & plus animée. M. l'Abbé de la Trappe répondit avec un art qui déceloit le fruit de ses Etudes , & la réponse fut suivie d'une Réplique à laquelle Dom Mabillon se contenta de donner le titre de réflexions. * Le Public attentif reconnut alors que ces grands ^{1692. in} hommes n'étoient pas fort éloignés. L'un ^{4. autre} n'en vouloit qu'à l'abus des vaines connois- ^{édition en} sances , l'autre n'écrivoit qu'en faveur des ^{2. vol. in} bonnes Etudes. Ainsi les deux partis se ^{12.} réunirent sans peine , & leurs Chefs qui s'étoient toujours estimez , s'aimèrent tendrement.

Dès que cette contestation eût pris fin , les Supérieurs de Dom Mabillon souhaitèrent qu'il écrivit les Annales générales de l'Ordre de S. Benoît , dont il avoit donné presque tous les Actes des Saints. Son âge avancé & sa santé affoiblie par de longs travaux , ne furent pas des raisons assez fortes pour l'en dispenser , parce qu'il étoit difficile de trouver un Ecrivain plus propre à soutenir cette entreprise plus, exact , plus diligent ; qui fût plus clair ou plus châtié dans son stile ; qui eût plus de choix & d'arrangement.

On a déjà imprimé quatre volumes in Folio de ces Annales , qui comprennent l'Histoire Générale de l'Ordre pendant près de six Siècles , c'est-à-dire , depuis la Naissance

En 1703.

1704.

1706.

En 1707.

On y voit avec autant de plaisir que d'édification une Société que la Solitude grossit, & que les persécutions rendent florissante. On s'intéresse en aprenant que les habitants des premiers Monastères préfèrent insensiblement la règle de cette nouvelle Société à celles que d'autres Saints leur avoient prescrites. On y admire les desseins de la Providence, qui permet que les biens & les honneurs de la terre aillent chercher ces Solitaires jusque dans le fond de leurs déserts, pour les donner en spectacle à tout le monde Chrétien. Enfin, on y remarque avec surprise que les relâchements même, dont l'Ordre n'a pû se garantir pendant le cours de tant de Siècles, n'ont servi qu'à en affermir la Sainteté, en donnant lieu à de ferventes réformes, qui ont toujours fait revivre avec plus de vigueur le premier esprit de l'institution.

Le Lecteur n'est cependant pas borné à ce simple récit de l'origine & des progrès de l'Ordre. Toute l'Histoire Ecclesiastique des même tems s'y trouve dans le dernier détail, & y paroît amenée par des liaisons intimes.

1707.

Le quatrième Tome de ces Annales ne parut que sur la fin de l'année dernière, mais l'édition seroit plus avancée, si Dom Mabillon n'avoit été obligé d'en interrompre le cours, pour publier un Supplément à son Traité de la Diplomatique, qu'une approbation générale, & une possession de plus de vingt années n'avoient pû soustraire aux droits.

droits éternels de la Critique. Cependant le cinquième Tome est achevé, & il manque peu de chose au sixième, Dom Mabillon ayant poussé son travail jusqu'au tems de S. Bernard, comme il l'avoit toujours souhaité. Son attachement pour ce Pere de l'Eglise étoit extrême. Charmé de l'élévation de son génie, de la pureté de ses mœurs, & de la Sainteté de sa Doctrine, il méditoit continuellement sur sa Vie & sur ses Ouvrages, soit en Religieux, soit en homme de Lettres, & il en a laissé une troisième édition toute prête.

Jusqu'ici l'ordre & la liaison des matières m'ont empêché de faire mention de plusieurs autres Ouvrages que Dom Mabillon a donnez en différens tems. Ils paroîtront petits, si on les compare avec ceux dont on vient de parler; mais ils seront toujours grands, toujours estimables, si l'on n'en juge que par eux-mêmes.

Telles sont, par exemple, les Remarques qu'il publia en 1677. contre l'opinion de ceux qui soutiennent que Thomas à Kempis est l'Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Il y a peu d'Ouvrages dont l'Auteur soit moins connu & plus contesté. On avoit d'abord crû qu'il étoit de S. Bernard. Mais comme il y est parlé de Saint François, qui vivoit quatre-vingt ans après lui, ce sentiment n'a pû subsister. Ceux qui l'attribuoient au célèbre Gerson Chancelier de l'Université de Paris, n'avoient pas pris garde que l'Auteur du Livre de l'Imitation se donne plus d'une fois la qualité de Moine, & que Gerson ne le fut jamais. Thomas à Kempis

Kempis, Chanoine Régulier de S. Augustin, & Jean Gersen, Abbé de l'Ordre de S. Benoît, étoient les seuls qui eussent conservé leurs droits sur cet Ouvrage; & il y avoit long-tems que leurs Confreres étoient aux mains pour la préférence.

Le Pere Delfau, de la Congrégation de Saint Maur, avoit fait une Dissertation en faveur de Jean Gersen, & ce n'avoit été qu'après la mort de ce bon Religieux que l'on avoit vû paroître pour Thomas à *Kempis* une réponse vive, & presque personnelle. Cette circonstance toucha Dom Mabillon. Il écrivit, rétablit en peu de mots l'état de la question, & fortifia les anciennes preuves du Pere Delfau par l'autorité de douze Manuscrits, dont il donna une notice exacte.

En 1687. Dom Mabillon fut obligé d'écrire sur une Matière bien différente, quoiqu'il eût encore l'honneur de sa Congrégation à défendre, & les mêmes Adversaires à combattre. Il s'agissoit de la préséance aux Etats entre les Bénédictins & les Chanoines Réguliers de Bourgogne. Il donna sur ce sujet deux Mémoires, quel'on prendra moins pour des *factums* que pour de Sçavantes Dissertations, où l'on traite de la prééminence & de l'antiquité des deux Ordres. Le Religieux devenu Jurisconsulte profond, parle toujours en Historien délicat. Les Bénédictins d'Allemagne ayant été depuis obligez d'entrer dans une semblable contestation avec les Chanoines Réguliers, se sont contentez de faire imprimer ces deux Mémoires traduits en Latin. Ce que Dom Mabillon a écrit sur l'Institut de Remiremont, aura le

mê-

même sort toutes les fois qu'il s'agira de discuter l'Origine des Chanoinesses Régulières.

En 1689. il publia un Traité exprès pour réfuter la nouvelle Explication que quelques Commentateurs donnoient aux mots de *Messe* & de *Communion* qui se trouvent dans la règle de Saint Benoît. Ce Traité parut sans nom d'Auteur. Il n'étoit presque plus nécessaire que Dom Mabillon se nommât. Les Sçavants ne pouvoient s'y méprendre. Vol. in 12.

La Lettre Latine d'Eusèbe à Théophile sur le Culte des Saints inconnus, nemanqua pas aussi d'être attribuée à Dom Mabillon En 1698. in 4. dès qu'elle fut publique, & quand il voulut se découvrir lui-même dans une seconde édition, il n'y avoit personne qui ne l'eût déjà reconnu à ce caractère de Piété qui fait le sujet de la Lettre. C'est une Piété exacte & sincère; mais qui ne veut rien de hasardé dans son objet. Le même esprit règne jusque dans ce qu'il a été obligé d'écrire en faveur de la Sainte Larme de Vendôme, * * Lettre à M l'Evêque de Blois, vol. En 1705. in 12.

Pour ne rien oublier, je devrois parler des Livres de S. Bernard, de la *Considération*, 1700. que Dom Mabillon fit imprimer pour le Pape au commencement de son Pontificat; des Exemples de la mort Chrétienne, qu'il adressa peu de tems après à la Reine d'Angleterre; de quantité d'Epîtres & de Préfaces, que de judicieux Auteurs l'avoient prié de mettre à la tête de leurs Ouvrages, comme pour en assurer la destinée; & d'un nombre presque infini de Lettres écrites à ceux qui le

con-

492 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE
consultoient sur les points les plus difficiles
de leurs Etudes.

Le Car-
dinal No-
ris, le
Pere
Thoma-
si, M.
Schilter
etc.
Dom
Thierry
Ruinart.

Quelle énumération ne ferois-je point en-
core, si, à cette liste des Ouvrages de Dom
Mabillon, je voulois ajouter ceux qui lui
doivent leur commencement, leur forme ou
leur perfection; & ceux qui lui ont été adres-
sez par des Auteurs de la première réputa-
tion? Mais le sçavant religieux qu'il avoit de-
puis long-tems associé à ses travaux, & qui
est aujourd'hui le dépositaire de ses papiers,
peut seul rendre un compte fidèle de tant de
choses. Il donnera la Vie de son cher Maî-
tre, car c'est ainsi qu'il l'appelle, & s'il veut
la joindre au dixième volume des Actes des
Saints de son Ordre, qui est prêt à paroî-
tre, le Public la trouvera sans doute fort à
sa place.

Lorsqu'il plut au Roi d'augmenter l'Aca-
démie des Inscriptions, Dom Mabillon fut
nommé entre les Académiciens honoraires,
& il fallut d'abord prendre des mesures pour
vaincre sa délicatesse sur cette distinction;
mais personne dans la suite ne fut plus atta-
ché aux intérêts, & si on l'ose dire, à la
gloire de cette Compagnie. Une de nos
premières Assemblées publiques fut célèbre
par la Dissertation qu'il donna sur les ancien-
nes Sépultures de nos Rois. Il se trouvoit
souvent aux Assemblées particulières; & c'é-
toient autant de jours de Fêtes pour l'Aca-
démie. Sa présence y inspiroit une noble é-
mulation, & chacun avoit les yeux attachez
sur cet homme simple, qui ne leslevoit pres-
que jamais. Nous eûmes encore le plaisir
de le voir peu de jours avant qu'il tombât
ma-

malade de la maladie qui nous l'a enlevé.

Il fut attaqué d'une supression d'urine sur le chemin de Chelles, où il alloit par complaisance pour un de ses Amis. On le secourut avec empressement; mais comme on ne connoissoit pas assez son mal, on le rendit incurable par la manière dont on le traita, & il fallut au bout de quelque tems le rapporter à Paris. La maladie y augmenta de jour en jour. La force d'esprit & la patience du malade sembloient augmenter à proportion. Enfin, après avoir souffert pendant plus de trois semaines tout ce que la nature du mal, & des opérations qui y ont rapport, peuvent faire imaginer de plus douloureux, il mourut en paix dans l'Abbaïe de Saint Germain des Prez le 27. du mois de Décembre dernier, âgé de soixante & quinze ans, un mois & quatre jours. 1768.

Nous n'oubliérons jamais que dans ces derniers moments il marqua à un de nos Confreres, * dans les termes les plus vifs * M. l'Abbé & les plus tendres, son estime, sa reconnoissance, & son attachement pour cette Académie.

Ce seroit pour nous une obligation plus particulière de consacrer sa Mémoire par de dignes Eloges, si la voix publique ne nous avoit déjà acquittez, & si le caractère de cet Académicien, qui nous est toujours présent, ne sembloit nous imposer encore la nécessité d'un simple récit. Nous pourrions cependant le louer d'une manière peu commune, en rapportant seulement des Extraits des Lettres que le Grand-Duc & M. le Cardinal de Médicis ont écrites à une personne de cette

Com.

Compagnie sur la perte de son illustre Confrere. Mais, si ce n'est qu'à des témoignages de cette nature, qu'il peut être permis de s'arrêter; celui que le Souverain Pontife rendit, en apprenant la mort de Dom Mabillon, est trop glorieux pour nous échapper. Voici comment s'en explique M. le Cardinal Colorédo dans sa dernière lettre à Dom Thierry Ruinart.

„ Le Pape, dit-il, a voulu lire plusieurs
 „ fois le triste & touchant détail que vous
 „ nous avez fait de sa mort. Sa Sainteté s'est
 „ trouvée émue de toute son affection Paternelle pour un homme de mœurs si respectables, & qui a si bien mérité des Lettres
 „ & de toute l'Eglise.

„ Le Saint Pere, ajoute-t-il, a marqué
 „ que vous lui feriez plaisir de l'inhumer dans
 „ le lieu le plus distingué, puisqu'il n'y en a
 „ point où la réputation ne se soit répandue
 „ & que tous les Sçavants qui iront à Paris
 „ ne manqueront pas de vous demander où
 „ l'avez-vous mis? *Ubi posuistis eum?* Il prévoit
 „ quelle sera leur peine, s'ils apprennent
 „ que les cendres d'un personnage de ce
 „ mérite ont été confonduës, & s'ils ne les
 „ trouvent pas recueillies sous le marbre,
 „ avec quelque Inscription qui convienne à des
 „ restes si précieux.

ELO.



E L O G E

DE M. VAILLANT LE FILS.

JEAN FRANÇOIS FOY VAILLANT 1709.
 Nâquit à Rome le 17. de Février 1665. ^{Asses-}
 Son Pere y exerçoit la Médecine, & s'apli- ^{blée pu-}
 quoit en même tems à la recherche des Mo- ^{blique}
 numents antiques. Le Fils, dont nous par- ^{d'après}
 lons, fut dès lors comme destiné à être un ^{Paque.}
 jour Médecin & Antiquaire; professions que
 beaucoup de grands hommes ont heureuse-
 ment alliées l'une à l'autre depuis près de deux
 Siècles.

En 1669. le jeune M. Vaillant passa en
 France avec sa Mere, & il fut d'abord mené
 à Beauvais où étoient presque tous les Pa-
 rents. Il y resta jusqu'à l'âge de douze ans,
 c'est-à-dire, jusqu'en 1677. qu'il vint trou-
 ver son Pere à Paris. On l'envoya en classe
 aux J'ésuites, & il y alla jusqu'en Philoso-
 phie, dont il fit un nouveau cours au Col-
 lége de la Marche, parce qu'il falloit de la
 Philosophie de l'Université pour être reçu
 Maître-ès-Arts.

Ce cours achevé, M. Vaillant le Pere,
 qui tenoit déjà le premier rang entre les An-
 tiquaires, crût qu'il étoit tems d'initier son
 Fils dans la connoissance des Médailles; con-
 noissance qui ne passoit plus, comme autre-
 fois, pour une espèce de Grimoire, de Scien-
 ce.

ce sans règles , sans principes , où l'on ne pouvoit être attiré que par un goût bizarre , & guidé par un génie extraordinaire.

Les Ouvrages de M. Vaillant n'avoient pas peu contribué à détruire ce préjugé ; aussi personne n'avoit fait de plus pénibles recherches , entrepris de plus longs voyages , vu plus de Cabinets , conféré avec plus de Curieux , ou consulté plus de Sçavants sur ces matières. Mais par surcroît de bonheur pour M. Vaillant le Fils , son Pere fut alors chargé de mettre en ordre les Médailles du Cabinet du Roi , & d'en faire le Catalogue. Par là le jeune Médailliste fut tout d'un coup introduit dans le Sanctuaire de l'Antiquité avec l'homme le plus capable de lui en dévoiler les mystères.

Ce Catalogue fut à peine fini , que l'on aprit qu'il pouvoit être augmenté d'un grand nombre de Médailles qui étoient entre les mains de quelques Curieux d'Angleterre. M. Vaillant eût ordre d'y passer , & son Fils l'accompagna dans cette expédition. Elle fut des plus heureuses , & nous lui sommes redevables d'un Monument de Pescennius Niger , qui seul , en ce genre , vaut un Cabinet entier.

Au retour d'Angleterre , M. Vaillant le Fils commença son cours de Médecine , & après avoir soutenu les Thèses ordinaires , & pris successivement les différents degrés , il fut reçu Docteur Régent de la Faculté de Paris , au mois de Février 1691. âgé de 25. ans.

Tandis qu'il étoit sur les bancs , il composa un Traité de la nature & de l'usage du
Caffé

Cassé, sujet qu'il s'étoit rendu très-familier. L'envie qu'il eût d'en perfectionner le stile, priva le Public de cet Ouvrage. Il le donna à revoir à un de ses Amis, connu par quelques Pièces de Théâtre. Le Manuscrit s'égarra entre ses mains, & comme c'étoit un joueur de profession, M. Vaillant s'en consola, en disant qu'il avoit acquis le droit de tout perdre.

La nouvelle qualité de Médecin couvrit pour quelque tems la marche de M. Vaillant dans le sentier des Lettres. L'utilité Publique emportoit un si grand nombre d'heures, qu'il ne lui restoit que des moments, mais des moments tranquilles pour l'Etude de la bonne Antiquité; & rien ne prouve mieux qu'il les employoit à cet usage, que les Dissertations qu'il a données depuis en différents tems à l'Académie, où il entra au mois de Juin 1702.

A la première Assemblée publique, le nouvel Académicien justifia le choix de la Compagnie par un Discours très-singulier. La Médaille d'un Roi peu connu dans l'ancienne Histoire en fit le sujet. Elle représentoit Achée Prince Syrien, qui avoit acquis de si bonne heure le titre de grand Capitaine, qu'il le jugea, à la fleur de son âge, un titre ingrat, s'il ne lui ouvroit le chemin à l'indépendance. Il se fit proclamer Roi dans les Provinces dont Antiochus le Grand lui avoit confié la garde; & il paroissoit déjà affermi sur le Trône par des Alliances, & par des Conquêtes importantes, lorsqu'il périt par la trahison d'un nommé Bolis, dont il ne sembloit pouvoir raisonnablement se défier, que par ce qu'il étoit Crétois.

M

M. Vaillant joignit à la découverte & à l'Explication du Monument d'Achée, une Histoire si détaillée de sa vie, que l'on eût dit que Polybe & Strabon, qu'il citoit sur certains faits lui avoient laissé cette Histoire entière.

Dans une autre Assemblée publique, il expliqua le revers d'une Médaille de Septime Sévère, qui ne demandoit ni moins de sagacité, ni moins de justice. Le type, qui paroissoit d'abord une énigme impénétrable, devint insensiblement entre les mains un Tableau parlant de la première Victoire de Sévère sur Pescennius Niger. Le lieu du Combat désigné par le cours des fleuves; les Trophées élevés sur le Champ de Bataille; les Chefs Captifs; les Statuës érigées en l'honneur du Vainqueur; tout se développa dans une ordonnance si naturelle & si pompeuse, que s'il resta encore quelque doute à de médiocres Connoisseurs, ce fut de sçavoir si la Médaille n'avoit point été faite pour l'Explication.

Le talent de M. Vaillant n'étoit cependant pas borné à ces éclaircissements particuliers. Il entroit avec la même facilité dans de grands Desseins; & ce qu'il nous a lû d'un Traité sur les vœux des Anciens, persuade qu'il avoit naturellement l'esprit de Système, si nécessaire à ceux qui entreprennent des Ouvrages de quelque étendue. Il achevoit ce Traité lorsque nous perdîmes M. Vaillant son Père.

Cet homme rare, que l'Académie regrettera toujours, nous avoit promis, peu de tems avant sa mort, une nouvelle Explication de certains mots abrégés, ou des Lettres

tres initiales qui se trouvent à l'exergue de presque toutes les Médailles d'or du bas-Empire, au moins depuis les Enfants du Grand Constantin jusqu'à Léon-Isaurien. M. Vailant le Fils regarda cette promesse comme la première dette de sa succession. Il se rapella ce qui étoit quelquefois échappé à son Pere sur cette matière, & il fournit de son propre fonds toutes les preuves du sentiment de son Pere. En attendant que le Public ait décidé à qui, dans ces cas singuliers, appartient la gloire d'un Ouvrage, il ne désapprouvera pas que nous l'abandonnions également à deux personnes qui ne se la seroient jamais disputée.

Au reste, quoique M. Vailant ait survécu son Pere de deux ans entiers, il semble que nous les ayons perdus l'un & l'autre presque en même tems, parce qu'il a mené, pendant ces deux années-là, une vie très-languissante, & peu favorable aux Exercices Académiques. C'est néanmoins dans cet intervalle qu'il nous a donné une fort curieuse Dissertation sur les Dieux Cabires, où l'on trouve dans un détail très-exact tout ce qui regarde leur Origine, leur nombre, & leur dénomination, les choses aux quelles ils présidoient, leurs Temples les plus célèbres, & les Cérémonies particulières de leur Culte. Ce qui peut d'ailleurs rendre cet Ouvrage singulier, c'est qu'il ne fut pas du propre choix de l'Auteur. Il lui tomba en partage dans la distribution que l'on fit un jour à l'Académie de plusieurs Sujets de Littérature qui ne paroissent pas avoir été suffisamment éclaircis. Mais une circonstance encore plus glorieuse pour

pour M. Vaillant, est que deux Sçavants étrangers traitoient la même matière à peu près dans le même tems, & que, sans avoir eû aucune communication de leurs Ouvrages, il s'est rencontré avec eux dans tous les points de convenance, & a pris un juste milieu dans ceux où ils sont formellement oposés.

C'est par là que M. Vaillant a fini sa course Littéraire. Une fièvre double tierce, qui le consumoit depuis long-tems, l'emporta enfin le 17. du mois de Novembre dernier, âgé de 43. ans & neuf mois.

On a crû que la véritable cause de sa maladie étoit un abcès formé dans la tête par quelque chûte. Car M. Vaillant étoit né d'un tempérament robuste. Il avoit la taille pleine. On voyoit dans ses yeux & dans tout son visage un air de vigueur & de santé, sur lequel il étoit naturel de fonder les espérances d'une longue vie. Il étoit bon & humain au de là de ce qu'on peut dire, d'une franchise sans égale, véritablement attaché à ses Amis, ne négligeant aucune occasion de les rassembler: éloigné de toute vûe d'intérêt, de fortune ou d'ambition, au point qu'après la mort de son Pere, il en rechercha quelques Emplois avec si peu d'empressement, qu'il parut moins les vouloir obtenir, qu'éviter le reproche de les avoir méprisés.

ELO-



E L O G E

DU PERE DE LA CHAIZE.

FRANÇOIS DE LA CHAIZE naquit dans le Château d'Aix en Forêt, le 25. d'Août 1624. Son Père Messire Georges d'Aix, Seigneur de la Chaize, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel; étoit un Gentilhomme distingué par ses services; & sa Mere Renée de Rochefort, illuë d'une des meilleures maisons de la Province, étoit une femme pleine de mérite & de vertu. De douze Enfants nez de leur Mariage, François de la Chaize fut le second, & dès qu'il eût atteint l'âge de dix ans, on l'envoya à Roanne pour y faire ses études au Collège des Jésuites; Collège qu'un de ses Parents avoit fondé.

L'estime & la reconnoissance qui nous attachent naturellement à nos Maîtres, furent si fortes dans le cœur du jeune Disciple, qu'une des premières choses qu'il souhaita, fut d'entrer chez les Jésuites. Il le demanda avec instance; lorsqu'il eût achevé sa Rhétorique, & tout parût favorable à l'ardeur du prosélyte. Petit Neveu du P. Cotton, dont la perte étoit récente, il avoit encore dans la Société un Oncle célèbre par sa Science & par l'austérité de ses mœurs; mais on eût moins d'égard aux avantages de sa naissance qu'aux marques de sa vocation. Il avoit beaucoup de piété & beaucoup d'esprit.

Hist. Tom. I.

X

Après

Après avoir soutenu d'une manière édifian-
te l'épreuve de deux années, il vint faire
Philosophie à Lyon, & son génie particu-
lier pour cette sorte d'étude ne fut pas long-
tems à se déclarer. Il dévançoit presque tou-
jours ses Professeurs dans leurs explications,
il les prévenoit souvent dans leurs décou-
vertes. Le bien commun de l'école ne permet-
toit pas qu'on suivit une imagination si rapi-
de, & moins propre à inspirer de l'émula-
tion qu'à décourager ceux qui n'avoient que
des talents ordinaires. On jugea donc à pro-
pos de réduire cet esprit par une diversion
considérable, & dans le tems même qu'il étu-
dioit en Philosophie; on lui fit faire un cours
de Mathématique & de belles Lettres sous le
P. d'Aix son Oncle.

Quand le P. de la Chaize eût finis ces pré-
miers exercices, il fut employé, suivant l'u-
sage de sa Compagnie, à enseigner les huma-
nitez pendant quelque tems. Ensuite il étu-
dia en Théologie, & dès que son cours fut
achevé, on l'envoya à Rodez pour s'y disposer
à ses dernières vœux.

Ce changement de Province se fit à l'oc-
casion d'un Jésuite de celle de Toulouze,
que des raisons particulières obligeoient à venir
de Rodez à Lyon. Il falloit le remplacer, & on
choisit le P. de la Chaize, comme le sujet le plus
propre à faire honneur aux maisons où il avoit
été élevé.

L'année suivante le P. de la Chaize rendu
à sa Province, enseigna publiquement la Phi-
losophie dans le Collège de Lyon. On n'y
avoit pas encore vu un Professeur si consom-
mé; aussi la réputation lui attira bien-tôt une
une

une foule de disciples étrangers.

Sa manière d'enseigner étoit singulière, & avoit sans doute ses avantages. Il expliquoit d'abord l'état d'une question, & exposoit les différentes opinions des Anciens & des Modernes. Ceux qui l'écoutoient avoient ensuite la liberté de se partager à leur tour entre tous ces sentiments, & de soutenir, chacun selon son génie, celui qu'il goûtoit davantage. Enfin lorsqu'il voyoit les esprits remplis de leur matière & échauffez à un certain point, il disoit sa propre opinion, qui se trouvoit ordinairement établie sur le débris ou sur la conciliation des précédentes.

La multitude des expériences, écueil ordinaire des vieux préjugez, achevoit de distinguer le P. de la Chaize. Peu de jours se passaient sans qu'il en fit quelque-une. Il ne lui suffisoit pas d'avoir des raisons nouvelles & solides, il vouloit encore que la sécheresse des arguments se perdît dans le charme du spectacle.

Le Collège de Lyon possédoit alors des Jésuites d'une grande capacité, les PP. de Saint Rigaud, Théophile Rainaud, de Charles, Giballin & Fabry. Leur estime pour le Pere de la Chaize se joignit aux applaudissements du Public. Ils n'oublièrent rien pour l'engager à faire imprimer sa Philosophie; mais il consentit à peine d'en donner un abrégé en manière de Thèses, & nous en avons ainsi deux petits volumes *in Folio*.

La Logique & la Morale y renferment tout ce que l'on peut imaginer de plus propre à former l'esprit ou le cœur, & l'on n'y trouve presque aucune de ces Questions in-

fructueuses qu'un long usage semble avoir consacrées au bruit de l'Ecole & au plaisir de la Dispute.

Un esprit Géométrique règne dans toute la Physique. Elle intéresse par le nombre des faits curieux qui y sont rapportez, & l'on est surpris d'y trouver déjà les anciens Systèmes si bien rectifiez par les nouvelles découvertes; surprise d'autant mieux fondée, que la Philosophie de M. Descartes étoit encore renfermée dans un petit Cercle d'hommes choisis, & que ceux qui étoient en possession du nom de Philosophe, ne la regardoient que comme une hérésie naissante.

Peut-être aurions-nous un pareil abrégé de la Théologie qu'il enseigna avec la même distinction, s'il n'avoit été presque aussitôt destiné à un emploi qui le demandoit tout entier. Il fut nommé Recteur de la maison de Grenoble, & il partit en même tems pour s'y rendre.

Feu M. de Villeroi Archevêque de Lyon ne pût supporter l'éloignement d'un homme qui lui étoit si cher. Il écrivit au Général, & fit tant, qu'au bout de quelques mois il obtint le retour du P. de la Chaize. Ceux qui ont connu le Prélat dont je parle, savent que c'étoit un génie du premier ordre; un homme supérieur aux affaires, qui chargé tout à la fois de l'administration d'un grand Diocèse, & du Gouvernement politique d'une Province considérable, s'étoit concilié dans tous les tems l'amour du Peuple, l'estime de la Noblesse, & la vénération du Clergé. Quels rapports ne demandoit point une amitié si vive & si précieuse?

Le

Le P. de la Chaize revenu à Lyon, y gouverna successivement les deux Colléges. Il entreprit d'y faire fleurir les Lettres de mille manières différentes, & l'on peut dire qu'elles lui réussirent toutes. Dans des lieux presque incultes, on vit naître à la fois une ample Bibliothèque, une espèce d'Observatoire, des Cabinets de Mathématique & d'Antiquitez : & l'usage que l'on commença à faire de tant de choses ajouta beaucoup à la gloire de les avoir rassemblées.

Du Gouvernement des deux Colléges de Lyon, le P. de la Chaize passa à l'Administration entière de sa Société dans la Province. Il s'appliquoit utilement à en connoître les sujets & les besoins, lorsque le Roi le choisit pour son Confesseur à la place du feu P. Ferrier. L'importance de ce Ministère, & le choix d'un Prince sage & éclairé forment un assez grand Eloge. Mais il est toujours vrai de dire qu'il n'y a personne pour qui ce choix dût être plus glorieux que pour le P. de la Chaize, qui avoit toute sa vie été à plus de cent lieues de la Cour.

Il y vint donc pour la première fois, au commencement de l'année 1675. & quelque avantageuse que fût l'idée qu'on s'étoit formée de lui, il gagna beaucoup à être vu de près. Aisé & naturel dans ses manières, simple sans bassesse, prévenant sans affectation, & joignant une politesse infinie aux exemples de la plus solide vertu, tous les suffrages se réunirent bien-tôt en sa faveur. Il s'attira le respect des Courtisans, & mérita la confiance du Roi.

Le genre & le nombre des nouvelles oc-

cupations du P. de la Chaise ne lui firent pas perdre le goût des belles connoissances, & particulièrement celui des Monuments Antiques. S'il y eût même quelque chose de changé à cet égard, ce ne fut guères que dans la forme. Ce genre d'Etude avoit auparavant des heures fixes. Il n'eût plus que ces moments indéterminez que l'on prend quand on peut, & que l'on donne toujours aux choses que l'on aime.

Son commerce Littéraire, quoi-que fort étendu, ne souffrit de même aucune interruption essentielle, & beaucoup de Sçavants lui ont donné depuis des marques publiques de leur estime, en lui adressant leurs Ouvrages. On ne soupçonnera pas que ce soient des sacrifices faits au rang & à la faveur, lorsqu'à la tête de ces Auteurs on trouvera M. Vaillant & M. Spon.

M. Vaillant, qui a dédié au P. de la Chaise son Livre de l'Histoire des Rois de Syrie par Médailles, avouë dans l'Epître, dans la Préface, & dans plusieurs endroits de l'Ouvrage même, qu'il lui en doit l'idée & la perfection. L'avouë est précis & d'une espèce assez nouvelle pour M. Vaillant.

M. Spon, qui lui a adressé la Relation de ses Voyages, étoit engagé par le malheur de sa naissance dans les erreurs d'une Secte qui n'avoit jamais pû compter le P. de la Chaise au nombre de ses Protecteurs ou de ses Amis. Aussi fait-il bien sentir que c'est au mérite personnel qu'il rend hommage : qu'il adresse un Ouvrage rempli d'Inscriptions, de Médailles & d'autres Monuments au plus juste estimateur qu'il connoisse de ces matières. Et, si
la

la bienfiance ne lui permet pas de se taire absolument sur l'Importance & sur la Dignité du poste que remplit le P. de la Chaize, il se contente de lui dire que son amour pour les Césars & pour les Héros de l'Antiquité étoit depuis long-tems l'heureux présage de son élévation & de son attachement à la personne du plus grand des Rois.

Il est vrai que le P. de la Chaize avoit porté fort loin le goût de l'Antiquité. Il l'inspiroit à tous ceux qu'il croyoit capables de l'éclaircir ou de l'orner par leurs recherches ; & la connoissance des Médailles lui doit assurément une partie du progrès qu'elle a fait dans le dernier Siècle. C'est sur le témoignage qu'il rendit au Roi de l'utilité & des agréments de cette occupation, que ce Prince la jugea digne d'entrer dans les délassemens de la Royauté.

A ces traits on reconnoît sans doute un parfait Académicien. Le P. de la Chaize l'étoit ; & Sa Majesté le nomma entre les premiers sujets dont il lui plut d'augmenter cette Académie en l'année 1701. Son assiduité étoit grande par rapport à son âge & au peu de tems dont il pouvoit naturellement disposer. Elle étoit remarquable & utile, en ce qu'il avoit toujours quelque découverte à annoncer à la Compagnie, ou quelque Monument singulier à lui communiquer, Médailles, Pierres Gravées, Figures Antiques, Instruments de Sacrifices, Urnes, Inscriptions de tout genre. C'étoit ici qu'il répandoit avec joye tout ce qui lui venoit des Pais étrangers ou des différentes Provinces du Royaume, qu'il avoit en quelque sorte rendus tributai-

1709.

butaires de sa Curiosité. Il nous apportoit aussi fort souvent des Dissertations sur les matières qui lui paroissoient être du ressort de l'Académie, & il avoit soin de n'en prendre que de bonne main. Enfin, il nous aimoit, & par un juste retour, nous craignions pour lui jusqu'au changement des saisons. Il mourut le 20. du mois de Janvier dernier, lorsque le froid se faisoit sentir avec le plus de violence. Rien ne fut capable de nous faire différer les pieux devoirs que nous avions à lui rendre; & l'Hyver de 1709 que les Naturalistes viennent de marquer pour long-tems dans leurs Annales, le fera de même dans nos Régistres.

Le P. de la Chaize étoit dans la 85. année de son âge, la 70. depuis son entrée dans la Compagnie de Jésus, & la 34. depuis sa nomination à la place de Confesseur du Roi. Il avoit toujours joui d'une bonne santé. La vieillesse même, qui ne lui avoit jamais servi de prétexte pour se dispenser d'aucun de ses devoirs, sembloit avoir renouvelé en lui quelques agréments extérieurs. Il étoit né bien-faisant, & son inclination à obliger étoit si grande, qu'elle lui présentait d'abord les choses qu'on lui demandoit dans toute l'étendue de leur possibilité.

Le Public attend peut-être encore que nous lui représentions le P. de la Chaize remplissant les délicates & sacrées fonctions de son Ministère. Les uns voudroient qu'on leur dît tout ce que sa piété & son zèle pour la Religion lui ont fait entreprendre; combien il a contribué à la destruction de l'hérésie en France, & ce que lui doivent les Mis-

sions

sions Apostoliques dans les Pais les plus éloignez. D'autres souhaiteroient qu'on le leur peignît au-dessus du travail & des contrariétés, toujours occupé sans le paroître jamais, toujours affable & tranquille, juste & exact dans la décision des affaires qui lui étoient renvoyées, persuasif, pressant, actif dans celles qui dépendoient de la négociation ou du mouvement, & toujours incapable d'une fausse démarche.

La Société qui le forma dans son sein, & qui en partage aujourd'hui la perte avec nous, ne manque ni d'Historiens, ni d'Orateurs, pour transmettre à la postérité un détail si intéressant. Nous, dont les Eloges sont moins des Histoires & des Panégyriques que de simples Mémoires sur la vie des Académiciens, nous croyons qu'il suffit presque d'y rapporter ce qu'ils ont fait pour les Lettres, & ce que les Lettres ont fait pour eux.



E L O G E

DE M. LE PRESIDENT DE
LAMOIGNON.

CHRÉTIEN FRANÇOIS DE LA- 1709.
MOIGNON, Fils de Guillaume de La-Assemblée
moignon premier Président du Parlement, blée pu-
& de Magdelaine Potier, Fille de Nicolas blique
Potier Sieur d'Ocquerre Secrétaire d'Etat, d'après la
naquit à Paris le 26. de Juin de l'année 1644. Saint
X f II Martin.

Il trouva dans le sein de sa famille tout ce qui pouvoit le disposer à être un grand homme; une douce habitude à la vertu, qui sembloit se communiquer avec le sang; une parfaite connoissance des Loix, & un amour déclaré pour les Lettres.

Son Pere, un des hommes du monde le plus respectable pour les qualitez du cœur, & pour les talents de l'esprit, voulut lui-même former l'un & l'autre dans la personne de son Fils. Il descendit scrupuleusement dans les plus petits détails de son éducation, & la suivit pas à pas dans ses études, jusqu'à ce qu'il fût capable de la Rhétorique. Alors il lui chercha des Maîtres consommés dans l'éloquence; & il eût le bonheur d'en faire le Disciple du P. Rapin. Le jeune M. de Lamoignon se distingua sous ce sçavant Jésuite, & fit avec un pareil succès son cours de Philosophie dans le même Collège.

Avant que de sortir de la Maison Paternelle, il y avoit appris, par un exemple singulier, combien l'amour du prochain, toujours si louable devant Dieu, est aussi quelquefois une chose précieuse devant les hommes. Sa grand-Mere, Madame la Présidente de Lamoignon, mourût. C'étoit une Dame d'un grand mérite, & une charité sans bornes avoit toujours été sa vertu, ou, si l'on veut, sa passion dominante. Dans les âmes d'un certain ordre les vertus tiennent lieu de passion. Après sa mort, son corps étant exposé, suivant l'usage, dans l'intérieur de la Maison, pour être ensuite transféré dans la sépulture de sa Famille, les Pauvres de la Ville, particulièrement ceux de la Paroisse, s'as-

s'assemblèrent en grand nombre, & vinrent, presque à main armée, enlever le corps de leur Bienfaitrice. Ils le portèrent à S. Leu, s'enfermèrent dans l'Eglise, l'enterrèrent, & lui rendirent à leur manière des honneurs Funébres qu'une ambition délicate pourroit préférer à la Pompe la plus concertée. Frapé de ce spectacle, dans l'âge le plus tendre, M. de Lamoignon l'avoit toujours présent. Il ne pouvoit en parler, sans paroître encore tout ému.

Quand il eût achevé sa Philosophie, il voulut faire quelques voyages; persuadé que c'étoit une sorte d'Etude à laquelle on ne suppléoit point par les Livres. Il alla d'abord en Angleterre. Le Roi Charles II. qui honoroit M. de Lamoignon le Pere d'une estime particulière, se fit un plaisir d'en donner des marques à son Fils. L'Université d'Oxford lui fit aussi une réception honorable; & les Sçavants, qu'il cherchoit sur toute chose, furent tous charmez, ou de la manière dont il sçavoit ce qu'il avoit appris, ou de l'envie & de la facilité qu'il avoit d'apprendre ce qu'il ne sçavoit pas. Ceux de Hollande, qu'il vit ensuite, entrèrent dans les mêmes sentiments, & en rendirent bien-tôt des témoignages publics.

Au retour de ses voyages il s'appliqua à la Jurisprudence. On s'imagine aisément quels furent ses avantages dans cette nouvelle étude. M. son Pere se trouvoit à la tête du Parlement. Il étoit un des principaux Magistrats nommez par le Roi pour la réformation des Ordonnances. D'ailleurs les plus habiles Avocats s'assembloient chez lui deux

fois la semaine , & y travailloient assidue-
ment à un corps de Droit François, dont les
décisions pussent être reçues par tout le
Royaume. Le fruit de tant de travaux pas-
soit immédiatement du Pere au Fils, qui avec
un tel secours , ne fut pas long-tems sans se
distinguer dans le Barreau. Il y parut pen-
dant deux ans comme simple Avocat des par-
ties ; & ses premiers Plaidoyers commencè-
rent sa réputation.

Il avançoit d'un pas égal dans presque tous
les genres de Littérature , car on en tenoit
aussi des Conférences régulières chez M.-son
Pere ; & ce qu'il y a de particulier pour cet-
te Académie, il étoit déjà très-versé dans la
connoissance des Médailles & des autres Mo-
numents de l'Antiquité. Charles Patin , qui
n'étoit pas homme à s'y méprendre , le dit
avec étonnement dans la Préface d'un de
ses Livres sur cette matière , imprimé en
1665.

L'année suivante il fut reçu Conseiller au
Parlement ; & sa Compagnie le chargea bien-
tôt de plusieurs commissions importantes.
Celle qu'on lui donna en 1668. marque plus
qu'aucune autre l'opinion qu'on avoit conçûe
de sa prudence & de sa fermeté. La Peste
étoit à Soissons. L'air contagieux commen-
çoit même à se répandre au loin , & il n'y
avoit pas de tems à perdre pour en arrêter le
progrès. Dans un besoin si pressant , le
Parlement choisit M. de Lamoignon pour al-
ler sur les lieux donner les ordres qu'il juge-
roit les plus convenables.

Au seul nom d'une maladie si terrible , la
na-

nature frémit. Elle semble renoncer à ses droits ; & celui qui est frappé n'attend guères de secours que des personnes qu'une extrême avarice , ou qu'une charité surabondante pousse aveuglément dans les dangers. Ainsi on s'étonna dans le monde que M. le Premier Président eût donné les mains à cette Députation , & que M. son Fils l'eût acceptée. Mais de pareilles réflexions ne se faisoient point dans une Famille toujours dévouée au bien Public. M. de Lamoignon partit dès le lendemain de l'arrêt. Il usa avec un succès merveilleux de l'autorité qu'on lui avoit confiée. Il se transporta par tout où sa présence paroïssoit nécessaire , régla les différens que des entreprises réciproques avoient fait naître entre la plupart des Officiers de Police , & ne revint que lorsque le mal & la crainte du mal furent entièrement dissipés.

A quelque tems de-là , M. de Lamoignon devenu Maître des Requêtes , ne se fit pas moins remarquer dans le Conseil. Il raporta plusieurs fois devant le Roi ; & lorsqu'après la mort de M. le Chancelier Séguier , Sa Majesté voulut tenir le Sceau Elle-même , il fut un des Commissaires qu'Elle nomma pour y assister.

En 1674. il se trouva encore plus heureusement placé pour paroître tout ce qu'il étoit. Il eût une Charge d'Avocat Général. Il n'y en avoit alors que deux dans le Parlement , & elles étoient remplies par M. Bignon & par M. Talon. Quel courage ? quels talents ne falloit-il pas pour succéder à l'un , & pour se mettre à côté de l'autre ?

514 HISTOIRE DE L'ACAD. ROYALE

L'espérance publique ne fut pas trompée. M. de Lamoignon brilla dans une place si difficile par ses Fonctions, plus difficile encore par la gloire que ses Prédécesseurs y avoient acquise.

Nous serions obligez de parler ici de presque toutes les grandes affaires qui ont été agitées au Palais pendant vingt-cinq ans, si nous voulions marquer celles qui ont fait un honneur particulier à M. de Lamoignon. Il suffit peut-être d'en rapeller une qui se présenta des premières: cette cause fameuse, à l'occasion de laquelle le Parlement, sur les remontrances du nouvel Avocat Général, abolit pour jamais l'épreuve incertaine & honteuse, qui, depuis plus d'un Siècle, décidait publiquement de la validité des mariages.

Quand il s'agissoit ainsi de vanger l'honnêteté publique de certains usages bizarres, ou de défendre l'innocence contre les détours d'une cabale artificieuse & puissante, M. de Lamoignon se surpassoit lui-même. Il ne faisoit pas de simples Plaidoyers, où après avoir rapporté les moyens des parties, il se contentât de faire valoir ceux de la Justice par de sages conclusions. C'étoient sur chaque matière des Traitez complets, où le Jurisconsulte, l'Historien, l'Orateur, souvent même le Théologien & le Naturaliste pouvoient trouver de quoi se satisfaire.

Il avoit l'esprit facile, juste, pénétrant; des expressions vives & heureuses; une Mémoire qui tenoit du prodige, & toute l'éloquence du corps que la Nature peut donner par la représentation, par le geste & par la voix.

voix. On l'écoutoit avec plaisir, lors même que ne parlant que de procédures & de formalitez, il dévelopoit à la Justice la chicane la plus épineuse. Mais quand, aux ouvertures du Parlement, il pronçoit ces Discours graves, destinez à maintenir l'ordre & la discipline du Barreau, les Magistrats se trouvoient presque déplacés par le concours extraordinaire des Auditeurs de tout genre. Dans cette foule, on remarquoit une infinité Copistes. Les Harangues de M. de Lamoignon se répandoient ensuite. On les imprimoit : &, quelque différence qu'il y eût entre les Copies & les Originaux, trois ou quatre traits heureusement conservez suffisoient pour les faire recevoir avidement du Public.

Si au milieu de tant d'occupations, on eût souhaité d'autres preuves du Commerce que M. de Lamoignon entretenoit toujours avec les Lettres, une ample Bibliothèque, des Suites nombreuses de Médailles, des Sçavants même retirez chez lui, l'élite des gens de Lettres rassemblée à Basville tous les Automnes; le nom enfin de M. de Lamoignon mis à la tête d'un grand nombre d'Ouvrages considérables; tout auroit parlé en sa faveur. Mais on sçavoit assez que la Justice & les Sciences étoient depuis long-tems comme naturalisées dans sa maison; & l'on ne demande guères des preuves qu'à ceux qui ont besoin d'en faire.

L'esprit de conciliation & de ménagement étoit encore du caractère particulier de M. de Lamoignon. La confiance des personnes de la première qualité lui avoit érigé un Tribunal domestique, où il terminoit plus d'affaires.

faïres qu'au Palais, & où il avoit souverainement acquis l'art de pacifier les familles divisées par des intérêts différents, ou par des conseils dangereux.

Au commencement de l'année 1690. le Roi donna à M. de Lamoignon l'agrément d'une Charge de Président à Mortier : mais l'amour du travail le retint encore huit ans entiers dans le Parquet ; & il ne profita de la grace du Prince, que lorsque sa santé & les instances de sa Famille ne lui permirent plus de fuir un repos honorable. Les Lettres, qui eurent alors de nouveaux droits sur sa personne, le livrèrent à cette Académie à la première occasion qui se présenta d'y remplacer un Académicien Honoraire. Ce fut en 1704. à la mort de M. le Duc d'Aumont.

M. de Lamoignon s'attacha volontiers à une Compagnie dont il avoit toujours estimé les travaux ; & son assiduité aux Assemblées déterminâ le Roi à nous le donner pour Président pendant l'année 1705. Nous n'oublions jamais la manière noble & agréable avec laquelle il en fit les fonctions. Il discutoit une difficulté Littéraire presque aussi facilement qu'il eût fait un point de Jurisprudence ; & lorsqu'il parloit de la Dignité de ces Monuments qui ont transmis jusqu'à nous la mémoire des Grands Hommes, il en parloit avec une certaine élévation, qui, sans qu'il y pensât, marquoit assez l'intérêt qu'il y devoit prendre.

Comme sa santé devenoit tous les jours plus foible, il remit en 1707. sa Charge de Président à Mortier à M. de Lamoignon son Fils aîné, & le Roi lui accorda des

Let-

Lettres de Président Honoraire. Une langue, qui depuis plus de deux ans résistoit à toutes les remèdes, l'emporta enfin le 7. d'Août dernier, âgé de 65. ans, un mois & quelques jours. Il étoit issu d'une des plus Nobles & des plus Anciennes Maisons du Nivernois, qui après s'être distinguée dans les Emplois Militaires, même avant le Règne de S. Louis, commença sous Henri II. à entrer dans les premières Dignitez de la Robe, où elle a depuis toujours soutenu la gloire qu'elle avoit acquise par les Armes.

1709.

Il a laissé de Dame Marie Voisin son Epouse, deux Fils dignes de leur Naissance, l'un Président à Mortier, l'autre Avocat Général; & deux Filles, dont l'aînée est Madame la Première Présidente de la Chambre des Comptes; la seconde a épousé M. de Maniban Président à Mortier au Parlement de Toulouse.

Le Naturel généreux & bien faisant de M. de Lamoignon lui avoit attiré un grand nombre d'amis de toutes les conditions; & l'intérêt qu'il prenoit à ce qui leur arrivoit d'agréable ou d'avantageux, les lui attachoit tous les jours plus fortement.

Il étoit plein de tendresse pour sa Famille; & ne pouvant plus lui faire d'autre bien que de s'employer lui même à diminuer le chagrin qu'elle devoit avoir de le perdre, il fut occupé dans les derniers moments de sa vie, ou à lui dire tout ce que l'on peut imaginer de plus consolant sur cette séparation nécessaire, ou lui en cacher les approches. La veille même de sa mort, écrivant à M. de Basville son Frere, il se contenta de lui marquer en ces termes l'état où il se voyoit; *Vous sçavez,*
dans.

dans peu ma destinée. Et la dernière fois qu'il parla à Madame de Lamoignon, après l'avoir remerciée de toutes les soins qu'elle avoit eûs de lui pendant sa maladie, il se tourna vers son Confesseur, & prononça ces paroles : *Dilecta uxor, aeternum vale*; affectant de parler en Latin, & de porter ses regards d'un autre côté; pour ne la pas accabler de douleur par ce dernier adieu. Enfin il n'a jamais fait voir plus de fermeté, plus de grandeur d'ame, que dans ces tristes instants, où les vertus d'emprunt disparoissent, & où la plupart des hommes se dégradent eux-mêmes.



E L O G E

D E M. C O R N E I L L E.

1710
Assen-
blée pu-
blique
d'après
Pâque.

THOMAS CORNEILLE naquit à Rouen le 20. d'Août 1625. de Pierre Corneille Avocat du Roi à la Table de Marbre, & de Marthe le Pesant Fille d'un Maître des Comptes, de qui sont aussi descendus Mrs. le Pesant de Boisguilbert, dont l'un est Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Rouen, l'autre Lieutenant Général & Président au Présidial de la même Ville.

Le jeune M. Corneille fit ses Classes aux Jésuites, & il y a aparence qu'il les fit bien. Ce que l'on en sçait de plus particulier, c'est qu'étant en Rhétorique, il composa en Vers

La-

Latins une Pièce que son Régent trouva si fort à son gré, qu'il l'adopta, & la substitua à celle qu'il devoit faire représenter par ses Ecoliers pour la distribution des prix de l'année. Quand il eût fini ses Etudes, il vint à Paris, où l'exemple de Pierre Corneille son aîné le tourna du côté du Théâtre; exemple qui pour être suivi, demandoit une affinité de génie que les liaisons du sang ne donnent point, & que l'on ne compte guères entre les titres de Famille.

Son début fut heureux; & *Timocrate* une de ses premières Tragédies, eût un si grand succès, qu'on la joua de suite pendant six mois. Le Roi vint exprés au Marais pour en voir la représentation: & le zèle de quelques amis de M. Corneille alla jusqu'à lui vouloir persuader d'en rester là, comme s'il n'y avoit eût rien à ajoûter à la gloire qu'il avoit acquise, ou qu'on eût beaucoup risqué à la vouloir soutenir par de nouvelles productions. Mais *Laodice*, *Camma*, *Darius*, *Annibal*; & *Stilicon* qu'il donna ensuite, ne recurent pas moins d'applaudissemens que *Timocrate*, & ce fut sans doute avec justice, puisque Pierre Corneille lui-même disoit qu'il auroit voulu les avoir faites. Il n'y avoit alors que M. Corneille dont nous parlons, qui pût mériter la jalousie de son Frere, & il n'y avoit pût-être que ce Frere qui fût assez généreux pour l'avouer.

De ce tragique sublime, M. Corneille passa à des Caractères, qui plus naturels, ou plus à la portée de nos mœurs, quoique toujours Héroïques, n'avoient cependant pas encore été placez sur la Scène François.

Ariane

Ariane & le Comte d'Essex écrits dans ce goût, enlevèrent tous les Suffrages dès qu'ils parurent ; & le Public que l'on accuse de se rétracter si aisément, ne s'est pas même refroidi après trente à quarante ans d'examen. *Ariane & le Comte d'Essex* sont toujours demandez ; on en sçait les plus beaux endroits par cœur, ils plaisent comme s'ils avoient le mérite de la nouveauté ; on y verse des larmes comme s'ils avoient encore l'avantage de la surprise.

Le Comique prit aussi des beautés singulières entre les mains de M. Corneille. Il commença par mettre au Théâtre, quantité de Pièces Espagnoles, dont on ne croyoit pas qu'il fût possible de conserver l'esprit & le sel, si l'on vouloit les dégager des licences & des fictions qui leur sont particulières, & que notre Scène n'admet point. De ce Comique ingénieux, mais outré, il a sçu, dans *l'Inconnu*, & dans plusieurs autres Pièces, revenir à un Comique simple, instructif & gracieux, qui les a déjà presque fait survivre au Siècle qui les a vus naître.

Il s'exerça encore à la Poésie chantante, & nous avons de lui trois Opéra qui ne le cèdent à aucun Ouvrage de ce genre.

Les Oeuvres Dramatiques de M. Corneille sont imprimées en Recueil, suivant l'ordre des tems. On en a fait plusieurs Editions à Paris, en Province, & dans les Païs étrangers. Celles de Paris sont des années 1682. 1692. & 1706. Cette dernière qui est la plus exacte, est aussi la plus ample, mais elle le seroit bien davantage, si M. Corneille y avoit voulu joindre tout ce qu'on sçait qu'il a fait pa-

paroître sous d'autres noms. Ce Recueil ne laisse pas d'être immense, & le cours d'une aussi longue vie que la sienne, semble à peine y avoir pû suffire. Quarante Pièces de Théâtre au moins n'ont cependant emporté qu'une petite partie de son tems, & ce qui est peut-être encore plus heureux, il n'y a presque donné que celui de sa jeunesse.

La Traduction de quelques Livres des Métamorphoses & des Epîtres Héroïques d'Ovide, venoit d'acquérir à M. Corneille ce qui lui restoit à prétendre des honneurs de la Poësie, quand il perdit son Illustre Frere le grand Corneille; car pourquoi ne le nommerions-nous pas avec le Public le grand Corneille, dans l'Eloge d'un Frere qui s'étoit lui-même fait une douce habitude de l'appeller ainsi?

La mort d'un Frere, quand elle n'est pas prématurée, ne touche la plupart des hommes que par un triste retour sur eux-mêmes. Ils mesurent l'intervalle; ils supputent les momens qu'ils croient leur rester: ce calcul les effraye, & la nature qui suit toujours ses foiblesses, mais qui est souvent habile à les couvrir, met sur le compte de la tendresse une douleur causée par l'amour propre. Il n'en étoit pas ainsi de ceux dont nous parlons. Outre que Pierre Corneille étoit de vingt ans plus âgé que son Frere, il y avoit entre eux la plus parfaite union que l'on puisse imaginer; union qui les a quelquefois confondus aux yeux de leurs contemporains, & qui imposera d'autant plus à la postérité, qu'elle aura de nouveaux sujets de s'y méprendre.

Une

Une estime réciproque , des inclinations & des travaux à peu près semblables , les engagements de la fortune , ceux même du hazard , tout sembloit avoir concouru à les unir. Nous en rapporterons un exemple qui paroîtra peut-être singulier. Ils avoient épousé les deux Sœurs , en qui se trouvoit la même différence d'âge qui étoit entre eux. Il y avoit des Enfans de part & d'autre & en pareil nombre. Ce n'étoit qu'une même maison , qu'un même domestique. Enfin , après plus de vingt-cinq ans de mariage , les deux Freres n'avoient pas encore songé à faire le partage des biens de leurs Femmes , biens situez en Normandie , dont elles étoient originaires comme eux , & ce partage ne fut fait que par une nécessité indispensable à la mort de Pierre Corneille.

L'Académie Françoisse , à qui la perte de ce grand homme fut également sensible , crut ne la pouvoir mieux réparer que par le choix d'un frere qui lui étoit cher , & qui marchoit glorieusement sur ses traces. On eût dit qu'il s'agissoit d'une Succession qui ne regardoit que lui. Il fut élu tout d'une voix , & cet honneur qui sembloit achever le parallèle des deux freres , fut seul capable de suspendre les larmes de M. Corneille. On ne peut marquer plus de reconnoissance , ni la marquer plus éloquemment qu'il le fit dans le discours qu'il prononça le jour de sa réception. Mais ce qui relève infiniment le mérite de cette journée , c'est la manière dont M. Racine , alors Directeur de l'Académie , répondit à ce discours. Après avoir décrit cette espèce de Cahos où se trouvoit le Poëme Dramatique ,
quand

quand M. Corneille l'aîné, à force de luter contre le mauvais goût de son tems, ramena enfin la raison sur la Scène, & l'y fit paroître accompagnée de toute la pompe & de tous les ornemens dont elle étoit susceptible, il dit, en s'adressant au nouvel Académicien : *Vous auriez pu bien mieux que moi, Monsieur, lui rendre les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez appréhendé qu'en faisant l'Eloge d'un Frere avec qui vous avez tant de conformité, il ne semblât que vous fîssiez votre propre Eloge.* Il ajoute que c'est une si heureuse conformité qui lui a concilié toutes les voix pour remplir sa Place, & pour rendre à l'Académie avec le même nom, le même esprit, le même enthousiasme, la même modestie, & les mêmes vertus. Quel poids ces paroles n'avoient elles point dans la bouche de M. Racine ? Il parloit de ses Rivaux.

L'utilité publique devint alors l'objet particulier des travaux de M. Corneille. Il entreprit de donner une nouvelle édition des Remarques de M. de Vaugelas, avec des notes qui faciliteroient l'intelligence de chaque article, & qui expliqueroient les changements arrivez dans la Langue, depuis que ces remarques avoient été faites. L'Ouvrage parut en deux volumes in douze, au commencement de l'année 1687. & M. Corneille, qui jusques-là n'avoit peut-être passé que pour Poète, fut bien-tôt reconnu pour un excellent Grammairien. On admira sur tout comment un homme qui s'étoit exercé toute sa vie sur des sujets pompeux ou amusants, & qui les avoit toujours traité avec une certaine facilité qui faisoit le principal caractère de son

son esprit, étoit entré tout d'un coup & avec tant de précision dans ce détail épineux de particules & de constructions, que l'on peut en quelque sorte appeller l'Anatomie du Langage.

Le succès de cette entreprise le conduisit à quelque chose de plus grand. L'Académie Françoisé faisoit imprimer son Dictionnaire, où elle n'avoit pas jugé à propos de rapporter les termes des Arts & des Sciences, qui, quoi-que plus ignorez que les simples termes de la Langue, demandoient au fonds une discussion qui étoit moins de son objet. M. Corneille se chargea d'en faire un Dictionnaire particulier en manière de supplément, & y travailla avec une telle assiduité, qu'il parut en 1694. en même tems que celui de l'Académie, quoi-qu'il fût de même en deux volumes *in folio*. Le public les a reçûs avec une égale reconnoissance, & les mettant toujours à la suite l'un de l'autre, il s'explique assez en faveur de M. Corneille, pour nous dispenser d'en dire davantage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 1697. il donna une traduction en vers des quinze livres des Métamorphoses, dont il n'avoit autrefois publié que les six premiers. De tous les Ouvrages qui nous restent des Anciens Poëtes, il n'y en a point dont la matière soit plus diversifiée, & dont l'utilité soit plus connue. Aussi presque toutes les Nations se sont empressées à le traduire. Les Grecs mêmes n'ont pas dédaigné de le mettre en vers dans leur Langue. Mais Ovide qui s'arrête volontiers sur les endroits de la Fable qui présentent des images riantes à la Poësie, passe légèrement
sur

sur beaucoup de circonstances, que personne peut-être n'ignoroit de son tems, & que très-peu de gens sçavent aujourd'hui. M. Corneille y a suppléé par le Commentaire du monde le plus ingénieux. Il a inséré dans ces sortes d'endroits quelques Vers sur-numéraires, qui répandant un nouveau jour dans la Fable, en continuant si bien le sens, qu'on a peine à s'apercevoir qu'ils y soient ajoutés. C'est-là le premier avantage. Voici le second. Ces vers sont imprimez d'un caractère différent, & on peut les passer sans interrompre la liaison naturelle de ce qui précède & de ce qui suit. Ainsi il y a des Notes pour ceux qui en ont besoin; c'est une Traduction simple pour les autres, & un agrément particulier pour tous.

Quand il plut au Roi d'augmenter par un nouveau Règlement l'Académie des Inscriptions, M. Corneille y fut appelé comme un sujet des plus utiles & des plus zélés. Il l'étoit en effet. Son âge déjà fort avancé ne l'empêchoit point de se rendre très-régulièrement aux Assemblées. Il perdit la vûe bien-tôt après; mais cet accident si fâcheux ne diminua rien de son assiduité. D'autres infirmités succédant insensiblement à la perte de ses yeux, on le déchargea des Travaux de l'Académie, dont l'entrée, le droit de suffrage, & toutes les autres prérogatives lui furent conservées sous le titre de Vétéran.

M. Corneille, tout aveugle qu'il étoit & accablé sous le poids des années, ne laissa pas de faire encore d'heureux efforts en faveur du Public. Il lui donna d'abord les nouvelles Observations de l'Académie François

sur Vaugelas, qu'il avoit exactement recueillies. Il mit ensuite sous la presse son grand Dictionnaire Géographique qui l'occupoit depuis quinze ans, & qui n'a été achevé d'imprimer qu'un an avant sa mort. Ce Recueil qui est en trois volumes *in Folio*, est le plus ample que nous ayons en ce genre. Il contient non seulement une infinité d'articles que l'on chercheroit envain dans les autres Dictionnaires, mais on y trouve de plus dans les articles communs, des circonstances & des particularitez qui les rendant beaucoup plus étendus, les rendent aussi beaucoup plus curieux. Il en corrigea lui-même toutes les épreuves. Il avoit dressé exprés un Lecteur, dont il s'étoit rendu la prononciation si familière, qu'à l'entendre lire il jugeoit parfaitement des moindres fautes qui s'étoient glissées dans la Ponctuation ou dans l'Orthographe.

1709. Dès que l'impression de cet Ouvrage fut achevée, M. Corneille se retira à Andely, petite Ville de Normandie; où il avoit du bien. Il y mourut la nuit du 8. au 9. du mois de Décembre dernier, âgé de quatre-vingt-quatre ans, trois mois & quelques jours.

Il avoit joui toute sa vie, si l'on en excepte les cinq ou six dernières années, d'une Santé égale & robuste, malgré son application continuelle au travail. Il est vrai que personne ne travailloit avec tant de facilité. On dit qu'*Ariane*, sa Tragédie favorite, ne lui avoit coûté que dix-sept jours, & qu'il n'en avoit donné que vingt-deux à quelques autres. Il étoit d'une conversation aisée,
ses

ses expressions vives & naturelles la rendoient légère sur quelque sujet qu'elle roulât. Il avoit conservé une Politesse surprenante jusques dans ces derniers tems où l'âge sembloit devoir l'affranchir de beaucoup d'attentions; & à cette Politesse il joignoit un cœur tendre qui se livroit aisément à ceux qu'il sentoît être du même caractère.

Pénétré des Véritez de la Religion, il en remplissoit les devoirs avec la dernière exactitude, mais sans aucune affectation. Très sincèrement modeste, il n'avoit jamais voulu profiter des occasions favorables de se montrer à la Cour ni chez les Grands; & toujours empressé à louer le mérite d'autrui, on l'a vû plusieurs fois se dérober aux applaudissemens que le sien lui attiroit. Il aimoit sur toutes choses une vie tranquille, quelque obscure qu'elle pût être; Bienfaisant d'ailleurs, Généreux, Libéral même dans la plus médiocre fortune. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent comme si la mort l'eût enlevé à la fleur de son âge, car la Vertu ne vieillit point.

F I N.

PRIVILEGIE.

DE Staaten van Holland ende West-Vriesland, doen te weeten; Alzoo Ons vertoont is by de Wed. Abraham Troyel, dat sy Suppliante bezig zynde met het doen drucken van zeker Boeck, genaamt *Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & des Belles Lettres, &c. Tome Premier*, Ende *Memoires de Litterature*, van dezelve Konincklyke Academie *Tome premier & second, in Duodecimo*, bedugt was, dat eenige quaadwillige menschen haar Suppliante het voorgemelde Boeck wel mogten nadrukken, tot haar Suppliantes zeer groote schade, alzoo daar aan groote kosten was doende; zulks keerde zy Suppliante haar tot Ons, verzoekende dat het Onze goede geliefte mogte zyn, aan haar Suppliante te verleenen O&rooy ende Privilegie voor den tydt van vyftien eerstkomende Jaren, om in die tydt het voorgemelde Boeck genaamt *Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres Tome premier, ende Memoires de Litterature de ladite Academie Tome premier & second*, als weede de volgende Deelen, naar maate die in 't licht zouden koomen in zodanig formaat en Taale als zy Suppliante zal goed vinden, in deezen Onzen Lande alleen te mogen drucken, doen drucken, ende verkopen, met interdictie aan alle andere, om het zelve voorsz. Boek in 't geheel ofte ten deele naa te drucken, ofte elders nagedrukt zynde, in deeze Landen in te brengen ofte te verkopen op poene van Confiscatie van alle zodanige exemplaren als by hun contraventeurs zouden werden gevonden, en de verbeurte van een somme van drie duysent Guldens, door welke gratificatie de Suppliante alleenlyk verhoedinge van merkelyke schade konde voorkomen. ZO& IS'T, dat wy de zaake ende 't verzoek voorsz. overgemerkt hebbende ende gemeegen weezende ter beede van de Suppliante, uyt Onze regte weetenſchap Souveraine Magt ende Authoriteyt de zelve Suppliante geconsenteert geaccordeert ende ge&troyeert hebben, consenteeren accordeeren en O&troyeeren haar midts-deezen, dat zy gedurende den tydt van vyftien eerst agter een volgende Jaren de voorsz. Boeckken, genaamt *Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres Tome premier, Ende Memoires de Litterature de ladite Academie Tome premier & second*, als weede de volgende Deelen naer mate die in 't licht zouden koomen.

Hist. Tom. 1. bin

binnen den voorſz. Onzen Landen alleen zal mogen
 drucken, doen drucken uytgeeven ende verkopen; ver-
 biedende daarom allen ende eenen yegelyken dezelve
 Boecken in 't geheel ofte deel, te drucken, naar te druc-
 ken, te doen naardrucken, te verhandelen ofte te ver-
 kopen, ofte elders nagedrukt binnen den zelven on-
 zen Landen te brengen uyt te geeven, ofte te verhande-
 len ende verkopen, op de verbeurre van alle de naarge-
 druckte ingebragte verhandelde ofte verkogte Exem-
 plaren, ende een Boete van drie duysent Guldens daar
 en boven te verbeuren, te appliceeren, een derde part
 voor den Officier die de Calange doen zal, een derde
 part voor den Armen, ter plaatſe daar het Caſus voor-
 vallen zal, ende het reſteerende derde part voor de Sup-
 pliante ende dit t'elkens, zoo meenighmaal als dezelve
 zullen werden agterhaalt; alles in dien verſtande, dat
 wy de Suppliante met deſen Onſen Oſtroye alleen wil-
 lende gratificeeren tot verhoedinge van haare Schaade
 door het naardrucken van de voorſz. Boecken, daar door
 in geenigen deele verſtaan den inhonde van dien te au-
 thorifeeren ofte te advoueren, ende veel min de zelve
 onder Onſe proteſtie ende beſcherminge eenig meerder
 credit, aanzien, ofte reputatie te geeven, nemaar de
 Suppliante in cas daerinne iets onbehoorlyckx zoude
 inſlueeren, alle het zelve tot haaren laſte zal gehouden
 zyn te verantwoorden tot dien eynde wel expreſſelyck
 begeerende, dat, by aldien zy deezen onzen Oſtroye
 voor dezelve Boecken zal willen ſtellen daar van geen
 geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zal mogen
 maacken, nemaar, gehouden weſſen het zelve Oc-
 trooy in 't geheel en zonder eenige omiſſie daar voor te
 drucken ofte te doen drucken, ende dat zy gehouden
 zal zyn, een Exemplaar van yder der voorſz. Boecken,
 geboaden en wel geconditioneert te brengen in de
 Bibliotheecq van Onſe Univerſiteyt tot Leyden ende
 daar van Behoorlyck te doen blycken, alles op Poene
 van het Effect van dien te verliezen, ende ten eynde de
 Suppliante deſen Onſen Conſente ende Oſtroye mooge
 genieten, als naar behooren, laſten wy allen ende een
 yegelycken, diē 't aangaan magh dat zy de Suppliante
 vanden inhonde van deſen doen, laaten ende gedoo-
 gen ruſtelyck, vredelyck, ende volkoomentlyck genie-
 ten, ende gebruycken, ceſſerende alle Belet ter con-
 trarie. Gedaan inden Haage, onder Onzen grooten Segele
 hier aangehangen op den neegen en twintigſten Sep-
 tember, in 't Jaar Onſes Heere en Saligmaaker's Duy-
 zent ſeevenhondert Agtbien.

A. HEINSIUS. vt.

Ter Ordonnantie van de Staaten.

SIMON VAN BEAUMONT.

